

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

---

**RAPPORT FINANCIER**  
**ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**  
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985  
et  
**RAPPORT DU COMITÉ**  
**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

**Volume I**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION  
SUPPLÉMENT N° 5 (A/41/5)



**NATIONS UNIES**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

---

**RAPPORT FINANCIER**  
**ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**  
**de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985**  
**et**  
**RAPPORT DU COMITÉ**  
**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

**Volume I**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5 (A/41/5)



**NATIONS UNIES**

New York, 1986

**NOTE**

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le volume II contient le document intitulé "Centre du commerce international Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes".

Le volume III contient le document intitulé "Université des Nations Unies Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes".

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
SIGLES .....	ix
LETTRE D'ENVOI .....	x
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	26
III. OBSERVATIONS DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	61
IV. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	78
V. CERTIFICAT ATTESTANT L'EXACTITUDE DES ETATS FINANCIERS .....	79
VI. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985 .....	81
Etat 1                      Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : état des ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 1984-1985 au 31 décembre 1985 .....	82
Tableau 1.1                Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : crédits ouverts initialement et crédits révisés, crédits additionnels et virements entre chapitres pour l'exercice biennal 1984-1985 (terminé le 31 décembre 1985) .....	85
Tableau 1.2                Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : ouverture de crédits, par programme, pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 .....	89
Tableau 1.3                Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : principaux objets de dépense, par chapitre du budget, pour l'exercice biennal 1984-1985 au 31 décembre 1985 .....	103
Tableau 1.4                Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : principaux objets de dépense, par programme, pour l'exercice biennal 1984-1985 au 31 décembre 1985 .....	106



TABLE DES MATIERES (suite)

		<u>Pages</u>
Etat II	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : état des recettes et des dépenses et excédent budgétaire pour l'exercice biennal 1984-1985, terminé le 31 décembre 1985 .....	121
Tableau 2.1	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : tableau récapitulatif des recettes pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 .....	122
Tableau 2.2	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : tableau récapitulatif des activités productrices de recettes de l'Organisation des Nations Unies : montant des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 .....	123
Etat III	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : état de l'actif et du passif au 31 décembre 1985 .....	124
Tableau 3.1	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : fonds de péréquation des impôts : état des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 ....	126
Etat IV	Fonds des immobilisations de l'Organisation des Nations Unies : actif et passif au 31 décembre 1985 .....	127
Etat V	Fonds "Travaux de construction en cours" de l'Organisation des Nations Unies : état de l'actif et du passif au 31 décembre 1985 .....	128
Etat VI	Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies : état de l'actif et du principal du Fonds au 31 décembre 1985 .....	129
Tableau 6.1	Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies : avances destinées à couvrir divers achats et opérations amortissables pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 .....	130
Etat VII	Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies : état de l'actif et du passif au 31 décembre 1985 .....	131

TABLE DES MATIERES (suite)

		<u>Pages</u>
Tableau 7.1	Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies : contributions volontaires : situation au 31 décembre 1985 .....	132
Etat VIII	Compte spécial "Produit de la vente des obligations de l'ONU" : état de l'actif et du passif au 31 décembre 1985 .....	133
Etat IX	Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) : état récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 5 novembre 1956 au 31 décembre 1985 .....	135
Tableau 9.1	Compte spécial de la Force des Nations Unies (1956) : contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1983 ..	137
Etat X	Fonds d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : état récapitulatif des recettes et des dépenses au 31 décembre 1985 pour la période allant du 1er décembre 1983 au 31 mai 1986 .....	139
Tableau 10.1	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du 1er décembre 1983 au 30 novembre 1984 .....	140
Tableau 10.2	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du 1er décembre 1984 au 30 novembre 1984 .....	141
Tableau 10.3	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du 1er décembre 1984 au 30 novembre 1985 .....	142
Tableau 10.4	Fonds d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : tableau des contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1985 ..	143
Etat XI	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : état récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 19 octobre 1983 au 18 avril 1986; situation au 31 décembre 1985 .....	147

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Tableau 11.1	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du 19 octobre 1983 au 18 avril 1984 ..... 148
Tableau 11.2	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du 19 avril 1984 au 18 octobre 1984 ..... 149
Tableau 11.3	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du 19 octobre 1984 au 18 avril 1985 ..... 150
Tableau 11.4	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du 19 avril 1985 au 18 octobre 1985 ..... 151
Tableau 11.5	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du 19 octobre 1985 au 18 avril 1986 ..... 152
Tableau 11.6	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1985 ..... 153
Etat XII	Compte <u>ad hoc</u> pour l'opération des Nations Unies au Congo : état récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 14 juillet 1960 au 31 décembre 1985 ..... 157
Tableau 12.1	Compte <u>ad hoc</u> pour l'opération des Nations Unies au Congo : contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1985 ..... 159
Etat XIII	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : état récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 27 mars 1964 au 31 décembre 1985 ..... 161
Tableau 13.1	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : état récapitulatif des dépenses pour la période allant du 27 mars 1964 au 31 décembre 1985 ..... 163

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Tableau 13.2	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : contributions annoncées non versées au 31 décembre 1985 ..... 164
Etat XIV	Activités de coopération technique : état récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 ..... 165
Tableau 14.1	Activités de coopération technique : tableau récapitulatif par année des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 ..... 170
Tableau 14.2	Activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale : état récapitulatif des recettes et des dépenses et solde inutilisé pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 ..... 171
Tableau 14.3	Activités de coopération technique financées par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies : dépenses engagées pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 .... 189
Etat XV	Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale : état récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985 ..... 192
Tableau 15.1	Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale : état récapitulatif des recettes et des dépenses et solde inutilisé pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 ..... 195
Etat XVI	Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes : état récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985 ..... 202
Tableau 16.1	Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes, ventilés par bureau : état récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 et état récapitulatif des recettes et des dépenses au 31 décembre 1985 ..... 204

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Tableau 16.1.1 Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes : Commissions régionales : état récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985 .....	206
Etat XVII	
Organisation des Nations Unies : Fonds fiduciaires : état des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1985 .....	208
ANNEXES	
I. Notes relatives aux états financiers .....	210
II. Analyse du déficit à court terme de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1985 et au 31 décembre 1983 .....	234
III. Notes explicatives sur les contributions mises en recouvrement qui demeurent à recevoir .....	237
IV. Fonds général, fonds de roulement et comptes spéciaux de l'Organisation des Nations Unies : état récapitulatif des changements intervenus dans la situation financière pendant l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 .....	240
V. Economats et autres activités commerciales amortissables : état récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985 .....	242

## SIGLES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BID	Banque interaméricaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CINU	Centre d'information des Nations Unies
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

LETTRES D'ENVOI

Le 23 avril 1986

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1984-1985, terminé le 31 décembre 1985, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également transmises au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général,

(Signé) Javier PEREZ DE CUELLAR

Monsieur le Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
Organisation des Nations Unies  
New York

Le 30 juin 1986

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 qui ont été soumis par le Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés, et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour la période considérée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes  
du Ghana,

Président du Comité des commissaires  
aux comptes de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) R. T. NELSON

Monsieur le Président de l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York



Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985. Les états financiers, qui se composent de 17 états complétés par 29 tableaux et 5 annexes ainsi que par des notes, doivent être considérés comme faisant partie intégrante du rapport financier. On trouvera une récapitulation des principaux principes comptables à l'annexe I dans une note relative aux états financiers. Les comptes ont été soumis au Comité des commissaires aux comptes, conformément à l'article 11.4 du Règlement financier.
2. En application de la résolution 39/68 D de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1984, relative au contrôle et à la limitation de la documentation, certains tableaux concernant les contributions non acquittées (contributions mises en recouvrement et contributions annoncées), les comptes bancaires porteurs d'intérêts, les fonds d'affectation spéciale et les activités de coopération technique exécutées par des organismes et par les commissions régionales n'ont pas été inclus; ils ont toutefois été communiqués séparément au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Comité des commissaires aux comptes.
3. Les paragraphes ci-après récapitulent, en les soulignant, les éléments importants des états, tableaux et annexes. Le lecteur y trouvera des explications claires et concises concernant les données incluses dans les états financiers.
4. Les états financiers ont été dressés conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux principes comptables généralement admis. On trouvera des précisions sur les principes comptables importants de l'Organisation des Nations Unies à l'annexe I, dans la note 1 relative aux états financiers. Cela étant dit, pas plus le Règlement financier que les principes comptables ne donnent d'indication sur la façon de rendre compte des répercussions de plus en plus importantes qu'a pour l'Organisation le fait que des Etats Membres retiennent des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire et de certaines opérations de maintien de la paix. Cette question est examinée plus en détail ci-après.

Non-paiement de contributions mises en recouvrement

5. Il convient de souligner que les recettes figurant dans les états financiers comprennent les contributions approuvées, compte non tenu de la partie des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix que des Etats Membres ont déclaré ne pas vouloir payer. Autrement dit, les recettes indiquées pour l'Organisation et les soldes des fonds qui en découlent reposent sur l'hypothèse que les contributions mises en recouvrement non acquittées seront intégralement versées. Partant de ce principe et conformément à l'article 5.6 du Règlement financier, les versements des Etats Membres viennent en déduction des contributions dues dans l'ordre de leur mise en recouvrement.

6. Toutefois, si les retenues opérées étaient considérées comme des créances irrecouvrables et passées par profits et pertes, la situation financière de l'Organisation, telle qu'elle ressortirait des états dressés à partir des comptes ainsi ajustés, se trouverait considérablement modifiée : l'excédent des recettes sur les dépenses disparaîtrait et les soldes disponibles se contracteraient de façon radicale.

7. On trouvera à l'annexe III des états financiers une note relative aux contributions mises en recouvrement non acquittées dans laquelle il est expliqué qu'en raison de leur position de principe, des Etats Membres ont décidé de ne pas participer au financement de certaines activités de l'Organisation, bien que l'Assemblée générale ait approuvé la mise en recouvrement des contributions nécessaires. Comme il est indiqué à l'annexe II, au 31 décembre 1985, le montant total des contributions ainsi retenues s'élevait à 352,8 millions de dollars, répartis comme suit :

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Budget ordinaire	104,2
FINUL	218,1
FUNU (1973) et FNUOD	<u>30,5</u>
	<u><u>352,8</u></u>

En outre, on trouvera dans les tableaux 9.1 et 12.1 un état des contributions mises en recouvrement au titre de la FUNU (1956) et de l'ONUC que certains Etats Membres ont déclaré ne pas vouloir acquitter.

8. En raison de cette situation, des notes appropriées ont été ajoutées au bas des états I, II, III, IX, X, XI, XII et XIII. En outre, on notera que, depuis plusieurs années, l'opinion formulée par le Comité des commissaires aux comptes est que les états financiers représentent bien la situation financière de l'Organisation sous réserve que les contributions mises en recouvrement et non acquittées soient finalement encaissées.

9. Le caractère précaire de la situation financière de l'Organisation a été maintes fois exposé à l'Assemblée générale, et tout dernièrement dans le rapport du Secrétaire général sur la crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (A/40/1102 et Corr.2) présenté à l'Assemblée à la reprise de sa quarantième session. L'annexe I dudit rapport fait l'historique des examens antérieurs de la situation financière de l'ONU et décrit notamment les mesures qui ont été prises pour atténuer le déficit. Malgré ces mesures, le déficit à court terme au 31 décembre 1985, compte tenu des opérations de maintien de la paix, s'élevait à 404 millions de dollars, ainsi qu'il ressort de l'annexe II aux états financiers.

10. Les incidences qu'a le non-paiement de contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire sur le ratio de liquidité générale de l'Organisation sont analysées ci-après, au paragraphe 23.

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Fonds général	Autres fonds ou comptes liés au Fonds général b/	Missions de maintien de la paix c/	Activités de coopération technique	Fonds généraux d'affectation spéciale	Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes	Fonds fiduciaires
<u>Recettes</u>							
Crédits ouverts	1 608,9 d/	-	442,5 d/	-	-	-	-
Contributions annoncées	-	-	30,6	107,4	132,6	-	-
Allocations et subventions	-	-	-	483,4	16,0	-	0,2
Autres recettes	(0,5)	7,0	20,1	9,3	24,2	86,0	21,1
<b>Total, recettes</b>	<b>1 608,4</b>	<b>7,0</b>	<b>493,2</b>	<b>600,1 e/</b>	<b>172,8</b>	<b>86,0</b>	<b>21,3</b>
<u>Dépenses</u>							
	1 603,0	0,1	447,9	588,4 e/	143,5	78,8	18,3
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice indiqué	5,4	6,9	45,3	11,7	29,3	7,2	3,0
<u>A ajouter</u> : Ajustements afférents à l'exercice antérieur	-	-	-	-	(1,9)	(0,1)	-
<u>Excédent net des recettes sur les dépenses</u>	<u>5,4 d/</u>	<u>6,9</u>	<u>45,3 d/</u>	<u>11,7</u>	<u>27,4</u>	<u>7,1</u>	<u>3,0</u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En millions de dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u>							
Encaisse et placements	(19,4)	28,1	59,0	68,3	88,2	28,3	18,3
Contributions non acquittées	242,3 d/	0,3	479,5 d/	4,5	71,0	-	-
Sommes à recevoir	35,1	0,1	3,1	7,5	2,0	2,3	8,1
Allocations non dépensées	-	-	-	368,4	1,5	-	-
A recevoir d'autres fonds	24,9	162,3	0,4	81,9	0,1	3,6	0,3
Immobilisations	-	229,6	-	-	-	-	-
Autres éléments d'actif	41,1 f/	76,2	70,4 g/	48,9	15,7	0,8	-
<b>Total, actif</b>	<b>324,0</b>	<b>496,6</b>	<b>612,4</b>	<b>579,5</b>	<b>178,5</b>	<b>35,0</b>	<b>26,7</b>
<u>Passif</u>							
Sommes à payer	30,0	0,1	250,8	22,6	2,3	1,1	1,1
Engagements non réglés	68,2	1,0	130,3	124,6	21,3	2,1	-
Dû à d'autres fonds	172,0	-	47,9	10,4	4,3	3,3	0,3
Réserves	-	-	-	-	1,7	5,4	-
Obligations non remboursées	-	19,6	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	3,4	-	14,0	393,3	53,0	-	-
<b>Total, passif</b>	<b>273,6</b>	<b>20,7</b>	<b>443,0</b>	<b>550,9</b>	<b>82,6</b>	<b>11,9</b>	<b>1,4</b>
<u>Solde</u>							
Solde au 1er janvier 1984	31,4	444,0	152,4	16,9	75,5	16,8	16,0
<u>A ajouter</u> : Excédent net des recettes sur les dépenses	5,4	6,9	45,3	11,7	27,4	7,1	3,0
Montant net prélevé sur les réserves	-	(57,0)	-	-	0,2	(0,8)	6,3
Autres crédits (débits)	14,2	82,0	(28,3)	-	(7,2)	-	-
<u>A déduire</u> : Sommes portées au crédit des Etats Membres	(0,6)	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 1985</b>	<b>50,4 d/,h/</b>	<b>475,9</b>	<b>169,4 d/,i/,j/</b>	<b>28,6</b>	<b>95,9</b>	<b>23,1</b>	<b>25,3</b>
<b>Total, passif et solde</b>	<b>324,0</b>	<b>496,6</b>	<b>612,4</b>	<b>579,5</b>	<b>178,5</b>	<b>35,0</b>	<b>26,7</b>
Etats	I à III	IV à VIII	IX à XIII	XIV	XV	XVI	XVII

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

a/ Tous les fonds qui font l'objet du présent rapport financier.

b/ A savoir : le Fonds des immobilisations, le Fonds "Travaux de construction en cours", le Fonds de roulement, le Compte spécial et le Compte "Produit de la vente des obligations de l'ONU".

c/ A savoir : la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), (1956 et 1973), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

d/ Comprend les contributions mises en recouvrement non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables.

e/ Dont 32,4 millions de dollars au titre du programme ordinaire de coopération technique financé par les crédits ouverts au chapitre 24 du budget ordinaire. Ce montant figure également dans la colonne "Fonds général".

f/ Dont 16,6 millions de dollars correspondant à une contribution mise en recouvrement non acquittée, portée dans un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale.

g/ Dont 36 millions de dollars et 19,6 millions de dollars représentant des contributions non acquittées, mises en recouvrement au titre de la FUNU (1973) et de la FINUL, respectivement, et portées dans un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale.

h/ Dont 3,9 millions de dollars portés dans un compte d'attente conformément à la résolution 2947 A et B (XXVII) de l'Assemblée générale, 45,5 millions de dollars retenus en application de la résolution 36/116 B et 5,4 millions de dollars retenus en application de la résolution 40/241 B.

i/ Dont deux montants inscrits à des comptes d'attente en application de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale : 53,1 millions de dollars au titre de la FUNU (1973) et 32,5 millions de dollars au titre de la FINUL.

j/ Comprend les fonds nécessaires au financement des activités de la FINUL du 1er janvier 1986 au 18 avril 1986 et des activités de la FNUOD du 1er janvier 1986 au 31 mai 1986.

Organisation des Nations Unies - Ensemble des fonds : états des  
recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 et état  
de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

11. L'état des recettes et des dépenses et l'état de l'actif et du passif inclus dans le présent rapport financier pour tous les fonds considérés donnent une vue d'ensemble des opérations financières de l'Organisation, y compris de la situation financière en ce qui concerne le budget ordinaire et les fonds extra-budgétaires. Ces états sont présentés pour information. Comme il est indiqué dans la note 1 c) relative aux états financiers (voir annexe I), l'Organisation des Nations Unies tient des comptes distincts pour chaque fonds, en d'autres termes, chacune des colonnes du tableau en question représente une activité distincte. Chaque fonds, ou chaque groupe de fonds regroupés aux fins de présentation dans les états financiers, a été constitué à des fins déterminées, nettement identifiables. En conséquence, le solde de chacun de ces fonds ne peut être dépensé qu'aux fins qui sont celles du fonds en question.

12. Outre qu'il donne une vue d'ensemble de la situation de tous les fonds, le tableau en question attire l'attention du lecteur sur les différents fonds ou catégories de fonds sur lesquels portent les états I à XVII. Pour les raisons indiquées dans le paragraphe 11 ci-dessus, on n'a pas ajouté au tableau de colonne "Total", indiquant la somme des soldes de chacun des fonds. Une telle colonne induirait le lecteur en erreur, car elle impliquerait, à tort, l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire et la possibilité d'utiliser les éléments d'actif des fonds pour couvrir le passif d'un autre fonds. Cependant, en vertu de la résolution 40/255 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, le Secrétaire général est actuellement autorisé à utiliser - au cas où le Fonds de roulement ne suffirait pas à faire face aux besoins de trésorerie qu'il sert normalement à couvrir - des sommes prélevées sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions que l'Assemblée a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, à savoir : il ne serait fait de prélèvements sur les comptes spéciaux qu'en dernier recours; ces fonds ne seraient utilisés que s'ils n'étaient pas immédiatement nécessaires à l'exécution des programmes normaux auxquels ils étaient affectés et que si ceux-ci ne devaient pas en souffrir; les avances de cette nature seraient remboursées par priorité sur le montant des contributions reçues.

13. Les disponibilités et placements indiqués dans le tableau ci-après représentent, au 31 décembre 1985, l'encaisse du Siège et des bureaux extérieurs, celle relative aux projets hors Siège, les comptes bancaires porteurs d'intérêts (comptes de dépôt, certificats de dépôt, dépôts à terme et dépôts à vue) et tous les autres placements.

	Encaisse	Comptes porteurs d'intérêts	Placements	Total
(En millions de dollars des Etats-Unis)				
Fonds général	(19,4)	-	-	(19,4)
Autres fonds ou comptes liés au Fonds général	-	28,1	-	28,1
Missions de maintien de la paix	2,6	56,4	-	59,0
Activités de coopération technique	22,0	46,3	-	68,3
Fonds généraux d'affectation spéciale	-	87,5	0,7	88,2
Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes	-	28,3	-	28,3
Fonds fiduciaires	0,1	15,1	3,1	18,3

Le découvert de 19,4 millions de dollars relatif au Fonds général tient compte de deux chèques : l'un de 13,5 millions de dollars représentant la somme due à la Caisse des pensions pour le mois de décembre 1985 et l'autre de 8,8 millions de dollars représentant une avance sur le montant des impôts sur le revenu dus au titre du quatrième trimestre de 1985. Le mode de gestion des comptes bancaires (trésorerie zéro) explique ce découvert qui est résorbé au fur et à mesure de la présentation des chèques, par des virements de fonds provenant de comptes porteurs d'intérêts.

14. On notera que, pour la plupart des rubriques mentionnées dans le tableau ci-dessus, le montant total de l'encaisse est inférieur au montant des engagements et dettes du Fonds ou compte considéré. Par exemple, le solde de trésorerie net du Fonds général et du Compte spécial est de 8,7 millions de dollars, soit 90,6 millions de dollars de moins qu'il ne faudrait pour régler les sommes à payer et les engagements inscrits à leur passif.

#### Etat I

#### Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : état des crédits ouverts

15. Comme il ressort de l'état I, le montant définitif des crédits ouverts s'élevait à 1 608 900 000 dollars, soit un montant initial de 1 587 100 000 dollars (résolution 38/236 A de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983), qui a été augmenté ultérieurement de 24,4 millions de dollars (résolution 39/237 A de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1984), puis réduit de 2,6 millions de dollars (résolution 40/239 A de l'Assemblée générale, en date du

18 décembre 1985). Les dépenses imputées sur ces crédits se sont élevées à un milliard 603 millions de dollars, dont 1 552 200 000 dollars ont été effectivement décaissés au cours de l'exercice (732,5 millions en 1984 et 819,7 millions en 1985) et 50,8 millions de dollars restaient à régler au 31 décembre 1985 (Engagements non réglés). Le solde inutilisé des crédits ouverts était donc de 5,9 millions de dollars à la fin de l'exercice. En application de la résolution 40/241 B de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, ce solde de 5,9 millions de dollars a été inscrit au compte d'excédents budgétaires, ainsi qu'il ressort de l'état II et des précisions fournies au paragraphe 18 du présent rapport. L'état I est complété par quatre tableaux qui donnent des précisions sur l'état des crédits ouverts par programme, et sur les virements d'un chapitre du budget à l'autre, ainsi que le détail des dépenses par programme, par chapitre du budget et par principal objet de dépense.

#### Ventilation des dépenses par programmes et par principaux objets de dépense

16. La ventilation des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 par titres et chapitres du budget et par principaux objets de dépense est indiquée dans le tableau 1.3 qui fait aussi apparaître le montant des dépenses pour 1982-1983 et, pour les deux exercices, une répartition en pourcentage. On trouvera une récapitulation des dépenses de l'exercice 1984-1985 par principaux objets de dépense dans le diagramme 1 ci-après.

Diagramme 1

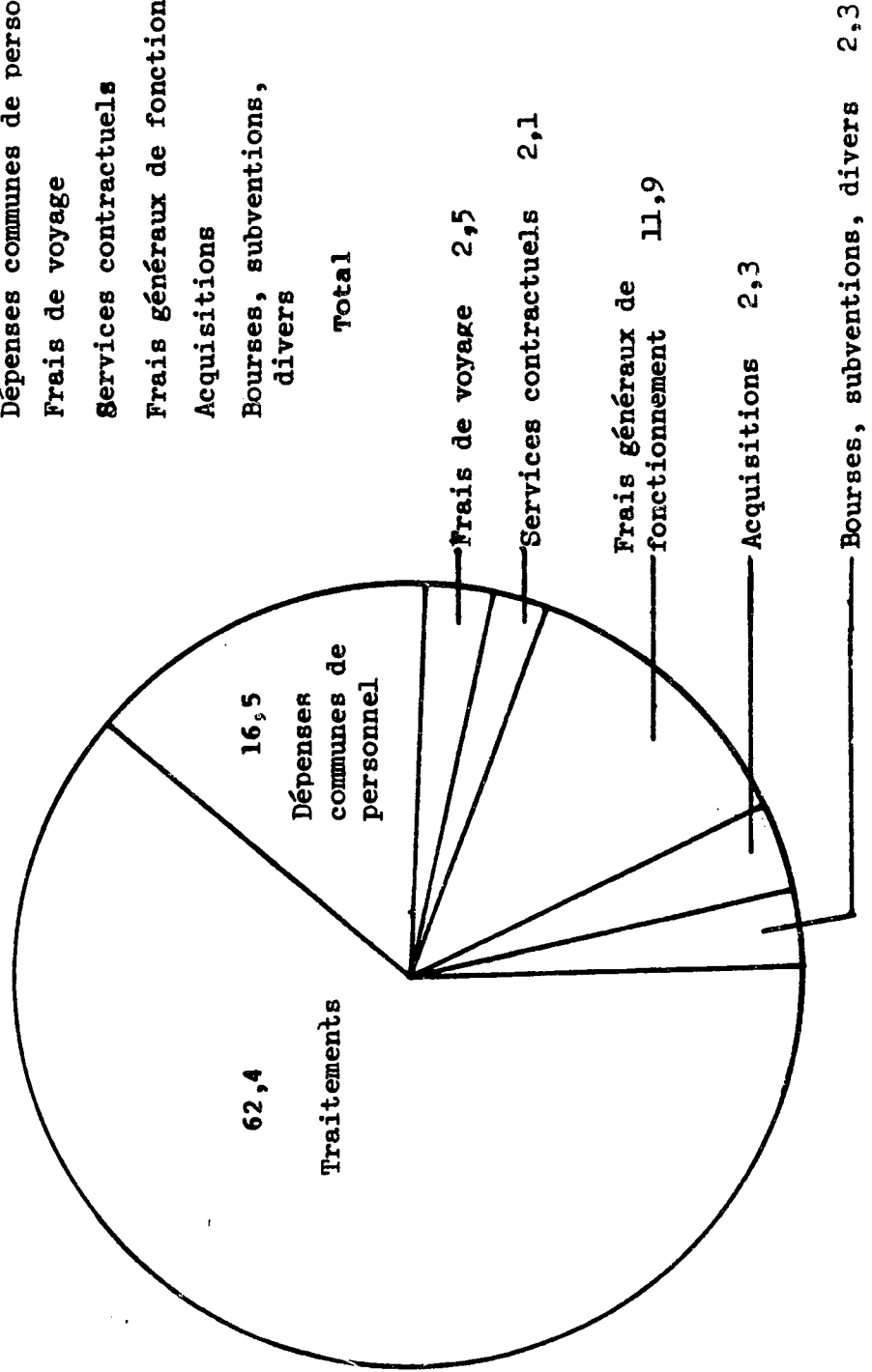
Fonds général de l'Organisation des Nations Unies

Dépenses, par principal objet de dépense

Ventilation du total  
des dépenses en  
millions de dollars  
des Etats-Unis

Pourcentage des dépenses totales

Traitements	1 000,1
Dépenses communes de personnel	264,0
Frais de voyage	40,4
Services contractuels	33,4
Frais généraux de fonctionnement	191,5
Acquisitions	36,1
Bourses, subventions, divers	37,5
Total	<u>1 603,0</u>





## Etat II

### Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : état des recettes et des dépenses et excédent budgétaire

17. Le montant effectif des recettes de l'exercice biennal 1984-1985 (état II) a été de 1 608 900 000 dollars. Ainsi qu'il ressort du tableau 2.1, le montant effectif des recettes générales et de celles provenant d'activités productrices de recettes n'a été que de 46 millions de dollars, alors que leur montant estimatif révisé atteignait 46,5 millions de dollars (tableau 2.1), soit un écart négatif de 0,5 million de dollars sur ces recettes accessoires (recettes autres que les contributions du personnel), montant venant en déduction du solde inutilisé des crédits ouverts pour l'exercice 1984-1985 (5,9 millions de dollars). Le solde retenu conformément à la résolution 40/241 B de l'Assemblée générale s'établit donc à 5,4 millions de dollars. Toutefois, comme il est indiqué dans la note c) de l'état II, ce montant tient compte de toutes les contributions mises en recouvrement, que celui-ci soit possible ou non. Le montant des recettes provenant des activités productrices de recettes (10,4 millions de dollars) s'entend déduction faite du coût des articles vendus et des dépenses imputées sur les recettes dans le tableau 2.2; il a été réduit d'un montant de 1,1 million de dollars qui correspond aux traitements et dépenses communes de personnel du Service de gestion commerciale. Au total, le revenu net dégagé par les activités productrices de recettes s'établit à 9,3 millions de dollars, soit un million de dollars de moins que le montant prévu (10,3 millions de dollars).

18. Au 31 décembre 1985, le solde du compte d'excédents budgétaires pouvant être porté au crédit des Etats Membres était nul. En principe, les économies constatées après le règlement des engagements afférents aux exercices antérieurs (19,6 millions de dollars) et le solde inutilisé des crédits ouverts pour l'exercice 1984-1985 (5,9 millions de dollars), diminués de l'écart entre les recettes accessoires effectives et les prévisions (0,5 million de dollars) auraient dû être déduits des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres pour l'année 1987. Toutefois, en application des résolutions 36/116 B et 40/241 B de l'Assemblée générale, ces sommes sont restées inscrites dans le compte d'excédents budgétaires. Le solde de 0,6 million de dollars figurant à ce compte au 31 décembre 1983 a été porté en diminution des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres au titre de l'année 1984, conformément à la résolution 38/236 C de l'Assemblée générale. Le compte des Etats Membres a également été crédité des contributions des nouveaux Etats Membres (93 162 dollars), conformément à la résolution 39/237 C.

## Etat III

### Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : état de l'actif et du passif

19. L'actif du Fonds général est passé de 254,4 millions de dollars (déduction faite des liquidités et placements gérés pour le compte des fonds d'assurance et de réserves pour le paiement d'indemnités qui figurent désormais dans l'état XVII) au 31 décembre 1983 à 324 millions de dollars au 31 décembre 1985. Cette augmentation se décompose en une diminution des liquidités (28,8 millions de dollars), une augmentation des contributions mises en recouvrement non acquittées (72,3 millions de dollars) et une augmentation des sommes à recevoir (compte général), des sommes à recevoir d'autres fonds et des charges comptabilisées d'avance (26,1 millions de

dollars). Le passif, qui s'élevait à 223 millions de dollars (montant ajusté aux fins de la comparaison) au 31 décembre 1983 est passé à 273,6 millions de dollars au 31 décembre 1985. Cette augmentation se décompose en une diminution nette des sommes à payer et des engagements non réglés (3,2 millions de dollars), une augmentation des sommes dues au Fonds de roulement, au Compte spécial et à d'autres fonds (46 millions de dollars) et une augmentation des recettes comptabilisées d'avance (1,4 million de dollars). Le solde disponible a augmenté de 19 millions de dollars, variation qui s'explique par : une augmentation de 25 millions de dollars correspondant aux sommes portées dans le compte d'excédents budgétaires, en application des résolutions 36/116 B et 40/241 B de l'Assemblée générale (19,6 millions de dollars au titre des économies réalisées sur les engagements afférents aux exercices antérieurs et 5,4 millions de dollars au titre du solde non engagé des crédits ouverts pour l'exercice); une diminution de 0,6 million de dollars correspondant aux sommes portées au crédit des Etats Membres et une diminution de 5,4 millions de dollars, montant net des écarts entre, d'une part, les crédits ouverts pour 1984-1985 et les crédits engagés et, d'autre part, les recettes accessoires effectives et celles attendues.

20. Au 31 décembre 1985, l'état des contributions au budget ordinaire mises en recouvrement pour l'exercice biennal 1984-1985 et pour les années précédentes mais non encore acquittées s'établissait comme suit :

	1985	1984	1983	1982-1973	Total
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
Contributions mises en recouvrement au titre des crédits ouverts pour l'année considérée et des crédits additionnels ouverts pour les années précédentes, et contributions des nouveaux Etats Membres	791,9	762,1	685,3	4 628,8	6 868,1
<u>A déduire</u> : Avances consenties et paiements effectués	598,9	734,5	680,4	4 612,0	6 625,8
Solde non acquitté au 31 décembre 1985	193,0	27,6	4,9	16,8	242,3

On trouvera le détail des contributions mises en recouvrement non acquittées par les Etats Membres dans le document ST/ADM/SER.B/283 du 20 janvier 1986, qui est également mentionné dans la note 4 relative aux états financiers (voir annexe I). Le solde des contributions mises en recouvrement non acquittées (242,3 millions de dollars) est supérieur de 43 p. 100 environ à ce qu'il était le 31 décembre 1983. Le solde de 16,8 millions de dollars afférent à la période 1973-1982 est composé à hauteur de 16,7 millions de dollars de contributions dues par l'Afrique du Sud, les 100 000 dollars restants étant dus par divers autres Etats Membres.

21. Comme il est dit dans l'annexe III, des Etats Membres ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de certaines dépenses inscrites au budget ordinaire. Quoiqu'il en soit, en vertu de l'article 5.6 du Règlement financier de l'ONU, "les versements faits par un Etat Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues dans l'ordre de leur mise en recouvrement". Après application dudit article, aucun montant non acquitté pour des années antérieures à 1973 n'apparaît plus dans les comptes de l'Organisation.

22. En vertu de la résolution 34/6 A de l'Assemblée générale, en date du 25 octobre 1979, le Secrétaire général était autorisé à accepter qu'une partie des contributions des Etats Membres pour les années civiles 1980, 1981 et 1982 soit versée dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis et une autorisation identique lui a été donnée par l'Assemblée générale, dans la résolution 37/125 A en date du 17 décembre 1982, pour les années civiles 1983, 1984 et 1985. En conséquence, compte tenu des besoins effectifs de l'Organisation des Nations Unies en diverses monnaies, le Secrétaire général a accepté que pour l'exercice biennal 1984-1985 des Etats Membres paient dans les monnaies indiquées ci-après des sommes dont la contre-valeur totale est supérieure de 57 p. 100 environ à celles des paiements acceptés pour l'exercice biennal 1982-1983 :

	1984-1985	1982-1983
(Equivalent en dollars des Etats-Unis)		
Dollars de la Barbade	65 814	-
Dollars canadiens	1 393 934	495 752
Francs CFA	100 178	146 048
Couronnes tchécoslovaques	27 000	55 614
Pesos dominicains	267 591	-
Livres égyptiennes	135 500	1 065 361
Birr éthiopiens	110 235	104 807
Dollars guyanais	97 771	68 000
Lempiras honduriens	23 274	-
Roupiés indiennes	502 613	-
Dinars irakiens	1 946 554	729 208
Shekels israéliens	2 842 761	-
Cordobas nicaraguayens	-	111 000
Roupiés pakistanaises	774 698	1 407 453
Livres syriennes	317 443	-
Roubles (Union des Républiques socialistes soviétiques)	4 230 000	3 990 000
Kwacha zambiens	54 969	58 834
<b>Total</b>	<b>12 890 335</b>	<b>8 232 077</b>

## Ratio de liquidité générale

23. Le ratio de liquidité générale est le rapport entre l'actif à court terme et le passif à court terme. Par actif à court terme et passif à court terme, on entend les éléments d'actif et de passif qui deviendront respectivement disponibles et exigibles dans des délais relativement courts, délais qui peuvent couvrir toute la durée du cycle d'exploitation, en l'occurrence l'exercice biennal qui correspond à l'exercice financier. Le ratio de liquidité générale sert à mesurer la solvabilité d'une organisation. Etant donné les articles 5.4 et 5.6 du Règlement financier, les contributions mises en recouvrement non acquittées figurant sur l'état de l'actif et du passif du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies (état III) ne sont pas ventilées en créances récentes et créances anciennes. Il ressort de l'état des contributions au 31 décembre 1985 (ST/ADM/SER.B/283) que sur les 242,3 millions de dollars qui n'avaient pas été acquittés, 193 millions de dollars représentaient des contributions mises en recouvrement au titre de 1985. Si l'on exclut de l'actif à court terme les retenues annoncées par des Etats Membres, le ratio de liquidité générale du Fonds général s'établit comme suit :

Millions de dollars E.-U.

Montant total de l'actif (état III)		324,0
<u>A déduire</u> :		
Contributions mises en recouvrement non acquittées : créances non réalisables à court terme (annexe II)	104,2	
Compte spécial relatif aux contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	<u>16,6</u>	<u>120,8</u>
Actif à court terme		203,2 <u>a/</u>
Montant total du passif à court terme		273,6
Ratio de liquidité générale		<u>(1,3)</u>

a/ Dans l'hypothèse où tous les autres arriérés sont réglés et tous les autres éléments d'actif réalisés au cours de l'exercice biennal.

Le fait que ce ratio de liquidité générale soit négatif signifie que l'Organisation est dans une situation financière précaire et qu'elle a des problèmes de liquidité. Il montre aussi clairement que le non-paiement des contributions mises en recouvrement a des effets considérables sur le fonds de roulement et que l'Organisation est incapable de faire face à ses engagements. En d'autres termes, les chiffres ci-dessus révèlent qu'au 31 décembre 1985, les valeurs réalisables dont l'Organisation disposait ou sur lesquelles elle pouvait raisonnablement compter ne représentaient que 70 p. 100 environ de ses dettes à court terme.

## Fonds de péréquation des impôts

24. Conformément à la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, les recettes provenant de l'application du barème des contributions du personnel ne sont pas comptabilisées dans l'état II comme recettes de l'exercice biennal considéré ni dans les états connexes relatifs aux opérations de maintien de la paix, mais comme sommes portées au crédit des Etats Membres au Fonds de péréquation des impôts. Les recettes portées dans le tableau 3.1 au crédit du Fonds de péréquation des impôts (251,2 millions de dollars) représentent le montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel inscrites au budget ordinaire, au budget des activités productrices de recettes ainsi qu'au budget des forces de maintien de la paix (FNUOD et FINUL) pour l'exercice biennal 1984-1985. Les dépenses imputées sur le Fonds s'élèvent au total à 244,7 millions de dollars pour l'exercice biennal considéré, à savoir 58,9 millions de dollars au titre des sommes remboursées aux fonctionnaires assujettis à l'impôt sur le revenu et 185,9 millions de dollars au titre des sommes portées au crédit d'Etats Membres autres que les Etats-Unis d'Amérique. L'excédent des recettes sur les dépenses s'élevant à 6,5 millions de dollars, le solde du Fonds au 31 décembre 1985 est passé à 30,3 millions de dollars. Sur ce solde, 27,9 millions de dollars ont été avancés aux autorités fiscales fédérales, d'Etat et municipales, pour le compte de fonctionnaires, au titre des impôts sur le revenu prévus pour 1985. Ces avances viendront en diminution des impôts à rembourser au titre de l'exercice 1985 conformément à l'article 3.3 du Statut du personnel.

### Etat IV

#### Fonds des immobilisations de l'Organisation des Nations Unies

25. Comme il ressort de l'état IV, la valeur totale des immobilisations de l'Organisation était de 229,6 millions de dollars au 31 décembre 1985, contre 173,4 millions de dollars au 31 décembre 1983. L'augmentation de 56,2 millions de dollars tient au fait que les soldes du Fonds "Travaux de construction en cours" correspondant aux travaux d'agrandissement et aux améliorations importantes des bâtiments du Siège ont été virés au Fonds des immobilisations.

### Etat V

#### Organisation des Nations Unies : Fonds "Travaux de construction en cours"

26. Cet état est celui des fonds correspondant aux travaux de construction en cours dans divers lieux d'affectation. Lorsque les travaux en cours au 31 décembre 1985 à Nairobi, Bangkok et Addis-Abeba auront été achevés, le montant correspondant à ces travaux sera viré au Fonds des immobilisations et les comptes seront ensuite clôturés dès que possible.

## Etat VI

### Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies

27. Conformément au paragraphe 1 de la résolution 38/238 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983, le Fonds de roulement a été porté à 100 millions de dollars pour l'exercice biennal 1984-1985. En application du paragraphe 5 de la résolution 39/247 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1984, une avance supplémentaire de deux nouveaux Etats Membres, d'un montant de 40 000 dollars, a été versée au Fonds en attendant l'incorporation de la quote-part de ces Etats dans un barème de 100 p. 100. On trouvera au tableau 6.1 un état au 31 décembre 1985 des fonds avancés par le Fonds général pour financer des activités auto-amortissables. Comme le montre l'état III, 99,1 millions de dollars avaient été prélevés à titre d'avances sur le Fonds de roulement et virés au Fonds général au 31 décembre 1985. Ces avances n'ont pas été remboursées au Fonds de roulement comme prévu à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 106.2, car la situation de trésorerie du Fonds général ne le permettait pas.

## Etat VII

### Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies

28. Aux termes de sa résolution 3049 A (XXVII) du 19 décembre 1972, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de constituer un compte spécial auquel des contributions volontaires pourraient être versées, lesquelles seraient utilisées pour éliminer les difficultés financières passées de l'Organisation des Nations Unies et, surtout, pour résorber son déficit à court terme, et d'incorporer dans ce compte le Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies que le Secrétaire général avait constitué en 1965 pour recevoir les contributions versées conformément à la résolution 2053 A (XX) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1965. Au 31 décembre 1985, les recettes correspondantes s'élevaient à 90,7 millions de dollars, total qui se décomposait comme suit : contributions versés par des Etats Membres en application des résolutions 2053 A (XX) (26,3 millions de dollars) et 3049 A (XXVII) (16,3 millions de dollars) de l'Assemblée générale, contributions de sources privées et autres recettes (100 000 dollars), part du produit net de la vente de timbres-poste consacrés au thème de la conservation et de la protection de la nature (600 000 dollars) inscrite au Compte spécial en application de la résolution 38/228 A de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983, et revenus des placements (47,4 millions de dollars). Un montant de 3,9 millions de dollars a été prélevé sur ce total de 90,7 millions, conformément à la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1965, au titre du crédit ouvert pour les opérations de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956), ce qui laissait un solde de 86,8 millions de dollars. En conséquence, au 31 décembre 1985, l'actif du Compte spécial se chiffrait au total à 86,8 millions de dollars, dont 100 000 dollars correspondaient à des contributions annoncées mais non versées et 3,6 millions de dollars à des avances consenties à la FUNU (1956) et à l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC), dont les activités avaient pris fin. Sur les contributions versées en application de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée, 10 millions de dollars représentaient une contribution versée par un Etat Membre dans le but d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour parvenir à résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation. Cette contribution a été déposée sur un

compte bancaire porteur d'intérêts et ne peut être utilisée qu'après consultation avec le donateur. Conformément à l'accord conclu avec le donateur, à compter de 1978, les intérêts provenant du placement de cette contribution ont été versés à un fonds d'affectation spéciale. Les contributions volontaires versées au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies par des Etats Membres donateurs sont indiquées dans le tableau 7.1. Depuis l'établissement de l'état VII, un autre Etat Membre a notifié au Secrétaire général qu'il allait verser une contribution de 10 millions de dollars au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies.

#### Etat VIII

##### Compte spécial "Produit de la vente des obligations de l'ONU"

29. Le 20 décembre 1961, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 1739 (XVI) par laquelle elle a reconnu que des mesures financières extraordinaires étaient nécessaires pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses responsabilités et de mettre à exécution les programmes approuvés par l'Assemblée et a décidé : a) d'autoriser le Secrétaire général à émettre des obligations de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 200 millions de dollars, conformément aux clauses et conditions énoncées dans l'annexe à ladite résolution; b) d'autoriser en outre le Secrétaire général, sous réserve des décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre ultérieurement, à utiliser le produit de la vente de ces obligations à des fins qui, normalement, se rattachent à celles du Fonds de roulement; c) d'inscrire chaque année au budget ordinaire de l'Organisation, à compter du budget de l'exercice 1963, une somme suffisante pour couvrir le service des intérêts afférents à ces obligations et le remboursement des annuités du principal venant à échéance. La valeur totale des obligations vendues en application de cette résolution et de la résolution 1989 (XVIII) du 17 décembre 1963, par laquelle l'Assemblée a décidé que les obligations pourraient être vendues jusqu'au 31 décembre 1964, s'est élevée à 169,9 millions de dollars. Les intérêts acquis sur les fonds placés depuis la date d'émission jusqu'au 31 décembre 1965, soit 3,2 millions de dollars, ont permis de porter le montant des fonds disponibles à 173,1 millions de dollars.

30. A ses seizième et dix-septième sessions, l'Assemblée générale a autorisé certaines dépenses au titre de l'Opération des Nations Unies au Congo [résolutions 1732 (XVI) du 20 décembre 1961 et 1865 (XVII) du 20 décembre 1962] et de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) [résolutions 1733 (XVI) du 20 décembre 1961 et 1864 (XVII) du 20 décembre 1962] pour la période allant du 1er juillet 1962 au 30 juin 1963, mais n'a pas mis de contributions en recouvrement auprès des Etats Membres pour couvrir ces dépenses. Au 31 décembre 1985, les montants prélevés au titre de l'ONUC et de la FUNU (1956) sur le compte "Produit de la vente des obligations de l'ONU" s'établissaient comme suit :

a)	Sommes prélevées pour couvrir les dépenses de la période allant du 1er juillet 1962 au 30 juin 1963 (période pour laquelle il n'a pas été mis de contributions en recouvrement) :	
	ONUC	110,0
	FUNU (1956)	<u>19,1</u>
	<b>Total</b>	<b><u>129,1</u></b>
b)	Avances pour les exercices 1964 à 1970 inclus :	
	ONUC	35,9
	FUNU (1956)	<u>8,1</u>
	<b>Total</b>	<b><u>44,0</u></b>
	<b>Total des sommes prélevées sur le compte "Produit de la vente des obligations"</b>	<b><u><u>173,1</u></u></b>

Etat IXCompte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956)

31. La Force d'urgence des Nations Unies (1956) a été créée par l'Assemblée générale [résolution 1000 (ES-I) du 5 novembre 1956] afin d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités conformément à toutes les dispositions de la résolution 997 (ES-I) de l'Assemblée, en date du 2 novembre 1956. Le Compte spécial créé en application de la résolution 1122 (XI) de l'Assemblée, en date du 26 novembre 1956, demeurait ouvert au 31 décembre 1985, car une partie des dettes contractées pour le compte de la Force n'avait toujours pas été réglée, du fait que certains Etats Membres n'avaient pas acquitté les contributions mises en recouvrement auprès d'eux.

32. Le montant des sommes à payer à des Etats Membres a diminué de 100 000 dollars du fait de la conversion des sommes libellées en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis aux taux de change applicables au 31 décembre 1985. Le solde du Compte a été ajusté en conséquence.



Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies  
chargée d'observer le dégagement

33. Le 25 octobre 1973, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 340 (1973) par laquelle il a constitué la Force d'urgence des Nations Unies (1973). La Force a été initialement constituée pour une période de six mois, mais son mandat a été prorogé en application de résolutions ultérieures du Conseil jusqu'au 24 juillet 1979, date à laquelle son mandat a expiré.
34. Le 31 mai 1974, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 350 (1974) par laquelle il a constitué la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD). La Force a été initialement constituée pour une période de six mois, mais son mandat a été prorogé en application de résolutions ultérieures du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 576 (1985) du 21 novembre 1985, par laquelle le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la FNUOD jusqu'au 31 mai 1986.
35. Un Compte spécial pour la Force a été constitué en application des résolutions 3101 (XXVIII) et 3211 B (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1973 et du 29 novembre 1974, respectivement. Entre le 1er décembre 1983 et le 31 mai 1986, l'Assemblée a ouvert des crédits d'un montant total de 89 millions de dollars pour couvrir le coût des opérations de la FNUOD.
36. Comme il est dit dans les annexes II et III, des Etats Membres ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973) et de la FNUOD. Les retenues opérées sont estimées à 30,5 millions de dollars au total sur la base des dépenses de la FUNU (1973) jusqu'à sa liquidation en 1979 et des prévisions établies pour la FNUOD jusqu'au 31 mai 1986. De plus, un montant de 36 millions de dollars correspondant aux contributions mises en recouvrement auprès d'un Etat Membre et non acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981 a été inscrit à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981.
37. Conformément à la résolution 33/13 F de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1978, 24,4 millions de dollars ont été virés du compte des engagements non liquidés au compte des sommes à payer aux Etats Membres. Ce montant correspond aux demandes de remboursement que l'Organisation a reçues et acceptées d'Etats Membres qui ont fourni des approvisionnements, du matériel et de l'équipement à la FUNU et à la FNUOD, ainsi qu'à d'autres engagements à régler sur la base des taux de remboursement standard. Il est demeuré inscrit au compte des engagements à régler pendant la période de validité fixée par l'Assemblée générale et demeurera comptabilisé comme somme à payer jusqu'à ce que les paiements correspondants soient effectués.
38. A la suite de la suspension temporaire de l'application des dispositions des alinéas b) et d) de l'article 5.2 et des articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier, les montants correspondants à la FUNU et à la FNUOD, qui auraient dû, sinon, être annulés en vertu desdites dispositions mais qui demeurent inscrits à un compte d'attente, se répartissent comme suit :

Résolution de  
l'Assemblée générale

Montant en millions de  
dollars des Etats-Unis

33/13 E	17,7
34/7 D	5,3
35/45 B	6,8
36/66 B	2,7
37/38 B	7,4
38/35 B	5,2
39/28 B	4,8
40/59 B	3,2

Total

53,1

39. Le solde disponible au 31 décembre 1985 (61,8 millions de dollars) comprend 7,2 millions de dollars prévus pour le financement des opérations de la FNUOD jusqu'au 31 mai 1986, 53,1 millions de dollars maintenus dans un compte d'attente jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne une nouvelle décision et 1,5 million de dollars correspondant à l'excédent inutilisé des recettes sur les dépenses pour la période allant du 1er décembre 1984 au 30 novembre 1985. Cependant, comme il comprend des contributions mises en recouvrement non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables, il ne reflète pas la situation qui résulte du fait déjà mentionné que des Etats Membres ne versent pas les contributions mises en recouvrement auprès d'eux.

#### Etat XI

#### Force intérimaire des Nations Unies au Liban

40. Le 19 mars 1978, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 425 (1978) par laquelle il a créé la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Cette Force a été initialement constituée pour une période de six mois, mais son mandat a été prorogé en application de résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 575 (1985) du 17 octobre 1985, par laquelle le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la FINUL jusqu'au 19 avril 1986.

41. Un Compte spécial pour la FINUL a été constitué en application de la résolution S-8/2 de l'Assemblée générale. Pour la période allant du 19 octobre 1983 au 18 avril 1986, sur laquelle porte l'état XI, l'Assemblée a ouvert des crédits ou autorisé des dépenses s'élevant au total à 353,5 millions de dollars pour couvrir le coût des opérations de la FINUL.

42. Comme il est dit dans les annexes II et III, des Etats Membres ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FINUL. Le montant estimatif des sommes retenues de ce fait, calculé sur la base de la part revenant à chacun des Etats Membres en question depuis la création de la FINUL, le 19 mars 1978, jusqu'au 18 avril 1986, s'élève au total à 218,1 millions de dollars. De plus, un montant de 19,6 millions de dollars correspondant aux contributions mises en recouvrement auprès d'un Etat Membre et non acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981 a été inscrit à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981.

43. Conformément à la résolution 34/9 C de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979, 189,5 millions de dollars ont été virés du compte des engagements non liquidés au compte des sommes à payer aux Etats Membres. Ce montant correspond aux demandes de remboursement que l'Organisation a reçues et acceptées d'Etats Membres qui ont fourni des approvisionnements, du matériel et de l'équipement à la FINUL, ainsi qu'à d'autres engagements à régler sur la base des taux de remboursement standard. Il figurera parmi les sommes à payer jusqu'à ce que les paiements correspondants soient effectués.

44. A la suite de la suspension temporaire de l'application des dispositions des alinéas b) et d) de l'article 5.2 et des articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier, les montants correspondant à la FINUL, qui auraient dû, sinon, être annulés en vertu desdites dispositions mais qui demeurent inscrits à un compte d'attente, se répartissent comme suit :

Résolution de l'Assemblée générale	Montant en millions de dollars des Etats-Unis
34/9 E	0,1
35/115 B	2,2
36/138 B	3,8
37/127 B	5,9
38/38 B	5,6
39/71 B	6,0
40/246 B	8,9
<b>Total</b>	<b>32,5</b>

45. Le solde disponible au 31 décembre 1985 (56,5 millions de dollars) comprend 19,3 millions de dollars prévus pour le financement des opérations de la FINUL jusqu'au 18 avril 1986, 32,5 millions de dollars maintenus dans un compte d'attente jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne une nouvelle décision et 4,7 millions de dollars correspondant à l'excédent des recettes sur les dépenses pour la période allant du 19 octobre 1984 au 18 octobre 1985. Cependant, comme il ne comprend pas les contributions mises en recouvrement non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables, il ne reflète pas la situation qui résulte du fait déjà mentionné que des Etats Membres ne versent pas les contributions mises en recouvrement auprès d'eux.

#### Etat XII

##### Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo

46. L'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) a été autorisée par la résolution 143 (1960) du Conseil de sécurité, en date du 14 juillet 1960, et a existé jusqu'au 31 décembre 1964. Par sa résolution 1583 (XV) du 20 décembre 1960, l'Assemblée générale a créé un compte ad hoc pour les dépenses de l'ONUC qui n'étaient pas couvertes par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce compte demeurait ouvert au 31 décembre 1985, car certaines des dettes contractées pour le compte de l'ONUC n'avaient toujours pas été réglées du fait que certains Etats Membres n'avaient pas acquitté les contributions mises en recouvrement auprès d'eux.

47. Le montant des sommes à payer à des Etats Membres a diminué de 300 000 dollars du fait de la conversion des sommes libellées en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis aux taux de change applicables au 31 décembre 1985. Le solde du Fonds a été ajusté en conséquence.

#### Etat XIII

##### Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

48. Le 4 mars 1964, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 186 (1964) par laquelle il a recommandé la création, avec l'assentiment du Gouvernement chypriote, d'une Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. La Force a été créée le 27 mars 1964, initialement pour une période de trois mois, mais son mandat a été prorogé en application de résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 578 (1985) du 12 décembre 1985, par laquelle le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la Force jusqu'au 15 juin 1986. Les contributions volontaires annoncées pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et le montant des dépenses sont indiqués dans les tableaux 13.2 et 13.1, respectivement.

#### Etat XIV

##### Activités de coopération technique

49. L'état XIV est un état récapitulatif des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif dans le cas des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire, des fonds d'affectation spéciale, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et qui sont exécutées par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (CNUEH) et les commissions régionales.

50. Sur les 79 millions de dollars indiqués comme sommes à recevoir du PNUD, du FNUAP et du PNUE pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds reçus, 76,9 millions de dollars représentent des engagements non réglés pour lesquels des fonds ne seront demandés, conformément aux accords conclus avec le PNUD, le FNUAP et le PNUE, que lorsque les paiements correspondants deviendront exigibles. Le solde de 2,1 millions de dollars représente un déficit de trésorerie des fonds d'exploitation qui avaient été fournis par le PNUD, le FNUAP et le PNUE aux agents d'exécution au 31 décembre 1985; il a été résorbé en 1986.

##### Dépenses par source de financement et par unité administrative

51. Le tableau ci-après permet de comparer la répartition des dépenses par source de financement pendant les exercices biennaux 1984-1985 et 1982-1983 :

Activités de coopération technique : dépenses par  
source de financement

	Millions de dollars des Etats-Unis		Pourcentage	
	1984-1985	1982-1983	1984-1985	1982-1983
PNUD	388,8	415,8	66,1	68,3
FNUAP	43,7	49,2	7,4	8,1
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	94,7	93,0	16,1	15,3
Fonds généraux d'affectation spéciale	28,8	20,6	4,9	3,4
Budget ordinaire	32,4	29,8	5,5	4,9
<b>Total</b>	<b>588,4</b>	<b>608,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

52. La diminution importante des dépenses effectivement engagées en 1984-1985 au titre des projets du PNUD et du FNUAP par rapport à celles engagées au cours de l'exercice 1982-1983 tient à la diminution des dépenses de la CNUCED et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), comme le montre le tableau ci-après. Le Centre du commerce international est devenu un agent d'exécution du PNUD et a repris, à ce titre, un grand nombre de projets de la CNUCED. Les fonds alloués à la CEA par le PNUD et le FNUAP ont diminué. D'autre part, à partir du 1er janvier 1982, on a inclus dans les états financiers relatifs aux activités de coopération technique les dépenses de coopération technique imputées sur des fonds généraux d'affectation spéciale (28,8 millions de dollars pour l'exercice considéré), ceci afin de donner une vue d'ensemble de ces activités.

53. Le tableau ci-après permet de comparer la répartition des dépenses par unité administrative pour les exercices biennaux 1984-1985 et 1982-1983 :

Activités de coopération technique : dépenses par  
unité administrative

	Millions de dollars des Etats-Unis		Pourcentage	
	1984-1985	1982-1983	1984-1985	1982-1983
Organisation des Nations Unies	293,8	288,6	49,9	47,4
ONUDI	165,7	161,4	28,2	26,5
CNUCED	18,7	35,8	3,2	5,9
CNUEH	30,5	34,6	5,2	5,7
CEA	23,0	31,3	3,9	5,1
CESAP	33,5	32,5	5,7	5,3
CEE	1,8	2,3	0,3	0,4
CEPALC	16,7	17,9	2,8	3,0
CESAO				
<b>Total</b>	<b>588,4</b>	<b>608,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Etat XV

Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale

54. L'état XV est un état récapitulatif des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif des fonds généraux d'affectation spéciale dont dispose l'Organisation des Nations Unies. Ces fonds d'affectation spéciale sont constitués, conformément aux dispositions de la circulaire ST/SGB/188, pour appuyer n'importe quelles activités, sauf celles de coopération technique, qui renforcent ou élargissent le programme de travail d'une ou de plusieurs unités administratives du Secrétariat.

55. Les recettes et les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 1984-1985 se sont respectivement élevées à 172,8 millions de dollars et 143,4 millions de dollars. Les recettes encaissées et les dépenses engagées par grande catégorie d'activités en 1984-1985 sont indiquées ci-après. Les recettes ont augmenté de 26,2 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal précédent en raison essentiellement de l'augmentation des contributions annoncées et des subventions. Les dépenses ont progressé parallèlement de 24 millions de dollars par suite de l'augmentation des postes de dépense ci-après : traitements et autres dépenses de personnel (500 000 dollars), frais de voyage (1,6 million de dollars), services contractuels (2,1 millions de dollars), frais de fonctionnement (12,3 millions de dollars), achats (700 000 dollars), bourses, subventions et dépenses diverses (6,3 millions de dollars) et dépenses d'appui aux programmes (500 000 dollars).

Activités financées par des fonds généraux d'affectation spéciale :  
recettes et dépenses par grande catégorie d'activités

	<u>Millions de dollars</u> <u>des Etats-Unis</u>		<u>Pourcentage</u>	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opérations de secours	48,5	44,6	28,1	31,1
Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité	1,7	1,7	1,0	1,2
Affaires politiques, tutelle et décolonisation	28,4	25,1	16,4	17,5
Activités économiques et sociales	57,8	41,4	33,5	28,9
Activités humanitaires	25,0	20,0	14,5	13,9
Justice internationale et droit international	0,2	0,1	0,1	0,1
Information	5,8	4,9	3,3	3,4
Services communs d'appui et divers	5,4	5,6	3,1	3,9
<b>Total</b>	<b>172,8</b>	<b>143,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

56. L'excédent des recettes sur les dépenses (29,4 millions de dollars) a diminué de 1,9 million de dollars correspondant à des ajustements afférents à l'exercice antérieur, le solde s'ajoutant au solde général des fonds. Le solde disponible a été réduit de 9 millions de dollars en raison du transfert au PNUD du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (6,1 millions de dollars), de virements aux comptes de réserve (1,7 million de dollars), de versements aux organisations (1 million de dollars), un montant de 200 000 dollars ayant par ailleurs été remboursé aux donateurs. En définitive, le solde des fonds après ajustements s'établissait à 95,9 millions de dollars au 31 décembre 1985.

#### Etat XVI

#### Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes

57. L'état XVI indique les recettes, les dépenses, l'actif et le passif des comptes spéciaux correspondant aux trois catégories de dépenses d'appui aux programmes qui existent à l'Organisation des Nations Unies :

- a) Fonds extra-budgétaires provenant de remboursements au titre de la coopération technique;
- b) Appui aux structures administratives financées à l'aide de fonds extra-budgétaires;
- c) Appui aux activités de fond financés à l'aide de fonds extra-budgétaires.

58. Le montant total des dépenses de coopération technique auxquelles correspondent des dépenses d'appui aux programmes est tombé de 608,4 millions de dollars en 1982-1983 à 588,4 millions de dollars en 1984-1985, comme il est indiqué aux paragraphes 51 et 52 ci-dessus. Cela dit, cette baisse a été contrebalancée par une augmentation du volume des activités financées par les fonds généraux d'affectation spéciale sur lesquels des dépenses d'appui aux programmes peuvent également être imputées. Il ressort du tableau 16.1 que l'augmentation nette des recettes (1,1 million de dollars) pour l'exercice biennal a permis, dans le cas de l'Organisation des Nations Unies, de ramener le solde déficitaire de 1,3 million de dollars au 1er janvier 1984 à 200 000 dollars au 31 décembre 1985.

#### Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme : recettes par source de financement

	Millions de dollars		Pourcentage	
	<u>des Etats-Unis</u>			
	1984-1985	1982-1983	1984-1985	1982-1983
Coopération technique	71,8	74,8	83,6	84,5
Services administratifs - New York	9,3	9,3	10,8	10,5
Services administratifs - Genève	2,7	2,3	3,1	2,6
Activités de fond	2,1	2,1	2,5	2,4
<b>Total</b>	<b>85,9</b>	<b>88,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

59. Pour l'exercice biennal 1984-1985, le montant total des recettes s'est élevé à 85,9 millions de dollars, et celui des dépenses à 78,8 millions de dollars. L'excédent des recettes sur les dépenses (7,1 millions de dollars), déduction faite des virements aux comptes de réserve (0,8 million de dollars), est venu s'ajouter au solde disponible au 31 décembre 1983 qui, de 16,8 millions de dollars, est passé à 23,1 millions de dollars au 31 décembre 1985.

#### Etat XVII

#### Fonds fiduciaires gérés par l'Organisation des Nations Unies

60. L'état XVII est un état récapitulatif des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif des fonds fiduciaires gérés par l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit des soldes de divers fonds de réserve au titre des assurances ou des indemnités qui apparaissaient auparavant comme sommes à payer dans le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies (voir état III). L'actif, le passif et le solde de ces fonds de réserve font désormais l'objet d'états séparés dont le premier est celui arrêté au 31 décembre 1985.

61. L'état XVII permet de comparer les chiffres se rapportant à l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985 à ceux de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1983. L'actif est passé de 16,1 millions de dollars au 31 décembre 1983 à 26,7 millions de dollars au 31 décembre 1985 par suite de l'accroissement des liquidités et placements (6,3 millions de dollars) et des sommes à recevoir (3,8 millions de dollars). Le passif a augmenté de 700 000 dollars, dont 500 000 dollars se rapportent aux sommes à payer et 200 000 dollars aux montants dus à d'autres fonds. L'augmentation du solde disponible (9,4 millions de dollars) s'explique par un virement net de 6,3 millions de dollars aux comptes de réserve et par l'excédent des recettes sur les dépenses (3,1 millions de dollars) dégagé pour l'exercice biennal 1984-1985.

#### Inscriptions de pertes de numéraire et d'effets à recevoir au compte des profits et pertes

62. Conformément à la Règle de gestion financière 110.14, le Contrôleur, ou dans les cas appropriés, le Secrétaire général, a autorisé après enquête approfondie dans chaque cas, à passer par profits et pertes des montants allant de 1 dollar à 52 105 dollars, leur total s'élevant à 201 879 dollars pour l'exercice considéré contre 233 224 dollars pour l'exercice biennal 1982-1983. Chaque cas a été soigneusement examiné et il a été établi : a) qu'il n'y avait pas lieu de considérer un fonctionnaire de l'Organisation comme responsable de la perte; b) qu'aucun effort n'avait été épargné pour recouvrer le montant en question; c) que de nouveaux efforts pour le recouvrer seraient vains. Les montants passés par profits et pertes étaient les suivants :



	Dollars des Etats-Unis	
	1984-1985	1982-1983
Fonds général et activités connexes	59 702	36 615
Fonds de péréquation des impôts	7 622	62 250
Opérations de maintien de la paix	6 220	1 993
Activités de coopération technique	128 263	118 014
Fonds généraux d'affectation spéciale	72	14 352
<b>Total</b>	<b>201 879</b>	<b>233 224</b>

Inscription de pertes de biens au compte des profits et pertes

63. Un montant de 3 865 288 dollars correspondant aux pertes de biens subies au Siège et dans les bureaux hors siège au cours de l'exercice biennal 1984-1985 a été passé par profits et pertes par le Contrôleur, conformément à la Règle de gestion financière 110.15. De ce fait, le solde des biens figurant dans la comptabilité matérielle est redevenu conforme aux quantités réelles. Un état détaillé des montants passés par profits et pertes a été fourni au Comité des commissaires aux comptes conformément à l'alinéa b) de la Règle de gestion financière 111.10.

Versements à titre gracieux

64. Six versements à titre gracieux, d'un montant total de 61 118 dollars, ont été faits au cours de l'exercice biennal 1984-1985, conformément à l'article 10.3 du Règlement financier. Ces versements, qui allaient de 995 dollars à 9 564 dollars, ont été imputés sur les sources de financement appropriées. Un état détaillé de tous les versements à titre gracieux a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes.

Mesures prises comme suite aux observations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les états financiers vérifiés de l'exercice biennal 1982-1983

65. L'Administration a fait rapport par écrit aux commissaires aux comptes sur la façon dont elle avait appliqué leurs recommandations et leur a adressé des réponses détaillées aux notes de gestion qu'elle a reçues pendant l'exercice biennal considéré. En conséquence, le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport sur les états financiers vérifiés de l'exercice biennal 1984-1985, fera les observations qu'il jugera appropriées au sujet des recommandations qui, à son avis, n'ont pas été intégralement appliquées.

Introduction

1. Comme il y est tenu aux termes de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes a procédé à la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux gérés par l'Organisation ou en son nom, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985.
2. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les opérations de vérification ont été effectuées au Siège de l'ONU, à New York, et dans les bureaux hors Siège de l'Organisation à Genève, Vienne, Rome, Nairobi, Addis-Abeba, Bagdad, Bangkok, Brasilia, Mexico, Port-of-Spain, Santiago et La Haye. En outre, les opérations de vérification ont porté sur les activités de maintien de la paix et les activités de coopération technique dans les pays suivants : Arabie saoudite, Chypre, Costa Rica, Ghana, Israël, Liban, Mexique, Pakistan, Philippines et République arabe syrienne.
3. Durant l'exercice biennal, nous nous sommes entretenus avec les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et avons participé aux délibérations du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes. Le Comité des commissaires aux comptes est en outre demeuré en liaison permanente avec le Corps commun d'inspection et a travaillé en coopération et en coordination étroites avec la Division de vérification intérieure des comptes.
4. Au cours de l'exercice considéré, le Comité des commissaires aux comptes a, comme par le passé, fait rapport sur les résultats de vérification spécifiques et rédigé des notes de gestion contenant des observations et recommandations détaillées à l'intention de l'Administration.
5. Dans sa résolution 39/66 du 13 décembre 1984, l'Assemblée générale a prié le Comité des commissaires aux comptes et le CCQAB de continuer à prêter une attention particulière aux sujets à propos desquels ils avaient fait des observations et des commentaires dans le rapport du Comité sur l'exercice terminé le 31 décembre 1983 1/. Au cours de l'exercice biennal 1984-1985, nos vérifications ont donc été axées sur la gestion des liquidités, le contrôle budgétaire, les fonds d'affectation spéciale, les procédures d'achat - notamment les contrôles concernant les biens consommables et non consommables - les immobilisations, les systèmes des états de paie et des données relatives au personnel et les frais de voyage. Nous avons également examiné les activités de maintien de la paix, les activités de coopération technique, les opérations informatisées, les activités productrices de recettes et la vérification intérieure des comptes. Enfin, le Comité a contrôlé l'application par l'Administration des recommandations faites dans son rapport sur l'exercice biennal 1982-1983.
6. On trouvera ci-après un exposé des principales questions soulevées par la vérification des comptes de l'exercice biennal 1984-1985. Ces questions ont été examinées avec l'Administration, dont les réponses ont été mentionnées à chaque fois que cela a été nécessaire.

## Résumé des conclusions

7. Notre vérification a révélé que la préparation et la présentation des projets de budget avaient continué de se faire tardivement. A cet égard, des retards importants ont été enregistrés dans la présentation des projets de budget pour l'exercice biennal 1984-1985.
8. Nous avons constaté que des crédits avaient été virés d'un chapitre à l'autre du budget d'une manière qui n'était pas conforme à l'article 4.5 du Règlement financier et à la règle de gestion financière 104.4.
9. En vérifiant le contrôle budgétaire dans les bureaux hors Siège, nous avons également constaté que des engagements non réglés n'avaient pas été examinés avec suffisamment de soin et que l'insuffisance du contrôle budgétaire avait donné lieu à des excédents de dépenses.
10. En ce qui concerne les procédures d'achat au Siège, nous avons relevé, en examinant certains contrats de louage de service, un certain nombre de faiblesses au niveau des arrangements contractuels et de l'application des termes des contrats.
11. Au cours de la vérification que nous avons effectuée dans les bureaux hors Siège, nous avons également constaté que dans certains cas, des marchés avaient été passés sans qu'il soit procédé à un appel d'offres. De plus, des denrées alimentaires avaient été achetées dans un pays en violation de diverses résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'imposition de sanctions économiques à ce pays.
12. Au Siège, nous avons noté que, dans certains cas, l'Administration avait approuvé trop d'heures supplémentaires et que certaines nominations à titre permanent n'avaient pas été revues, en violation des dispositions pertinentes du Règlement du personnel.
13. Les procédures suivies en matière de planification des effectifs laissaient à désirer.
14. Il n'a pas été procédé à l'établissement d'un fichier d'experts et de consultants au Siège et, dans leurs demandes d'adjudication de contrats de services d'experts et de consultants, les départements et les bureaux demandeurs n'ont pas pris en considération tous les candidats disponibles.
15. Nous avons constaté que, dans un certain nombre de cas, les procédures suivies à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en matière d'examen et d'attribution de marchés pour la fourniture de services d'experts et de consultants et les procédures de contrôle des fonds correspondants étaient inefficaces et insuffisantes.
16. Des carences similaires ont été relevées à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour les accords de services spéciaux.
17. Au cours de la vérification des activités productrices de recettes au Siège, notamment en ce qui concerne les restaurants et services annexes fonctionnant en vertu d'un arrangement contractuel régissant les activités de restauration, du comptoir d'articles pour cadeaux et du magasin de souvenirs, nous avons constaté un certain nombre de déficiences opérationnelles, comptables et financières qui devaient être examinées d'urgence.

18. Les procédures de délivrance de permis de stationnement dans les aires de stationnement du Centre international de Vienne étaient inopérantes et, en conséquence, un grand nombre de véhicules dont les propriétaires ne pouvaient être identifiés, y ont été stationnés au cours des sept dernières années sans qu'aucune redevance n'ait été versée à l'Administration.
19. En examinant les procédures comptables au Siège, nous avons constaté que le manuel de comptabilité en vigueur, qui avait été publié en 1975 et révisé en 1977, connaissait une diffusion limitée et, qu'en outre, il devait être mis à jour et réimprimé.
20. De plus, la production d'un certain nombre de rapports comptables était peu économique et les données concernant leur diffusion étaient incomplètes, ce qui donnait lieu à des gaspillages.
21. Les bureaux hors Siège transmettaient tardivement au Siège les données comptables et, de ce fait, les données initiales utilisées dans les rapports financiers et comptables faisaient que ces derniers étaient peu fiables aux fins de la gestion.
22. En comptabilisant des contributions volontaires destinées à l'achat d'outils et de matériel, un gouvernement n'a pas respecté les dispositions de l'article pertinent du Règlement financier.
23. L'examen des documents comptables de la CEA a révélé un certain nombre d'anomalies dans les comptes à recevoir parmi lesquels figurait un compte d'attente de quelque 676 038 dollars.
24. Au Siège, on a noté des retards dans le traitement des opérations au comptant, les sommes reçues n'étant pas déposées immédiatement dans un compte en banque officiel. De plus, le système de placement en vigueur non seulement prenait beaucoup de temps, mais provoquait des lenteurs et, rendait ainsi plus difficile l'obtention de taux d'intérêt élevés. Enfin, les soldes de trésorerie n'étaient pas régulièrement contrôlés et, de ce fait, l'Organisation était privée de l'intérêt qu'elle aurait pu obtenir en plaçant les fonds disponibles.
25. Nous avons noté que les rapports relatifs aux frais de voyage n'avaient pas tous été soumis et qu'en conséquence, les contrôles requis n'avaient pas pu être effectués de façon satisfaisante. Le manuel des procédures concernant la gestion des frais de voyage qui avait été établi en 1973 devait être révisé pour tenir compte de diverses modifications organisationnelles et opérationnelles.
26. Les bureaux hors Siège n'ont conclu aucun arrangement contractuel avec leurs agences de voyage respectives bien qu'ils soient depuis très longtemps en relation avec elles et qu'ils effectuent avec ces agences des transactions importantes.
27. En examinant les fonds d'affectation spéciale, nous avons constaté que des droits avaient été prélevés sur les redevances provenant d'intérêts minéraux, en violation des dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. De plus, un montant de 130 000 dollars a été prélevé sur un fonds d'affectation spéciale pour régler des services qui, à notre avis, ne correspondaient pas aux fins pour lesquelles le fonds avait été créé.
28. En examinant les procédures relatives à l'établissement et à la clôture des fonds d'affectation spéciale, nous avons découvert qu'un fonds d'affectation spéciale qui, au niveau opérationnel, avait été clos en 1973 ne l'avait pas été sur

le plan financier. Un engagement de 4,2 millions de dollars avait été effectué en août 1984 par prélèvement sur le solde du fonds, qui s'élevait au 31 décembre 1983 à 4 804 029 dollars, mais cet engagement n'avait pas été réglé en raison de l'absence des pièces comptables justificatives.

29. En examinant la gestion du matériel et des équipements, nous avons relevé, au niveau du contrôle interne, les anomalies ci-après :

- a) Absence de plans d'entretien et de remplacement à long terme du matériel;
- b) Insuffisance des arrangements ou absence totale d'arrangements pour la disposition du matériel obsolète;
- c) Carence du système de vérification des stocks en ce qui concerne l'utilisation des articles attrayants;
- d) Déficience de la sécurité et de la surveillance en ce qui concerne les articles attrayants.

30. Nous avons observé également qu'à la CESAO, les contrôles internes de la gestion des biens non consommables étaient incomplets ou insuffisants.

31. En ce qui concerne les activités de coopération technique, nous avons noté que certains problèmes opérationnels continuaient d'entraver l'exécution et le suivi efficaces et effectifs des projets. La comptabilisation des dépenses au titre des projets des organismes associés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) devrait être affinée.

32. Certaines questions relatives aux opérations informatisées au Siège, que nous avons soulevées dans notre rapport pour l'exercice biennal 1982-1983 1/, n'ont pas encore été résolues. Un certain nombre de carences opérationnelles et techniques ont également été observées dans les activités de traitement électronique des données à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

33. Notre examen complémentaire a révélé que l'Administration avait pris des mesures en vue d'appliquer les recommandations que nous avons formulées au sujet de la vérification intérieure des comptes dans notre rapport pour l'exercice biennal 1982-1983 1/ ainsi qu'au sujet de la résolution connexe de l'Assemblée générale et, de ce fait, des améliorations ont été apportées dans ces domaines. Certaines questions méritent encore toutefois d'être examinées plus avant.

34. La collecte des contributions mises en recouvrement non acquittées a continué d'être une source de préoccupation pour le Comité dans la mesure où la situation qui règne actuellement dans ce domaine se répercute sur la situation financière de l'Organisation.

#### Contrôle budgétaire

35. Dans le cadre de notre vérification, nous avons examiné les procédures de contrôle budgétaire appliquées pour l'établissement du budget-programme, le contrôle des allocations de crédits, le suivi de l'exécution du budget, le contrôle des effectifs, le suivi de l'application des programmes et l'évaluation de l'exécution des programmes. Nous avons également examiné les prévisions de recettes dans le cadre du revenu général et des activités productrices de recettes.

36. Notre vérification a également porté sur les méthodes de contrôle budgétaire des dépenses d'appui au programme et des comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme. Ces examens ont porté tant sur le budget ordinaire que sur les activités extra-budgétaires.

#### Retards enregistrés dans la préparation et la présentation des projets de budget

37. Dans notre rapport pour l'exercice biennal 1982-1983 1/, nous avons formulé des observations au sujet de déficiences dans la présentation des demandes de crédits et présenté des recommandations, auxquelles l'Administration avait souscrit, en vue d'améliorer la situation.

38. En examinant les projets de budget pour l'exercice biennal 1984-1985, nous avons constaté que, bien que l'Administration ait entre autres dispositions donné des instructions à tous les chefs de département et de bureau pour l'établissement et la présentation des demandes de crédit au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 et qu'elle ait établi un calendrier de présentation, un certain nombre de départements et de bureaux continuaient de ne pas respecter les délais.

39. En nous fondant sur les arrangements organisationnels de la Division du budget, nous avons observé que dans le secteur des activités économiques, sociales et des droits de l'homme, des retards de 30 à 120 jours avaient été enregistrés dans la présentation de 24 projets de budget. Dans les secteurs des affaires politiques, des activités juridiques et des services communs également, 67 des 95 demandes de crédit ont été présentées avec un retard de 30 à 90 jours.

40. En outre, si des efforts considérables avaient été faits en vue d'améliorer la qualité des demandes de crédit présentées par les départements et les bureaux dans le secteur des affaires économiques, sociales et des droits de l'homme, celles émanant des secteurs des affaires politiques, des activités juridiques et des services communs laissaient encore à désirer.

41. Notre examen a également révélé que certaines demandes de crédit, notamment celles afférentes aux programmes prévus au chapitre de l'information, de l'administration et de la gestion et à celui des services de conférence et bibliothèques (chap. 27, 28 et 29 respectivement), avaient été critiquées par la Division du budget ou le CCQAB parce qu'elles comportaient des erreurs ou des omissions et n'étaient pas pleinement conformes aux règles, règlements et instructions régissant la planification des programmes et les aspects du budget ayant trait aux programmes.

42. L'Administration a expliqué que les retards et la mauvaise qualité des documents étaient dus au fait que certains chefs de département n'avaient pas suffisamment participé à la planification des programmes et, d'autre part au manque d'expérience de certains des fonctionnaires chargés de l'établissement des demandes de crédit.

43. L'Administration a néanmoins indiqué, qu'en vue de permettre aux directeurs de programmes de commencer plus tôt l'établissement des demandes pour l'exercice biennal suivant, les instructions existantes avaient été normalisées. De plus, l'amélioration du réseau international de communications de l'Organisation des Nations Unies et l'informatisation du système budgétaire qui se poursuit devraient également contribuer à réduire les retards. Ces améliorations devraient améliorer l'efficacité de la Division du budget et donner aux directeurs de programmes

l'accès au fichier informatisé du budget, ce qui leur permettrait d'expérimenter diverses permutations des éléments de ressources dans le but de s'acquitter de la façon la plus rentable possible de leur mandat.

#### Virements de crédits d'un chapitre à l'autre du budget

44. En examinant le rapport final sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1984-1985, nous avons constaté que des dépenses d'un montant de 4 606 455 dollars avaient été engagées à la fin de l'exercice biennal, en sus des crédits approuvés (518 347 600 dollars) au titre de 11 chapitres du budget, en violation des dispositions de l'article 4.5 du Règlement financier.
45. A cet égard, en analysant les états financiers (tableau 1.1), nous avons constaté que l'Administration avait effectué des virements d'un chapitre à l'autre en vue de couvrir tous les excédents de dépenses, sans obtenir au préalable l'autorisation du CCQAB, violant ainsi les dispositions de la règle de gestion financière 104.4. Ces opérations apparaissent dans les états de comptes finals certifiés.
46. L'Administration a expliqué que, conformément aux procédures établies, le Comité consultatif devait tenir une audition en mai 1986 en vue d'examiner les demandes d'assentiment des virements de crédits nécessaires entre les chapitres du budget pour l'exercice biennal 1984-1985 présentées par le Secrétaire général.
47. L'Administration a indiqué en outre qu'étant donné que la session de printemps du Comité consultatif commençait après la date normale de clôture des comptes (31 mars), l'autorisation était, par nécessité, demandée après que les états de comptes avaient été certifiés par le Contrôleur. L'Administration a également souligné que l'assentiment du Comité consultatif était toujours formellement obtenu avant la publication des comptes vérifiés comme Supplément des documents officiels de l'Assemblée générale. L'Administration a conclu à cet égard que la procédure qui avait été suivie pour la clôture des comptes de 1984-1985 était pleinement conforme à la pratique normale de l'Organisation.
48. Cette explication nous a conduits à penser que l'Administration considérait comme une procédure automatique ou de routine l'assentiment ou l'autorisation a posteriori du CCQAB pour les demandes de virement de crédits entre les chapitres du budget qu'elle présentait après certification des comptes par le Contrôleur, et qu'elle n'anticipait ni sanctions ni refus.
49. Nous avons estimé que cette procédure était contraire aux dispositions de l'article 1 du Règlement financier et des règles de gestion financière cités plus haut et, corrélativement, allait à l'encontre d'un contrôle efficace des dépenses. De plus, dans ce cas précis, si l'Administration avait été incapable d'obtenir l'autorisation nécessaire du Comité consultatif pour les virements effectués, des ajustements auraient dû être apportés aux comptes.
50. Nous avons également estimé que, par le biais du système de suivi de l'exécution du budget, l'autorisation préalable du Comité consultatif pouvait être obtenue pour effectuer des virements de crédits entre des chapitres afin de couvrir des excédents de dépenses dus à des circonstances imprévisibles.

## Contrôle des dépenses effectuées au titre des heures supplémentaires

51. Il ressort de notre examen de l'utilisation des heures supplémentaires au Bureau des services généraux, que les allocations de crédit au titre des heures supplémentaires pour 1984-1985 s'élevaient à 4 129 300 dollars, alors que les dépenses au 31 octobre 1985 se chiffraient à 4 320 000 dollars, soit un excédent de 190 700 dollars par rapport au crédit alloué.

52. Nous avons noté, à cet égard, que, contrairement aux dispositions de la règle de gestion financière 106.1, aucune autorisation écrite du Contrôleur n'avait été obtenue avant que ne soit engagées ces dépenses excédentaires.

53. De plus, si l'on tient compte des dépenses totales effectuées au titre des heures supplémentaires pendant la période allant du 1er janvier 1985 au 31 octobre 1985 (1 966 000 dollars), on constate qu'un excédent de dépenses d'un montant estimatif de 393 200 dollars a été enregistré pour novembre 1985 et décembre 1985, ce qui porte à 600 000 dollars l'excédent des dépenses au 31 décembre 1985.

54. Nous avons recommandé qu'aux fins d'un contrôle effectif des dépenses, l'on ait toujours en vue le montant total des crédits alloués et qu'afin de réduire les dépenses effectuées au titre des heures supplémentaires, on réexamine les horaires de travail du personnel.

55. L'Administration nous a fait savoir qu'à la suite des mesures qu'elle avait prises, le temps effectué en heures supplémentaires avait été régulièrement réduit au cours des dernières années et que le niveau actuel devrait permettre de maintenir les heures supplémentaires dans les limites des crédits alloués pour 1986-1987 ou d'en rester très proche.

## Contrôle budgétaire dans les bureaux hors Siège

56. L'examen que nous avons effectué dans les bureaux hors Siège a révélé que les procédures de contrôle budgétaire n'avaient pas été pleinement suivies et nous avons constaté, à cet égard, qu'à l'Office des Nations Unies à Genève, les demandes de remboursement des frais de voyage étaient réglées avant que ne soit réglé le solde des engagements restants pour lesquels on ne prévoyait plus de nouvelles demandes de remboursement. En outre, dans la plupart des cas, le coût estimatif des frais de voyage au moment de la nomination, de la cessation de service, etc., incluait les frais correspondant au transport des effets et du mobilier des fonctionnaires, même si ceux-ci ne l'avaient pas expressément demandé.

57. De même, la vérification que nous avons effectuée à la CNUCED a révélé que dans plusieurs cas des engagements non réglés au titre de frais d'imprimerie, de frais de voyage et d'heures supplémentaires avaient été reportés deux fois et a fait apparaître un nombre important de soldes non réglés anciens et de soldes d'engagements inutilisés au titre de voyages, de coûts de communication et d'ajustements de salaire rétroactifs.

58. De plus, à la Commission économique pour l'Europe (CEE), un certain nombre d'engagements non réglés relatifs à des frais de voyage, pour lesquels aucune demande de remboursement additionnel n'était attendue, avaient été maintenus sur les comptes sans donner lieu aux examens et aux opérations de règlement requises.



59. En outre, en analysant les comptes budgétaires de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève, nous avons constaté que les ressources allouées au personnel temporaire pour des réunions avaient été inscrites au programme "Direction exécutive et administration". Nous avons ainsi observé qu'un crédit non utilisé d'un montant de 16 766 215 dollars qui avait été alloué à ce programme avait été utilisé pour exécuter d'autres programmes.

60. L'Administration a accepté nos recommandations en vue d'assurer un contrôle budgétaire plus efficace.

61. Outre les problèmes de contrôle budgétaire mentionnés ci-dessus, l'examen que nous avons effectué à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a révélé, qu'au titre du chapitre 12 du budget ordinaire, dans 21 programmes sur 29 et 12 objets de dépenses sur 25, les dépenses avaient dépassé de 398 379,39 dollars le montant total des crédits alloués (32 762 000 dollars).

62. Des dépassements de crédits ont également été enregistrés à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Ils se sont élevés à 1 620 400 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel et à 224 400 dollars pour les frais d'imprimerie.

63. En raison de déficiences de contrôle budgétaire similaires, les dépenses afférentes à la Cour internationale de Justice ont dépassé de 122 243,93 dollars le montant total des crédits alloués pour l'exercice biennal 1984-1985. En examinant les comptes budgétaires du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, nous avons constaté également un dépassement des crédits qui avaient été alloués à cet organisme pour l'exercice biennal 1984-1985. Ce dépassement était intervenu dans le cadre d'un chapitre et de deux programmes et il représentait des montants de 825 391,57 dollars, 340 334,70 dollars et 504 104,28 dollars respectivement.

64. Après avoir examiné les motifs invoqués par l'Administration pour justifier cet excédent de dépenses, nous avons recommandé néanmoins qu'à l'avenir les dépenses soient maintenues dans les limites des affectations de fonds et des crédits alloués.

65. L'Administration a accepté nos observations et nous a fait savoir qu'elle avait pris note de nos recommandations.

#### Dépenses effectuées dans le cadre de lettres d'attribution

66. En vérifiant les dépenses correspondant aux achats de fournitures effectués à l'aide de lettres d'attribution auprès des gouvernements dans le cadre des opérations de maintien de la paix, nous avons constaté des cas où les demandes de remboursement présentées par le gouvernement fournisseur dépassaient les montants autorisés. Trois lettres d'attribution, une pour chacun des trois mandats, ont été établies dans le cadre d'un arrangement d'approvisionnement direct conclu avec un gouvernement pour un montant de 657 182 dollars. Le coût total des pièces détachées, des fournitures et du fret représentait 732 123 dollars, soit 74 941 dollars de plus que le montant qui avait été autorisé.

67. En outre, en examinant le règlement des demandes de remboursement présentées par le gouvernement en question, nous avons constaté les faits ci-après :

a) La lettre d'attribution qui avait été présentée pour le règlement des engagements n'était pas celle qui convenait;

b) Une demande de paiement de 116 657 dollars n'avait pas été réglée pour insuffisance de fonds;

c) Le montant total des dépenses effectuées au titre des demandes de fournitures a dépassé, dans deux bureaux extérieurs, de 9 400 dollars et 2 880 dollars respectivement les montants qui avaient été autorisés par deux lettres d'attribution établies dans le cadre d'arrangements conclus avec deux gouvernements.

68. Nous avons recommandé que des mesures soient prises en vue de renforcer le contrôle budgétaire des dépenses afin d'éviter que ne soient dépassés les plafonds autorisés dans chaque lettre d'attribution et d'assurer que les sommes réclamées correspondent bien aux engagements pertinents.

69. L'Administration nous a informés que le Groupe des finances et des budgets ainsi que le Groupe de l'appui logistique et de l'approvisionnement enregistraient les demandes de fournitures présentées sur la base de lettres d'attribution et que des mesures avaient été prises en vue d'assurer que dorénavant les excédents de dépenses soient réglés sans tarder. De plus, l'Administration a promis d'obtenir l'approbation rétroactive du Comité des marchés pour tous les dépassements de dépenses et de porter la question à l'attention du gouvernement fournisseur et des bureaux extérieurs intéressés.

#### Procédure d'achat

70. Le Siège de l'ONU passe des marchés avec des sociétés et des agents afin d'assurer la fourniture à l'Organisation de services spéciaux et d'équipements. Au mois d'octobre 1985, 46 marchés de durée variable avaient ainsi été passés. La plupart de ces marchés portaient sur une période d'un à cinq ans mais deux d'entre eux avaient été passés pour des périodes de 10 à 15 ans respectivement. Deux nouveaux marchés portaient sur une période commençant le 1er janvier 1986. Le coût annuel estimatif de ces marchés allait de 27 000 dollars à 26 216 600 dollars.

71. A cet égard, nous avons effectué pour l'exercice biennal considéré une vérification portant sur quatre contrats de louage de services au Siège :

a) services d'agence de voyages, b) entretien et service du matériel électrique et exécution de travaux d'installation électrique, c) location de matériel informatique par l'intermédiaire d'une société, et d) fourniture de services, service des ascenseurs, et nettoyage des bâtiments, des chaussées et autres zones. Le marché passé pour la gestion des services de restauration a été examiné séparément et les observations et recommandations que nous avons formulées à ce sujet figurent dans une autre partie du présent rapport (voir par. 100 à 118 ci-après).

72. L'examen d'un certain nombre de contrats de services a fait apparaître de graves déficiences en matière d'administration, en particulier :

a) Les marchés étaient attribués sans qu'il soit fait suffisamment appel à la concurrence;

b) Les possibilités de tirer des revenus ou de réaliser des économies n'étaient pas étudiées avec suffisamment de soin et n'étaient pas utilisées au profit de l'Organisation;

c) Les conditions de règlement des factures consenties à l'Organisation par les fournisseurs de services n'étaient pas dans le meilleur intérêt de l'Organisation;

d) Le système utilisé pour contrôler les services fournis par les entrepreneurs ou agents laissait à désirer;

e) Aucune étude n'avait été réalisée au sujet de l'utilisation du matériel et la consommation de produits de nettoyage, alors qu'une telle étude permettrait de rationaliser les commandes et, également, d'utiliser rationnellement ce matériel et ces produits.

73. A cet égard, en examinant le contrat passé pour les services de voyage, nous avons constaté que certaines dispositions contractuelles n'étaient pas effectivement ou intégralement appliquées et que, de ce fait, les possibilités pour l'Organisation de tirer des revenus ou de réaliser des économies ne pouvaient être pleinement mises à profit.

74. Nous avons tout particulièrement relevé les problèmes suivants :

a) Le fait que l'Administration n'ait pas exercé l'option qui lui était offerte de rembourser l'agence de voyages dans la monnaie locale, conformément aux termes du contrat passé avec cette agence;

b) Le fait que, contrairement aux dispositions de l'alinéa a) de l'article 5.2, l'agence de voyages n'ait pas présenté d'état hebdomadaire de comptes, entravant ainsi la possibilité qui était offerte à l'Administration d'exercer l'option prévue par le contrat;

c) Le remboursement tardif des billets non utilisés qui s'est traduit pour l'Organisation par une perte de liquidités correspondant au montant des billets payés par anticipation, soit 290 533 dollars par mois en moyenne en 1985;

d) La fourniture tardive par l'agence de voyages des équipements et des services nécessaires qu'elle était tenue de fournir en vertu des dispositions du contrat passé avec l'Organisation;

e) Le fait que l'agence de voyages n'ait pas soumis d'état financier indiquant les commissions qu'elle avait perçues lors de l'achat des billets et à l'occasion d'autres transactions.

75. Le Comité a formulé des recommandations appropriées à l'Administration pour assurer que les termes du contrat soient dûment appliqués dans le but de sauvegarder les intérêts de l'Organisation.

#### Contrat pour l'entretien et le service du matériel électrique

76. Le contrat ci-dessus portait sur le recrutement d'un entrepreneur chargé d'assurer l'entretien et le service du matériel électrique, y compris le matériel radio et d'exécuter les travaux d'installation électrique. Les frais annuels d'administration prévus dans le contrat s'élevaient à 166 670 dollars et le marché lui-même représentait un coût estimatif de 6 490 000 dollars pour la période allant du 1er janvier 1984 au 31 décembre 1985.

77. A cet égard, nous avons noté que l'Administration avait eu recours, pendant plus de 30 ans, aux services du même entrepreneur, le dernier marché prenant effet le 1er janvier 1986.

78. Nous avons estimé que les dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, notamment les règles de gestion financière 110.17 et 110.18 qui prévoient que les marchés relatifs à l'achat ou à la location de services, fournitures, matériel et autres articles nécessaires qui impliquent un engagement de 40 000 dollars au moins soient passés par adjudication ou sur appel d'offres, n'ont pas été dûment suivies puisque les offres d'aucun autre entrepreneur n'ont été examinées.

79. L'Administration a indiqué qu'en ce qui concerne les marchés relatifs à des services, il n'était pas toujours souhaitable de faire appel à la concurrence ou de procéder à un appel d'offres à l'expiration de chaque période contractuelle et qu'il fallait prendre en considération les risques d'interruption de service qui étaient associés à une nouvelle mise en route. Cela est encore plus vrai si les services de l'entrepreneur se sont avérés satisfaisants et avantageux, ce qui tend à indiquer qu'il est utile de bien peser le pour et le contre lorsque l'on souhaite déterminer si l'Organisation a ou non intérêt à engager un nouvel entrepreneur pour les services nécessaires.

#### Recouvrement de versements irréguliers

80. Nous avons aussi noté qu'à propos d'un contrat antérieur, la Division de vérification intérieure des comptes avait recommandé en 1984 le recouvrement d'un trop-perçu de 125 000 dollars dû par l'entrepreneur.

81. A cet égard, le Comité des marchés a stipulé, dans le contrat actuellement en vigueur (prenant effet le 1er janvier 1986) qu'une recommandation tendant à approuver le contrat proposé ne revenait pas à entériner le contrat existant (venant à expiration le 31 décembre 1985) ou à renoncer au recouvrement éventuel des versements irréguliers qu'aurait décelés la Division de vérification intérieure des comptes dans le cadre de l'examen auquel elle procédait.

82. Compte tenu de cette disposition, nous avons demandé à être informés des mesures prises touchant le montant total du trop-perçu (125 000 dollars).

#### Contrat de services de nettoyage

83. L'examen d'un contrat relatif à la fourniture de services, au fonctionnement des ascenseurs et au nettoyage des bâtiments, chaussées, etc., qui prévoit des frais annuels de gestion de 100 000 dollars et porte sur un montant estimatif de 4 700 000 dollars par an, a révélé les déficiences ci-après :

a) Le taux d'utilisation et le schéma de consommation des fournitures pour le nettoyage des locaux n'avaient pas été déterminés;

b) Les commandes d'articles n'étaient pas assez importantes pour permettre de réaliser des économies;

c) Le réapprovisionnement "d'urgence" ou "immédiat" était la règle plutôt que l'exception;

d) L'administrateur chargé du magasin décidait librement de la périodicité et du volume des achats.

84. Nous avons recommandé que l'Administration prenne les dispositions nécessaires pour déterminer le schéma de consommation de ces fournitures afin d'en faciliter une commande rationnelle sur le plan économique. Le système permettra également d'améliorer les moyens de contrôle d'une utilisation rationnelle de ces fournitures par l'entrepreneur.

85. En réponse à nos observation et recommandation, l'Administration a notamment indiqué :

a) Qu'elle s'efforçait actuellement de déterminer le schéma de consommation de tous les produits de nettoyage commandés par l'intermédiaire du Groupe de contrôle des magasins;

b) Qu'une fois en possession des renseignements nécessaires, elle mènerait des enquêtes afin de commander ces articles en quantités économiquement utiles, même s'il convenait de contrôler soigneusement les commandes importantes de produits de nettoyage, en raison de la faible capacité de stockage du Groupe de contrôle des magasins;

c) Que les services intéressés devraient se consulter en vue d'améliorer la demande de fourniture, le stockage et la délivrance des produits de nettoyage.

#### Procédures d'achat dans les bureaux extérieurs

86. Notre examen des procédures d'achat dans les bureaux extérieurs a également révélé quelques cas où les règles applicables n'étaient pas observées. On en trouvera des exemples dans les paragraphes suivants.

87. Nous avons noté à l'ONUDI, en particulier, que contrairement aux stipulations de la règle 110.18 de gestion financière le Comité des marchés examinait une proposition tendant à adjudger deux contrats de sous-traitance intéressant des projets d'assistance technique, pour des montants respectifs de 638 827 et de 68 000 dollars, sans procéder à un appel d'offres.

88. L'Administration a expliqué les circonstances qui dictaient cette mesure, tout en indiquant qu'à l'avenir elle s'attacherait à faire des appels d'offres quand le montant du marché le justifiait.

89. Notre examen des achats effectués par le Service des achats et des transports, du Bureau des services généraux, pour répondre aux demandes de fourniture présentées par les missions, a révélé qu'une livraison de vivres destinés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), en provenance d'un pays à l'encontre duquel l'Assemblée générale avait adopté plusieurs résolutions sur des sanctions économiques - résolutions dont les dispositions avaient été incorporées aux clauses et conditions types des achats alimentaires de la FNUOD - avait été acceptée.

90. L'Administration a enquêté sur cet incident et pris les mesures suivantes :

a) Le fournisseur a été averti que toute répétition de l'incident entraînerait automatiquement l'abrogation du contrat en vigueur et la perte du droit de répondre à l'avenir aux appels d'offres lancés par l'Organisation des Nations Unies;

b) Toutes les commandes ou contrats passés par l'Organisation et les contrats de sous-traitance passés par l'entrepreneur comportent maintenant une clause spéciale interdisant toute collaboration avec ce pays;

c) La FNUOD a été priée de prendre à l'échelon local des mesures correctives pour assurer le respect de ces dispositions.

### Régime des états de paye

#### Heures supplémentaires en surnombre

91. L'examen d'un échantillon de fonctionnaires ayant effectué des heures supplémentaires au Bureau des services généraux du Siège a montré que cinq d'entre eux avaient constamment dépassé le plafond de 40 heures de travail supplémentaire pendant une période de six à dix mois, trois pendant une période de trois à cinq mois et cinq pendant deux mois, contrairement à la disposition 103.12 du Règlement du personnel [appendice B, xi]. Nous avons par ailleurs noté 16 exemples où ce plafond avait été dépassé dans une proportion supérieure à 100 p. 100.

92. Nous avons de plus remarqué que l'Administration n'avait pas établi de directives prévoyant dans quelles conditions il était possible d'approuver qu'un fonctionnaire effectue plus de 40 heures de travail supplémentaire. Les raisons fournies par les supérieurs hiérarchiques s'agissant de déterminer et d'approuver les cas semblables ne pouvaient donc être justifiées de manière satisfaisante.

93. Nous avons recommandé qu'à l'avenir la disposition 103.12 [appendice B, xi] du Règlement du personnel soit appliquée en matière d'approbation des heures supplémentaires et que soient établies des directives énonçant les conditions dans lesquelles un fonctionnaire peut être requis d'effectuer plus de 40 heures supplémentaires en un mois. L'Administration a déclaré en réponse qu'elle envisageait d'adopter un certain nombre de mesures visant à limiter à 40 le nombre d'heures supplémentaires mensuelles de tout fonctionnaire.

#### Retard apporté à la révision des nominations à titre permanent

94. Conformément à l'alinéa ii) du paragraphe a) de la disposition 104.13, les nominations à titre permanent font l'objet d'une révision à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date de nomination. Le contrôle d'un échantillon de nominations à titre permanent a montré que 33 d'entre elles n'avaient encore fait l'objet d'aucune révision à l'expiration de ce délai; de plus, 10 auraient dû en faire l'objet entre 1973 et 1980.

95. Nous avons estimé que de telles omissions ou les longs retards enregistrés pouvaient amener l'Organisation à garder des fonctionnaires dont le comportement professionnel ne correspondait pas aux normes requises.

96. Dans ces conditions, nous avons recommandé que toutes les nominations à titre permanent fassent dûment l'objet d'une révision en temps utile, notamment pour déterminer l'efficacité des fonctionnaires en question et préserver les intérêts de l'Organisation. Entre-temps, tous les cas s'y prêtant déjà en vertu de la disposition citée plus haut devraient faire l'objet d'une révision.

97. L'Administration a approuvé notre recommandation et nous a informés qu'elle procéderait plus fréquemment à cette révision.

98. Nous avons noté en outre que sur les 33 fonctionnaires nommés à titre permanent n'ayant fait l'objet d'aucune révision, six avaient été promus alors que cette révision était en cours.

99. A cet égard, tout en estimant que la promotion d'un fonctionnaire et la révision de sa nomination étaient deux choses différentes et qu'une promotion pouvait intervenir sans qu'il soit procédé à une révision, l'Administration a souscrit à notre observation et a estimé souhaitable de prendre des dispositions permettant, lorsque l'examen du dossier d'un fonctionnaire aux fins de promotion se trouve coïncider avec la révision de sa nomination à l'expiration d'un délai de cinq ans, de procéder à ces deux examens en même temps pour réaliser des économies de travail, de ressources et de temps.

#### Planification des effectifs

100. Notre examen des procédures de planification des effectifs a fait apparaître les insuffisances suivantes en matière de gestion du personnel :

a) On n'a établi aucun critère solidement étayé pour aider les départements et les bureaux à décider des effectifs et de la qualité du personnel qui leur est nécessaire;

b) On n'a tenu à jour aucun plan de travail concernant le nombre précis de fonctionnaires;

c) On n'a pas établi de prévisions touchant les besoins en effectifs ni analysé le taux de rotation du personnel.

Du fait de ces insuffisances, les décisions relatives aux besoins en ressources humaines ne sont basées que sur l'expérience passée.

101. De plus, aucun groupe n'a été créé au Bureau des services du personnel avec mission de centraliser et d'analyser les besoins en ressources humaines présentés par les divers départements et bureaux de l'Organisation, notamment en vue de déterminer ses ressources maximales en ce domaine.

102. En réponse, l'Administration nous a informés qu'elle envisageait de créer, au Bureau des services du personnel, un Groupe de la coordination de la planification qui serait chargé de coordonner les activités de planification du recrutement en cours et les activités relatives aux plans d'organisation des carrières à entreprendre après la mise en place d'un système d'organisation des carrières. Le Groupe pourrait être créé dans le cadre de la restructuration du Bureau des services du personnel actuellement envisagée.

#### Consultants, experts et personnel temporaire

##### Recrutement de consultants

103. Le contrôle auquel nous avons procédé au Siège a révélé que contrairement aux dispositions du paragraphe 17 de l'instruction administrative ST/AI/296 :

a) Un fichier d'experts et de consultants n'avait pas été établi par le Bureau de recrutement des administrateurs, fichier qui déterminerait le type de travail accompli et la rémunération versée afin de fournir un moyen supplémentaire de fixer les honoraires à offrir aux consultants pouvant rendre des services de même niveau;

b) Les départements ou bureaux demandeurs n'avaient pas envisagé de faire appel à d'autres candidats lors de l'octroi de contrats à des experts et à des consultants.

104. Nous avons recommandé que soit établi et tenu à jour au Bureau de recrutement des administrateurs un fichier d'experts et de consultants faisant apparaître la nature du travail et les honoraires versés aux consultants et que le choix d'experts et de consultants se fasse tout au moins sur le nombre minimal de candidats prévu par les instructions administratives.

105. L'Administration a accepté en principe les recommandations ci-dessus, mais a déclaré que leur application exigerait un important complément de ressources. La création de la base de données requise exigera les services de consultants, l'emploi d'ordinateurs et de personnel de secrétariat pour enregistrer les données. Si ces conditions sont réunies, plusieurs candidats seront pris en considération.

106. De plus, notre examen des procédures d'engagement d'experts et de consultants et de rémunération de leurs services dans les bureaux extérieurs a fait apparaître les insuffisances suivantes à la CESAO :

a) Un contrat d'un montant de 174 000 dollars avec une entreprise n'a été signalé au Comité des marchés ni à la CESAO ni au Siège;

b) Seize accords relatifs à des services spéciaux et accords passés avec des entreprises, sur un total de 36 ayant fait l'objet du contrôle, prêtaient à la critique, étant donné que i) sept contrats étaient entrés en vigueur avant que les divisions organiques puissent établir les accords officiels et ii) 14 contrats étaient entrés en vigueur avant que la dépense correspondante ne soit engagée;

c) Le contrôle exercé sur les fonds de rémunération des consultants était inefficace et insuffisant, ce qui entraînait le déficit de certains comptes.

107. De même, nous avons noté à la CEA que divers contrats avaient été prorogés à plusieurs reprises, occasionnant ainsi des coûts supplémentaires; malgré ces prorogations, les rapports pertinents étaient présentés longtemps après l'expiration des contrats.

108. Nous avons recommandé que les clauses des contrats relatifs aux services de consultants soient respectées plus fidèlement à l'avenir.

109. L'Administration a approuvé nos observations et recommandations et nous a informés qu'elle prenait actuellement des mesures visant à empêcher le retour de semblables situations.

#### Activités productrices de recettes

110. Nous avons effectué un examen des activités productrices de recettes, en particulier des services de restauration du Siège. A cet égard, notre examen a révélé que par suite du manque de surveillance systématique et efficace des activités de restauration prévues aux termes du contrat entre l'Organisation des Nations Unies et le restaurateur, d'importantes négligences comptables et financières étaient intervenues :

a) Versement au restaurateur d'un excédent variant entre un minimum de 324 208 dollars et un maximum de 587 302 dollars par mois;



b) Déclaration le 3 mars 1983 de l'absence de tout solde sur un nouveau compte bancaire, le Compte de décaissement du service de restauration (Catering Service Disbursement Account), bien que l'Organisation ait versé le jour précédent 150 000 dollars au restaurateur;

c) Ecart inexplicé de 625 261,29 dollars touchant les avances versées d'avril 1982 à mars 1985 entre les comptes du restaurateur et ceux de l'Organisation;

d) Aucune documentation ne rend compte du détail de 39 paiements, d'un montant total de 1 330 288,16 dollars, qui apparaissaient dans les relevés bancaires de janvier et février 1985 et de six chèques d'un montant total de 260 216,97 dollars crédités à la société de restauration en mars 1985.

111. L'examen a également permis de noter les irrégularités suivantes :

a) Versement double d'un montant de 62 716,65 dollars afférent aux salaires des employés du restaurateur;

b) Montant des ventes quotidiennes diminué d'un total de 190 727,90 dollars pour janvier et février 1985 et majoré de 5 750,98 dollars pour mars 1985;

c) Pour l'ensemble de la période couverte par le contrat, d'avril 1982 au 31 mars 1985, diminution globale des ventes de 465 547,37 dollars, comme l'a noté la Division de la comptabilité;

d) Présentation d'états financiers inexacts.

112. Notre examen a également montré que, malgré la modification intervenue dans les dispositions contractuelles à partir du 1er avril 1985, la tutelle financière de l'Organisation des Nations Unies faisant place à un régime de libre entreprise, les avances suivantes ont été versées au Compte de décaissement de la restauration pour la société de restauration :

a) En avril et mai 1985, 220 000 et 550 000 dollars respectivement; ces montants auraient servi à combler le découvert des états de paie et à acquitter les achats du Comptoir d'articles pour cadeaux et du Magasin de souvenirs;

b) Autres avances d'un montant total de 1 875 000 dollars d'avril à décembre 1985.

113. En complément aux déficiences ci-dessus, nous avons remarqué que du fait des procédures d'achat du restaurateur, aucune remise n'avait été obtenue pour des achats représentant par exemple 138 436 et 169 436 dollars, respectivement, pour deux secteurs de services différents, ce qui entraînait au titre des remises une perte évaluée à 15 394 dollars environ.

114. Notre examen a montré en outre qu'en raison du contrôle insuffisant et inefficace exercé sur l'utilisation et le stockage du matériel de restauration et d'autres articles, le taux de casse et de perte était très élevé, surtout concernant la vaisselle et la coutellerie; le montant des achats d'articles de remplacement s'était donc chiffré en 1984, par exemple, à 60 676 dollars.

## Sommes à recevoir

115. Les sommes à recevoir qui apparaissent dans les états financiers du restaurateur au 31 mars 1985 s'élevaient à 208 704,82 dollars, dont environ 173 047,10 dollars, soit 82,9 p. 100 de ce total, remontaient à plus de trois mois à la date de ce bilan.

116. Compte tenu de l'expiration du contrat (No 35/82) passé avec la société de restauration, nous avons recommandé que l'Administration fixe une date limite et que le solde des sommes à recevoir non payées figure de nouveau dès que possible dans les comptes de l'Organisation des Nations Unies.

## Comptes d'inventaire

117. Le restaurateur a chiffré l'inventaire à 550 740,92 dollars au 31 mars 1985; mais nous n'avons pas reçu de liste de ses éléments ni les détails pertinents.

118. Nous avons donc recommandé que l'Administration obtienne pour son examen un inventaire détaillé avant de procéder au règlement final.

## Le Comptoir d'articles pour cadeaux et le Magasin de souvenirs

119. Outre les diverses insuffisances notées dans le fonctionnement du service de restauration, les vérifications extérieures et intérieures des comptes du Comptoir d'articles pour cadeaux et du Magasin de souvenirs, tant passées qu'en cours, ont fait apparaître aussi des déficiences notables du contrôle financier et comptable interne, dont voici la liste :

a) Divergences inexplicables, correspondant à un total supérieur à 234 000 dollars, entre les déclarations de recettes établies pour 1984 par la société de restauration et les documents comptables s'y rapportant;

b) Baisse du montant combiné des ventes et du revenu net des magasins, imputable en partie à une utilisation inefficace du personnel et à des insuffisances en matière de publicité et de promotion des ventes;

c) Paiements en excès aux fournisseurs et autres frais acquittés à tort pour un montant supérieur à 20 000 dollars;

d) Non-déduction de remises pour un montant supérieur à 14 000 dollars concernant certains achats effectués au titre des exercices 1983 et 1984;

e) Surveillance insuffisante des liquidités, bijoux et divers objets de valeur déposés dans les magasins, ce qui entraîne des cas fréquents de perte, notamment par vol.

120. Le contrôle auquel nous avons procédé a montré que la surveillance insuffisante et inefficace de la gestion matérielle et financière du restaurateur, telle que prévue par le contrat, expliquait dans une certaine mesure le bilan financier peu satisfaisant du Service de restauration.

121. Compte tenu des diverses insuffisances et inexactitudes en matière de gestion et de comptabilité mentionnées dans les paragraphes précédents, ainsi que de l'absence d'explications pertinentes à ce sujet, nous avons recommandé que l'Administration mène d'urgence une enquête sur les diverses anomalies relevées et prenne les mesures financières et comptables appropriées.

## Stationnement dans le garage du Centre international de Vienne

122. Notre examen des procédures de délivrance de permis de stationnement au Centre international de Vienne a montré que du fait d'une caractérisation insuffisante et incomplète des usagers du garage, environ 30 voitures dépourvues de plaques d'immatriculation y avaient été parquées et abandonnées depuis 1979.

123. A cet égard, nous avons noté que l'Administration avait été incapable d'en retrouver les propriétaires pour en obtenir le paiement des tarifs de stationnement applicables et/ou de prendre les mesures appropriées pour faire enlever ces véhicules du garage.

124. Dans ces conditions, nous avons estimé que l'Administration se privait de recettes et en voyait restreindre la source potentielle.

125. Nous avons donc proposé que l'Administration fasse une enquête et prenne des mesures concernant les véhicules abandonnés afin d'éviter la perte de nouvelles recettes. Nous avons aussi recommandé qu'à l'avenir on recueille les renseignements voulus sur les véhicules et leurs propriétaires lors de l'examen des demandes de permis de stationnement au Centre international de Vienne, afin de retrouver plus facilement les propriétaires de véhicules abandonnés.

126. L'Administration a accepté nos recommandations et a observé que les modalités de stationnement avaient été revues au cours des années. Elle a cependant compris la nécessité de mener une enquête et de réintroduire certaines procédures pour résoudre le problème des véhicules abandonnés en disposant de plus de renseignements permettant d'identifier ceux auxquels une autorisation de stationnement avait été accordée.

## Système de contrôle comptable et de gestion financière

127. Notre contrôle des procédures de comptabilité au Siège a montré que le manuel de comptabilité publié en 1975 et révisé en 1977 n'existait qu'à un nombre limité d'exemplaires et qu'en outre il n'avait été ni officiellement mis à jour ni réédité.

128. Notre examen de la Liste des rapports mensuels des comptes informatisés a également montré que l'élaboration d'un certain nombre de rapports pour les groupes de contrôle des comptes et de contrôle des données de la Section de comptabilité centrale n'était pas rentable et que les données relatives à la diffusion étaient à la fois incomplètes et peu satisfaisantes, ce qui entraînait la publication de rapports inutiles.

129. Nous avons par ailleurs remarqué que du fait des retards avec lesquels les entrées comptables pertinentes étaient remises aux Sections de comptabilité centrale et de traitement électronique des données, l'Administration utilisait des chiffres estimatifs de dépenses basés sur la moyenne des six mois précédents pour établir les rapports mensuels et procédait à des ajustements après réception des bandes, des disquettes et des pièces de journal, ce qui entraînait des écarts sensibles allant de 48 301 à 4 931 740 dollars entre les deux sources de données comptables.

130. A cet égard, nous avons recommandé, avec l'assentiment de l'Administration, que des mesures soient prises pour améliorer les procédures comptables.

131. Notre examen du contrôle comptable dans les bureaux hors Siège a également montré qu'à la CESAO, à la suite d'une promesse d'un gouvernement de verser une contribution de 2 741 000 dollars pour acheter des outils et du matériel, le montant des achats avait dépassé celui des contributions de 354 997 dollars; de plus, une contribution d'un montant total de 2 225 806,46 dollars était considérée comme somme à payer à ce gouvernement.

132. Nous avons été en désaccord sur les raisons de considérer les contributions reçues comme sommes à payer, étant donné que la CESAO n'était pas tenue de restituer le montant, et nous avons également estimé qu'il aurait fallu considérer les contributions comme un compte de fonds d'affectation spéciale au sens de l'article 7.3 du Règlement financier sur les contributions volontaires, les dons ou donations et qu'elles devraient être subordonnées aux dispositions de la règle 107.5 relative à leur acceptation.

133. Nous avons recommandé que les prescriptions de la règle et de l'article mentionnés plus haut soient constamment suivies. Entre-temps, il conviendrait de restituer à la trésorerie de l'Organisation des Nations Unies le montant de 354 997 dollars qui n'est pas couvert par les contributions.

134. Notre contrôle des comptes de sommes à recevoir à la CEA a fait apparaître de nombreux exemples d'anomalies : comptes de sommes à recevoir avec des soldes créditeurs, soldes portés dans le mauvais compte à la suite d'erreurs de codification et sommes à recevoir figurant dans les grands livres auxiliaires sans indication correspondante dans le grand livre général, entre autres. De plus, le solde au 31 décembre 1985 comprenait 676 038,12 dollars inscrits dans un compte d'attente et représentant diverses sommes à recevoir devant être passées par profits et pertes, ainsi que des ajustements afférents aux exercices antérieurs pour lesquels les écritures définitives n'avaient pas été passées.

135. Donnant suite à notre recommandation, l'Administration nous a informés, entre autres, qu'elle avait conscience des nombreux problèmes que posaient encore les sommes à recevoir, que l'enquête sur tous les soldes de ces sommes à recevoir se poursuivait, en même temps qu'il y était donné suite, et que ces comptes seraient soldés après achèvement de l'enquête voulue et réception de la documentation nécessaire.

#### Gestion des disponibilités

136. La vérification à laquelle nous avons procédé touchant l'exercice biennal 1984-1985 concernait aussi les pratiques de gestion du numéraire au Siège et dans les bureaux hors Siège et comportait un examen des questions d'organisation, des méthodes suivies en matière d'activités bancaires et de placement, des relevés et rapports financiers et des contrôles internes.

137. L'enquête que nous avons menée au Siège a fait apparaître des cas où les opérations au comptant n'avaient pas été effectuées rapidement, comme le prévoit la règle 108.3 du Règlement financier, ce qui entraînait la perte des intérêts qu'elles auraient produits. A cet égard, nous avons noté des retards allant de deux à sept jours au bureau du caissier pour 29 versements représentant un montant total de 632 222 dollars environ avant leur dépôt sur un compte en banque officiel. Des retards identiques ont été notés dans d'autres bureaux chargés de traiter des opérations au comptant.

138. De plus, notre expertise des placements effectués au Siège a montré que, même s'il porte chaque jour sur des sommes très élevées, le procédé utilisé notamment pour connaître les taux d'intérêt quotidien avant de procéder aux placements non seulement prenait du temps, mais encore ne permettait que bien lentement d'obtenir un revenu potentiellement plus élevé des placements, étant donné les fréquentes fluctuations des taux et l'heure limite quotidienne.

139. Nous avons recommandé que les procédures soient améliorées pour permettre le traitement rapide des liquidités et la réalisation des placements; l'Administration a décidé de prendre cette recommandation en considération.

140. Notre examen de la gestion des liquidités dans un bureau extérieur a également montré que faute de contrôler régulièrement le montant de celles-ci, l'Organisation a perdu un revenu évalué à 56 000 dollars qu'aurait produit un montant de 2,8 millions de dollars déposé sur un compte non productif d'intérêt.

141. Avec l'assentiment de l'Administration, nous avons donc recommandé un contrôle quotidien des liquidités déposées sur les principaux comptes bancaires, en particulier afin de réaliser des bénéfices aussi élevés que possible sur les fonds inutilisés.

#### Frais de voyage

142. Notre enquête a montré que l'Administration poursuivait ses efforts en vue de renforcer les contrôles internes en matière de gestion des frais de voyage. Nous avons cependant noté qu'il convenait d'apporter au Siège et dans les bureaux extérieurs de nouvelles améliorations sur les points suivants :

a) Des rapports périodiques sur les frais de voyage n'ont pas été présentés par tous les services pour examen et contrôle a posteriori, après la décentralisation intervenue à partir du 1er janvier 1981 en matière d'approbation et de contrôle des voyages en mission, telle que décrite dans le bulletin du Secrétaire général ST/SGB/181 du 31 décembre 1980 et, en conséquence, les examens et contrôles requis a posteriori sur les frais de voyage étaient insuffisants dans tous les cas;

b) Le manuel de procédures du Service des transports en matière de gestion des frais de voyage, élaboré en 1973, n'avait jamais été revu.

143. De plus, bien que la CESAP et l'ONUDI aient des accords commerciaux de longue date avec des agences de voyage, aucun contrat officiel n'a été passé conformément aux règles 110.17 et 110.18 de gestion financière.

144. Prenant en considération le montant élevé des dépenses de voyage qui ont été, par exemple, de 3 083 698 dollars environ pour la CESAP pour l'exercice biennal 1984-1985, nous avons recommandé, avec l'assentiment de l'Administration, qu'il soit davantage fait appel à la concurrence dans ce domaine et que les dispositions des règles de gestion financière énoncées ci-dessus soient respectées afin d'assurer un contrôle administratif et financier plus efficace sur les frais de voyage.

#### Fonds d'affectation spéciale

145. Le Comité a passé en revue les procédures suivies au Siège pour la constitution et la clôture des fonds généraux d'affectation spéciale et examiné en particulier le fonctionnement et la gestion de neuf de ces fonds.

146. Le Comité a constaté à cet égard que, pour l'un des fonds, un prélèvement fiscal de 16 775,43 dollars avait été opéré sur un montant total de 122 690,76 dollars dû à l'Organisation des Nations Unies pour l'année civile 1985, et ce, en violation de la Convention du 13 février 1946, ratifiée en 1970, sur les privilèges et les immunités des Nations Unies, en vertu de laquelle l'Organisation est exemptée d'impôts directs sur ses avoirs, revenus et biens.

147. L'Administration a convenu de la chose et accepté les recommandations du Comité tendant à donner suite à l'affaire et à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir le remboursement des impôts retenus à la source, dans la mesure où les dispositions de l'Internal Revenue Service en matière de prescription le permettent.

148. En examinant des extraits de l'acte constitutif d'un autre fonds d'affectation spéciale, le Comité s'est également aperçu qu'un montant de 130 000 dollars avait été versé en rémunération de services étrangers à l'objet du fonds. En outre, après la clôture - faite avec retard - des comptes d'un projet achevé en décembre 1973, l'Administration a délivré en avril 1985 un avis d'attribution de 4,2 millions de dollars, prélevés sur les 4 804 029 dollars représentant le solde d'un fonds d'affectation spéciale, en réponse à la demande d'aide d'urgence formulée par un gouvernement en août 1984 pour la construction d'un hôpital et l'importation de blé dans le cadre d'opérations de secours et de reconstruction.

149. En ce qui concerne les impôts retenus à la source, l'Administration a accepté les observations et recommandations du Comité et indiqué qu'elle poursuivrait l'affaire et entreprendrait les démarches nécessaires pour en obtenir le remboursement dans la mesure où les dispositions de l'Internal Revenue Service en matière de prescription le permettent.

150. A propos du deuxième fonds d'affectation spéciale, le Comité a été informé que la décision d'utiliser les ressources en question avait été prise à la suite de nombreux échanges de correspondance entre les fonctionnaires compétents. S'agissant du troisième fonds, l'Administration a convenu qu'il fallait faire le nécessaire pour le clore, mais a précisé qu'il fallait d'abord obtenir l'autorisation voulue, ainsi que les justificatifs supplémentaires attendus du gouvernement bénéficiaire.

#### Financement du déficit

151. En application de la résolution 34/83 M de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1979, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (INURD) a été créé le 1er octobre 1980 dans le cadre de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), sur la base d'un arrangement intérimaire valable, jusqu'à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les dépenses de fonctionnement de l'INURD devaient constituer une rubrique spéciale dans le budget de l'UNITAR et être couvertes par des contributions volontaires, comme il est indiqué à l'article VIII du statut de l'UNITAR.

152. Toutefois, à partir du 1er janvier 1983, l'INURD est devenu un organisme autonome, en application des dispositions des résolutions 37/99 K (sect. IV) et 39/148 H de l'Assemblée générale en date, respectivement, du 13 décembre 1982 et du 17 décembre 1984. Il a été décidé que les contributions volontaires resteraient la principale source de financement de l'Institut mais que celui-ci pourrait bénéficier, à compter de 1985, d'une subvention imputée sur le budget ordinaire de

l'ONU et ne pouvant dépasser la moitié des recettes que l'Institut serait sûr de recevoir sous forme de contributions volontaires pour l'année pour laquelle la subvention serait demandée.

153. Le Comité a constaté qu'au 31 décembre 1984, l'Institut avait accumulé un déficit de 192 758 dollars; or, le CCQAB s'étant opposé à ce qu'une subvention ou une avance imputée sur le budget ordinaire soit octroyée pour le combler, il fallait le résorber par prélèvement sur les futures contributions volontaires.

154. Dans ces conditions, et puisque aucun crédit n'était inclus dans les prévisions budgétaires de l'Institut pour 1985 en vue de couvrir tout ou partie du déficit, le Comité a recommandé d'établir un plan financier ayant pour but d'éliminer graduellement ce déficit sur les quatre à cinq années à venir, par ponction sur les contributions volontaires.

155. L'Administration a donné son accord à ce sujet et informé le Comité de son intention de faire une proposition en ce sens au Conseil d'administration de l'Institut, pour examen.

#### Biens consommables et non consommables

156. En ce qui concerne les biens consommables et non consommables, nous avons notamment vérifié, au Siège et dans les bureaux extérieurs, l'exactitude de la comptabilité matières et l'efficacité des procédures touchant l'utilisation, le contrôle matériel et la surveillance des biens, en particulier du matériel d'entretien et des autres types de matériel à distribution restreinte. Les observations les plus importantes sont exposées dans les paragraphes qui suivent.

157. Au Siège, nous avons constaté les carences suivantes :

a) Il n'a été établi aucun plan d'entretien global, à long terme, qui permettrait de remplacer le matériel d'entretien de manière efficace et satisfaisante;

b) Contrairement à ce qu'a recommandé le Comité de contrôle du matériel en 1983, il n'a pas été procédé à la cession du matériel de radio et de télécommunications périmé, soit environ 2 600 articles d'une valeur totale à l'origine de 72 000 dollars environ, et dont certains ont été acquis il y a plus de 30 ans;

c) Les fiches d'inventaire qui devraient montrer les utilisations des articles attirants ne sont pas bien tenues. Or, on a relevé, par exemple, qu'entre janvier et décembre 1985, 576 boîtes du même modèle, d'une valeur totale de 69 120 dollars, avaient été remises à des fonctionnaires et qu'un assortiment de 5 362 boîtes d'un autre modèle, d'une valeur totale de 103 932,50 dollars, avait été acheté et livré;

d) Les pertes d'articles attirants sont élevées, ce qui laisse à penser qu'il faudrait renforcer le contrôle matériel et la garde de ces articles.

158. Dans ces conditions, nous avons recommandé à l'Administration de prendre les mesures voulues pour améliorer le contrôle des stocks et la surveillance du matériel. L'Administration a accepté cette recommandation et indiqué les mesures qu'elle avait envisagées dans ce domaine.

159. En vérifiant la comptabilité des biens non consommables à la CESAO, nous avons noté ce qui suit :

- a) Le solde d'inventaire, chiffré à 788 037,82 dollars, était considérablement sous-estimé, dans la mesure où il excluait le coût d'articles qui, à notre avis, avaient une grande valeur;
- b) Aucun système d'inventaire officiel n'a été établi;
- c) Les fiches d'inventaire n'étaient pas toujours tenues et certaines des fiches disponibles ne contenaient pas les renseignements de base relatifs au coût des articles;
- d) Les biens non consommables n'étaient pas suffisamment assurés.

160. Nous avons recommandé à l'Administration, qui a accepté, de présenter un inventaire révisé comprenant tous les biens de la CESAO, avec indication de leur coût, d'adopter de nouvelles procédures d'inventaire et de faire en sorte que les fiches d'inventaire soient convenablement tenues et que les biens soient mieux assurés.

161. En ce qui concerne les biens achetés à l'aide des contributions d'un gouvernement, l'Administration a indiqué qu'elle consulterait le Siège pour savoir qui en avait la propriété et qu'elle prendrait les mesures appropriées en matière d'inventaire et d'assurance.

#### Activités de coopération technique

#### Exécution et contrôle des projets - Département de la coopération technique pour le développement

162. Dans notre rapport sur l'exercice biennal 1982-1983 1/, nous recommandions de prendre des mesures en vue de lever certains obstacles qui empêchaient une exécution et un contrôle économiques et efficaces des projets. L'Administration a certes fait des efforts dans ce sens, mais il reste encore dans certains cas des problèmes opérationnels à résoudre :

- a) Le plan de travail détaillé prévu dans les descriptifs de projet n'est pas toujours établi;
- b) Le cadre qui, aux termes des descriptifs de projet, doit permettre une véritable participation du personnel engagé au titre du projet n'est pas toujours défini;
- c) Il arrive que les apports nécessaires aux projets ne soient pas fournis par les gouvernements ou soient fournis avec retard;
- d) Il se produit des retards dans la désignation et l'affectation de boursiers;
- e) Les rapports des travaux intérimaires ne sont pas établis ou le sont avec retard.

163. Nous avons recommandé de prendre des mesures correctives pour que les projets soient exécutés de manière économique et efficace. L'Administration a assuré le Comité qu'elle poursuivrait ses efforts en ce sens.



## Exécution des projets et frais généraux

164. La vérification des comptes a révélé qu'en 1985, les dépenses engagées pour l'exécution de projets donnant lieu au remboursement de frais généraux ont atteint 116,5 millions de dollars, montant supérieur aux 110 millions de dollars qui constituaient l'objectif initial. La tendance à la baisse amorcée en 1982 s'est inversée en 1985, année où les dépenses d'exécution ont même légèrement dépassé leur niveau de 1982. Les remboursements de frais généraux se sont élevés à 15,6 millions de dollars en 1985, soit près de 1,2 million de dollars de plus que prévu.

165. Nous avons également noté que les frais généraux engagés en 1985 (13,1 millions de dollars) ont été sensiblement inférieurs à ceux des années précédentes (15,1 millions en 1984) et aux prévisions établies pour l'année considérée (15,8 millions de dollars).

166. L'écart favorable entre les chiffres effectifs et les prévisions pour 1985 est dû à plusieurs facteurs : diminution de la masse des traitements en 1985 à la suite de la réorganisation du Département de la coopération technique pour le développement; abaissement, par rapport à 1984, du taux effectif fixé par la Commission de la fonction publique internationale pour les dépenses communes de personnel; diminution de 617 500 dollars du loyer payé en 1985, montant que le Bureau des services financiers a sorti du compte "Frais généraux".

## Activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel relatives à des projets

167. Dans notre rapport sur l'exercice biennal 1982-1983, nous avons fait observer qu'il fallait résoudre certains problèmes opérationnels, afin d'améliorer encore l'exécution et le contrôle des projets à l'ONUDI. L'examen auquel nous avons procédé au cours de l'exercice biennal 1984-1985 semble indiquer que de nouveaux progrès sont nécessaires, ainsi qu'en témoignent les exemples ci-après.

### Retards dans l'exécution des projets d'assistance technique

168. L'examen d'un échantillon de projets a révélé qu'à la suite d'un certain nombre de difficultés opérationnelles, 12 projets, auxquels était alloué un montant total de 24 016 231 dollars, n'avaient pas démarré ou n'avaient pas été achevés à temps, les principales raisons de ces retards étant les suivantes :

- a) On a eu du mal à recruter le personnel qualifié requis pour les projets;
- b) Les gouvernements bénéficiaires n'ont pas fourni de personnel de contrepartie;
- c) Les gouvernements n'ont pas versé leurs contributions au budget des projets ou l'ont fait avec retard;
- d) Le recrutement des experts a pris du temps et le matériel et les pièces détachées nécessaires pour les projets ont été livrés en retard.

169. Compte tenu de ces difficultés, nous avons recommandé à l'Administration de planifier les activités de manière plus réaliste afin que, dans la mesure du possible, l'exécution des projets se déroule conformément aux plans. L'Administration a souscrit à notre recommandation et est également convenue

d'entretenir des rapports plus étroits avec les gouvernements bénéficiaires au sujet de la part de responsabilité qui leur incombe dans la bonne exécution des projets.

### Rééchelonnement et exécution des projets

170. Nous avons noté les nouvelles améliorations apportées aux mécanismes de planification et de rééchelonnement des projets et à leur mise en oeuvre, suite aux recommandations formulées dans notre précédent rapport 1/. Nous avons constaté à cet égard que sur un montant de 75 168 641 dollars correspondant aux 755 projets Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dont le rééchelonnement en 1985 avait été approuvé, 53 975 667 dollars (72 p. 100) ont été dépensés, le solde non engagé s'élevant à 21 192 974 dollars. De même, sur un total de 5 771 985 dollars alloués à 193 projets financés à l'aide du budget ordinaire qui avaient été rééchelonnés, 3 663 402 dollars (63 p. 100) ont été dépensés, ce qui laisse un solde non engagé de 2 108 583 dollars.

171. Néanmoins, estimant qu'il était possible d'améliorer encore la situation, nous avons à nouveau recommandé que les projets soient planifiés et rééchelonnés avec davantage de réalisme.

### Evaluation indépendante des projets d'assistance technique

172. Nous avons observé que les activités d'assistance technique (toutes sources de financement confondues) sous forme d'ateliers, stages de formation et séminaires ne faisaient pas l'objet d'une évaluation indépendante pour déterminer dans quelle mesure elles étaient menées de manière efficace et économique. A titre d'exemple, 10 projets de ce type, représentant une allocation totale de 420 686 dollars, n'ont pas été évalués de manière indépendante.

173. L'Administration a indiqué qu'il était difficile de procéder à une évaluation indépendante de ces programmes, étant donné leur caractère non répétitif et leur dispersion dans le monde entier.

174. Nous avons estimé - et formulé une recommandation en ce sens - qu'étant donné l'importance de ces programmes d'assistance technique, l'Administration devrait élaborer un système qui permettrait de les évaluer et de les examiner sur place, afin de garantir qu'ils satisfont aux critères d'économie, d'efficacité et de rentabilité. En outre, les rapports d'évaluation pourraient entre autres choses, servir de base à la formulation de nouveaux projets.

### Comptabilité des projets - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

175. En examinant la comptabilité des projets de la CNUCED, nous avons constaté que, les organismes associés ne respectant pas les délais prévus dans les accords pertinents pour la présentation des états de dépenses, l'Organisation gardait en compte un montant important d'engagements non réglés correspondant au montant estimatif des dépenses engagées au titre des services de sous-traitance fournis par les organismes associés, à l'exécution de projets de coopération technique financés par le PNUD.

176. A notre avis, en maintenant dans le compte des engagements non réglés arrêté au 31 décembre le montant total des engagements de dépenses initialement prévus, c'est leur solde si des dépenses effectives ont été comptabilisées, sans avoir déterminé s'ils demeuraient valables, la CNUCED contrevient aux dispositions de la règle de gestion financière 110.9.

177. A cet égard, si l'on peut considérer que les services de sous-traitance des organismes associés ayant été effectivement fournis, leur montant constitue bien un engagement de dépense non réglé en fin d'année, sous réserve que des états des dépenses soient produits avec les justificatifs voulus, en revanche les prévisions de dépenses indiquées dans les accords passés avec les organismes associés ne constituent ni des décaissements ni des engagements non réglés au sens de l'article 4.3 du Règlement financier, et la CNUCED ne peut donc les inscrire en tant que "dépenses" dans les comptes annuels relatifs au PNUD.

178. Nous avons donc recommandé à l'Administration de réduire au minimum les engagements de dépenses non réglés et de rappeler aux organismes associés qu'ils doivent soumettre leurs comptes avant la fin de l'année afin de permettre à la CNUCED d'inscrire le montant effectif des dépenses dans les comptes relatifs au PNUD. L'Administration a souscrit à notre recommandation et est également convenue de passer les écritures appropriées en ce qui concerne les dépenses afférentes aux activités exécutées en sous-traitance par les organismes associés et pour lesquelles ceux-ci avaient soumis des états suffisamment tôt pour qu'elles figurent dans les comptes arrêtés au 31 décembre 1985.

#### Opérations informatisées

179. Dans le cadre de la vérification des comptes au Siège pour l'exercice biennal 1984-1985, nous avons examiné la suite donnée aux observations et recommandations que nous avons formulées dans notre rapport pour l'exercice biennal 1982-1983 sur le fonctionnement du Service de calcul de New York. Il en ressort que l'Administration devrait étudier plus avant les questions abordées ci-après.

#### Planification des ressources

180. Nous avons remarqué que le volume de travail du Service de calcul de New York s'était régulièrement accru ces dernières années; or, si l'on examine les ressources demandées pour le Centre dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987, on observe une croissance négative des ressources en personnel. La raison en est que 21 postes doivent être incessamment transférés du Service de calcul de New York à un nouveau service prévu dans le cadre d'un projet de restructuration et que le coût de la location d'organes périphériques doit être imputé aux départements qui sont seuls à les utiliser.

181. A notre avis, il faudrait revoir les ressources du Service de calcul de New York afin de s'assurer qu'elles lui suffiront pour faire face convenablement et sans interruptions injustifiées à l'augmentation attendue des besoins des utilisateurs et du volume des services informatiques.

182. L'Administration a confirmé la justesse de nos observations et précisé que les chiffres relatifs au Service de calcul de New York pour les deux premiers mois de 1986 confirmaient la tendance à une augmentation du volume de travail, augmentation estimée par l'Administration à 6 p. 100 environ par rapport à 1985. L'Administration a accepté la recommandation du Comité tendant à revoir le montant des ressources dont le Service a besoin.

#### Contrôle de l'exploitation des systèmes

183. Bien que le Service de calcul de New York exerce un contrôle suffisant sur l'exploitation des ordinateurs et l'accès aux programmes et aux fichiers, il ne fait pas d'essais chez les utilisateurs pour contrôler tous les aspects de l'exploitation des programmes et des systèmes, adoptant plutôt une approche

décentralisée en la matière. En conséquence, les utilisateurs sont responsables, chacun en ce qui les concerne, des procédures de sécurité interne et d'exploitation des systèmes.

184. A titre d'exemple, nous avons constaté qu'un tableau synoptique des dépenses inscrites au budget ordinaire établi par ordinateur à l'intention de la Division du budget contenait nombre d'erreurs portant sur les soldes non engagés des crédits ouverts à différents chapitres, le solde non engagé des crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU se trouvant de ce fait surévalué. A notre avis, une programmation bien faite supposait de définir correctement le champ de calcul pour que les engagements non réglés et les décaissements soient déduits des allocations de crédit.

185. De même, au stade du contrôle des stocks du système automatisé d'achats et de paiements, c'est le même fonctionnaire du Service des achats et des transports qui enregistre les acquisitions et les cessions de biens non consommables. Il nous semble que pour l'efficacité du contrôle interne, la sous-fonction d'enregistrement des cessions devrait non seulement être protégée par mot de passe mais aussi être séparée de la fonction d'enregistrement des acquisitions.

186. Dans ces conditions, nous avons recommandé que soit mis en place un mécanisme formel de contrôle et que le Service de calcul de New York procède à des essais périodiques des programmes et des systèmes dans les services utilisateurs, afin de s'assurer que ces derniers respectent les normes de sécurité, de contrôle de la qualité et de performance des logiciels d'application, conformément aux recommandations formulées dans notre précédent rapport.

187. L'Administration a expliqué que si le Service de calcul de New York procède, en collaboration avec les services utilisateurs, à de multiples essais des systèmes d'information automatisés lors de leur installation et assure centralement le contrôle de leur exploitation, il ne dispose pas des effectifs nécessaires pour assurer un contrôle suivi et détaillé de l'application des mesures de sécurité intégrées aux logiciels d'application, de l'exactitude des données introduites par les utilisateurs ou des procédures internes instituées par les services utilisateurs connectés au Service de calcul. L'Administration a également indiqué que la restructuration envisagée de la Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information et du Service de gestion administrative pourrait donner lieu à un transfert de ressources qui permettrait d'entreprendre de nouvelles activités de contrôle du fonctionnement, de la sécurité et des performances des logiciels d'application.

188. Nous restons néanmoins d'avis qu'il faut mettre en place le mécanisme de contrôle recommandé afin de permettre au Service de calcul de New York de garantir qu'à l'intérieur du réseau intégré de traitement électronique de l'information les normes définies en matière d'intégrité, de contrôle de la qualité et de performance sont généralement respectées.

#### Utilisation des logiciels

189. Dans notre précédent rapport 1/, nous avons signalé que la Division devait déterminer les domaines dans lesquels les logiciels du système de gestion de la base de données acquis par le Service de calcul il y a quelques années déjà pourraient être utilisés. Nous nous sommes aperçus que INQUIRE, le système actuel de gestion de la base de données, a été mis en service sur un certain nombre de terminaux au sein du Secrétariat et dans d'autres organismes des Nations Unies. Un

crédit de 135 000 dollars a d'ailleurs été prévu au budget-programme de l'exercice biennal 1986-1987 pour financer l'acquisition et l'installation de bases de données spécialisées, en accès direct.

190. Cela étant, nous nous sommes rendu compte que dans sa configuration actuelle, le système ne pouvait accepter plus d'un nombre limité de terminaux supplémentaires, sans un accroissement sensible de la capacité de l'unité centrale; par conséquent, le système de gestion de la base de données ne peut être étendu comme prévu à de nouveaux utilisateurs sans procéder au préalable à l'augmentation de la capacité du processeur central, à l'acquisition de nouveaux périphériques et à l'agrandissement des installations d'entreposage des disques.

191. Dans ces conditions, nous avons estimé que, vu les difficultés financières de l'Organisation, il serait difficile dans un proche avenir de dégager les ressources qu'exigerait l'expansion envisagée.

192. En réponse à nos questions, l'Administration a indiqué, notamment, que sur la base des calculs et explications étayant la proposition d'une équipe d'experts en analyse des performances des systèmes informatiques, le Service de calcul de New York étudie la possibilité de permettre aux missions permanentes des Etats Membres de l'ONU et aux délégations d'accéder au système informatique de la bibliothèque moyennant paiement, les recettes ainsi obtenues devant servir à augmenter la capacité du Service et à agrandir les installations de stockage des disques.

#### Systeme automatisé d'achats et de paiements

193. Dans notre précédent rapport 1/, nous nous inquiétions de l'important retard avec lequel le système automatisé d'achats et de paiements avait été mis en place. Nous avons constaté depuis lors que quatre grandes fonctions du système sont actuellement utilisées tant par le Service des achats et des transports que par le Département de la coopération technique pour le développement : demandes de fourniture de biens ou services, sélection/fichier des fournisseurs, ordres d'achat et contrôle des stocks.

194. Nous avons toutefois noté que les autres fonctions du système ne pouvaient être pleinement exploitées sans que le système lui-même soit perfectionné ou modifié. Par exemple, la Section des achats du Service des achats et des transports n'étant pas informatisée, ses paiements ne peuvent être introduits dans le système, tandis qu'au Département de la coopération technique pour le développement, la fonction de traitement des factures est en cours de lancement.

195. Etant donné les limites du système, qui font que les fonctions restantes ne sont pas exploitées et ne le seront probablement pas, le Service des achats et des transports étudie des propositions de location/bail en vue d'acquérir un nouveau logiciel de gestion des achats mis au point par une société privée et exploitable sur machine WANG.

196. Nous avons noté, en revanche, que le système automatisé d'achats et de paiements fonctionnait très bien au Département de la coopération technique pour le développement et pourrait ne nécessiter que de légères modifications ou améliorations et non un remplacement pur et simple. Nous avons par ailleurs été informés que le nouveau logiciel proposé par la société mentionnée plus haut pourrait ne pas être adapté au système de gestion des achats du Département, qui est axé sur les projets.

197. L'Administration a accepté la recommandation du Comité tendant à améliorer et développer l'exploitation de tous les programmes et modules fonctionnels du système. Elle est en outre convenue avec nous qu'il pourrait s'avérer plus rentable de renforcer et d'étendre le système actuel plutôt que d'acheter un progiciel qui pourrait nécessiter de nombreuses adaptations.

#### Opérations informatisées - Bureaux extérieurs

198. Nous avons également examiné les opérations informatisées des bureaux extérieurs, en particulier celles des bureaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago. Nous avons relevé un certain nombre de carences opérationnelles et techniques que nous avons portées à l'attention des administrations compétentes, avec des recommandations visant à y remédier. Les problèmes les plus importants recensés à la CESAP sont exposés ci-après.

199. Le traitement électronique de l'information à la CESAP présente des déficiences opérationnelles et techniques dans les domaines suivants :

a) La sécurité des biens n'est pas assurée à la Section du traitement des données;

b) Les échanges d'informations avec les autres centres de calcul du système des Nations Unies sur la planification à long terme des applications informatiques sont insuffisants ou la communication se fait mal, d'où un retard de la Commission en matière de technologie de l'information;

c) L'unité centrale installée en 1981 est incompatible avec les systèmes en place dans d'autres villes sièges des Nations Unies, la CESAP ne pouvant dès lors exploiter les logiciels mis au point par d'autres organisations du système des Nations Unies ou partager avec elles les améliorations apportées en ce domaine.

200. En raison de ces facteurs et d'autres considérations techniques, la Section du traitement des données de la CESAP n'est pas en mesure de satisfaire convenablement les besoins informatiques des divisions organiques et l'informatisation s'est faite lentement et sans coordination.

201. Le Comité a recommandé, notamment, que l'Administration prenne des mesures pour :

a) Améliorer la sécurité des biens à la Section du traitement des données;

b) Assurer des échanges de vues réguliers sur les points posant problème et sur la planification à long terme des applications informatiques avec les autres organismes de l'ONU - le Siège en particulier - en vue d'accroître l'efficacité des opérations de traitement des données de la CESAP;

c) Coordonner l'évolution du traitement des données et de la bureautique à la CESAP avec celles d'autres lieux d'affectation.

202. L'Administration nous a informés qu'elle avait entrepris de renforcer les mesures de sécurité à la Section du traitement des données et qu'elle reviendrait sur la question de l'unité centrale de la CESAP lorsque le CCQAB aurait étudié la question de l'informatisation dans les commissions régionales.

203. Suite aux recommandations que nous avons formulées dans notre rapport pour l'exercice biennal 1982-1983 1/, l'Assemblée générale a prié l'Administration, dans sa décision 39/416 en date du 13 décembre 1984, de procéder à une étude de la Division de vérification intérieure des comptes, en prenant notamment en considération :

a) Les qualifications exigées du personnel;

b) L'étendue que doit avoir la vérification des comptes des programmes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans les bureaux hors Siège, compte tenu de la décentralisation des services comptables;

c) La formation à assurer au personnel pour lui permettre de suivre les techniques et pratiques modernes de vérification des comptes;

et de faire rapport à ce sujet dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987.

204. En faisant le point de la situation, nous avons appris qu'une étude avait été réalisée par un cabinet d'experts-comptables en février-mars 1985 et qu'elle avait été suivie, en avril, par la publication d'un rapport qui, dans l'ensemble, reprenait les observations du Comité et formulait un certain nombre de recommandations tendant à étendre encore les vérifications et, notamment, à permettre de nouveaux progrès dans les domaines du traitement électronique de l'information, des ressources en personnel et de la formation.

Etendue de la vérification des comptes

205. Nous avons noté que la Division de vérification intérieure des comptes avait intensifié ses contrôles au cours de l'exercice 1984-1985 mais qu'elle s'était surtout intéressée aux activités du Siège. En outre, s'agissant du mandat que lui a confié le Secrétaire général dans sa circulaire ST/SGB/204 du 14 juin 1984, la Division a procédé à des vérifications ponctuelles de l'exécution par quelques entités de programmes figurant dans le budget-programme, mais certaines activités, notamment celles des bureaux extérieurs ainsi que les services d'appui informatisés, n'ont pas reçu toute l'attention voulue.

206. Il nous a néanmoins semblé que les vérifications effectuées au cours de l'exercice biennal avaient permis de faire mieux saisir la nécessité d'améliorer les contrôles internes et qu'elles pouvaient conduire à les renforcer encore dans les entités ayant fait l'objet de ces vérifications.

207. L'Administration nous a indiqué à cet égard que pour l'exercice 1986-1987, la Division de vérification intérieure des comptes se proposait de mettre l'accent sur les produits, les dépenses et les avoirs de l'Organisation et d'intensifier ses activités dans les bureaux extérieurs.

## Formation du personnel

208. Nous avons constaté une amélioration des moyens de formation au cours de l'exercice, en particulier dans les domaines suivants :

- a) Formation générale et intensive en cours d'emploi;
- b) Formation extérieure, axée sur le traitement électronique des données;
- c) Utilisation d'ordinateurs dans l'Organisation.

## Planification et exécution des activités de vérification et établissement des rapports

209. Nous avons noté qu'en 1985 la Division de vérification intérieure des comptes avait pris des mesures dans le but de mieux planifier les activités de vérification et, partant, d'atteindre à une plus grande efficacité dans les domaines de l'exécution, du contrôle des coûts et de l'établissement des rapports. Elle a notamment prévu de continuer à travailler en collaboration avec les commissaires aux comptes, en particulier pour la planification et l'exécution de ses activités.

210. Nous avons encouragé l'Administration à poursuivre les efforts en vue d'améliorer encore l'efficacité des vérifications intérieures et nous lui avons conseillé de terminer son manuel opérationnel dans les meilleurs délais, considérant, comme nous l'avions indiqué dans une recommandation antérieure, que cela aiderait à assurer une application uniforme des principes, normes et pratiques de vérification des comptes.

## Etats financiers

### Contributions mises en recouvrement non acquittées

211. Depuis de nombreuses années déjà, l'opinion que nous formulons dans nos rapports est que les états financiers représentent bien la situation financière de l'Organisation des Nations Unies sous réserve de l'encaissement des contributions mises en recouvrement et non acquittées dont nous avons à chaque fois indiqué le montant.

212. Le Comité a noté à cet égard que, dans son rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985, l'Administration avait exposé de façon concise, certes, mais complète, les répercussions croissantes qu'avait sur l'Organisation le fait que des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire et de certaines activités de maintien de la paix n'étaient pas acquittées.

213. Lorsqu'il a vérifié les comptes de l'Organisation pour la première année de l'exercice biennal 1984-1985, le Comité des commissaires aux comptes a rappelé, par exemple, qu'en raison des arrangements financiers concernant une opération donnée des engagements non réglés et non comptabilisés s'étaient accumulés au cours des exercices pour atteindre le chiffre considérable de 85 400 000 dollars au 31 décembre 1984.

214. Notant les répercussions sur la situation financière et les comptes du fait que des engagements n'étaient pas comptabilisés et estimant impossible de différer indéfiniment le règlement de ces engagements, le Comité a suggéré de réexaminer le financement de l'opération en question.



215. Dans sa réponse, l'Administration a indiqué que les problèmes que posaient ces arrangements financiers préoccupaient le Secrétaire général depuis le lancement de l'opération, préoccupation qu'il avait exprimée à de nombreuses reprises dans les appels qu'il avait lancés aux Etats Membres pour les inviter à verser des contributions volontaires.

216. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que dans plusieurs rapports datés de l'année en cours et d'années antérieures, l'Administration avait fait part de ses inquiétudes et il a pris note des mesures internes qui ont été prises à titre provisoire pour faire face à la crise financière de l'Organisation (A/40/1102 et Corr. 1 à 3). Le Comité a aussi pris note des vues exprimées par le CCQAB sur le rapport du Secrétaire général relatif à la question (A/40/1106 et Corr.1 et 2).

217. Une fois encore, l'opinion du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers est formulée sous réserve de l'encaissement des diverses contributions mises en recouvrement et non acquittées mentionnées dans les différents états financiers et dans les observations pertinentes faits par l'Administration dans son rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985.

#### Imputation des dépenses - Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

218. En examinant les comptes de charges de la FNUOD pour la période terminée le 31 décembre 1985, nous avons noté que des décaissements d'un montant de 255 487 dollars et des engagements non réglés d'un montant de 58 626 dollars n'avaient pas été correctement imputés dans les états financiers et les comptes de l'Organisation.

219. Nous avons recommandé d'examiner et de comparer avec soin les montants portés dans le rapport sur les allocations de crédits et dans l'état des dépenses avant d'établir les états financiers.

220. L'Administration nous a approuvés et a révisé en conséquence la situation des comptes et les états financiers.

#### Inscription de pertes de biens au compte des profits et pertes

221. Conformément à la règle de gestion financière 111.10 b), le Comité a reçu un état détaillé des pertes de numéraires, marchandises et autres avoirs qui ont été passés par profits et pertes pendant l'exercice biennal 1984-1985. Ces pertes d'un montant de 3 865 288 dollars ont été comptabilisées conformément à la règle de gestion financière 110.15.

222. A cet égard, conformément aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport sur les états financiers de l'ONU arrêtés au 31 décembre 1983 1/, l'Administration a modifié la présentation de son rapport et fait désormais la distinction entre trois motifs d'inscription au compte des profits et pertes : l'obsolescence, l'usure et les pertes de biens. Un nouveau formulaire permet de classer dans les catégories appropriées les pertes de biens dont il sert à rendre compte.

223. Nous avons constaté que sur le montant total de 3 865 288 dollars déjà mentionné, 3 128 499 dollars, soit 80,9 p. 100, concernaient la FINUL. L'étude d'un échantillon de cas présentés par le Comité de contrôle du matériel de la FINUL a révélé que la plupart des écritures correspondantes avaient été passées en raison des détériorations - accidentelles ou non - ou de vols, en particulier quand il s'agissait de véhicules.

#### Cas de fraude ou de présomption de fraude

224. Le Comité a été informé des cas de fraude ou de présomption de fraude ci-après qui ont été recensés ou découverts pendant l'exercice biennal 1984-1985.

#### Indemnité pour frais d'études

225. Sept cas de fraude et trois cas de présomption de fraude portant sur l'indemnité pour frais d'études ont été recensés. En juin 1986, l'Administration avait récupéré 17 485,98 dollars sur un montant total de 104 145,13 dollars.

#### Remboursement de l'impôt sur le revenu

226. Treize cas de fraude ont été découverts dans ce domaine, pour un montant total de 148 163,95 dollars sur lequel 3 276,75 dollars avaient été récupérés en juin 1986. En outre, l'Administration s'efforce de récupérer une somme de 31 174,80 dollars auprès d'une banque qui a accepté de déposer sur le compte d'un fonctionnaire des chèques émis en remboursement de l'impôt non endossés par l'Administration fiscale.

#### Indemnités pour charges de famille

227. Un fonctionnaire divorcé depuis plusieurs années avait néanmoins continué de demander l'indemnité pour conjoint à charge. Il a de ce fait bénéficié d'un trop-perçu de 33 405,82 dollars, dont 10 000 dollars avaient été récupérés en juin 1986. Ce fonctionnaire a quitté l'Organisation, mais l'Administration a reçu l'assurance que les sommes dues à l'ONU seraient restituées.

228. En ce qui concerne les cas susmentionnés, le Comité tient à préciser qu'en 1985, la Division de vérification intérieure des comptes a entrepris de vérifier, au Siège, l'efficacité des contrôles internes appliqués au versement de l'indemnité pour frais d'études et la validité des demandes d'indemnité présentées au titre des articles 103.20 b) et 104.7 du Règlement du personnel et de l'instruction administrative ST/AI/181/Rev. 6.

229. Le Comité a fait observer que cette pratique aurait pu être découragée dès le départ ou tout au moins enrayée si la fonction de contrôle interne prévue dans l'instruction administrative pertinente avait été correctement et efficacement assumée.

230. L'Administration nous a informés que des mesures d'ordre financier et administratif avaient été prises à l'encontre des intéressés. Entre-temps, un groupe de travail a été créé pour tenter d'améliorer le contrôle interne des méthodes de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études. L'Administration nous a informés ultérieurement avoir donné son accord pour que l'instruction administrative ST/AI/181 soit révisée de façon à clarifier et rationaliser les procédures de versement de toutes les indemnités pour frais d'études et à améliorer le contrôle interne de ces indemnités.

231. On a relevé des cas analogues dans trois autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à New York et dont les comptes sont gérés par la Division de la comptabilité de l'Organisation des Nations Unies. Ces cas ont été portés à l'attention des administrations compétentes, pour suite à donner.

232. L'Administration nous a informés qu'elle avait pris des mesures d'ordre financier et administratif à l'encontre des intéressés et adopté les dispositions voulues pour éviter que de tels problèmes ne se reproduisent.

Observations relatives à des questions soulevées dans le rapport  
sur les comptes de l'exercice biennal 1982-1983

233. L'Administration a pris des mesures en ce qui concerne la plupart des questions soulevées dans notre rapport pour l'exercice biennal 1982-1983 1/, mais il reste à faire un effort complémentaire dans certains domaines. Dans le présent rapport, nous avons donc formulé ou rappelé les observations et recommandations pertinentes, là où elles s'appliquent.

Rapports sur la vérification d'autres comptes

234. Conformément aux directives de l'Assemblée générale selon lesquelles le Comité des commissaires aux comptes vérifie les comptes de certains autres organismes et présente des rapports distincts à leur sujet, le Comité a communiqué à l'Assemblée générale des rapports sur la vérification des comptes des organes, organismes ou fonds ci-après :

Programme des Nations Unies pour le développement 2/

Fonds des Nations Unies pour l'enfance 3/

Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 4/

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population 5/

Programme des Nations Unies pour l'environnement 6/

Centre du commerce international 7/

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient 8/

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche 9/

Université des Nations Unies 10/

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains 11/

Fonds des Nations Unies pour le développement industriel 12/.

235. En outre, le Comité a examiné les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et son rapport y relatif sera inclus dans le rapport annuel du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. 13/

## Remerciements

236. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, les secrétaires exécutifs des commissions régionales, le Greffier de la Cour internationale de Justice, ainsi que leurs collaborateurs et les membres de leur personnel, de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Président de la Cour des comptes de Belgique,

(Signé) A. DEFOY

Le Président de la Commission de vérification  
des comptes des Philippines,

(Signé) Teofisto T. GUINGONA

## Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 5 (A/39/5 et Corr.1), vol. I, sect. II.

2/ Ibid., quarante et unième session, Supplément No 5 A (A/41/5/Add.1), sect. II.

3/ Ibid., Supplément No 5 B (A/41/5/Add.2), sect. II.

4/ Ibid., Supplément No 5 E (A/41/5/Add.5), sect. I.

5/ Ibid., Supplément No 5 G (A/41/5/Add.7), sect. II.

6/ Ibid., Supplément No 5 F (A/41/5/Add.6), sect. II.

7/ Ibid., Supplément No 5 (A/41/5), vol. II, sect. II.

8/ Ibid., Supplément No 5 C (A/41/5/Add.3), sect. I.

9/ Ibid., Supplément No 5 D (A/41/5/Add.4), sect. II.

10/ Ibid., Supplément No 5 (A/41/5), vol. III, sect. II.

11/ Ibid., Supplément No 5 H (A/41/5/Add.8), sect. II.

12/ Ibid., Supplément No 5 I (A/41/5/Add.9), sect. II.

13/ Ibid., Supplément No 9 (A/41/9).

### III. OBSERVATIONS DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a noté au paragraphe 2 de son rapport (A/39/510) qu'il avait trouvé utile l'inclusion des observations des chefs de secrétariat du PNUD, du FISE et du FNUAP sur les rapports du Comité des commissaires aux comptes. Le CCQAB a aussi recommandé que les chefs de secrétariat des autres organismes présentent de la même façon, dans leurs rapports futurs, toutes observations qu'ils pourraient avoir au sujet des observations du Comité des commissaires aux comptes. On trouvera donc aux paragraphes ci-après les commentaires du Secrétaire général sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985.

2. Les commentaires en question ont pour objet de compléter et de préciser les vues de l'Administration, dont certaines figurent déjà dans le rapport des commissaires aux comptes, ainsi que d'apporter des informations sur des opérations ou des événements dont le Secrétaire général a eu connaissance après la fin de l'exercice biennal 1984-1985. Pour plus de commodité, on a indiqué entre parenthèses, après les sous-titres, les numéros des paragraphes pertinents du rapport du Comité des commissaires aux comptes, dont le texte est reproduit au chapitre II ci-dessus.

#### Contrôle budgétaire

##### Virements de crédits d'un chapitre à l'autre (par. 44 à 50 du rapport)

3. La question des virements de crédits d'un chapitre à l'autre effectués en dérogation des dispositions de l'article 4.5 du Règlement financier et de la règle de gestion financière 104.4 a été assez clairement exposée, du point de vue du Secrétaire général, aux paragraphes 46 et 47 du rapport du Comité des commissaires aux comptes. Le CCQAB souhaitera certainement discuter de cette question à sa prochaine session. Il y a lieu de rappeler à cet égard que l'assentiment préalable du CCQAB n'était plus exigé depuis 1972 comme suite à une recommandation des commissaires aux comptes. Or, dans sa résolution 40/239 relative au budget-programme de l'exercice biennal 1984-1985 du 18 décembre 1985, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à virer des crédits d'un chapitre ou un autre du budget "avec l'assentiment" du CCQAB.

##### Contrôle des dépenses effectuées au titre des heures supplémentaires (par. 51 à 55 du rapport)

4. Les commissaires aux comptes ont noté que, contrairement aux dispositions de la règle de gestion financière 106.1, un dépassement des crédits prévus au titre des heures supplémentaires du Bureau des services généraux, d'un montant estimatif total de 600 000 dollars pour l'exercice biennal 1984-1985, était intervenu sans l'autorisation écrite du Contrôleur. Dans le second rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985, des dépenses additionnelles d'un montant de 769 200 dollars étaient prévues au titre des heures supplémentaires.

5. Il est bon de rappeler que dans le cadre du système de contrôle financier en vigueur, et en vertu de l'article 10.1 du Règlement financier, les objets de dépense compatibles sont regroupés aux fins de l'administration des allocations de

crédits. Des dépassements de crédits correspondant à un objet de dépense peuvent être admis aux fins pour lesquelles a été créé le groupe dont relève l'objet de dépense en question, à condition que le dépassement de crédits soit contrebalancé par des crédits inutilisés correspondant à un autre objet de dépense du même groupe. Les ouvertures et les allocations de crédits peuvent correspondre à une partie, ou à la totalité des objets de dépense appartenant à un même groupe mais les services administratifs ont généralement pour pratique de comptabiliser les dépenses réelles par objet de dépense de chaque groupe. Les dépassements de crédits au titre des heures supplémentaires dont font état les commissaires aux comptes sont probablement largement imputables à cette pratique.

6. On peut ajouter à cela que les allocations de crédits pour 1984 et 1985 étaient prévues au départ pour un exercice entier de 12 mois. Or, ces allocations ont été ensuite modifiées au gré des circonstances. Il est donc parfois arrivé qu certains dépassements de crédits soient dus à la révision en baisse d'allocations de crédits antérieures. Toutefois, pour ce qui est du présent exercice biennal, la crise financière a amené à allouer progressivement des crédits pour trois, six, neuf et 12 mois, à imposer des conditions rigoureuses ou à exiger que les plafonds imposés aux allocations de crédits soient strictement respectés à tout moment. En dépit du caractère traditionnel de ces dépassements, les ouvertures de crédits ont été maintenues au même niveau, comme forme de contrôle budgétaire, tandis que des contrôles administratifs sont maintenus pour réduire au minimum les heures supplémentaires et faire respecter le plafond des crédits alloués à ce titre.

7. Au cours de l'exercice biennal 1984-1985, des quotas mensuels d'heures supplémentaires (calculés en heures) ont été établis pour chaque service du Bureau des services généraux, sur la base des crédits alloués, et ont été soumis à des contrôles réguliers. Les horaires du personnel font l'objet d'un réexamen en vue de réduire les dépenses au titre des heures supplémentaires et, à cet égard, les modifications apportées aux horaires du travail en équipe des agents du Service de la sécurité et de la sûreté ont eu des résultats particulièrement satisfaisants. Les contrôles instaurés au Bureau des services généraux ont entraîné ces dernières années une diminution régulière des heures supplémentaires, malgré un accroissement de la charge de travail. Pendant l'exercice biennal 1984-1985, le nombre des heures supplémentaires effectuées a diminué de 96 986 heures par rapport à l'exercice biennal antérieur, soit une baisse de 31,9 p. 100.

#### Contrôle budgétaire dans les bureaux hors Siège

#### Demandes de remboursement des frais de voyage, Office des Nations Unies à Genève (par. 56 à 58 du rapport)

8. Les autorisations de voyage dont il s'agit ont été émises entre juillet et novembre 1984. Comme la disposition 103.15 du Règlement du personnel autorise les fonctionnaires à faire valoir leurs droits dans les 12 mois qui suivent la date à laquelle le fonctionnaire pouvait prétendre au premier versement, il arrive que les versements soient effectués avec du retard. En cas de déménagement des effets personnels et du mobilier, les fonctionnaires ne demandent pas d'autorisations spécifiques. Celles-ci sont indiquées sur les autorisations de voyage aux fins notamment d'informer les fonctionnaires de leurs droits et de débloquer les fonds nécessaires à ces versements.

Crédits inutilisés, Office des Nations Unies à Genève (par. 59 et 60 du rapport)

9. Dans le cas particulier de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève, les commissaires aux comptes ont correctement noté que les crédits ouverts pour l'exercice biennal 1984-1985 au titre du personnel temporaire pour les réunions avaient été regroupés au sein du programme intitulé "Direction exécutive et administration", tandis que les dépenses correspondantes avaient été imputées aux différents services de la Division des services de conférence (Service d'interprétation, Service linguistique, Service des publications, etc.). Or, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987, cette pratique a été abandonnée : les crédits demandés au titre du personnel temporaire pour les réunions ont été calculés et ouverts pour chaque programme. L'Office des Nations Unies à Genève a aussi mis en place un mécanisme correspondant de contrôle administratif pour suivre les crédits demandés au titre du personnel temporaire pour les réunions et l'usage qui en était fait. Ce système de contrôle a bien sûr été mis en place à cause de la crise financière actuelle mais pourrait bien devenir un élément permanent du contrôle administratif des ressources.

Dépassements de crédits, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (par. 61 et 62 du rapport)

10. Les dépassements de crédits à la CEPALC tiennent au fait que l'avis d'allocation de crédits, daté de décembre 1985, qui prévoyait une diminution des crédits par rapport aux ressources approuvées, a été reçu avec du retard et qu'à cette date, les ressources en question avaient déjà été dépensées ou engagées. A l'ONUDI, les dépenses au titre des traitements et des dépenses communes de personnel ont été supérieures aux crédits alloués pour l'exercice biennal parce que les coûts standards utilisés pour Vienne étaient faibles et que le nombre des postes figurant au tableau d'effectif approuvé pour l'ONUDI, qui étaient effectivement pourvus, était supérieur au taux hypothétique de 95 p. 100 sur la base duquel les crédits avaient été alloués. Les dépenses effectives de l'ONUDI au titre de l'imprimerie ont dépassé le montant des crédits alloués parce que les prévisions budgétaires avaient été faites, comme précédemment, sur la base des factures majorées présentées par l'Agence internationale de l'énergie atomique au titre des services d'impression communs. Or, par la suite, l'AIEA a facturé l'ONUDI sur la base d'un coût standard supérieur. En outre, le volume des travaux d'imprimerie de l'ONUDI s'est considérablement accru en 1985 lorsque cette organisation est devenue une institution spécialisée.

Dépenses prévues en vertu des lettres d'attribution (par. 66 à 69 du rapport)

11. Les arrangements d'approvisionnement direct évoqués par les commissaires aux comptes concernent la période où ces arrangements sont entrés en vigueur. Les dépassements de crédits tenaient à un certain nombre de facteurs, à savoir que l'Administration du bureau extérieur n'avait au départ guère d'expérience pour évaluer les besoins en matière d'approvisionnement direct et que le gouvernement intéressé présentait tardivement ses factures et ne tenait pas compte de la nécessité impérieuse de contrôler rigoureusement les plafonds imposés. Enfin, et c'est là l'élément le plus important, les devis que le contingent en poste sur le terrain préparait pour chaque commande se sont avérés inférieurs aux coûts réels.

12. La Mission permanente du gouvernement en cause et l'Administration du bureau extérieur ont échangé une correspondance à ce sujet. Les mesures suivantes ont été prises pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. L'Administration du bureau extérieur a été invitée à s'assurer de l'exactitude des devis de toutes les commandes passées. A cette fin, le contingent national vérifie auprès des autorités du pays dont il relève les prix qu'il indique avant la livraison des commandes. L'attention du gouvernement intéressé a été attirée sur le fait que le coût des biens livrés ne pouvait pas dépasser le montant autorisé, sans une autorisation officielle. Il a également été demandé que l'Organisation des Nations Unies soit immédiatement notifiée lorsqu'il apparaît que les fonds disponibles pour une période comptable donnée sont inférieurs aux ressources effectivement nécessaires. Dans le cas cité par les commissaires aux comptes, le Comité des marchés a entériné les dépassements de crédits à titre rétroactif.

Procédures d'achat : remboursement des billets d'avion en monnaie locale (par. 74 a) et b) du rapport)

13. La très grande majorité des billets d'avion réglés à l'avance sont achetés à New York par l'agence de voyages de l'Organisation des Nations Unies. D'après la réglementation des compagnies aériennes, les billets réglés à l'avance qui sont achetés à ces compagnies aux Etats-Unis doivent être payés en dollars des Etats-Unis. L'agence de voyages règle ses billets en dollars des Etats-Unis et facture donc l'ONU dans cette même monnaie. Or, à la demande de l'agence de voyages, une faible proportion des billets sont achetés en monnaie locale par les filiales locales de celle-ci dans le monde entier. C'est à ces transactions que s'appliquent les dispositions de l'alinéa f) de l'article 5.2 du contrat en question. En vertu de cet article, l'ONU peut rembourser l'agence de voyages en monnaie locale lorsque les billets ont été achetés dans cette monnaie par la filiale locale de l'agence. Dans de tels cas, les filiales envoient leurs factures à l'agence de voyages qui les transmet, pour paiement, à la Division de la comptabilité du Bureau des services financiers. L'Organisation peut rembourser l'agence de voyages en dollars des Etats-Unis, en prenant le taux de change bancaire qui lui est le plus favorable à la date où la dépense a été effectuée par l'agence de voyages. Pour ses versements à l'agence de voyages, l'ONU a aussi tenu compte des retards anormaux avec lesquels l'agence de voyages a réglé ses filiales, et qui ont entraîné des pertes au change. Des discussions sont en cours pour que certaines de ces factures puissent être réglées en monnaie locale. Ces versements posent toutefois des problèmes administratifs tant à l'agence de voyages qu'à l'Organisation. Les états hebdomadaires requis à l'alinéa a) de l'article 5.2 ont été directement soumis par l'agence de voyages à la Division de la comptabilité. Il faudrait noter, de façon générale, que le personnel du Groupe des voyages de l'Organisation des Nations Unies établit non seulement les droits des fonctionnaires qui voyagent mais aussi les itinéraires et les tarifs correspondants, en prenant les taux de change en vigueur dans le cadre du système de conversion (Fare Construction Unit - FCU) qui est employé par les compagnies aériennes.

Remboursement tardif des billets d'avion non utilisés (par. 74 c) du rapport)

14. En 1985, le montant moyen des demandes de remboursement non satisfaites s'est élevé à 196 683 dollars par mois. Au terme d'échanges de vues suivis avec l'agence de voyages au sujet de la lenteur avec laquelle les demandes de remboursement de billets d'avion étaient satisfaites, l'Organisation a accepté, à partir d'octobre 1985, de comptabiliser une partie de ce montant comme étant des sommes à recevoir des compagnies aériennes et de l'émetteur des cartes d'entreprise, des



réclamations de billets perdus et des montants dus par les fonctionnaires. Cette méthode s'imposait dans la mesure où les compagnies aériennes mettent beaucoup plus de temps à rembourser des billets perdus, des billets dont le remboursement est réclamé plus d'un an après leur date d'émission, les parties inutilisées de billets d'avion, etc. Le montant moyen dû par l'agence de voyages au titre des remboursements non réglés dans le délai de 90 jours spécifié dans le contrat dépassé s'est élevé en 1985 à 31 995 dollars par mois.

15. Des états mensuels actualisés sont établis pour faire apparaître les montants classés d'après la nouvelle méthode présentée plus haut. Lorsque l'agence de voyages reçoit le dernier état mensuel, elle analyse les arriérés en question et doit acquitter les montants qui sont effectivement dus et payables à l'Organisation en vertu du contrat.

#### Systeme de réservation auprès des compagnies aériennes (par. 74 d) du rapport)

16. On présume que l'observation en question touche essentiellement à l'installation des systèmes de réservation auprès des compagnies aériennes. A cet égard, l'agence de voyages a été priée d'obtenir un système de réservation supplémentaire, ce qui amène celle-ci à demander à United Airlines d'installer des terminaux de son système informatisé de réservation APOLLO à l'ONU et dans les bureaux de l'agence de voyages située dans le bâtiment du Secrétariat (en février 1986, United Airlines a repris les vols de la ligne du Pacifique nord qu'assurait la Pan American). L'agence de voyages a indiqué que le système APOLLO de United Airlines semble avoir été considérablement perfectionné ces derniers temps et qu'il est considéré par certains comme supérieur au système de réservation PARS de la Trans World Airlines.

#### Comptes et rapports de gestion (par. 74 e) du rapport)

17. L'agence de voyages a été priée de présenter un bilan régulier de ses activités pour le compte de l'Organisation des Nations Unies et elle a soumis ses comptes pour la période terminée le 31 décembre 1985. Il a été pris note pour le prochain contrat de la suggestion tendant à faire stipuler dans les futurs contrats que les comptes des recettes et des dépenses devraient être vérifiés afin d'en accroître la fiabilité à des fins de gestion. L'agence de voyages a fourni des rapports de gestion supplémentaires et étudie la possibilité d'élaborer les logiciels nécessaires à la tabulation de différentes données statistiques dont le besoin se fait sentir à l'heure actuelle. L'Administration estime que ces nouveaux rapports aideront aussi l'ONU à réunir les informations nécessaires à l'établissement de ses propres rapports.

#### Recouvrement de versements irréguliers (par. 80-82 du rapport)

18. Le Comité des commissaires aux comptes a pris note de l'analyse que la Division de la vérification intérieure des comptes a faite d'un contrat passé avec un entrepreneur et au terme de laquelle le recouvrement d'un trop-perçu de 125 000 dollars a été recommandé. Comme le Comité des commissaires aux comptes a demandé à être informé des mesures prises à ce sujet, on peut noter que le Sous-Secrétaire général aux services généraux s'est attaché les services de deux conseillers compétents et indépendants, à la suite du rapport définitif de la Division de la vérification intérieure des comptes. Ces deux conseillers ont confirmé l'interprétation que l'Administration avait donnée du contrat et qui l'avait en fait amenée à conclure à la régularité des versements effectués pendant plusieurs années pour tenir compte des frais généraux de main-d'oeuvre des

entrepreneurs et des accords passés par ceux-ci avec leurs ouvriers syndiqués. C'est sur cette base que le Sous-Secrétaire général aux services généraux a conclu que l'ONU n'était pas fondée à réclamer la restitution de quelques 125 000 dollars, comme le proposait la Division de la vérification intérieure des comptes, et que l'affaire pouvait donc être considérée comme classée.

Procédures d'achat dans les bureaux extérieurs : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (par. 87 et 88 du rapport)

19. La décision de ne pas faire d'appel d'offres a été prise après un examen approfondi de tous les aspects pertinents des projets en cause par le Comité des marchés. Un marché de 638 827 dollars a été passé pour l'exécution de tous les aspects d'un projet de coopération technique par l'entreprise qui avait été choisie au terme de la procédure d'appel d'offres visant les activités préparatoires. Le gouvernement du pays bénéficiaire s'est déclaré entièrement satisfait des premiers travaux effectués par l'entreprise en question et a vivement recommandé de confier à cette dernière la responsabilité de l'ensemble du projet. Les administrateurs responsables de l'appui fonctionnel ont également préconisé l'octroi du marché à cette entreprise qui était toute désignée pour exécuter le projet de la façon la plus efficace et la plus rationnelle possible du fait des connaissances et de l'expérience qu'elle avait acquises grâce à sa participation à la phase préparatoire. L'ONUDI a compris qu'il fallait définir dès que possible tous les services contractuels qui s'avèreraient vraisemblablement nécessaires pour permettre aux appels d'offres de porter sur l'ensemble des travaux à exécuter et pour obtenir la participation à cette procédure d'entreprises qui n'auraient peut-être pas soumis d'offres pour des travaux préparatoires de petite envergure. Or, en l'occurrence, comme c'est souvent le cas, toutes les caractéristiques du projet n'ont été connues qu'au terme de la phase préparatoire. Dans ces conditions, le Comité a conclu qu'il était de l'intérêt de l'Organisation et du pays bénéficiaire de ne pas faire d'appel d'offres. Le second marché, d'un montant de 68 000 dollars, a été passé pour obtenir des services hautement spécialisés qui ne pouvaient être obtenus d'aucune autre entreprise dans les délais voulus. Les recherches d'autres fournisseurs appropriés ont été vaines. Le gouvernement bénéficiaire a insisté pour que les travaux soient effectués par l'entreprise en question parce que celle-ci avait l'expérience très spécialisée nécessaire à ce projet.

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (par. 89 et 90 du rapport)

20. Le cas où les produits alimentaires provenant d'un pays faisant l'objet de sanctions économiques en vertu de résolutions de l'Assemblée générale n'a été qu'un incident isolé. Cette affaire a fait l'objet d'une enquête exhaustive par les services intéressés et des mesures ont été prises, comme on le voit aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 90 du rapport du Comité des commissaires aux comptes, pour veiller à ce qu'un tel incident ne se reproduise pas. Il y a lieu de noter que la FNUOD achète à présent ses rations à un autre fournisseur. Ce dernier a été informé des sanctions économiques susmentionnées que l'Assemblée générale a adoptées et du fait que l'ONU ne peut donc pas accepter de produits alimentaires provenant du pays en question.

## Régime des états de paye

### Heures supplémentaires en surnombre (par. 91 à 93 du rapport)

21. Malgré tous les efforts qui sont faits pour imposer un plafond de 40 heures au nombre d'heures supplémentaires effectuées par chaque fonctionnaire, les exigences du service, tout particulièrement pour les réunions de l'Assemblée générale et d'autres conférences, ont amené à dépasser ce plafond pour que les documents nécessaires puissent être produits et distribués dans les délais. Des règles semblables existent dans d'autres services du Secrétariat et tout particulièrement au Bureau des services généraux, où le strict respect du plafond des 40 heures pourrait nuire à la réalisation du programme de travail de ce bureau. Des mesures sont toutefois prises pour renforcer le contrôle des heures supplémentaires, que le plafond des 40 heures d'heures supplémentaires par fonctionnaire soit ou non atteint, compte tenu en particulier des congés de maladie pris (avec ou sans certificat médical) par le fonctionnaire en cause.

### Retard apporté à la révision des nominations à titre permanent (par. 94 à 99 du rapport)

22. De nouvelles mesures ont été prises pour veiller à ce que toutes les nominations à titre permanent fassent l'objet d'une révision après cinq années de service. Par ailleurs, un mécanisme est mis en place pour que la révision des nominations à titre permanent après cinq années de service fasse l'objet de mesures de suivi adéquates, tout particulièrement dans le cas des fonctionnaires qui prennent un congé sans traitement ou qui sont affectés ou détachés dans différents bureaux du Secrétariat, de ses organes subsidiaires ou des institutions spécialisées. Pour ce qui est du rapport entre la révision effectuée après cinq ans et le processus de promotion, il y a lieu de noter qu'il s'agit de deux procédures distinctes dont les cycles ne concordent pas. En tout état de cause, il est peu probable que les fonctionnaires dont la nomination à titre permanent n'aurait pas été confirmée fassent l'objet d'une recommandation de promotion et encore moins qu'ils soient effectivement promus. Néanmoins, ces deux démarches pourraient être effectuées simultanément si cela devait effectivement se traduire par une économie d'efforts, de ressources et de temps.

### Planification des effectifs (par. 100 à 102 du rapport)

23. Cette démarche fait appel à une notion plus classique de la prévision, à savoir une estimation des besoins probables de l'Organisation pour les prochaines années, compte tenu des objectifs de ses programmes, sur le plan des effectifs, du niveau professionnel et de la compétence du personnel. Comme ce type de planification est une activité essentielle de tout service de gestion des ressources humaines, il faudrait envisager de créer un groupe de la planification au sein du Bureau des services du personnel. Pour que l'action de ce groupe soit efficace, les moyens mis en oeuvre et les résultats escomptés devraient être intégrés au processus global de planification de l'Organisation, avec la participation de différents organes directeurs.

### Recrutement de consultants (par. 103 à 105 du rapport)

24. La Division du recrutement examine et applique effectivement les normes de rémunération pour chaque cas qui est porté à son attention. Cependant, comme dans certains cas la Division n'est pas en mesure de proposer d'autres candidatures, elle est parfois amenée à se ranger à l'avis du service intéressé quant à l'utilité des tâches considérées et donc, dans une certaine mesure, quant à la valeur du candidat proposé.

25. Quant à la constitution d'un fichier, qui nous permettrait de rivaliser avec d'autres employeurs, elle fait partie des tâches nécessaires énumérées dans le plan à moyen terme pour 1984-1989. Il ne semble toutefois pas souhaitable, au stade actuel, d'adopter une démarche purement compétitive à cause des différents éléments à prendre en considération.

#### Activités productrices de recettes (par. 110 à 126 du rapport)

26. Les termes du contrat conclu pour les restaurants et services annexes ainsi que les résultats obtenus par le concessionnaire font l'objet des contrôles périodiques suivants : inspection quotidienne de différents services du concessionnaire; rencontres avec les responsables pour donner des instructions et discuter de problèmes de gestion; contrôles et vérifications-surprise des comptes pour veiller au respect et à l'application effective des principes et méthodes énoncés dans le contrat. L'exécution du contrat fait l'objet de contrôles financiers dans le cadre d'un système prévoyant la présentation d'états quotidiens et mensuels des demandes d'autorisation de dépenses et des comptes.

27. Les chiffres figurant à l'alinéa a) du paragraphe 110 correspondent aux avances faites au concessionnaire, conformément aux dispositions du contrat, pour couvrir les dépenses directes et indirectes de personnel, le coût des denrées alimentaires, des marchandises vendues dans les trois boutiques ainsi que du matériel et des fournitures nécessaires à toutes ces installations. Sur la base d'évaluations réalistes, des avances hebdomadaires de 150 000 dollars ont été déposées dans un compte spécial que le concessionnaire utilise pour régler ses dépenses. Les commissaires aux comptes n'ont considéré que les sommes avancées sans tenir compte des retraits qui n'avaient pas encore été enregistrés par la banque. Les montants en question ne sauraient donc être considérés comme excessifs.

28. Pour ce qui est de l'alinéa b) du paragraphe 110, il faut normalement compter trois à sept jours pour qu'un chèque déposé soit compensé par la banque et que le transfert de fonds s'effectue. C'est pourquoi le chèque de 150 000 dollars déposé le 2 mars 1983 n'était pas comptabilisé comme disponible en banque le jour suivant. Avant même l'ouverture du nouveau compte, le concessionnaire avait en fait utilisé une partie de ses propres fonds pour couvrir les dépenses incombant à l'ONU.

29. La somme de 67 591 dollars versée le 26 décembre 1984 correspond aux salaires de la semaine terminée le 15 décembre 1984 et celle de 62 717 dollars, versée le 4 janvier 1985, dont il est fait état à l'alinéa a) du paragraphe 111, à la semaine terminée le 22 décembre 1984. Ces versements portaient sur deux périodes distinctes et ne faisaient donc pas double emploi.

30. Le chiffre d'affaires cité à l'alinéa b) du paragraphe 111 et figurant sur les états quotidiens pour les mois de janvier et février 1985 était inférieur aux résultats effectifs inscrits sur les états mensuels de ces deux mois car le produit de réceptions spéciales, des ventes de médailles et d'autres souvenirs aux bureaux extérieurs de l'ONU ne figure pas dans les statistiques quotidiennes mais est comptabilisé à la fin du mois qui suit l'établissement des factures. Ces montants étaient les suivants : 130 000 dollars pour les ventes de médailles et d'autres souvenirs qui ont été directement versés sur les comptes de l'ONU et 60 000 dollars correspondant au produit de réceptions spéciales, qui ont été comptabilisées le mois suivant. Il n'y a donc pas eu de perte de recettes mais seulement un retard dans la comptabilisation de celles-ci.

31. On peut répondre de la même façon à la remarque faite à l'alinéa c) du paragraphe 111, si ce n'est que le chiffre de 465 547 dollars porte sur une période plus longue. Il s'agissait des montants suivants : 290 000 dollars environ pour la vente de médailles et d'autres souvenirs à l'étranger et 175 000 dollars correspondant au produit de réceptions spéciales.

32. Les erreurs apparaissant dans les états financiers et signalées à l'alinéa d) du paragraphe 111 se sont produites à deux reprises au cours des quatre années de concession. Dans les deux cas, le concessionnaire avait soumis des états que le Service de gestion commerciale, conformément à la pratique normale, avait examinés et où il avait décelé certaines erreurs. Des rectificatifs de ces états avaient alors été réclamés. Les états originaux fautifs ont été présentés à la Division de la comptabilité parce que celle-ci et le Service de gestion commerciale étaient convenus que, pour gagner du temps, les états seraient distribués dès leur réception et avant même d'avoir été analysés par le Service de gestion commerciale. Il est regrettable que les états fautifs aient été utilisés avant que les rectificatifs ne soient parvenus à leurs destinataires. Pour remédier à cette situation, il a été décidé de ne distribuer que les états définitifs et exacts.

33. Comme il est noté au paragraphe 112, le contrat de concession commerciale a pris fin le 31 mars 1985. Plusieurs paiements devaient être toutefois effectués après cette date et il fallait donc disposer de ressources supplémentaires. Il y a lieu de noter que les avances hebdomadaires antérieures ne pouvaient pas couvrir toutes les dépenses, d'autant plus qu'aucune demande n'avait été présentée. En outre, une partie de ces montants, et notamment une avance hebdomadaire évaluée à 50 000 dollars, devait couvrir les dépenses de personnel et le prix de revient des marchandises vendues par le comptoir d'articles pour cadeaux et le magasin de souvenirs que le concessionnaire continuait de gérer en concession commerciale.

34. D'après les échanges de vues qui ont déjà eu lieu avec les commissaires aux comptes au sujet de la suppression des remises dont il est question au paragraphe 113, il semble qu'il s'agisse d'une remise de 5 p. 100 sur les uniformes qu'un fournisseur accordait au précédent concessionnaire. Les commissaires aux comptes ont appris que le nouveau concessionnaire avait renégocié le contrat avec le même fournisseur à des prix inférieurs aux prix nets antérieurs, ce qui a permis à l'Organisation de réaliser une économie effective de l'ordre de 20 000 à 25 000 dollars.

35. Pour faire face au volume élevé de la demande et offrir des services de qualité, il a fallu dépenser en 1984 60 676 dollars - comme on le voit au paragraphe 114 - pour remplacer de la vaisselle et du matériel usés et démodés qu'on utilisait pour des réceptions spéciales organisées au restaurant des délégués ou à la cafétéria. Cette somme a servi en partie au remplacement de plateaux, d'assiettes, de couverts et de verres emportés par le personnel et qui n'a pas pu être récupéré malgré l'inspection périodique des bureaux et des contrôles réguliers. Seule une petite fraction de ce montant correspond à la casse proprement dite. Les achats de remplacement se sont élevés respectivement à 47 625 dollars pour le restaurant des délégués et à 13 051 dollars pour la cafétéria. Ces sommes représentent 0,75 p. 100 du chiffre d'affaires brut correspondant, soit un taux inférieur au taux moyen national qui est de 1 p. 100 pour les entreprises de restauration, d'une taille et d'une complexité comparables.

Sommes à recevoir (par. 115 et 116 du rapport)

36. Le chiffre de 208 705 dollars était indiqué au titre des sommes à recevoir en ce qui concerne les réceptions et déjeuners offerts par des représentants et des délégations, et des ventes de médailles et de souvenirs aux bureaux extérieurs de l'ONU. Malgré des demandes renouvelées chaque mois et des appels spécialement adressés aux représentants permanents pour solliciter leur aide, les résultats au 31 mars 1985 n'étaient pas satisfaisants. Il semble que de nombreuses personnes aient ignoré ces demandes ou n'aient pu être jointes par suite de mutations. Sur des sommes à recevoir s'élevant à 173 047 dollars (et datant, comme on l'a indiqué, de plus de trois mois), un montant de 131 000 dollars se décomposait comme suit : 76 700 dollars devaient être versés par les autorités locales en remboursement des taxes sur les cigarettes et les alcools, ce remboursement exigeant un délai d'au moins six mois; 48 000 dollars, au titre des ventes de médailles et souvenirs aux bureaux extérieurs de l'ONU, devaient être versés directement sur les comptes de l'ONU; et celle-ci devait verser 6 300 dollars au titre des réceptions officielles et des journaux fournis à la bibliothèque. Au 30 juin 1986, il ne restait qu'un montant peu élevé à percevoir et le Secrétariat poursuivait ses efforts en vue de recouvrer les sommes dues.

Comptes d'inventaire (par. 117 et 118 du rapport)

37. Lorsque le contrat passé avec l'ancienne entreprise de restauration a pris fin en mars 1985, le Service des achats et des transports, le Service de gestion commerciale et la Division de la comptabilité ont constitué une équipe chargée d'examiner et de vérifier l'état des stocks. Tous les articles ont été contrôlés et les états d'inventaire sont maintenant disponibles.

Le comptoir d'articles pour cadeaux et le magasin de souvenirs (par. 119 à 121 du rapport)

38. Le fait que les recettes provenant du comptoir d'articles pour cadeaux et du magasin de souvenirs ont diminué en 1984 par rapport aux années précédentes, comme indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 119 du rapport, est imputable à la diminution sensible du nombre de visiteurs au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à une modification de leur comportement en ce qui concerne l'achat de souvenirs. En outre, les prévisions de vente pour 1984 ont été plutôt optimistes car elles avaient été établies en 1982 et étaient fondées sur les chiffres de 1981, qui étaient très satisfaisants. L'ensemble des ventes pour 1984 s'est élevé à 2 182 077 dollars, soit 3,59 p. 100 de plus qu'en 1983 (2 106 401 dollars) et 23,66 p. 100 de moins qu'en 1981 (2 857 410 dollars). L'ensemble des recettes nettes des boutiques s'est élevé en 1984 à 692 239 dollars, soit 18,67 p. 100 de plus qu'en 1983 (583 327 dollars) et 19,34 p. 100 de moins qu'en 1981 (858 267 dollars). Les ressources en personnel ont été utilisées efficacement dans les limites imposées par l'accord syndical portant sur les rémunérations, les horaires de travail et le nombre d'employés.

39. Il est extrêmement coûteux de faire de la publicité dans les journaux quotidiens et les revues à gros tirage. L'Organisation des Nations Unies dépendant dans une large mesure de ses visiteurs pour ses ventes, la publicité et la promotion doivent être faites de façon sélective. A cette fin, des annonces ont paru dans une publication du New York City Visitors Bureau, que peuvent se procurer tous les visiteurs, organisateurs de voyages et hôtels de la ville; des articles mentionnant les souvenirs et médailles commémoratives que l'on pouvait se procurer à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ont

paru dans le New York Times, dans Newsday et dans un journal japonais; les New Jersey Transit Authorities ont participé à la promotion des ventes de souvenirs en distribuant des bons de réduction à leurs passagers; des annonces ont été faites dans le Secretariat News et affichées sur des panneaux au Siège pour annoncer des remises et des soldes aux représentants et au personnel; enfin, les ventes de souvenirs dans 13 importants bureaux extérieurs de l'ONU ont obtenu de bons résultats. Le Département de l'information a récemment publié à l'intention des visiteurs un bulletin d'information en couleurs dans lequel figurent des renseignements sur les boutiques.

40. En ce qui concerne le montant de 20 000 dollars que les commissaires aux comptes, à l'alinéa c) du paragraphe 119 de leur rapport, imputent à des excès ou à des erreurs dans les paiements, il se rapporte à une observation déjà faite en 1984 à propos de divers éléments. Un examen de la question a montré que les montants comptés deux fois ont été annulés et que les sommes exactes ont été portées au crédit de l'Organisation. Les deux paiements correspondaient à deux commandes : il n'y a donc pas eu de paiement injustifié.

41. La perte de 14 000 dollars correspondant à des remises qui auraient pu être obtenues sur divers achats en 1983 et 1984, évoquée à l'alinéa d) du paragraphe 119, a été due à des retards dans les paiements, qui sont en général à effectuer dans les 10 jours suivant la réception de la facture. Des mesures correctives ont été prises par la suite pour accélérer le processus. Au 1er avril 1986 a pris fin l'accord concernant la gestion des boutiques et c'est depuis lors le Service de gestion commerciale qui en assume directement l'exploitation. Des directives et des procédures détaillées ont été établies en matière d'achat, et des prix plus avantageux, assortis notamment de remises, sont systématiquement négociés.

42. Il a été remédié aux insuffisances des systèmes de surveillance, mentionnées à l'alinéa e) du paragraphe 119, de la façon suivante : un système d'alarme et deux coffres-forts ont été installés; l'accès aux réserves a été restreint grâce à l'installation d'une porte s'ouvrant à mi-hauteur et permettant aux vendeurs de demander aux magasiniers les articles à vendre; les bureaux des gérants sont moins facilement accessibles, les portes en sont fermées à clef en l'absence des gérants et tous les objets de valeur doivent être surveillés ou enfermés.

43. En réponse aux observations qui figurent aux paragraphes 120 et 121 du rapport des commissaires aux comptes, il convient de noter que la gestion des restaurants et services annexes fait en permanence l'objet d'un contrôle rigoureux et efficace. Les déficiences constatées dans les systèmes de comptabilité et d'établissement des rapports ont été périodiquement examinées avec les représentants de l'entreprise afin d'y remédier. Lorsque le contrat passé avec l'entreprise de restauration a expiré le 31 mars 1985, il a été convenu que la gestion s'effectuerait uniquement sur la base des profits et pertes et, au 1er avril 1986, un accord analogue a été passé avec une nouvelle entreprise sélectionnée après appel à la concurrence. On a vu plus haut que le comptoir d'articles pour cadeaux et le magasin de souvenirs étaient directement gérés par le Service de gestion commerciale qui appliquait des procédures d'achat et une politique des prix plus rationnelle et effectuait une sélection plus rigoureuse des marchandises. Ces efforts ont déjà donné des résultats positifs. Conformément à la pratique de l'Organisation, il sera procédé à une vérification des comptes de l'entreprise précédente, pour la période allant du 1er avril 1982 au 31 mars 1986.

Stationnement dans le garage du Centre international de Vienne (par. 122 à 126 du rapport)

44. L'ONUDI a reconnu la nécessité de résoudre les problèmes que posent les quelques voitures non identifiées et apparemment abandonnées dans le garage du Centre; les Services généraux étudient la question en consultation étroite avec le Service de la sécurité et de la sûreté et le Service juridique afin de trouver une solution appropriée, compte tenu de la législation autrichienne relative aux droits de propriété. Cette situation n'entraîne pas de manque à gagner, car aucune demande de permis de stationnement dans le garage n'a été rejetée faute de place. L'exploitation du garage ne produit pas de recettes nettes pour l'Organisation; les redevances couvrent les coûts correspondants. Auparavant, l'ONUDI exigeait des renseignements plus détaillés sur les véhicules pour la délivrance des permis; mais chaque fois que les fonctionnaires changeaient de voiture, il fallait délivrer un nouveau permis. Aussi, pour éviter des dépenses d'administration excessives, les permis sont désormais délivrés au nom des fonctionnaires, et non plus en fonction de tel ou tel véhicule. Cependant, l'ONUDI procède à un nouvel examen du système pour déterminer la meilleure façon de réunir davantage de renseignements sur les véhicules et leurs propriétaires.

Système de contrôle comptable et de gestion financière (par. 127 à 130 du rapport)

45. La mise à jour du Manuel de comptabilité n'est pas encore achevée, mais elle est déjà bien avancée. En fait, deux chapitres ont été mis à jour et envoyés au Comité des commissaires aux comptes qui feront part de leurs commentaires. Un certain nombre de rapports et de formulaires jugés superflus ont été éliminés. De plus, le Bureau des services financiers est en train d'effectuer un examen visant à éliminer d'autres rapports et formulaires sans utilité.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (par. 131 à 133 du rapport)

46. Il aurait fallu, en effet, créer un fonds d'affectation spéciale pour les contributions à recevoir du Gouvernement iraquien en vue de l'achat d'outillage et de matériel. A défaut, un compte de sommes à payer a été ouvert pour comptabiliser les décaissements et les encaissements. En conséquence, le solde débiteur de 354 277 dollars (et non pas 354 997 dollars) qu'accuse un compte de sommes à payer au 31 décembre 1985 représente des décaissements que devra couvrir le Gouvernement iraquien, et non pas des achats pour un montant qui excéderait celui des contributions. Ce montant a été converti en sommes à recevoir des gouvernements aux fins de l'établissement d'un état au 31 décembre 1985. Le solde échu du montant de 2 741 000 dollars consacrés par l'Iraq à l'achat d'outillage et de matériel s'élève, au 30 juin 1986, à 61 000 dollars que le Gouvernement iraquien réglera dès que lui sera fournie la documentation pertinente.

47. Dans ses états financiers, la CESAO a inscrit une contribution de 2,2 millions de dollars au compte des "sommes à payer", mais cela ne signifie pas que ce montant soit à rembourser. Dans les rubriques simplifiées que nous avons utilisées pour le bilan des bureaux hors Siège, les "fonds fiduciaires" figurent au compte des "sommes à payer". L'examen de la balance préliminaire de la CESAO au 31 décembre 1985, qui a été soumise aux services du Siège, ne fait cependant pas apparaître ce montant comme étant une somme à payer. Il semble en tout cas que le montant reçu du gouvernement devrait être porté au crédit du compte budgétaire approprié, conformément à la règle de gestion financière 107.2.



Commission économique pour l'Afrique (par. 134 et 135 du rapport)

48. Le montant de 676 038 dollars qui figure dans le compte d'attente représente le montant des ajustements aux opérations de l'année précédente, qui doivent faire l'objet d'une vérification plus poussée avant que les ajustements puissent être autorisés. L'examen et l'approbation définitive des soldes non encore réglés s'effectuent selon un processus continu. La préoccupation essentielle étant d'éviter que ne se répète la situation qui a été à l'origine des retards et difficultés survenus récemment dans la gestion des comptes de sommes à recevoir, l'approbation définitive des soldes non encore réglés est nécessairement ralentie et s'effectue au rythme du temps et des ressources disponibles. Bien que le montant en question ait été inscrit parmi les sommes à recevoir dans la balance préliminaire de la CEA, il a été compris dans les charges différées aux fins de l'établissement des états financiers arrêtés au 31 décembre 1985, en attendant d'être annulé en 1986.

Gestion des disponibilités (par. 136 à 141 du rapport)

49. Depuis que la vérification des comptes a eu lieu, des mesures ont été prises pour que les chèques reçus par le Caissier soient rapidement déposés à la banque. Les retards constatés par les commissaires aux comptes étaient dus essentiellement au fait que, pour certains encaissements, il était difficile de déterminer rapidement quels étaient les comptes bancaires à créditer. Les sommes reçues sont désormais déposées le jour même sur le compte de dépôt du Fonds général, puis transférées aux comptes bancaires appropriés après identification. Les versements reçus en fin de journée sont déposés dès le premier jour ouvrable qui suit la date de l'encaissement, conformément à la règle financière 108.3.

50. Les commissaires aux comptes ont déjà présenté, dans une lettre sur les questions relatives à la gestion datée du 10 juillet 1985, leurs observations sur les procédures suivies par la Trésorerie en ce qui concerne les placements de fonds au jour le jour. Ils avaient recommandé de souscrire un abonnement au service de l'agence Reuter qui indique minute par minute le montant des taux d'intérêt pratiqués sur le marché, pour n'avoir pas à appeler les banques les unes après les autres pour obtenir les cours. Cet abonnement coûterait environ 3 000 dollars par mois et, compte tenu de la crise financière, il n'a pas été possible de donner suite à cette suggestion.

51. Le montant de 2,8 millions de dollars dont il est question au paragraphe 140 du rapport du Comité des commissaires aux comptes correspond à un second versement fait par erreur au compte de l'ONUDI en juillet 1985. Cette erreur a été découverte en septembre, lors de l'ajustement des comptes bancaires, et des mesures ont été prises pour y remédier. L'Organisation n'a pas perdu d'intérêts dans cette opération car le second versement avait été fait sur un compte NOW, portant intérêts. Tous les comptes de caisse sont en fait contrôlés chaque jour, soit au Siège, par la Trésorerie et le Caissier, soit par le fonctionnaire des finances compétent dans les bureaux hors Siège. De plus, la Trésorerie et la Division de la comptabilité vérifient les comptes de caisse des bureaux hors Siège en fin de mois, après réception des balances préliminaires mensuelles, des relevés bancaires et autres documents.

Frais de voyage (par. 142 à 144 du rapport)

52. La révision du manuel des procédures du Service des transports sur la gestion des frais de voyage sera achevée sous peu.

53. La CESAP s'efforce depuis 1985 de résoudre la question des frais de voyage. Le Secrétaire exécutif avait constitué un groupe de travail, sous la direction du Secrétaire exécutif adjoint, chargé d'examiner les divers arrangements possibles et d'établir des normes afin de passer des accords contractuels en bonne et due forme avec les agences de voyage auxquelles s'adresse la CESAP. Le Groupe de travail étudie en outre, pour en tenir compte, les diverses observations et recommandations présentées par le Corps commun d'inspection dans son rapport (JIU/REP/85/13) et devrait formuler sous peu ses conclusions et recommandations finales.

54. L'ONUDI est parvenue au terme d'un processus de mise en concurrence à l'issue duquel les services de voyage ont fait l'objet d'un nouveau contrat en bonne et due forme.

#### Fonds d'affectation spéciale (par. 145 à 147 et 149 du rapport)

55. Des démarches ont été entreprises pour présenter des demandes de remboursement aux autorités fiscales compétentes. A l'avenir, des demandes seront présentées chaque année si l'on ne parvient pas à un accord avec les autorités fiscales pour qu'elles renoncent à opérer une retenue à la source.

56. Le fonds d'affectation spéciale en question reste ouvert en attendant que soit reçue une demande de remboursement en bonne et due forme du gouvernement intéressé concernant les dépenses qu'il a engagées pour la construction d'un hôpital et pour le coût de ses importations de blé, dûment certifiées par le Vérificateur général des comptes. Ces documents sont nécessaires en vue de régler l'engagement contracté aux termes de l'avis d'allocation de crédit.

#### Financement du déficit de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (par. 151 à 155 du rapport)

57. S'agissant de la situation financière de l'Institut, les commissaires aux comptes proposent que soit élaboré un plan financier visant à combler progressivement le déficit, au cours des quatre ou cinq prochaines années, au moyen de contributions volontaires. Il convient à cet égard de noter que le projet de budget élaboré par l'Institut pour 1987 prévoit un remboursement partiel des avances consenties sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce projet de budget et le projet de programme de travail correspondant sont actuellement à l'étude au Bureau des services financiers et au Département des affaires de désarmement.

#### Biens consommables et non consommables (par. 156 à 161 du rapport)

58. En ce qui concerne l'absence d'un plan d'ensemble et à long terme pour l'entretien préventif du matériel, un programme est en cours d'élaboration au Bureau des services généraux. Le succès de ce programme repose sur un système de gestion des dossiers sur micro-ordinateur, permettant le stockage de données détaillées relatives à l'entretien et l'établissement des états concernant :

- a) Le contrôle du matériel;
- b) Le contrôle de l'entretien, des commandes de travaux et de la production;
- c) Le programme d'entretien du matériel;
- d) Les listes de matériel et de pièces détachées;
- e) Les antécédents concernant l'entretien du matériel.

Ces renseignements sont indispensables pour établir des plans d'entretien à long terme, des prévisions budgétaires et des programmes de remplacement de biens d'équipement.

59. En ce qui concerne la garde et la surveillance des articles attirants, de nouvelles mesures sont envisagées en coopération avec le Service de la sécurité et de la sûreté, pour assurer une surveillance plus rigoureuse.

#### Activités de coopération technique :

##### Exécution et suivi des projets-Département de la coopération technique pour le développement (par. 162 à 178 du rapport)

60. Il a été rappelé à tous les directeurs de division du Département de la coopération technique pour le développement qu'il importait de veiller à ce que les plans de travail relatifs aux projets soient élaborés et mis à jour de façon pragmatique, compte tenu des faits nouveaux éventuels, car les plans de travail sont un élément clef dont dépendent d'autres activités liées aux projets. La solution aux problèmes que posent les retards ou les défaillances imputables aux gouvernements qui doivent fournir des données ou désigner des spécialistes locaux échappe largement au contrôle du Département. Des rappels constants sont adressés aux autorités compétentes par l'intermédiaire des représentants résidents du PNUD, pour tenter d'accélérer ces démarches.

##### Activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel relatives à des projets (par. 167 à 173 du rapport)

61. Les projets de coopération technique dans le secteur industriel nécessitent souvent le recrutement d'experts hautement spécialisés qui ne sont pas immédiatement disponibles, l'achat d'un matériel perfectionné et fabriqué sur commande et l'organisation de stage de formation technique spécialisés. En outre, l'interdépendance entre les activités liées aux projets pose souvent des problèmes complexes. S'ajoutant les unes aux autres, ces conditions particulières peuvent être à l'origine de retards considérables dans l'exécution des projets. L'ONUDI est tout à fait consciente des difficultés relevées par les commissaires aux comptes et poursuit ses efforts en vue d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'assistance technique qu'elle assure, en étoffant ses listes de candidats à des postes d'experts et de fournisseurs de matériel et de services contractuels, en passant des accords spéciaux avec des entreprises et institutions industrielles susceptibles de fournir des experts hautement spécialisés, en utilisant les applications du traitement électronique de l'information pour la gestion financière des projets et en améliorant la qualité de la planification et de la conception des projets. Les opérations de réorganisation actuellement en cours devraient apporter des améliorations considérables à tous les stades du cycle des projets.

##### Contrôle de l'exploitation des systèmes (par. 183 à 188 du rapport)

62. Dans toute la mesure du possible, le Service de gestion de l'information (qui a succédé à la section de la programmation et de l'analyse de l'ancien Service de calcul de New York) effectue des vérifications très poussées des systèmes destinés aux utilisateurs, notamment les aspects de ces systèmes qui concernent la sécurité, le temps de réponse et l'exactitude des résultats; il participe à la mise au point des procédures manuelles et bureautiques liées à tel ou tel système informatisé; il assure une formation aux utilisateurs, leur fournit une documentation et participe à la mise en route du système. Le service utilisateur reste toutefois responsable de la réalisation concrète du programme de travail ou de l'activité d'appui.

63. Le Service de gestion de l'information contrôle attentivement la charge de travail confiée au système et l'analyse fréquemment pour s'assurer que les services destinés aux utilisateurs agréés restent dans les limites prescrites et répondent aux normes de performance; des mesures ont été prises afin que le nombre de terminaux qui ont accès au système ne dépasse à aucun moment les capacités de celui-ci. Cette surveillance est assurée afin de garantir l'intégrité, le contrôle de la qualité et le respect des normes de performance de l'ensemble du réseau de traitement électronique de l'information.

64. Les vérificateurs extérieurs des comptes ont examiné un rapport sur le budget ordinaire, établi par la Division du budget, qui contient, semble-t-il, une surévaluation du solde non engagé des crédits ouverts. Il semblerait que cela tienne à la date à laquelle les données ont été introduites dans le système plutôt qu'à la manière dont elles ont été programmées ou à la façon dont les travaux ont été planifiés et dirigés.

65. La comptabilisation séparée des acquisitions et des cessions de biens non consommables qui est suggérée améliorerait sans aucun doute les contrôles internes. Cependant, compte tenu des effectifs réduits dont on dispose, il est difficile de l'appliquer actuellement et l'on estime suffisante la règle selon laquelle les cessions de matériel ne peuvent être comptabilisées que sur recommandation du Comité de contrôle du matériel et avec son approbation, après vérification périodique des états d'inventaire.

#### Vérification intérieure des comptes (par. 203 à 209 du rapport)

66. L'Administration a pris des mesures appropriées pour renforcer la Division de vérification intérieure des comptes et permettre à celle-ci de s'acquitter de ses responsabilités avec plus d'efficacité et de rentabilité. Cependant, compte tenu de la crise financière, un certain nombre de ces mesures ont été temporairement suspendues, notamment en ce qui concerne le programme de formation, la vérification des comptes des bureaux hors Siège et les résultats des programmes.

67. S'agissant de la vérification des comptes des services d'appui informatisés, le plan pour 1986 a été révisé de manière à élargir la portée de la vérification des comptes des systèmes et des services d'appui informatisés. Quant au manuel, il est achevé et sera distribué à tous les bureaux intéressés.

#### Etats financiers

##### Contributions mises en recouvrement non acquittées (par. 213 à 215 du rapport)

68. Bien que figurant sous le titre "Contributions mises en recouvrement non acquittées", les présents paragraphes concernent les opérations de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui est intégralement financée par des contributions volontaires. L'importance du montant des engagements non réglés et non comptabilisés résulte de l'insuffisance des fonds destinés à rembourser aux gouvernements les dépenses supplémentaires et extraordinaires qu'ils ont engagées pour participer à la Force. En conséquence, ces dettes ont été mises en attente jusqu'à réception de nouvelles contributions volontaires.

69. En 1966, cette question avait été examinée avec le Comité des commissaires aux comptes et, à l'époque, une note de bas de page avait été ajoutée au rapport financier de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre,

indiquant le montant approximatif des engagements non comptabilisés. On trouvera à la note l t) relative aux états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985, sous le titre "Récapitulation de principes comptables importants", une explication détaillée des arrangements financiers concernant la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (voir annexe I).

#### Remerciements

70. Le Secrétaire général tient à remercier le Comité des commissaires aux comptes et ses collaborateurs de leurs commentaires et observations sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de l'esprit de coopération et d'assistance dans lequel ils ont effectué leurs travaux.

#### IV. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à XVII, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs, de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que, sous réserve des observations formulées aux paragraphes 211 et 217 de notre rapport, les états financiers représentent bien la situation financière au 31 décembre 1985 et les résultats des opérations comptabilisées pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables établis, qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent, et les opérations étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Premier Président de la Cour des comptes de  
Belgique,

(Signé) A. DEFOY

Le Président de la Commission de vérification  
des comptes des Philippines,

(Signé) Teofisto T. GUINGONA

30 juin 1986

V. CERTIFICAT ATTESTANT L'EXACTITUDE DES ETATS FINANCIERS

18 avril 1986

Je certifie que les états financiers de l'Organisation des Nations Unies figurant en annexe et numérotés de I à XVII sont exacts.

Le Contrôleur,

(Signé) J. Richard FORAN

VI. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985



## FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

## Etat des ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 1984-1985 au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget	Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>					
Chapitre 01 Politique, direction et coordination d'ensemble	38 466 800	36 091 540	2 349 299	38 440 839	25 961
Total, titre I	38 466 800	36 091 540	2 349 299	38 440 839	25 961
<b>Titre II. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, maintien de la paix</b>					
Chapitre 02A Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, maintien de la paix	79 238 800	76 903 165	2 335 585	79 238 750	50
02B Affaires de désarmement	9 319 100	9 049 344	269 714	9 319 058	42
Total, titre II	88 557 900	85 952 509	2 605 299	88 557 808	92
<b>Titre III. Affaires politiques, tutelle et décolonisation</b>					
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	26 521 400	24 664 124	1 190 004	25 854 128	667 272
Total, titre III	26 521 400	24 664 124	1 190 004	25 854 128	667 272
<b>Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires</b>					
Chapitre 04 Organes directeurs	3 262 200	2 699 399	290 782	2 990 181	272 019
05A Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	3 546 300	3 465 456	47 187	3 512 643	33 657
05B Centre pour la science et la technique au service du développement	4 121 300	3 984 749	94 854	4 079 603	41 697
05C Bureau de liaison des commissions régionales	681 400	676 348	1 500	677 848	3 552
06 Département des affaires économiques et sociales internationales	49 657 100	48 739 632	794 547	49 534 179	122 921
07 Département de la coopération technique pour le développement	18 469 300	18 008 291	100 740	18 109 031	360 269
08 Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	3 894 400	3 727 286	142 245	3 869 531	24 869
09 Sociétés transnationales	9 028 300	8 535 452	453 439	8 988 891	39 409
10 Commission économique pour l'Europe	23 583 500	23 294 376	289 124	23 583 500	-
11 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	34 018 800	32 970 593	1 048 207	34 018 800	-

Titre et chapitre du budget	Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>					
12 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	41 442 200	40 533 906	908 294	41 442 200	-
13 Commission économique pour l'Afrique	44 307 500	42 282 637	2 024 424	44 307 061	439
14 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	27 308 900	26 549 470	759 430	27 308 900	-
15 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	51 130 400	50 054 472	999 164	51 053 636	76 764
16 Centre du commerce international	7 640 600	7 640 600	-	7 640 600	-
17 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	80 159 300	75 996 324	4 162 976	80 159 300	-
18 Programme des Nations Unies pour l'environnement	10 015 000	9 662 244	329 890	9 992 134	22 866
19 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	8 425 800	8 086 391	334 023	8 420 414	5 386
20 Contrôle international des drogues	5 476 100	5 256 756	155 541	5 412 297	63 803
21 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	29 530 400	28 874 885	655 515	29 530 400	-
22 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	5 196 600	5 167 560	29 040	5 196 600	-
23 Droits de l'homme	11 244 800	10 828 341	189 944	11 018 285	226 515
24 Programme ordinaire de coopération technique	32 428 700	25 894 703	6 475 139	32 369 842	58 858
Total, titre IV	504 568 900	482 929 871	20 286 005	503 215 876	1 353 024
<b>Titre V. Justice internationale et droit international</b>					
Chapitre 25 Cour internationale de Justice	10 112 200	10 009 986	102 214	10 112 200	-
26 Activités juridiques	13 137 000	11 665 484	636 267	12 301 751	835 249
Total, titre V	23 249 200	21 675 470	738 481	22 413 951	835 249
<b>Titre VI. Information</b>					
Chapitre 27 Information	68 246 600	66 002 925	1 766 012	67 768 937	477 663
Total, titre VI	68 246 600	66 002 925	1 766 012	67 768 937	477 663
<b>Titre VII. Services communs d'appui</b>					
Chapitre 28 Administration et gestion	311 988 100	298 772 937	12 679 424	311 452 361	535 739
29 Services de conférence et bibliothèques	263 979 300	257 240 104	6 251 454	263 491 558	487 742
Total, titre VII	575 967 400	556 013 041	18 930 878	574 943 919	1 023 481

Titre et chapitre du budget	Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>Titre VIII. Dépenses spéciales</b>					
Chapitre 30 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	16 626 200	16 626 200	-	16 626 200	-
Total, titre VIII	16 626 200	16 626 200	-	16 626 200	-
<b>Titre IX. Contributions du personnel</b>					
Chapitre 31 Contributions du personnel	245 654 400	245 654 351	-	245 654 351	49
Total, titre IX	245 654 400	245 654 351	-	245 654 351	49
<b>Titre X. Dépenses d'équipement</b>					
Chapitre 32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	20 195 200	15 973 368	2 627 140	18 600 508	1 594 692
Total, titre X	20 195 200	15 973 368	2 627 140	18 600 508	1 594 692
<b>Titre XI. Subventions spéciales</b>					
Chapitre 33 Subvention à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	900 000	600 000	300 000	900 000	-
Total, titre XI	900 000	600 000	300 000	900 000	-
<b>TOTAL GENERAL a/</b>	<b>1 608 954 000</b>	<b>1 552 183 399</b>	<b>50 793 118</b>	<b>1 602 976 517</b>	<b>5 977 483</b>

a/ Ces montants sont conformes aux résolutions de l'Assemblée générale et ne tiennent pas compte des possibilités de recouvrement des contributions.

## FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Crédits ouverts initialement et crédits révisés, crédits additionnels et virements  
entre chapitres pour l'exercice biennal 1984-1985 (terminé le 31 décembre 1985)

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget	Crédits ouverts initialement	Crédits additionnels 1984	Crédits additionnels 1985	Virements entre chapitres	Crédits révisés
<b>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>					
Chapitre 01 Politique, direction et coordination d'ensemble	39 960 500	212 900	(1 706 600)	-	38 466 800
Total, titre I	39 960 500	212 900	(1 706 600)	-	38 466 800
<b>Titre II. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</b>					
Chapitre 02A Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	81 866 700	401 200	(1 045 900)	(1 983 200)	79 238 800
Chapitre 02B Affaires de désarmement	8 893 000	423 500	(36 300)	(38 900)	9 319 100
Total, titre II	90 759 700	824 700	(1 082 200)	(1 944 300)	88 557 900
<b>Titre III. Affaires politiques, tutelle et décolonisation</b>					
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	23 052 300	5 644 200	(2 175 100)	-	26 521 400
Total, titre III	23 052 300	5 644 200	(2 175 100)	-	26 521 400

Tableau I.1 (suite)

Titre et chapitre du budget	Crédits ouverts initialement	Crédits additionnels 1984	Crédits additionnels 1985	Virements entre chapitres	Crédits révisés
<b>Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires</b>					
<b>Chapitre 04 Organes directeurs</b>					
05A Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	3 823 700	112 300	(673 800)	-	3 262 200
05B Centre pour la science et la technique au service du développement	3 655 600	116 600	(225 900)	-	3 546 300
05C Bureau de liaison des commissions régionales	3 872 500	122 700	126 100	-	4 121 300
06 Département des affaires économiques et sociales internationales	597 400	23 500	60 500	-	681 400
07 Département de la coopération technique pour le développement	48 900 000	1 156 800	(399 700)	-	49 657 100
08 Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	17 493 700	606 700	368 900	-	18 469 300
09 Sociétés transnationales	3 774 800	151 800	(32 200)	-	3 894 400
10 Commission économique pour l'Europe	9 608 200	175 300	(755 200)	-	9 028 300
11 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	25 109 300	(2 324 500)	712 300	86 400	23 583 500
12 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	34 818 600	179 400	(1 076 100)	96 900	34 018 800
13 Commission économique pour l'Afrique	46 929 700	(3 719 400)	(2 267 800)	499 700	41 442 200
14 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	46 312 300	45 800	(360 100)	(1 690 500)	44 307 500
15 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	26 408 600	894 200	(373 000)	379 100	27 308 900
	56 459 000	(4 881 500)	(447 100)	-	51 130 400

Titre et chapitre du budget	Crédits ouverts initialement	Crédits additionnels 1984	Crédits additionnels 1985	Virements entre chapitres	Crédits révisés
<b>Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>					
Chapitre 16 Centre du commerce international	8 627 100	(734 800)	(251 700)	-	7 640 600
17 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	72 149 500	2 173 800	4 367 900	1 468 100	80 159 300
18 Programme des Nations Unies pour l'environnement	10 761 100	(784 800)	38 700	-	10 015 000
19 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	9 429 000	(612 100)	(391 100)	-	8 425 800
20 Contrôle international des drogues	5 808 900	(357 300)	24 500	-	5 476 100
21 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	30 025 000	(1 540 600)	596 900	449 100	29 530 400
22 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	5 236 400	(442 400)	382 800	19 800	5 196 600
23 Droits de l'homme	10 247 700	62 300	934 800	-	11 244 800
24 Programme ordinaire de coopération technique	32 910 900	22 000	(504 200)	-	32 428 700
Total, titre IV	512 959 000	(9 554 200)	(144 500)	1 308 600	504 568 900
<b>Titre V. Justice internationale et droit international</b>					
Chapitre 25 Cour internationale de Justice	9 048 600	1 100	940 200	122 300	10 112 200
26 Activités juridiques	14 750 600	290 100	(1 903 700)	-	13 137 000
Total, titre V	23 799 200	291 200	(963 500)	122 300	23 249 200
<b>Titre VI. Information</b>					
Chapitre 27 Information	71 649 400	(1 478 800)	(990 700)	(933 300)	68 246 600
Total, titre VI	71 649 400	(1 478 800)	(990 700)	(933 300)	68 246 600

Tableau 1.1 (suite)

Titre et chapitre du budget	Crédits ouverts initialement	Crédits additionnels 1984	Crédits additionnels 1985	Virements entre chapitres	Crédits révisés
<b>Titre VII. Services communs d'appui</b>					
Chapitre 28 Administration et gestion	304 707 200	(1 250 700)	8 531 600	-	311 988 100
29 Services de conférence et bibliothèques	266 012 300	591 400	(2 624 400)	-	263 979 300
Total, titre VII	570 719 500	(659 300)	5 907 200	-	575 967 400
<b>Titre VIII. Dépenses spéciales</b>					
Chapitre 30 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	16 769 100	-	(143 000)	100	16 626 200
Total, titre VIII	16 769 100	-	(143 000)	100	16 626 200
<b>Titre IX. Contributions du personnel</b>					
Chapitre 31 Contributions du personnel	224 869 600	19 866 000	(527 800)	1 446 600	245 654 400
Total, titre IX	224 869 600	19 866 000	(527 800)	1 446 600	245 654 400
<b>Titre X. Dépenses d'équipement</b>					
Chapitre 32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	12 621 500	7 744 700	(171 000)	-	20 195 200
Total titre X	12 621 500	7 744 700	(171 000)	-	20 195 200
<b>Titre XI. Subventions spéciales</b>					
Chapitre 33 Subvention à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	-	1 500 000	(600 000)	-	900 000
Total, titre XI	-	1 500 000	(600 000)	-	900 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 587 159 800	24 391 400	(2 597 200)	-	1 608 954 000

## FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Ouverture de crédits, par programme, pour l'exercice biennal 1984-1985  
terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme		Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE I. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>						
<b>Chapitre 01 Politique, direction et coordination d'ensemble</b>						
Programme 0i	Organes directeurs	9 677 500	8 659 656	1 016 719	9 676 375	1 125
05	Sessions ordinaires de l'Assemblée générale	4 582 171	3 525 086	1 057 085	4 582 171	-
11	Direction exécutive et administration	21 623 829	21 354 375	249 564	21 603 939	19 890
13	Missions spéciales	2 583 300	2 552 423	25 931	2 578 354	4 946
<b>Total, chapitre 01</b>		<b>38 466 800</b>	<b>36 091 540</b>	<b>2 349 299</b>	<b>38 440 839</b>	<b>25 961</b>
<b>Total, titre I</b>		<b>38 466 800</b>	<b>36 091 540</b>	<b>2 349 299</b>	<b>38 440 839</b>	<b>25 961</b>
<b>TITRE II. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</b>						
<b>Chapitre 02A Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</b>						
Programme 01	Organes directeurs	334 181	162 068	172 113	334 181	-
11	Direction exécutive et administration	2 931 473	2 902 562	28 911	2 931 473	-
12	Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	9 006 235	8 901 748	104 487	9 006 235	-
13	Missions spéciales	49 990 337	48 112 533	1 877 804	49 990 337	-
14	Affaires politiques	218 400	215 038	3 354	218 392	8
17	Programmes d'assistance internationale	799 646	719 670	79 976	799 646	-
22	Assistance aux réfugiés (UNRWA)	12 096 435	12 096 435	-	12 096 435	-
23	Droit de la mer	3 862 093	3 793 111	68 940	3 862 051	42
<b>Total, chapitre 02A</b>		<b>79 238 800</b>	<b>76 903 165</b>	<b>2 335 585</b>	<b>79 238 750</b>	<b>50</b>
<b>Chapitre 02B Affaires de désarmement</b>						
Programme 01	Organes directeurs	407 200	402 261	4 935	407 196	4
12	Département des affaires de désarmement	8 911 900	8 647 083	264 779	8 911 862	38
<b>Total, chapitre 02B</b>		<b>9 319 100</b>	<b>9 049 344</b>	<b>269 714</b>	<b>9 319 058</b>	<b>42</b>
<b>Total, titre II</b>		<b>88 557 900</b>	<b>85 952 509</b>	<b>2 605 299</b>	<b>88 557 808</b>	<b>92</b>



Titre et chapitre du budget et programme		Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE III. Affaires politiques, tutelle et décolonisation</b>						
<b>Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation</b>						
Programme 01	Organes directeurs	2 091 681	1 918 223	149 276	2 067 499	24 182
11	Direction exécutive et administration	1 201 148	1 187 725	13 423	1 201 148	-
14	Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	7 044 400	6 927 197	33 921	6 961 118	83 282
15	Namibie	9 628 700	8 636 967	448 075	9 085 042	543 658
16	Autres questions africaines spéciales	4 167 100	4 107 241	43 709	4 150 950	16 150
17	Programmes d'assistance internationale	805 961	780 578	25 383	805 961	-
70	Services d'information	1 582 410	1 106 193	476 217	1 582 410	-
<b>Total, chapitre 03</b>		<b>26 521 400</b>	<b>24 664 124</b>	<b>1 190 004</b>	<b>25 854 128</b>	<b>667 272</b>
<b>Total, titre III</b>		<b>26 521 400</b>	<b>24 664 124</b>	<b>1 190 004</b>	<b>25 854 128</b>	<b>667 272</b>
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires</b>						
<b>Chapitre 04 Organes directeurs</b>						
Programme 01	Organes directeurs généraux	809 180	717 456	33 072	750 528	58 652
03	Réunions et conférences spéciales	1 733 000	1 458 465	196 659	1 655 124	77 876
19	Prévention du crime et lutte contre la délinquance	83 500	63 494	-	63 494	20 006
24	Planification, projections et poli- tiques relatives au développement	429 600	272 842	45 325	318 167	111 433
46	Ressources naturelles	20 320	17 936	2 384	20 320	-
48	Population	86 800	78 375	7 150	85 525	1 275
53	Développement social	44 200	43 012	1 188	44 200	-
54	Statistiques	55 600	47 819	5 004	52 823	2 777
<b>Total, chapitre 04</b>		<b>3 262 200</b>	<b>2 699 399</b>	<b>290 782</b>	<b>2 990 181</b>	<b>272 019</b>
<b>Chapitre 05A Bureau du Directeur général au dévelop- pement et à la coopération économique internationale</b>						
Programme 11	Direction exécutive et administration	3 546 300	3 465 456	47 187	3 512 643	33 657
<b>Total, chapitre 05A</b>		<b>3 546 300</b>	<b>3 465 456</b>	<b>47 187</b>	<b>3 512 643</b>	<b>33 657</b>

Titre et chapitre du budget et programme	Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>					
<b>Chapitre 05B Centre pour la science et la technique au service du développement</b>					
Programme 01 Organes directeurs	353 200	340 939	12 261	353 200	-
11 Direction exécutive et administration	550 900	517 761	1 150	518 911	31 989
52 Science et technique	3 181 400	3 099 957	81 443	3 181 400	-
80 Administration et services communs	35 800	26 092	-	26 092	9 708
<b>Total, chapitre 05B</b>	<b>4 121 300</b>	<b>3 984 749</b>	<b>94 854</b>	<b>4 079 603</b>	<b>41 697</b>
<b>Chapitre 05C Bureau de liaison des commissions régionales</b>					
Programme 11 Direction exécutive et administration	681 400	676 348	1 500	677 848	3 552
<b>Total, chapitre 05C</b>	<b>681 400</b>	<b>676 348</b>	<b>1 500</b>	<b>677 848</b>	<b>3 552</b>
<b>Chapitre 06 Département des affaires économiques et sociales internationales</b>					
Programme 01 Organes directeurs	20 900	19 112	1 240	20 352	548
11 Direction exécutive et administration	2 720 400	2 695 118	19 216	2 714 334	6 066
24 Questions et politiques relatives au développement	11 011 400	10 901 141	108 980	11 010 121	1 279
26 Enseignement et formation	58 800	58 800	-	58 800	-
47 Economie et technologie des océans	1 514 200	1 488 631	22 813	1 511 444	2 756
48 Population	4 176 800	4 081 018	70 695	4 151 713	25 087
53 Développement social et affaires humanitaires	8 151 600	7 970 935	138 810	8 109 745	41 855
54 Statistiques	14 174 300	13 867 012	307 288	14 174 300	-
65 Energie	1 054 700	991 435	34 718	1 026 153	28 547
69 Planification et coor- dination des programmes	4 981 000	4 899 824	78 835	4 978 659	2 341
80 Administration et services communs	1 793 000	1 766 606	11 952	1 778 558	14 442
<b>Total, chapitre 06</b>	<b>49 657 100</b>	<b>48 739 632</b>	<b>794 547</b>	<b>49 534 179</b>	<b>122 921</b>

Titre et chapitre du budget et programme		Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>						
<b>Chapitre 07 Département de la coopération technique pour le développement</b>						
Programme 11	Direction exécutive et administration	3 948 300	3 858 694	6 835	3 865 529	82 771
46	Ressources naturelles et énergie	2 249 300	2 216 987	12 264	2 229 251	20 049
50	Administration et finances publiques	2 952 900	2 885 023	40 878	2 925 901	26 999
65	Energie	1 292 600	1 286 800	5 800	1 292 600	-
79	Gestion des activités de coopération technique	6 582 300	6 512 109	27 663	6 539 772	42 528
80	Administration et services communs	1 443 900	1 248 678	7 300	1 255 978	187 922
<b>Total, chapitre 07</b>		<b>18 469 300</b>	<b>18 008 291</b>	<b>100 740</b>	<b>18 109 031</b>	<b>360 269</b>
<b>Chapitre 08 Bureau des services au Secrétariat pour les questions écono- miques et sociales</b>						
Programme 11	Direction exécutive et administration	283 100	276 091	7 009	283 100	-
68	Services du Secrétariat pour les questions écono- miques et sociales	3 611 300	3 451 195	135 236	3 586 431	24 869
<b>Total, chapitre 08</b>		<b>3 894 400</b>	<b>3 727 286</b>	<b>142 245</b>	<b>3 869 531</b>	<b>24 869</b>
<b>Chapitre 09 Sociétés transnationales</b>						
Programme 01	Organes directeurs	302 500	264 067	22 324	286 391	16 109
49	Sociétés trans-	8 725 800	8 271 385	431 115	8 702 500	23 300
<b>Total, chapitre 09</b>		<b>9 028 300</b>	<b>8 535 452</b>	<b>453 439</b>	<b>8 988 891</b>	<b>39 409</b>

Titre et chapitre du budget et programme		Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>						
<b>Chapitre 10 Commission économique pour l'Europe</b>						
Programme 03	Réunions et conférences spéciales	934	934	-	934	-
11	Direction exécutive et administration	1 593 300	1 584 279	9 021	1 593 300	-
21	Alimentation et agriculture (produits sylvicoles y compris)	1 149 470	1 141 567	7 903	1 149 470	-
24	Questions et politiques relatives au développement	4 060 818	3 995 534	65 284	4 060 818	-
27	Environnement	1 577 610	1 561 285	16 325	1 577 610	-
29	Etablissements humains	982 449	960 269	22 180	982 449	-
33	Développement industriel	2 447 100	2 421 458	25 642	2 447 100	-
34	Commerce international	1 591 400	1 564 135	27 265	1 591 400	-
52	Science et technique	757 397	746 320	11 077	757 397	-
53	Développement social et affaires humanitaires	37 284	37 284	-	37 284	-
54	Statistiques	3 025 223	2 995 975	29 248	3 025 223	-
55	Transports	2 193 515	2 164 439	29 076	2 193 515	-
65	Energie	2 672 300	2 636 136	36 164	2 672 300	-
80	Administration et services communs	1 494 700	1 484 761	9 939	1 494 700	-
<b>Total, chapitre 10</b>		<b>23 583 500</b>	<b>23 294 376</b>	<b>289 124</b>	<b>23 583 500</b>	<b>-</b>
<b>Chapitre 11 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</b>						
Programme 01	Organes directeurs	805 290	798 502	6 788	805 290	-
03	Réunions et conférences spéciales	26 442	26 442	-	26 442	-
11	Direction exécutive et administration	2 257 379	2 231 383	25 996	2 257 379	-
21	Agriculture	1 186 473	1 181 461	5 012	1 186 473	-
24	Planification, projec- tions et politiques relatives au développement	2 070 719	2 038 366	32 353	2 070 719	-
27	Environnement	116 342	112 007	4 335	116 342	-
29	Etablissements humains	406 855	401 175	5 680	406 855	-
33	Développement industriel	1 477 842	1 466 236	11 606	1 477 842	-
34	Commerce international	1 761 293	1 689 286	72 007	1 761 293	-
43	Transports maritimes, ports et voies navigables	908 894	903 648	5 246	908 894	-
46	Ressources naturelles et énergie	2 086 224	2 039 861	46 363	2 086 224	-
48	Population	816 688	812 722	3 966	816 688	-
52	Science et technique	305 100	291 984	13 116	305 100	-
53	Développement social et affaires humanitaires	1 053 585	1 042 046	11 539	1 053 585	-

Titre et chapitre du budget et programme	Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>					
<b>Chapitre 11 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (suite)</b>					
54 Statistiques	1 298 525	1 274 231	24 294	1 298 525	-
55 Transports, communi- cations et tourisme	1 516 385	1 489 402	26 983	1 516 385	-
65 Energie	781 967	761 326	20 641	781 967	-
71 Services de conférence	3 960 570	3 915 973	44 597	3 960 570	-
79 Gestion des activités de coopération technique	487 926	472 896	15 030	487 926	-
80 Administration et services communs	10 610 331	9 937 676	672 655	10 610 331	-
91 Travaux de construction	83 970	83 970	-	83 970	-
<b>Total, chapitre 11</b>	<b>34 018 800</b>	<b>32 970 593</b>	<b>1 048 207</b>	<b>34 018 800</b>	<b>-</b>
<b>Chapitre 12 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</b>					
<b>Programme 01 Sessions de la Commission</b>					
03 Réunions et conférences spéciales	448 925	434 480	14 445	448 925	-
11 Direction exécutive et administration	23 234	23 234	-	23 234	-
21 Alimentation et agriculture	2 498 600	2 465 584	33 016	2 498 600	-
24 Questions et politiques relatives au développement	683 145	674 289	8 856	683 145	-
27 Environnement	5 129 660	5 059 957	69 703	5 129 660	-
29 Etablissements humains	212 314	210 125	2 189	212 314	-
33 Développement industriel	241 495	234 190	7 305	241 495	-
34 Commerce international	1 260 810	1 253 341	7 469	1 260 810	-
46 Ressources naturelles et énergie	4 810 820	4 759 789	51 031	4 810 820	-
48 Population	1 088 650	1 079 448	9 202	1 088 650	-
52 Science et technique	974 100	961 911	12 189	974 100	-
53 Développement social et affaires humanitaires	195 426	195 426	-	195 426	-
54 Statistiques	1 346 200	1 336 838	9 362	1 346 200	-
55 Transports	1 965 920	1 947 296	18 624	1 965 920	-
65 Energie	957 800	949 536	8 264	957 800	-
70 Relations extérieures et services d'information	389 425	387 968	1 457	389 425	-
71 Services de conférence	314 700	308 058	6 642	314 700	-
78 Bibliothèques et services de documen- tation	3 754 570	3 632 004	122 566	3 754 570	-
79 Gestion des activités de coopération technique	1 296 805	1 287 008	9 797	1 296 805	-
80 Administration et services communs	635 615	628 528	7 087	635 615	-
<b>Total, chapitre 12</b>	<b>13 213 986</b>	<b>12 704 896</b>	<b>509 090</b>	<b>13 213 986</b>	<b>-</b>
<b>Total, chapitre 12</b>	<b>41 442 200</b>	<b>40 533 906</b>	<b>908 294</b>	<b>41 442 200</b>	<b>-</b>

Titre et chapitre du budget et programme	Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>					
<b>Chapitre 13 Commission économique pour l'Afrique</b>					
Programme 01 Sessions de la Commission	381 350	335 849	45 501	381 350	-
03 Réunions et conférences spéciales	29 622	19 969	9 653	29 622	-
11 Direction exécutive et administration	2 856 160	2 786 937	69 223	2 856 160	-
21 Alimentation et agriculture	1 385 876	1 359 726	26 150	1 385 876	-
24 Questions et politiques relatives au développement	7 132 725	7 020 992	111 733	7 132 725	-
26 Enseignement et formation	106 774	102 733	4 041	106 774	-
27 Environnement	114 202	109 395	4 807	114 202	-
29 Etablissements humains	491 434	471 833	19 601	491 434	-
33 Développement industriel	2 212 410	2 166 325	46 085	2 212 410	-
34 Commerce international	2 317 659	2 275 614	42 045	2 317 659	-
46 Ressources naturelles et énergie	1 529 565	1 499 249	30 316	1 529 565	-
48 Population	975 340	948 696	26 644	975 340	-
50 Administration et finances publiques	880 530	877 410	3 120	880 530	-
52 Science et technique	741 054	708 029	33 025	741 054	-
53 Développement social et affaires humanitaires	1 202 535	1 160 032	42 503	1 202 535	-
54 Statistiques	1 846 530	1 818 279	28 251	1 846 530	-
55 Transports	3 735 800	3 149 272	586 528	3 735 800	-
65 Energie	256 040	240 799	15 241	256 040	-
71 Services de conférence	3 554 215	3 479 225	74 990	3 554 215	-
79 Gestion des activités de coopération technique	768 863	759 177	9 686	768 863	-
80 Administration et services communs	11 782 460	10 986 740	795 281	11 782 021	439
91 Travaux de construction	6 356	6 356	-	6 356	-
<b>Total, chapitre 13</b>	<b>44 307 500</b>	<b>42 282 637</b>	<b>2 024 424</b>	<b>44 307 061</b>	<b>439</b>
<b>Chapitre 14 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</b>					
Programme 01 Sessions de la Commission	101 548	99 550	1 998	101 548	-
03 Réunions et conférences spéciales	28 402	27 893	509	28 402	-
11 Direction exécutive et administration	2 350 153	2 340 838	9 317	2 350 155	-
21 Alimentation et agriculture	931 921	914 280	17 641	931 921	-

Titre et chapitre du budget et programme	Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>					
<b>Chapitre 14 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (suite)</b>					
24 Questions et politiques relatives au développement	1 036 152	1 001 501	34 651	1 036 152	-
29 Etablissements humains	761 270	759 561	1 709	761 270	-
33 Développement industriel	1 262 516	1 245 291	17 225	1 262 516	-
34 Commerce international	364 276	359 852	4 424	364 276	-
46 Ressources naturelles et énergie	425 010	400 940	24 070	425 010	-
48 Population	786 810	755 843	27 967	783 810	-
51 Finances publiques	338 013	338 013	-	338 013	-
52 Science et technique	325 119	314 399	10 720	325 119	-
53 Développement social et affaires humanitaires	775 278	765 175	10 103	775 278	-
54 Statistiques	1 107 475	1 101 036	6 439	1 107 475	-
55 Transports	1 028 269	1 024 004	4 265	1 028 269	-
65 Energie	650 669	618 598	32 071	650 669	-
70 Services d'information	300 609	300 609	-	300 609	-
71 Services de conférence	2 769 785	2 760 317	9 468	2 769 785	-
79 Gestion des activités de coopération technique	453 716	441 414	12 302	453 716	-
80 Administration et services communs	11 514 907	10 980 356	534 551	11 514 907	-
<b>Total, chapitre 14</b>	<b>27 308 900</b>	<b>26 549 470</b>	<b>759 430</b>	<b>27 308 900</b>	<b>-</b>
<b>Chapitre 15 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</b>					
<b>Programme 11 Direction exécutive et administration</b>					
35 Programmes spéciaux, pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires	5 710 500	5 643 986	62 691	5 706 677	3 823
36 Coopération économique entre pays en développement	2 727 222	2 684 671	42 551	2 727 222	-
37 Commerce des produits de base	3 030 100	2 973 401	50 480	3 023 881	6 219
38 Commerce des articles manufacturés et semi- finis	6 892 400	6 719 342	158 072	6 877 414	14 986
39 Commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents	4 694 620	4 612 742	81 878	4 694 620	-
40 Questions monétaires, questions financières et développement	1 747 800	1 649 227	71 807	1 721 034	26 766
	8 010 547	7 908 582	76 995	7 985 577	24 970

Tableau 1.2 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme		Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>						
<b>Chapitre 15 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</b>						
41	Programmes spéciaux concernant les assurances et la facilitation du commerce	1 257 284	1 242 962	14 322	1 257 284	-
42	Transfert des techniques	3 036 915	2 922 886	114 029	3 036 915	-
43	Transports maritimes, ports et transports multimodaux	3 630 818	3 545 327	85 491	3 630 818	-
71	Services de conférence	3 858 637	3 805 108	53 529	3 858 637	-
79	Gestion des activités de coopération technique	184 189	184 046	143	184 189	-
80	Administration et services communs	6 349 368	6 162 192	187 176	6 349 368	-
<b>Total, chapitre 15</b>		<b>51 130 400</b>	<b>50 054 472</b>	<b>999 164</b>	<b>51 053 636</b>	<b>76 764</b>
<b>Chapitre 16 Centre du commerce international</b>						
Programme 64	Promotion du commerce	7 640 600	7 640 600	-	7 640 600	-
<b>Total, chapitre 16</b>		<b>7 640 600</b>	<b>7 640 600</b>	<b>-</b>	<b>7 640 600</b>	<b>-</b>
<b>Chapitre 17 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</b>						
Programme 01	Organes directeurs	4 167 995	4 030 400	137 595	4 167 995	-
11	Direction exécutive et administration	1 751 867	1 729 063	22 804	1 751 867	-
30	Coordination des politiques (ONUDI)	13 009 589	12 634 205	375 384	13 009 589	-
31	Opérations industrielles	16 116 376	15 912 393	203 983	16 116 376	-
33	Décennie du dévelop- pement industriel de l'Afrique	5 653 913	3 504 940	2 148 973	5 653 913	-
62	Etudes industrielles	12 418 007	12 057 264	360 743	12 418 007	-
70	Services de conférence	15 057 644	14 454 756	602 888	15 057 644	-
80	Administration et services communs	11 983 909	11 673 303	310 606	11 983 909	-
<b>Total, chapitre 17</b>		<b>80 159 300</b>	<b>75 996 324</b>	<b>4 162 976</b>	<b>80 159 300</b>	<b>-</b>



Tableau 1.2 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme		Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>						
<b>Chapitre 18 Programme des Nations Unies pour l'environnement</b>						
Programme	01 Organes directeurs	1 656 586	1 631 119	25 467	1 656 586	-
	11 Direction exécutive et administration	1 907 584	1 855 142	52 442	1 907 584	-
	27 Environnement	2 633 200	2 583 833	46 172	2 630 005	3 195
	71 Services de conférence	1 433 168	1 397 951	35 217	1 433 168	-
	80 Administration et services communs	2 227 662	2 045 057	168 502	2 213 559	14 103
	91 Travaux de construction	156 800	149 142	2 090	151 232	5 568
	<b>Total, chapitre 18</b>	<b>10 015 000</b>	<b>9 662 244</b>	<b>329 890</b>	<b>9 992 134</b>	<b>22 866</b>
<b>Chapitre 19 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</b>						
Programme	01 Organes directeurs	51 000	43 561	6 847	50 408	592
	11 Direction exécutive et administration	1 442 201	1 434 425	2 982	1 437 407	4 794
	29 Activités relatives aux établissements humains	5 264 877	4 988 777	276 100	5 264 877	-
	80 Administration et services communs	1 667 722	1 619 628	48 094	1 667 722	-
	<b>Total, chapitre 19</b>	<b>8 425 800</b>	<b>8 086 391</b>	<b>334 023</b>	<b>8 420 414</b>	<b>5 386</b>
<b>Chapitre 20 Contrôle international des drogues</b>						
Programme	01 Organes directeurs	2 409 600	2 326 590	53 022	2 379 612	29 988
	45 Contrôle des drogues	3 066 500	2 930 166	102 519	3 032 685	33 815
	<b>Total, chapitre 20</b>	<b>5 476 100</b>	<b>5 256 756</b>	<b>155 541</b>	<b>5 412 297</b>	<b>63 803</b>
<b>Chapitre 21 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b>						
Programme	01 Organes directeurs	20 605	19 416	1 189	20 605	-
	11 Direction exécutive et administration	1 232 302	1 204 891	27 411	1 232 302	-
	56 Protection inter- nationale des réfugiés et assistance aux réfugiés	21 564 774	21 024 960	539 814	21 564 774	-
	70 Relations avec l'exté- rieur, information et appels de fonds	2 620 914	2 588 341	33 573	2 620 914	-
	80 Administration, gestion et services généraux	4 091 805	4 037 277	54 528	4 091 805	-
	<b>Total, chapitre 21</b>	<b>29 530 400</b>	<b>28 874 885</b>	<b>655 515</b>	<b>29 530 400</b>	<b>-</b>

Tableau 1.2 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>					
<b>Chapitre 22 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes</b>					
Programme 11 Direction exécutive et administration	824 466	821 864	2 602	824 466	-
25 Coordination des secours, planifi- cation préalable et prévention des catastrophes	3 967 686	3 943 108	24 578	3 967 686	-
80 Administration et services communs	404 448	402 588	1 860	404 448	-
<b>Total, chapitre 22</b>	<b>5 196 600</b>	<b>5 167 560</b>	<b>29 040</b>	<b>5 196 600</b>	<b>-</b>
<b>Chapitre 23 Droits de l'homme</b>					
Programme 01 Organes directeurs	2 990 847	2 796 179	78 331	2 874 510	116 337
11 Direction exécutive et administration	1 675 653	1 662 912	12 741	1 675 653	-
28 Activités dans le domaine des droits de l'homme	6 578 300	6 369 250	98 872	6 468 122	110 178
<b>Total, chapitre 23</b>	<b>11 244 800</b>	<b>10 828 341</b>	<b>189 944</b>	<b>11 018 285</b>	<b>226 515</b>
<b>Chapitre 24 Programme ordinaire de coopération technique</b>					
Programme 21 Alimentation et agriculture	63 000	25 215	37 785	63 000	-
24 Questions et politiques relatives au développement	7 075 217	5 704 850	1 370 367	7 075 217	-
28 Droits de l'homme	510 800	313 593	194 413	508 006	2 794
29 Etablissements humains	1 020 449	880 953	139 496	1 020 449	-
33 Développement industriel	7 100 700	5 452 790	1 646 130	7 098 920	1 780
34 Commerce international	891 758	735 603	156 155	891 758	-
43 Transports maritimes et ports	121 618	110 921	10 697	121 618	-
46 Ressources naturelles	6 802 539	5 396 257	1 406 282	6 802 539	-
50 Administration et finances publiques	2 534 000	1 979 314	552 933	2 532 247	1 753
51 Finances publiques	1 894	1 894	-	1 894	-
53 Développement social	1 682 672	1 579 861	102 811	1 682 672	-
54 Statistiques	2 956 445	2 216 592	739 853	2 956 445	-
55 Transports, commu- nications et tourisme	582 700	566 381	7 334	573 715	8 985
65 Energie	587 008	440 334	110 883	551 217	35 791
80 Administration et services communs	497 900	490 145	-	490 145	7 755
<b>Total, chapitre 24</b>	<b>32 428 700</b>	<b>25 894 703</b>	<b>6 475 139</b>	<b>32 369 842</b>	<b>58 858</b>
<b>Total, titre IV</b>	<b>504 568 900</b>	<b>482 929 871</b>	<b>20 286 005</b>	<b>503 215 876</b>	<b>1 353 024</b>

Tableau 1.2 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme		Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE V. Justice internationale et droit international</b>						
Chapitre 25 Cour internationale de Justice						
Programme 18	Cour internationale de Justice	8 928 700	8 928 700	-	8 928 700	-
80	Administration et services communs	1 183 500	1 081 286	102 214	1 183 500	-
Total, chapitre 25		10 112 200	10 009 986	102 214	10 112 200	-
Chapitre 26 Activités juridiques						
Programme 01	Organes directeurs	1 782 400	1 445 602	183 509	1 629 111	153 289
11	Direction exécutive et administration	2 130 400	1 879 468	62 067	1 941 535	188 865
19	Bureau des affaires juridiques	9 224 200	8 340 414	390 691	8 731 105	493 095
Total, chapitre 26		13 137 000	11 665 484	636 267	12 301 751	835 249
Total, titre V		23 249 200	21 675 470	738 481	22 413 951	835 249
<b>TITRE VI. Information</b>						
Chapitre 27 Information						
Programme 03	Réunions et conférences spéciales	1 395 300	1 194 429	112 046	1 306 475	88 825
11	Direction exécutive et administration	1 458 700	1 425 485	13 315	1 438 800	19 900
70	Services d'information	61 079 700	59 268 483	1 507 187	60 775 670	304 030
80	Administration et services communs	4 312 900	4 114 528	133 464	4 247 992	64 908
Total, chapitre 27		68 246 600	66 002 925	1 766 012	67 768 937	477 663
Total, titre VI		68 246 600	66 002 925	1 766 012	67 768 937	477 663
<b>TITRE VII. Services communs d'appui</b>						
Chapitre 28 Administration et gestion						
Programme 11	Direction exécutive et administration	991 000	985 346	3 013	988 359	2 641
81	Administration, gestion et services généraux	21 656 900	21 203 952	414 089	21 618 041	38 859
82	Division du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques	15 679 200	14 982 469	692 667	15 675 136	4 064
83	Bureau des services financiers	20 243 500	19 851 090	217 659	20 068 749	174 751

Titre et chapitre du budget et programme	Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE VII. Services communs d'appui (suite)</b>					
<b>Chapitre 28 Administration et gestion (suite)</b>					
Programme 84 Services du personnel (non compris les services de recrutement pour la coopération technique)	22 506 000	22 008 009	418 774	22 426 783	79 217
85 Formation du personnel	7 094 400	6 762 299	214 909	6 977 208	117 192
87 Services généraux	215 115 000	204 655 126	10 446 243	215 101 369	13 631
89 Dépenses diverses	8 702 100	8 324 646	272 070	8 596 716	105 384
<b>Total, chapitre 28</b>	<b>311 988 100</b>	<b>298 772 937</b>	<b>12 679 424</b>	<b>311 452 361</b>	<b>535 739</b>
<b>Chapitre 29 Services de conférence et bibliothèques</b>					
Programme 11 Direction exécutive et administration	2 961 230	2 865 593	95 637	2 961 230	-
72 Services de traduction	82 339 725	80 897 526	1 442 199	82 339 725	-
73 Services d'interpré- tation et des séances	49 548 509	48 646 437	902 072	49 548 509	-
74 Services de rédaction et des documents officiels	52 500 257	51 349 423	1 150 834	52 500 257	-
75 Services de publication	44 365 113	42 860 991	1 504 122	44 365 113	-
78 Bibliothèques	17 428 731	16 963 527	465 204	17 428 731	-
80 Administration du Département (Service administratif)	14 835 735	13 656 607	691 386	14 347 993	487 742
<b>Total, chapitre 29</b>	<b>263 979 300</b>	<b>257 240 104</b>	<b>6 251 454</b>	<b>263 491 558</b>	<b>487 742</b>
<b>Total, titre VII</b>	<b>575 967 400</b>	<b>556 013 041</b>	<b>18 930 878</b>	<b>574 943 919</b>	<b>1 023 481</b>
<b>TITRE VIII. Dépenses spéciales</b>					
<b>Chapitre 30 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies</b>					
Programme 94 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	16 626 200	16 626 200	-	16 626 200	-
<b>Total, chapitre 30</b>	<b>16 626 200</b>	<b>16 626 200</b>	<b>-</b>	<b>16 626 200</b>	<b>-</b>
<b>Total, titre VIII</b>	<b>16 626 200</b>	<b>16 626 200</b>	<b>-</b>	<b>16 626 200</b>	<b>-</b>

Titre et chapitre du budget et programme	Montant des crédits ouverts 1984-1985	Décaissements au 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	Total des dépenses	Solde inutilisé
<b>TITRE IX. Contributions du personnel</b>					
Chapitre 31 Contributions du personnel					
Programme 95 Contributions du personnel	245 654 400	245 654 351	-	245 654 351	49
Total, chapitre 31	245 654 400	245 654 351	-	245 654 351	49
Total, titre IX	245 654 400	245 654 351	-	245 654 351	49
<b>TITRE X. Dépenses d'équipement</b>					
Chapitre 32 Travaux de construction, transformation et amé- lioration des locaux et gros travaux d'entretien					
Programme 91 Travaux de construction	10 350 127	10 350 127	-	10 350 127	-
92 Transformation et amélioration des locaux	5 468 073	2 101 032	1 886 807	3 987 839	1 180 234
93 Gros travaux d'entretien	4 377 000	3 522 209	740 333	4 262 542	114 458
Total, chapitre 32	20 195 200	15 973 368	2 627 140	18 600 508	1 594 692
Total, titre X	20 195 000	15 973 368	2 627 140	18 600 508	1 594 692
<b>TITRE XI. Subventions spéciales</b>					
Chapitre 33 Subvention à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche					
Programme 11 Direction exécutive et administration	900 000	600 000	300 000	900 000	-
Total, chapitre 33	900 000	600 000	300 000	900 000	-
Total, titre XI	900 000	600 000	300 000	900 000	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 608 954 000</b>	<b>1 552 183 399</b>	<b>50 793 118</b>	<b>1 602 976 517</b>	<b>5 977 483</b>

## FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Principaux objets de dépense, par chapitre du budget, pour l'exercice biennal 1984-1985 au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget	Traitements et dépenses communes de personnel		Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>								
Chapitre 01 Politique, direction et coordination d'ensemble	26 406 379	5 212 872	3 655 577	1 427 882	202 983	1 535 146	38 440 839	
<b>Total, titre I</b>	<b>26 406 379</b>	<b>5 212 872</b>	<b>3 655 577</b>	<b>1 427 882</b>	<b>202 983</b>	<b>1 535 146</b>	<b>38 440 839</b>	
<b>Titre II. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, maintien de la paix</b>								
Chapitre 02A Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, maintien de la paix	4 396 268	377 886	6 575 498	2 177 143	172 520	79 238 750	9 319 058	
02B Affaires de désarmement	7 522 386	443 457	621 991	46 558	71 944	612 722	8 677 058	
<b>Total, titre II</b>	<b>11 918 654</b>	<b>821 343</b>	<b>7 197 489</b>	<b>2 223 701</b>	<b>244 464</b>	<b>1 411 472</b>	<b>18 016 116</b>	
<b>Titre III. Affaires politiques, tutelle et décolonisation</b>								
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	15 191 408	4 115 543	484 405	1 464 750	149 182	4 448 840	25 854 128	
<b>Total, titre III</b>	<b>15 191 408</b>	<b>4 115 543</b>	<b>484 405</b>	<b>1 464 750</b>	<b>149 182</b>	<b>4 448 840</b>	<b>25 854 128</b>	
<b>Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires</b>								
Chapitre 04 Organes directeurs	1 451 708	1 457 761	46 946	11 488	22 278	-	2 990 181	
05A Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	3 176 877	259 888	6 740	43 512	25 626	-	3 512 643	
05B Centre pour la science et la technique au service du développement	3 479 073	487 057	83 704	29 769	-	-	4 079 603	
05C Bureau de liaison des Commissions régionales	642 816	21 145	-	13 887	-	-	677 848	
06 Département des affaires économiques et sociales internationales	47 268 912	813 173	742 228	403 524	113 788	192 554	49 534 179	
07 Département de la coopération technique pour le développement	17 870 903	202 661	20 574	14 893	-	-	18 109 031	
08 Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	3 757 863	66 451	-	21 303	23 914	-	3 869 531	
09 Sociétés transnationales	8 190 294	609 856	89 821	84 326	14 594	-	8 988 891	
10 Commission économique pour l'Europe	22 987 202	324 446	264 814	7 038	-	-	23 583 500	
11 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	28 885 451	964 494	292 891	3 327 393	548 571	-	34 018 800	

Tableau 1.3 (suite)

Titre et chapitre du budget		Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonction- nement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>								
<b>Chapitre 12 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</b>		35 272 245	901 214	480 743	4 312 351	475 647	-	41 442 200
13	Commission économique pour l'Afrique	38 093 872	1 411 077	245 029	4 176 838	380 245	-	44 307 061
14	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	24 392 415	232 270	130 807	2 278 943	274 465	-	27 308 900
15	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	46 084 542	1 360 768	470 422	2 605 793	532 111	-	51 053 636
16	Centre du commerce international	-	-	-	-	-	7 640 600	7 640 600
17	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	69 157 715	2 654 911	2 037 202	486 291	376 444	5 446 737	80 159 300
18	Programme des Nations Unies pour l'environnement	8 441 879	330 075	78 239	996 787	145 154	-	9 992 134
19	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	7 285 845	274 763	214 378	539 206	106 202	-	8 420 414
20	Contrôle international des drogues	4 505 358	510 685	315 116	79 573	1 565	-	5 412 297
21	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	24 132 581	1 674 824	382 811	2 936 754	387 397	16 033	29 530 400
22	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	3 951 484	228 539	-	72 977	-	943 600	5 196 600
23	Droits de l'homme	8 964 948	1 736 147	183 498	133 692	-	-	11 018 285
24	Programme ordinaire de coopération technique	19 998 881	2 745 612	486 809	371 194	436 678	8 330 668	32 369 842
	<b>Total, titre IV</b>	<b>427 992 884</b>	<b>19 267 817</b>	<b>6 572 772</b>	<b>22 947 532</b>	<b>3 864 679</b>	<b>22 570 192</b>	<b>503 215 876</b>
<b>Titre V. Justice internationale et droit international</b>								
<b>Chapitre 25 Cour internationale de Justice</b>		6 206 338	125 395	2 852 189	830 605	97 673	-	10 112 200
26	Activités juridiques	9 623 282	936 655	1 361 467	39 226	76 364	264 757	12 301 751
	<b>Total, titre V</b>	<b>15 829 620</b>	<b>1 062 050</b>	<b>4 213 656</b>	<b>869 831</b>	<b>174 037</b>	<b>264 757</b>	<b>22 413 951</b>
<b>Titre VI. Information</b>								
<b>Chapitre 27 Information</b>		46 662 788	1 986 042	9 359 238	7 081 561	2 022 310	656 998	67 768 937
	<b>Total, titre VI</b>	<b>46 662 788</b>	<b>1 986 042</b>	<b>9 359 238</b>	<b>7 081 561</b>	<b>2 022 310</b>	<b>656 998</b>	<b>67 768 937</b>
<b>Titre VII. Services communs d'appui</b>								
<b>Chapitre 28 Administration et gestion</b>		168 289 430	1 835 703	6 151 032	124 644 914	5 428 355	5 102 927	311 452 361
29	Services de conférence et bibliothèques	244 843 614	2 068 571	1 997 059	9 845 411	3 560 905	1 175 998	263 491 558
	<b>Total, titre VII</b>	<b>413 133 044</b>	<b>3 904 274</b>	<b>8 148 091</b>	<b>134 490 325</b>	<b>8 989 260</b>	<b>6 278 925</b>	<b>574 943 919</b>

Tableau 1.3 (suite)

Titre et chapitre du budget	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>Titre VIII. Dépenses spéciales</b>							
Chapitre 30 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	-	-	-	16 626 200	-	-	16 626 200
Total, titre VIII	-	-	-	16 626 200	-	-	16 626 200
<b>Titre IX. Contributions du personnel</b>							
Chapitre 31 Contributions du personnel	245 654 351	-	-	-	-	-	245 654 351
Total, titre IX	245 654 351	-	-	-	-	-	245 654 351
<b>Titre X. Dépenses d'équipement</b>							
Chapitre 32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	119 683	1 914	-	343	18 478 568	-	18 600 508
Total, titre X	119 683	1 914	-	343	18 478 568	-	18 600 508
<b>Titre XI. Subventions spéciales</b>							
Chapitre 33 Subvention à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	-	-	-	-	-	900 000	900 000
Total, titre XI	-	-	-	-	-	900 000	900 000
TOTAL GENERAL, 1984-1985	1 264 051 978	40 390 237	33 433 616	191 530 480	36 130 106	37 440 100	1 602 976 517
Traitements nets	63,6 %						
<b>Traitements nets 1 018 397 627</b>							
Contributions du personnel (chapitre 31)	15,3 %						
Pourcentage des dépenses	78,9 % a/	2,5	2,1	11,9	2,3	2,3	100,0
TOTAL GENERAL, 1982-1983	1 140 730 039	38 179 345	31 725 287	168 165 562	48 183 111	35 430 883	1 462 414 227
Traitements nets	93,6 %	267 63,9 %					
Contributions du personnel (chapitre 31)	14,1 %						
Pourcentage des dépenses	78,0 % a/	2,6	2,2	11,5	3,3	2,4	100,0

a/ Voir également la note 2 de l'annexe I.



## FONDS GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

## Principaux objets de dépense, par programme, pour l'exercice biennal 1984-1985 au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE I.</b>							
Politique, direction et coordination d'ensemble							
Chapitre 01 Politique, direction et coordination d'ensemble							
Programme 01 Organes directeurs	4 121 687	1 358 199	2 271 200	293 175	96 968	1 535 146	9 676 375
05 Sessions ordinaires de l'Assemblée générale	1 171 063	2 080 427	1 298 719	31 962	-	-	4 582 171
11 Direction exécutive et administration	18 565 549	1 743 972	85 658	1 102 745	106 015	-	21 603 939
13 Missions spéciales	2 548 080	30 274	-	-	-	-	2 578 354
Total, chapitre 01	26 406 379	5 212 872	3 655 577	1 427 882	202 983	1 535 146	38 440 839
Total, titre I	26 406 379	5 212 872	3 655 577	1 427 882	202 983	1 535 146	38 440 839
<b>TITRE II.</b>							
Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, maintien de la paix							
Chapitre 02A Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, maintien de la paix							
Programme 01 Organes directeurs	1 592	19 080	313 095	414	-	-	334 181
11 Direction exécutive et administration	2 736 346	86 986	1 110	71 131	35 900	-	2 931 473
12 Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	8 611 961	165 239	56 379	136	-	172 520	9 006 235
13 Missions spéciales	39 221 470	2 877 735	-	5 780 730	2 110 402	-	49 990 337
14 Affaires politiques	127 372	65 056	-	25 964	-	-	218 392
17 Programmes d'assistance internationale	216 498	517 243	-	65 905	-	-	799 646
22 Assistance aux réfugiés (UNRWA)	12 034 357	62 078	-	-	-	-	12 096 435
23 Droit de la mer	2 589 839	602 851	7 302	631 218	30 841	-	3 862 051
Total, chapitre 02A	65 539 435	4 396 268	377 886	6 575 498	2 177 143	172 520	79 238 750

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE II. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, maintien de la paix (suite)</b>							
Chapitre 02B Affaires de désarmement							
Programme 01 Organes directeurs	335 970	71 171	-	55	-	-	407 196
12 Département des affaires de désarmement	7 186 416	372 286	621 991	46 503	71 944	612 722	8 911 862
Total, chapitre 02B	7 522 386	443 457	621 991	46 558	71 944	612 722	9 319 058
Total, titre II	73 061 821	4 839 725	999 877	6 622 056	2 249 087	785 242	88 557 808
<b>TITRE III. Affaires politiques, tutelle et décolonisation</b>							
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation							
Programme 01 Organes directeurs	-	1 321 358	3 812	91 295	-	651 034	2 067 499
11 Direction exécutive et administration	1 004 964	160 379	-	35 805	-	-	1 201 148
14 Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	6 733 678	167 594	-	39 740	20 106	-	6 961 118
15 Namibie	2 777 048	2 274 849	5 642	637 079	101 358	3 289 066	9 085 042
16 Autres questions africaines spéciales	3 598 507	14 500	28 118	1 085	-	508 740	4 150 950
17 Programmes d'assistance internationale	594 275	171 601	-	33 366	6 719	-	805 961
70 Services d'information	482 936	5 262	446 833	626 380	20 999	-	1 582 410
Total, chapitre 03	15 191 408	4 115 543	484 405	1 464 750	149 182	4 448 840	25 854 128
Total, titre III	15 191 408	4 115 543	484 405	1 464 750	149 182	4 448 840	25 854 128
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires</b>							
Chapitre 04 Organes directeurs							
Programme 01 Organes directeurs	307 581	390 942	46 946	5 059	-	-	750 528
03 Réunions et conférences spéciales	1 144 127	482 306	-	6 424	22 278	-	1 655 135
19 Prévention du crime et lutte contre la délinquance	-	63 494	-	-	-	-	63 494

Tableau 1.4 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>							
<b>Chapitre 04 Organes directeurs (suite)</b>							
Programme 24 Planification, projections et politiques relatives au développement	-	318 162	-	5	-	-	318 167
46 Ressources naturelles	-	20 313	-	-	-	-	20 313
48 Population	-	85 525	-	-	-	-	85 525
53 Développement social	-	44 196	-	-	-	-	44 196
54 Statistiques	-	52 823	-	-	-	-	52 823
<b>Total, chapitre 04</b>	<b>1 451 708</b>	<b>1 457 761</b>	<b>46 946</b>	<b>11 488</b>	<b>22 278</b>	<b>-</b>	<b>2 990 181</b>
<b>Chapitre 05A Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale</b>							
Programme 11 Direction exécutive et administration	3 176 877	259 888	6 740	43 512	25 626	-	3 512 643
<b>Total, chapitre 05A</b>	<b>3 176 877</b>	<b>259 888</b>	<b>6 740</b>	<b>43 512</b>	<b>25 626</b>	<b>-</b>	<b>3 512 643</b>
<b>Chapitre 05B Centre pour la science et la technique au service du développement</b>							
Programme 01 Organes directeurs	-	353 169	-	-	-	-	353 169
11 Direction exécutive et administration	481 582	37 360	-	-	-	-	518 942
52 Science et technique	2 994 272	96 528	83 704	6 896	-	-	3 181 400
80 Administration et services communs	3 219	-	-	22 873	-	-	26 092
<b>Total, chapitre 05B</b>	<b>3 479 073</b>	<b>487 057</b>	<b>83 704</b>	<b>29 769</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 079 603</b>
<b>Chapitre 05C Bureau de liaison des commissions régionales</b>							
Programme 11 Direction exécutive et administration	642 816	21 145	-	13 887	-	-	677 848
<b>Total, chapitre 05C</b>	<b>642 816</b>	<b>21 145</b>	<b>-</b>	<b>13 887</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>677 848</b>

Titre et chapitre du budget et programme		Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contrac- tuels	Dépenses de fonction- nement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>								
<b>Chapitre 06 Département des affaires économiques et sociales internationales</b>								
<b>Programme 01 Organes directeurs</b>		-	20 352	-	-	-	-	20 352
11	Direction exécutive et administration	2 566 587	109 698	-	11 321	26 728	-	2 714 334
24	Questions et politiques relatives au développement	10 843 928	70 397	86 371	8 505	920	-	11 010 121
26	Enseignement et formation	58 748	-	-	52	-	-	58 800
47	Economie et technologie des océans	1 471 620	35 407	-	4 417	-	-	1 511 444
48	Population	4 090 183	39 415	21 094	1 021	-	-	4 151 713
53	Développement social et affaires humanitaires	7 549 789	332 963	124 854	9 189	25 596	67 354	8 109 745
54	Statistiques	13 450 503	73 934	509 763	104 710	35 390	-	14 174 300
65	Energie	995 914	29 741	-	498	-	-	1 026 153
69	Planification et coordination des programmes	4 611 446	99 390	146	117 323	25 154	125 200	4 978 659
80	Administration et services communs	1 630 194	1 876	-	146 488	-	-	1 778 558
<b>Total, chapitre 06</b>		<b>47 268 912</b>	<b>813 173</b>	<b>742 228</b>	<b>403 524</b>	<b>113 788</b>	<b>192 554</b>	<b>49 534 179</b>
<b>Chapitre 07 Département de la coopération technique pour le développement</b>								
<b>Programme 11 Direction exécutive et administration</b>		3 744 164	121 365	-	-	-	-	3 865 529
46	Ressources naturelles et énergie	2 200 781	28 470	-	-	-	-	2 229 251
50	Administration et finances publiques	2 913 188	12 713	-	-	-	-	2 925 901
65	Energie	1 281 053	11 547	-	-	-	-	1 292 600
79	Gestion des activités de coopération technique	6 511 206	28 566	-	-	-	-	6 539 772
80	Administration et services communs	1 220 511	-	20 574	14 893	-	-	1 255 978
<b>Total, chapitre 07</b>		<b>17 870 903</b>	<b>202 661</b>	<b>20 574</b>	<b>14 893</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 109 031</b>

Tableau 1.4 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>							
Chapitre 08 Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales							
Programme 11 Direction exécutive et administration	256 628	10 492	-	15 980	-	-	283 100
68 Services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	3 501 235	55 959	-	5 323	23 914	-	3 586 431
Total, chapitre 08	3 757 863	66 451	-	21 303	23 914	-	3 869 531
Chapitre 09 Sociétés transnationales							
Programme 01 Organes directeurs	-	286 391	-	-	-	-	286 391
49 Sociétés transnationales	8 190 294	323 465	89 821	84 326	14 594	-	8 702 500
Total, chapitre 09	8 190 294	609 856	89 821	84 326	14 594	-	8 988 891
Chapitre 10 Commission économique pour l'Europe							
Programme 03 Réunions et conférences spéciales		934	-	-	-	-	934
11 Direction exécutive et administration	1 465 716	119 725	821	7 038	-	-	1 593 300
21 Alimentation et agriculture (produits sylvicoles y compris)	1 134 271	15 199	-	-	-	-	1 149 470
24 Questions et politiques relatives au développement	3 929 044	33 030	98 744	-	-	-	4 060 818
27 Environnement	1 562 400	15 210	-	-	-	-	1 577 610
29 Etablissements humains	944 522	1 297	36 630	-	-	-	982 449
33 Développement industriel	2 427 593	17 584	1 923	-	-	-	2 447 100
34 Commerce international	1 523 532	25 472	42 396	-	-	-	1 591 400
52 Science et technique	755 719	1 678	-	-	-	-	757 397
53 Développement social et affaires humanitaires	36 663	621	-	-	-	-	37 284
54 Statistiques	3 008 625	16 598	-	-	-	-	3 025 223
55 Transports	2 107 286	42 750	43 479	-	-	-	2 193 515
65 Energie	2 600 817	30 662	40 821	-	-	-	2 672 300
80 Administration et services communs	1 491 014	3 686	-	-	-	-	1 494 700
Total, chapitre 10	22 987 202	324 446	264 814	7 038	-	-	23 583 500

Tableau 1.4 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>							
<b>Chapitre 11 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</b>							
Programme 01 Organes directeurs	328 051	430 609	-	46 630	-	-	805 290
03 Réunions et conférences spéciales	22 881	3 561	-	-	-	-	26 442
11 Direction exécutive et administration	2 080 038	177 341	-	-	-	-	2 257 379
21 Agriculture	1 170 626	15 847	-	-	-	-	1 186 473
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	1 965 555	42 227	62 937	-	-	-	2 070 719
27 Environnement	100 942	12 100	3 300	-	-	-	116 342
29 Etablissements humains	398 982	7 873	-	-	-	-	406 855
33 Développement industriel	1 450 546	15 791	11 505	-	-	-	1 477 842
34 Commerce international	1 730 269	31 024	-	-	-	-	1 761 293
43 Transports maritimes, ports et voies navigables	892 799	12 873	3 222	-	-	-	908 894
46 Ressources naturelles et énergie	2 037 093	20 269	28 862	-	-	-	2 086 224
48 Population	801 110	15 578	-	-	-	-	816 688
52 Science et technique	292 167	12 933	-	-	-	-	305 100
53 Développement social et affaires humanitaires	1 021 659	31 346	580	-	-	-	1 053 585
54 Statistiques	1 213 357	18 915	66 253	-	-	-	1 298 525
55 Transports, communications et tourisme	1 490 831	16 785	8 769	-	-	-	1 516 385
65 Energie	764 533	11 101	6 333	-	-	-	781 967
71 Services de conférence	3 893 401	25 782	41 387	-	-	-	3 960 570
79 Gestion des activités de coopération technique	481 516	-	6 410	-	-	-	487 926
80 Administration et services communs	6 665 125	62 539	53 333	3 280 763	548 571	-	10 610 331
91 Travaux de construction	83 970	-	-	-	-	-	83 970
<b>Total, chapitre 11</b>	<b>28 885 451</b>	<b>964 494</b>	<b>292 891</b>	<b>3 327 393</b>	<b>548 571</b>	<b>-</b>	<b>34 018 800</b>
<b>Chapitre 12 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</b>							
Programme 01 Sessions de la Commission	182 313	222 382	-	44 230	-	-	448 925
03 Réunions et conférences spéciales	21 742	1 492	-	-	-	-	23 234
11 Direction exécutive et administration	2 377 267	121 274	59	-	-	-	2 498 600
21 Alimentation et agriculture	671 351	11 794	-	-	-	-	683 145
24 Questions et politiques relatives au développement	5 049 386	79 540	734	-	-	-	5 129 660
27 Environnement	201 040	11 274	-	-	-	-	212 314

Tableau 1.4 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>							
<b>Chapitre 12 Commission économique pour l'Amérique latine (suite)</b>							
Programme	213 931	27 564	-	-	-	-	241 495
29 Etablissements humains	1 241 392	19 418	-	-	-	-	1 260 810
33 Développement industriel	4 640 064	170 756	-	-	-	-	4 810 820
34 Commerce international	1 051 670	36 980	-	-	-	-	1 088 650
46 Ressources naturelles et énergie	953 039	21 061	-	-	-	-	974 100
48 Population	191 455	3 971	-	-	-	-	195 426
52 Science et technique	1 301 639	44 561	-	-	-	-	1 346 200
53 Développement social et affaires humanitaires	1 940 544	25 376	-	-	-	-	1 965 920
54. Statistiques	924 198	33 602	-	-	-	-	957 800
55 Transports	384 986	4 439	-	-	-	-	389 425
65 Energie	295 280	8 781	10 639	-	-	-	314 700
70 Relations extérieures et services d'information	3 342 260	828	127 727	206 992	76 763	-	3 754 570
71 Services de conférence	1 209 263	3 842	-	83 700	-	-	1 296 805
78 Bibliothèque et services de documentation	631 197	4 418	-	-	-	-	635 615
79 Gestion des activités de coopération technique	8 448 228	47 861	341 584	3 977 429	398 884	-	13 213 986
80 Administration et services communs	35 272 245	901 214	480 743	4 312 351	475 647	-	41 442 200
Total, chapitre 12							
<b>Chapitre 13 Commission économique pour l'Afrique</b>							
Programme	286 618	17 750	-	76 982	-	-	381 350
01 Sessions de la Commission	26 628	2 994	-	-	-	-	29 622
03 Réunions et conférences spéciales	2 717 985	138 175	-	-	-	-	2 856 160
11 Direction exécutive et administration	1 345 321	40 555	-	-	-	-	1 385 876
21 Alimentation et agriculture	6 234 684	423 280	118 637	305 419	50 705	-	7 132 725
24 Questions et politiques relatives au développement	105 154	1 620	-	-	-	-	106 774
26 Enseignement et formation	101 344	12 858	-	-	-	-	114 202
27 Environnement	483 712	7 722	-	-	-	-	491 434
29 Etablissements humains	2 139 348	73 062	-	-	-	-	2 212 410
33 Développement industriel	2 243 311	74 348	-	-	-	-	2 317 659
34 Commerce international	1 474 484	55 081	-	-	-	-	1 529 565
46 Ressources naturelles et énergie	937 473	37 867	-	-	-	-	975 340
48 Population	849 825	30 705	-	-	-	-	880 530
50 Administration et finances publiques							

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>							
<b>Chapitre 13 Commission économique pour l'Afrique (suite)</b>							
Programme 52 Science et technique	712 062	28 992	-	-	-	-	741 054
53 Développement social et affaires humanitaires	1 166 596	35 939	-	-	-	-	1 202 535
54 Statistiques	1 795 000	14 670	36 860	-	-	-	1 846 530
55 Transports	3 397 291	211 135	89 532	37 842	-	-	3 735 800
65 Energie	243 745	12 295	-	-	-	-	256 040
71 Services de conférence	3 398 142	143 377	-	12 696	-	-	3 554 215
79 Gestion des activités de coopération technique	739 948	28 915	-	-	-	-	768 863
80 Administration et services communs	7 695 201	13 381	-	3 743 899	329 540	-	11 782 021
91 Travaux de construction	-	6 356	-	-	-	-	6 356
Total, chapitre 13	38 093 872	1 411 077	245 029	4 176 838	380 245	-	44 307 061
<b>Chapitre 14 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</b>							
Programme 01 Sessions de la Commission	73 937	-	-	27 611	-	-	101 548
03 Réunions et conférences spéciales	25 603	2 799	-	-	-	-	28 402
11 Direction exécutive et administration	2 287 264	62 891	-	-	-	-	2 350 155
21 Alimentation et agriculture	920 734	11 187	-	-	-	-	931 921
24 Questions et politiques relatives au développement	1 011 351	24 801	-	-	-	-	1 036 152
29 Etablissements humains	754 292	6 978	-	-	-	-	761 270
33 Développement industriel	1 243 617	18 899	-	-	-	-	1 262 516
34 Commerce international	358 517	5 759	-	-	-	-	364 276
46 Ressources naturelles et énergie	415 961	9 049	-	-	-	-	425 010
48 Population	774 059	9 751	-	-	-	-	783 810
51 Finances publiques	334 523	3 490	-	-	-	-	338 013
52 Science et technique	319 431	5 688	-	-	-	-	325 119
53 Développement social et affaires humanitaires	761 398	13 880	-	-	-	-	775 278
54 Statistiques	1 093 957	13 518	-	-	-	-	1 107 475
55 Transports	1 017 486	10 783	-	-	-	-	1 028 269
65 Energie	636 100	14 569	-	-	-	-	650 669
70 Services d'information	300 609	-	-	-	-	-	300 609
71 Services de conférence	2 769 785	-	-	-	-	-	2 769 785
79 Gestion des activités de coopération technique	453 716	-	-	-	-	-	453 716
80 Administration et services communs	8 840 075	18 228	130 807	2 251 332	274 465	-	11 514 907
Total, chapitre 14	24 392 415	232 270	130 807	2 278 943	274 465	-	27 308 900



Tableau 1.4 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)							
Chapitre 15 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement							
Programme 11 Direction exécutive et administration	5 416 599	290 078	-	-	-	-	5 706 677
35 Programmes spéciaux en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires	2 627 527	93 207	6 488	-	-	-	2 727 222
36 Coopération économique entre pays en développement	2 926 548	67 293	30 040	-	-	-	3 023 881
37 Commerce des produits de base	6 595 590	176 513	68 258	37 053	-	-	6 877 414
38 Commerce des articles manufacturés et semi-finis	4 568 973	93 700	31 947	-	-	-	4 694 620
39 Commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents	1 662 027	58 125	882	-	-	-	1 721 034
40 Questions monétaires, questions financières et développement	7 738 036	158 024	89 517	-	-	-	7 985 577
41 Programmes spéciaux concernant les assurances et la facilitation du commerce	1 197 310	59 974	-	-	-	-	1 257 284
42 Transfert des techniques	2 902 696	131 016	3 203	-	-	-	3 036 915
43 Transports maritimes, ports et transports multimodaux	3 517 915	79 265	33 638	-	-	-	3 630 818
71 Services de conférence	3 536 034	124 968	197 635	-	-	-	3 858 637
79 Gestion des activités de coopération technique	173 015	11 174	-	-	-	-	184 189
80 Administration et services communs	3 222 272	17 431	8 814	2 568 740	532 111	-	6 349 368
Total, chapitre 15	46 084 542	1 360 768	470 422	2 605 793	532 111	-	51 053 636
Chapitre 16 Centre du commerce international							
Programme 64 Promotion du commerce	-	-	-	-	-	7 640 600	7 640 600
Total, chapitre 16	-	-	-	-	-	7 640 600	7 640 600
Chapitre 17 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel							
Programme 01 Organes directeurs	4 017 803	58 569	23 056	68 567	-	-	4 167 995
11 Direction exécutive et administration	1 542 305	202 177	-	7 385	-	-	1 751 867

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>							
<b>Chapitre 17 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (suite)</b>							
Programme 30 Coordination des politiques (ONUUDI)	11 811 674	952 869	4 320	1 67 403	73 323	-	13 009 589
31 Opérations industrielles	15 675 032	437 930	-	3 414	-	-	16 116 376
33 Décennie du développement industriel de l'Afrique	2 120 885	547 148	1 638 147	201 300	303 121	843 312	5 653 913
62 Etudes industrielles	12 126 376	266 884	23 600	1 147	-	-	12 418 007
70 Services de conférence	12 478 846	94 780	348 079	35 578	-	2 100 361	15 057 644
80 Administration et services communs	9 384 794	94 554	-	1 497	-	2 503 064	11 983 909
Total, chapitre 17	69 157 715	2 654 911	2 037 202	486 291	376 444	5 446 737	80 159 300
<b>Chapitre 18 Programme des Nations Unies pour l'environnement</b>							
Programme 01 Organes directeurs	1 296 481	22 571	23 106	314 428	-	-	1 656 586
11 Direction exécutive et administration	1 632 913	203 917	55 133	15 621	-	-	1 907 584
27 Environnement	2 534 441	81 324	-	14 240	-	-	2 630 005
71 Services de conférence	1 433 168	-	-	-	-	-	1 433 168
80 Administration et services communs	1 395 344	20 563	-	652 498	145 154	-	2 213 559
91 Travaux de construction	149 532	1 700	-	-	-	-	151 232
Total, chapitre 18	8 441 879	330 075	78 239	996 787	145 154	-	9 992 134
<b>Chapitre 19 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</b>							
Programme 01 Organes directeurs	21 329	23 874	-	5 205	-	-	50 408
11 Direction exécutive et administration	1 302 799	118 141	-	15 774	693	-	1 437 407
29 Activités relatives aux établissements humains	4 936 936	113 422	214 366	153	-	-	5 264 877
80 Administration et services communs	1 024 801	19 326	12	518 074	105 509	-	1 667 722
Total, chapitre 19	7 285 865	274 763	214 378	539 206	106 202	-	8 420 414
<b>Chapitre 20 Contrôle international des drogues</b>							
Programme 01 Organes directeurs	1 776 037	421 053	174 536	7 986	-	-	2 379 612
45 Contrôle des drogues	2 729 321	89 632	140 580	71 587	1 565	-	3 032 685
Total, chapitre 20	4 505 358	510 685	315 116	79 573	1 565	-	5 412 297

Tableau 1.4 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>							
<b>Chapitre 21 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b>							
Programme 01 Organes directeurs	3 012	15 835	352	1 406	-	-	20 605
11 Direction exécutive et administration	1 083 656	117 542	3 509	26 638	957	-	1 232 302
56 Protection internationale des réfugiés et assistance aux réfugiés	17 080 340	1 338 372	54 080	2 689 509	386 440	16 033	21 564 774
70 Relations avec l'extérieur, information et appels de fonds	2 086 385	118 624	307 374	108 531	-	-	2 620 914
80 Administration, gestion et services généraux	3 879 188	84 451	17 496	110 670	-	-	4 091 805
Total, chapitre 21	24 132 581	1 674 824	382 811	2 936 754	387 397	16 033	29 530 400
<b>Chapitre 22 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe</b>							
Programme 11 Direction exécutive et administration	789 686	33 832	-	948	-	-	824 466
25 Coordination des secours, planification préalable et prévention des catastrophes	2 762 910	192 976	-	68 200	-	943 600	3 967 686
80 Administration et services communs	398 888	1 731	-	3 829	-	-	404 448
Total, chapitre 22	3 951 484	228 539	-	72 977	-	943 600	5 196 600
<b>Chapitre 23 Droits de l'homme</b>							
Programme 01 Organes directeurs	1 030 987	1 601 447	112 848	129 228	-	-	2 874 510
11 Direction exécutive et administration	1 659 090	15 391	-	1 172	-	-	1 675 653
28 Activités dans le domaine des droits de l'homme	6 274 871	119 309	70 650	3 292	-	-	6 468 122
Total, chapitre 23	8 964 948	1 736 147	183 498	133 692	-	-	11 018 285

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</b>							
<b>Chapitre 24 Programme ordinaire de coopération technique</b>							
Programme 21 Alimentation et agriculture	63 000	-	-	-	-	-	63 000
24 Questions et politiques relatives au développement	5 661 581	598 706	75 000	26 786	-	713 144	7 075 217
28 Droits de l'homme	17 470	9 021	-	-	-	481 515	508 006
29 Etablissements humains	799 290	105 827	-	16 165	-	99 167	1 020 449
33 Développement industriel	2 940 124	478 023	297 361	171 388	436 678	2 775 346	7 098 920
34 Commerce international	804 581	87 177	-	-	-	-	891 758
43 Transports maritimes et ports	110 174	11 444	-	-	-	-	121 618
46 Ressources naturelles	4 252 462	695 517	101 881	87 642	-	1 665 037	6 802 539
50 Administration et finances publiques	1 824 826	276 551	12 567	32 834	-	385 469	2 532 247
51 Finances publiques	-	1 894	-	-	-	-	1 894
53 Développement social	981 031	192 841	-	21 067	-	487 733	1 682 672
54 Statistiques	1 126 360	190 035	-	15 312	-	1 624 738	2 956 445
55 Transports, communications et tourisme	421 702	53 494	-	-	-	98 519	573 715
65 Energie	506 135	45 082	-	-	-	-	551 217
80 Administration et services communs	490 145	-	-	-	-	-	490 145
Total, chapitre 24	19 998 881	2 745 612	486 809	371 194	436 678	8 330 668	32 369 842
Total, titre IV	427 992 884	19 267 817	6 572 772	22 947 532	3 864 679	22 570 192	503 215 876
<b>TITRE V. Justice internationale et droit international</b>							
<b>Chapitre 25 Cour internationale de Justice</b>							
Programme 18 Cour internationale de Justice	6 206 338	125 395	2 590 116	6 887	-	-	8 928 736
80 Administration et services communs	-	-	262 073	823 718	97 673	-	1 183 464
Total, chapitre 25	6 206 338	125 395	2 852 189	830 605	97 673	-	10 112 200
<b>Chapitre 26 Activités juridiques</b>							
Programme 01 Organes directeurs	257 486	867 299	504 315	11	-	-	1 629 111
11 Direction exécutive et administration	1 712 399	36 425	24 325	36 630	68 281	63 475	1 941 535
19 Bureau des affaires juridiques	7 653 397	32 931	832 827	2 585	8 083	201 282	8 731 105
Total, chapitre 26	9 623 282	936 655	1 361 467	39 226	76 364	264 757	12 301 751
Total, titre V	15 829 620	1 062 050	4 213 656	869 831	174 037	264 757	22 413 951

Tableau 1.4 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme		Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE VI. Information</b>								
<b>Chapitre 27 Information</b>								
Programme 03	Réunions et conférences spéciales	550 128	460 545	259 148	36 654	-	-	1 306 475
11	Direction exécutive et administration	1 388 314	40 130	254	10 102	-	-	1 438 800
70	Services d'information	42 845 285	1 437 771	9 095 271	5 218 293	1 776 851	402 199	60 775 670
80	Administration et services communs	1 879 061	47 596	4 565	1 816 512	245 459	254 799	4 247 992
	Total, chapitre 27	46 662 788	1 986 042	9 359 238	7 081 561	2 022 310	656 998	67 768 937
	Total, titre VI	46 662 788	1 986 042	9 359 238	7 081 561	2 022 310	656 998	67 768 937
<b>TITRE VII. Services communs d'appui</b>								
<b>Chapitre 28 Administration et gestion</b>								
Programme 11	Direction exécutive et administration	918 330	52 529	116	17 384	-	-	988 359
81	Administration, gestion et services généraux	17 486 950	1 073 810	345 024	2 187 970	193 794	330 493	21 618 041
82	Division du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques	5 160 302	14 422	784 307	6 198 587	218 021	3 299 497	15 675 136
83	Bureau des services financiers	19 741 328	111 239	25 517	148 365	42 300	-	20 068 749
84	Services du personnel (non compris les services de recrutement pour la coopération technique)	20 466 466	331 293	218 525	221 495	198 600	990 404	22 426 783
85	Formation du personnel	5 743 177	209 023	628 310	129 749	133 714	133 235	6 977 208
87	Services généraux	91 178 642	43 387	4 149 233	114 738 883	4 641 926	349 298	215 101 369
89	Dépenses diverses	7 594 235	-	-	1 002 481	-	-	8 596 716
	Total, chapitre 28	168 289 430	1 835 703	6 151 032	124 644 914	5 428 355	5 102 927	311 452 361
Chapitre 29	Services de conférence et bibliothèques							
Programme 11	Direction exécutive et administration	1 640 722	86 184	293 695	38 468	902 161	-	2 961 230
72	Services de traduction	80 267 372	460 178	1 610 586	511	-	1 078	82 339 725
73	Services d'interprétation et des séances	47 832 411	890 660	-	1 062	47 942	776 434	49 548 509
74	Services de rédaction et des documents officiels	52 092 029	408 228	-	-	-	-	52 500 257

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE VII. Services communs d'appui (suite)</b>							
<b>Chapitre 29 Services de conférence et bibliothèques (suite)</b>							
Programme 75 Services de publication	36 086 921	100 766	2 235	7 357 765	817 426	-	44 365 113
78 Bibliothèques	15 194 543	18 551	11 291	1 776 163	51 697	376 486	17 428 731
80 Administration du Département (Service administratif)	11 729 616	104 004	79 252	671 442	1 741 679	22 000	14 347 993
Total, chapitre 29	246 843 614	2 068 571	1 997 059	9 845 411	3 560 905	1 175 998	263 491 558
Total, titre VII	413 133 044	3 904 274	8 148 091	134 490 325	8 989 260	6 278 925	574 943 919
<b>TITRE VIII. Dépenses spéciales</b>							
<b>Chapitre 30 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies</b>							
Programme 94 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	-	-	-	16 626 200	-	-	16 626 200
Total, chapitre 30	-	-	-	16 626 200	-	-	16 626 200
Total, titre VIII	-	-	-	16 626 200	-	-	16 626 200
<b>TITRE IX. Contributions du personnel</b>							
<b>Chapitre 31 Contributions du personnel</b>							
Programme 95 Contributions du personnel	245 654 351	-	-	-	-	-	245 654 351
Total, chapitre 31	245 654 351	-	-	-	-	-	245 654 351
Total, titre IX	245 654 351	-	-	-	-	-	245 654 351
<b>TITRE X. Dépenses d'équipement</b>							
<b>Chapitre 32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</b>							
Programme 91 Travaux de construction	-	-	-	343	10 349 784	-	10 350 127
92 Transformation et amélioration des locaux	119 683	-	-	-	3 868 156	-	3 987 839
93 Gros travaux d'entretien	-	1 914	-	-	4 260 628	-	4 262 542
Total, chapitre 32	119 683	1 914	-	343	18 478 568	-	18 600 508
Total, titre X	119 683	1 914	-	343	18 478 568	-	18 600 508

Tableau 1.4 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
<b>TITRE XI. Subventions spéciales</b>							
<b>Chapitre 33 Subvention à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche</b>							
<b>Programme 11 Direction exécutive et administration</b>	-	-	-	-	-	900 000	900 000
<b>Total, chapitre 33</b>	-	-	-	-	-	900 000	900 000
<b>Total, titre XI</b>	-	-	-	-	-	900 000	900 000
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<u>1 264 051 978</u>	<u>40 390 237</u>	<u>33 433 616</u>	<u>191 530 480</u>	<u>36 130 106</u>	<u>37 440 100</u>	<u>1 602 976 517</u>

## FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat des recettes et des dépenses et excédent budgétaire pour l'exercice biennal 1984-1985  
terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983 a/</u>
<b>I. Etat des recettes et des dépenses</b>		
<u>Recettes</u>		
Crédit ouvert au titre de la résolution 39/237 de l'Assemblée générale	1 611 551 200	1 472 961 700
<u>A déduire</u> : Diminution des crédits ouverts (résolution 40/239)	<u>2 597 200</u>	<u>3 322 200</u>
Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1984-1985 (état I)	1 608 954 000 b/	1 469 639 500
<u>A déduire</u> : Dépenses (état I)	<u>1 602 976 517</u>	<u>1 462 414 227</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses c/</u>	<u>5 977 483</u>	<u>7 225 273</u>
<b>II. Excédent budgétaire</b>		
Excédent à porter au crédit des Etats Membres au 1er janvier 1984	604 500	19 867 174
<u>A ajouter</u> : Contributions des nouveaux Etats Membres Restitution des crédits additionnels ouverts pour 1984-1985	93 162 d/	200 391
	-	<u>2 553 100</u>
Solde de l'excédent budgétaire	697 662	22 620 665
<u>A déduire</u> : Montant à déduire lors du calcul des contributions dues par les Etats Membres		
Pour 1984 (résolution 38/236 C)	604 500	
Pour 1985 (résolution 39/237 C)	93 162	
	<u>697 662</u>	<u>22 620 665</u>
Solde de l'excédent budgétaire après déduction du montant susmentionné lors du calcul des contributions dues par les Etats Membres		-
<u>A ajouter</u> Economies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs	19 634 158	
Solde inutilisé des crédits ouverts pour 1984-1985 (état I)	5 977 483	
<u>A déduire</u> : Excédent des recettes prévues (montants révisés) sur les recettes accessoires effectives (tableau 2.1)	<u>536 273</u>	<u>5 441 210</u>
Total	<u>25 075 368</u>	<u>21 023 444</u>
<u>A déduire</u> : Montants inscrits à un compte d'attente en application des résolutions 36/116 B et 40/241 B de l'Assemblée générale (état III)	<u>25 075 368</u>	<u>20 418 944</u>
Excédent à porter au crédit des Etats Membres au 31 décembre 1985 (état III)	-	<u>604 500</u>

a/ Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés en fonction de la présentation actuelle.

b/ Résolution 40/239 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985.

c/ Y compris les contributions mises en recouvrement, qu'elles soient ou non recouvrables.

d/ Le montant des contributions mises en recouvrement en 1985 auprès des nouveaux Etats Membres ci-après pour 1984 et 1985 s'élève à 93 162 dollars et se décompose comme suit : Saint-Christophe-et-Nièves, 71 506 dollars et Brunei Darussalam, 21 656 dollars.



## FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif des recettes pour l'exercice biennal 1984-1985  
terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Montants estimatifs révisés approuvés pour l'exercice biennal 1984-1985	Montants effectifs au 31 décembre 1985	Montants effectifs au 31 décembre 1983
<u>Chapitre des recettes</u>			
Recettes générales :			
Recettes provenant de la location des locaux	4 943 600	5 260 365	2 649 706
Remboursement au titre de services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	14 672 700	14 354 152	12 150 934
Intérêts bancaires	1 541 600	1 536 669	1 319 466
Vente de matériel usagé	159 000	244 551	223 164
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	1 943 900	1 657 161	1 485 343
Contributions d'Etats non membres	4 552 800	4 552 872	3 375 524
Services de télévision et services analogues	1 270 000	1 188 681	1 109 957
Remboursement, à l'occasion de retraits de participants antérieurs au 31 décembre 1982, de la cotisation versée par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel	-	51 320	1 160 472
Remboursement par les institutions spécialisées de leur participation aux dépenses relatives à la Commission de la fonction publique internationale	4 148 900	4 160 183	3 471 846
Remboursement par les institutions spécialisées de leur participation aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection	2 414 800	2 415 118	2 499 388
Recettes accessoires	<u>603 500</u>	<u>1 181 098</u> a/	<u>3 558 188</u>
Total partiel	<u>36 250 800</u>	<u>36 602 170</u>	<u>33 003 988</u>
Activités productrices de recettes (tableau 2.2)	10 266 700	9 379 057	11 981 313
Total général (état II)	<u><u>46 517 500</u></u> b/	<u><u>45 981 227</u></u>	<u><u>44 985 301</u></u>

a/ Dont 67 689 dollars de gain net au change pour la période allant du 1er janvier 1984 au 31 décembre 1985.

b/ Voir la résolution 40/239 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, pour l'ouverture de crédits finale pour l'exercice biennal 1984-1985.

## Tableau récapitulatif des activités productrices de recettes de l'Organisation des Nations Unies

Montant des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985

terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Activités productrices de recettes placées sous la direction du Service de gestion commerciale										Services destinés aux visiteurs	Vente de publications	Total général	
	Vente de timbres-poste de l'ONU	Exploitation du garage	Magasin de souvenirs	Comptoir d'articles pour cadeaux	Restaurants et services annexes	Redevances et vente de médailles	Total	Vente de publications	Services destinés aux visiteurs	Total général				
<b>Recettes :</b>														
Chiffre d'affaires brut	26 299 900	1 406 004	2 961 316	1 863 863	8 375 998	205 163	41 112 244	9 076 171	2 630 371	52 818 786				
<b>A déduire :</b>														
Coût des articles vendus	2 072 524	-	1 157 019	754 780	3 750 650	74 684	7 809 657	2 158 180	-	9 967 837				
Chiffre d'affaires net	24 227 376	1 406 004	1 804 297	1 109 083	4 625 348	130 479	33 302 587	6 917 991	2 630 371	42 850 949				
<b>Dépenses :</b>														
Traitements et dépenses communes de personnel	9 769 768	704 474	493 791	523 213	3 861 303	-	15 352 549	3 906 455	4 874 742	24 133 746				
Frais d'exploitation	4 147 840	134 670	38 151	39 567	738 083	-	5 098 311	1 230 899	53 451	6 382 661				
Achats	131 984	33 891	-	-	821	-	166 696	72 529	3 189	242 414				
Autres dépenses :														
Publicité	783 079	7 775	-	-	-	-	790 854	599 889	16 644	1 407 387				
Commission du concessionnaire	-	-	34 998	34 999	162 035	-	232 032	12 000	-	244 032				
Total des dépenses	14 832 671	880 810	566 940	597 779	4 762 242	-	21 640 442	5 821 772	4 948 026	32 410 240				
Excédent des recettes sur les dépenses	9 394 705	525 194	1 237 357	511 304	(136 894) <sup>a/</sup>	130 479	11 662 145	1 096 219	(2 317 655)	10 440 709				
<b>A déduire :</b>														
Traitements des fonctionnaires du Service de gestion commerciale directement chargés de la supervision et de l'exécution des activités visées au présent chapitre, et dépenses communes de personnel correspondantes														
Recettes effectives														
Montant estimatif révisé (1984-1985)	9 450 600	630 300	1 224 700	438 900	(128 100)	350 000	11 966 400	1 096 219	(2 317 655)	9 379 057				
<b>A déduire :</b>														
Montant estimatif approuvé au titre des traitements et dépenses communes de personnel du Service de gestion commerciale														
Montants approuvés après ajustement (1984-1985)														

<sup>a/</sup> Représente le montant du déficit enregistré dans la gestion des restaurants et services annexes pendant la période de 15 mois terminée le 31 mars 1985 (voir la note 3 de l'annexe I).

<sup>b/</sup> Voir la résolution 40/239 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, pour l'ouverture de crédits finale pour l'exercice biennal 1984-1985.

## FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983 a/</u>
<b>Actif</b>		
Encaisse	(19 405 991) b/	9 368 338
Contributions mises en recouvrement non acquittées	242 297 778 c/d/	170 048 262
Sommes à recevoir	35 053 674	32 786 691
A recevoir du Fonds de péréquation des impôts	-	878 712
A recevoir d'autres fonds de l'ONU	24 912 072	13 173 560
Charges différées	24 517 676	11 543 312
<b>Total, disponibilités à court terme</b>	<b>307 375 209</b>	<b>237 798 875</b>
Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	16 636 846	16 636 846
<b>Total, actif</b>	<b>324 012 055</b>	<b>254 435 721</b>
<b>Passif</b>		
Sommes à payer	30 018 240	34 163 003
Engagements non réglés (état I)	50 793 118	56 582 233
Engagements non réglés pour les exercices à venir	17 428 203	4 262 176
Dû au Fonds de roulement	99 140 000	87 557 633
Dû au Compte spécial	54 963 834	-
Dû à d'autres fonds de l'ONU	15 423 740	38 446 591
Dû au Fonds de péréquation des impôts (tableau 3.1)	2 450 392	-
Recettes comptabilisées d'avance	3 363 372	2 035 697
<b>Total, passif</b>	<b>273 580 899</b>	<b>223 047 333</b>
<b>Solde inutilisé</b>		
Montant inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 2947 A et B (XXVII) de l'Assemblée générale	3 937 960	3 937 960
Montant inscrit à un compte d'attente au 1er janvier 1984 en application de la résolution 36/116 B de l'Assemblée générale	25 845 928	
<u>A ajouter</u> : économies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs pendant l'exercice biennal 1984-1985 (état II)	19 634 158	
Montant total inscrit à un compte d'attente au 31 décembre 1985, en application de la résolution 36/116 B de l'Assemblée générale	45 480 086 e/	25 845 928
Solde non engagé de crédits ouverts pour l'exercice biennal 1984-1985 (état I)	5 977 483	
<u>A déduire</u> : Excédent des recettes prévues (montants révisés) sur les recettes accessoires effectives (tableau 2.1)	536 273	
Montant inscrit à un compte d'attente au 31 décembre 1985 en application de la résolution 40/241 B de l'Assemblée générale	5 441 210	-
Montant autorisé au titre des engagements pour 1984 (résolution 38/226 A de l'Assemblée générale)	-	1 000 000
Excédent disponible à porter au crédit des Etats Membres	-	604 500

## Etat III (suite)

Montant devant servir à couvrir des dépenses correspondant  
à des crédits ouverts pour 1986

Total, solde inutilisé

Total, passif et solde inutilisé

<u>1985</u>	<u>1983 a/</u>
(4 428 100) f/	-
<u>50 431 156</u> g/	<u>31 388 388</u>
<u>324 012 055</u>	<u>254 435 721</u>

a/ Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés en fonction de la présentation actuelle.

b/ Découverts prévus par un arrangement de gestion des comptes bancaires dit de "trésorerie zéro".

c/ Contributions comptabilisées conformément aux articles 5.4 et 5.6 du règlement financier, qu'elles soient ou non recouvrables.

d/ Voir état des contributions au 31 décembre 1985 (ST/ADM/SER.B/283) et la note 4 de l'annexe I aux états financiers.

e/ Voir la note 10 de l'annexe I aux états financiers.

f/ Conformément à la résolution 40/253 C de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, un montant de 4 428 100 dollars servira à couvrir des dépenses correspondant à des crédits ouverts mis en recouvrement auprès des Etats Membres en 1986 comme suit :

	En dollars des Etats-Unis
Diminution, par rapport au budget, des recettes accessoires prévues pour 1984-1985	(8 025 300)
Diminution, par rapport au budget, des contributions mises en recouvrement pour 1984-1985	2 597 200
Remboursement du montant autorisé pour les engagements de dépenses au titre de 1984 (résolution 38/226 A de l'Assemblée générale)	<u>1 000 000</u>
Total	<u>(4 428 100)</u>

g/ Solde comptable, que les contributions mises en recouvrement non acquittées soient ou non recouvrables.

## FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES - FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS

I. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Etats-Unis d'Amérique	Autres Etats Membres	Total	
			1985	1983
<b>Recettes :</b>				
Montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1984-1985 :				
Inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	62 338 465	187 070 943	249 409 408 a/	210 093 440
De la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant	348 866	-	348 866	230 398
De la Force intérimaire des Nations Unies au Liban	1 423 325	-	1 423 325	1 082 860
Sommes reçues d'Etats Membres (autres que les Etats-Unis d'Amérique) au titre de remboursements d'impôts effectués en 1982-1983	-	25 852	25 852	64 280
<b>Total, recettes</b>	<b>64 110 656</b>	<b>187 096 795</b>	<b>251 207 451</b>	<b>211 470 968</b>
<b>Dépenses :</b>				
Sommes remboursées aux fonctionnaires assujettis à l'impôt sur le revenu des Etats-Unis d'Amérique pour les exercices 1983 et 1984 (remboursements effectués pendant l'exercice biennal 1984-1985) :				
Impôt fédéral	38 895 655	-	38 895 655	42 623 824
Impôt d'Etat	12 236 334	-	12 236 334	9 939 523
Impôt municipal	3 606 823	-	3 606 823	2 818 645
Sécurité sociale	3 273 426	-	3 273 726	1 117 005
Sommes remboursées au titre d'exercices antérieurs (montant net après dégrèvement)	849 680 b/	-	849 680	272 481
Sommes remboursées à des fonctionnaires qui sont ressortissants d'autres pays que les Etats-Unis d'Amérique	-	21 479 c/	21 479	25 852
Sommes portées au crédit des autres Etats Membres sur la base du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal approuvé par les résolutions 38/236, 39/237 et 40/239 de l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 1984-1985	-	185 868 200	185 868 200	159 526 937
<b>Total, dépenses</b>	<b>58 861 918</b>	<b>185 889 679</b>	<b>244 751 597</b>	<b>216 324 267</b>
<b>Excédent des recettes sur les dépenses</b>	<b>5 248 738</b>	<b>1 207 116</b>	<b>6 455 854</b>	<b>(4 853 299) a/</b>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

<b>Actif :</b>				
Charges différées :				
Avances faites au titre des impôts pour 1985 (montant estimatif)	27 003 481	17 200	27 020 681	23 470 527
Avances faites au titre des impôts pour les exercices précédents	862 001 e/	-	862 001	1 285 405
A recevoir du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	1 298 875	1 151 517	2 450 392	-
<b>Total, actif</b>	<b>29 164 357</b>	<b>1 168 717</b>	<b>30 333 074</b>	<b>24 755 932</b>
<b>Passif :</b>				
Dû au Fonds général de roulement de l'Organisation des Nations Unies				
<b>Total, passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>878 712 f/</b>
<b>Solde inutilisé :</b>				<b>878 712</b>
Solde inutilisé au 1er janvier 1984	23 915 619	(38 399)	23 877 220	28 730 519
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	5 248 738	1 207 116	6 455 854	(4 853 299)
Solde inutilisé au 31 décembre 1985	29 164 357	1 168 717	30 333 074	23 877 220
<b>Total, passif et solde inutilisé</b>	<b>29 164 357</b>	<b>1 168 717</b>	<b>30 333 074</b>	<b>24 755 932</b>

a/ Les recettes effectives provenant des contributions du personnel, inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985, s'élevaient à 245 654 352 dollars. S'ajoutent à ce montant : des recettes provenant des contributions du personnel résultant d'ajustements de traitement afférents aux exercices antérieurs (138 144 dollars) et des recettes provenant des activités productrices de recettes (3 616 912 dollars), ledit montant étant ainsi porté à 249 409 408 dollars. Il a été réparti comme suit : 187 070 943 dollars sur un montant de 185 868 200 dollars à déduire du montant brut des contributions mises en recouvrement en 1984-1985 auprès des Etats Membres (autres que les Etats-Unis d'Amérique) et 62 338 465 dollars inscrits à un compte d'attente pour couvrir le coût du remboursement des impôts sur le revenu aux fonctionnaires qui versent des impôts au Gouvernement des Etats-Unis.

b/ Y compris 777 317 dollars représentant le montant des avances non réglées au titre des exercices compris entre le 1er janvier 1973 et le 31 décembre 1981 mais qui ont été remboursées pendant l'exercice biennal 1984-1985.

c/ Le montant de 21 479 dollars sera déduit des sommes à porter au crédit des Etats Membres suivants pour 1986 et se décompose comme suit :

1986 : République-Unie de Tanzanie, 1 866 dollars et Turquie, 4 086 dollars;  
1987 : Turquie, 1 596 dollars et Canada, 13 931 dollars.

d/ Ce montant comprend le solde des sommes dues par les Etats-Unis (2 945 101 dollars) et d'autres Etats Membres (1 908 198 dollars).

e/ Ce montant représente les avances non réglées et se décompose comme suit : 1984 : 450 947; 1983 : 159 069 et 1982 : 251 985.

f/ Ce montant représente le solde des sommes dues par les Etats-Unis (817 753 dollars) et par d'autres Etats Membres (60 959 dollars).

## FONDS DES IMMOBILISATIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Actif et passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif</u>		
<u>Immobilisations :</u>		
Terrains et bâtiments	231 262 845	175 031 919
<u>A déduire</u> : Coût du bâtiment démoli en 1960	<u>1 650 285</u>	<u>1 650 285</u>
Total, actif	<u><u>229 612 560</u></u>	<u><u>173 381 634</u></u>
<u>Passif</u>		
<u>Exigibilités à court terme :</u>		
Dixième et dernier versement à titre de remboursement du prêt consenti par le Gouvernement suisse <u>a/</u>	<u>-</u>	<u>2 811 060</u>
Total, exigibilités à court terme	<u>-</u>	<u>2 811 060</u>
Total, passif	<u>-</u>	<u>2 811 060</u>
<u>Solde du Fonds des immobilisations :</u>		
Dons	20 377 593	20 251 980
Crédits ouverts au budget ordinaire	<u>209 234 967</u>	<u>150 318 594</u>
Total, solde du Fonds	<u>229 612 560</u>	<u>170 570 574</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u><u>229 612 560</u></u>	<u><u>173 381 634</u></u>

a/ Versement effectué en mars 1984.

## FONDS "TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN COURS" DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Travaux de construction				Total
	CEA	CESAP	PNUE	New York	
<b>Actif</b>					1985 a/
Encaisse	-	-	3 210	-	3 210
Sommes à recevoir	-	-	-	-	-
A recevoir du Fonds général	3 117 488	3 555 122	1 523 452	-	8 196 062
Fonds "Travaux de construction en cours"	19 146	944 490	26 957 143	-	27 920 779
Total de l'actif	3 136 634	4 499 612	28 483 805	-	36 120 051
<b>Passif</b>					1983 a/
Sommes à payer	-	-	42 773	-	42 773
Engagements non réglés	16 634	114 712	935 943	-	1 067 289
Total passif	16 634	114 712	978 716	-	1 110 062
<b>Solde</b>					
Solde disponible au 1er janvier 1984	-	-	27 575 628	57 064 023	84 639 651
A ajouter :					
Allocations de crédits pour l'exercice biennal	3 120 000	4 384 900	-	-	7 504 900
Recettes accessoires (montant net)	-	-	(70 539) b/	-	(70 539)
Montant net viré au Fonds des immobilisations	-	-	-	(56 230 926)	(56 230 926)
Montant net viré au Fonds général	-	-	-	(833 097)	(833 097)
Solde du Fonds au 31 décembre 1985	3 120 000	4 384 900	27 505 089	-	35 009 989
Total, passif et solde du Fonds	3 136 634	4 499 612	28 483 805	-	36 120 051
					87 713 015

a/ Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés en fonction de la présentation actuelle.

b/ Représente le revenu des placements (36 069 dollars) diminué des pertes dues aux fluctuations des taux de change (106 608 dollars).

## FONDS DE ROULEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat de l'actif et du principal du Fonds au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif</u>		
<u>Disponibilités à court terme :</u>		
Encaisse	-	11 548 367
Contributions mises en recouvrement non acquittées	250 000 a/	314 000
Avances destinées à couvrir divers achats et opérations amortissables (tableau 6.1)	<u>650 000</u>	<u>650 000</u>
Total, disponibilités à court terme	900 000	12 512 367
 <u>Autres disponibilités :</u>		
Avance faite au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies pour couvrir des dépenses budgétaires	<u>99 140 000</u>	<u>87 557 633</u>
Total, actif	<u><u>100 040 000</u></u>	<u><u>100 070 000</u></u>
 <u>Principal du Fonds</u>		
Total du Fonds	<u><u>100 040 000</u></u>	<u><u>100 070 000</u></u>

a/ Ce montant représente le solde à recevoir de l'Afrique du Sud :  
250 000 dollars.



## FONDS DE ROULEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Avances destinées à couvrir divers achats et opérations amortissables pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Crédits alloués</u>	<u>Solde au 1er janvier 1984</u>	<u>Avances</u>	<u>Solde au 31 décembre 1985</u>
<u>Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</u>				
Capital d'exploitation				
Restaurants et services annexes	120 000	120 000	-	120 000
Comptoirs d'articles pour cadeaux	180 000	180 000	-	180 000
Magasin de souvenirs	350 000	350 000	-	350 000
Total (achats et opérations amortissables divers)	650 000	650 000	-	650 000

## COMPTE SPECIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<b>Actif :</b>		
<u>Disponibilités à court terme :</u>		
Encaisse	28 080 014 a/	75 560 194
Intérêts échus	49 991	508 347
Contributions annoncées par des Etats Membres mais non versées (tableau 7.1)	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
Total, disponibilités à court terme	28 230 005	76 168 541
<u>Autres disponibilités :</u>		
Sommes à recevoir du Fonds général de l'ONU	54 963 834	-
Avances au Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) (état IX)	2 214 873	2 236 216
Avances au Compte <u>ad hoc</u> pour l'opération des Nations Unies au Congo (état XII)	<u>1 396 526</u>	<u>1 396 526</u>
Total, actif	<u>86 805 238</u>	<u>79 801 283</u>
<b>Passif :</b>		
<u>Principal du Fonds :</u>		
Montant versé en application des résolutions 2053 A (XX) et 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale (tableau 7.1)	42 563 224	42 563 224
<u>A déduire</u> : Montant du crédit ouvert pour les opérations de la Force d'urgence des Nations Unies en application de la Partie II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale	<u>3 911 000</u>	<u>3 911 000</u>
Total, principal du Fonds	<u>38 652 224</u>	<u>38 652 224</u>
<u>Recettes :</u>		
Contributions de sources privées	73 595	73 330
Recettes diverses	653 155	653 155
Intérêts échus des placements : b/ Pour les exercices antérieurs au 31 décembre 1985 Pour l'exercice biennal commençant le 1er janvier 1984 et terminé le 31 décembre 1985	40 422 574 <u>7 003 690</u>	30 947 743 <u>9 474 831</u>
Total, recettes	<u>48 153 014</u>	<u>41 149 059</u>
Total, principal du Fonds et recettes	<u>86 805 238 c/</u>	<u>79 801 283</u>

a/ Dont 10 millions de dollars inscrits à des fonds spéciaux.

b/ Non compris les intérêts perçus depuis le 1er janvier 1978 sur une contribution du Japon de 10 millions de dollars versés en application de la résolution 30849 A (XXVII) de l'Assemblée générale.

c/ Donc 10 millions de dollars inscrits à des fonds spéciaux et 3,6 millions de dollars versés à titre d'avance pour des opérations de maintien de la paix qui ont pris fin.

## COMPTÉ SPECIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Contributions volontaires : situation au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Sommes versées en application de la résolution 2053 A (XX) de l'Assemblée générale	Sommes versées en application de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale	Total	
			1985	1983
<b>Contributions volontaires d'Etats</b>				
<b>Membres :</b>				
Arabie saoudite	-	250 000	250 000	250 000
Canada	3 871 769	-	3 871 769	3 871 769
Chine	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Danemark	987 766	-	987 766	987 766
Egypte	50 000	-	50 000	50 000
Emirats arabes unis	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Finlande	507 865	-	507 865	507 865
France	3 900 000	-	3 900 000	3 900 000
Ghana	20 000	-	20 000	20 000
Grèce	50 000	-	50 000	50 000
Islande	80 000	-	80 000	80 000
Italie	1 499 755	-	1 499 755	1 499 755
Jamaïque	10 000	-	10 000	10 000
Japon	2 500 000	10 000 000	12 500 000	12 500 000
Koweït	250 000	-	250 000	250 000
Libéria	8 000	-	8 000	8 000
Mali	4 990	-	4 990	4 990
Malte	9 000	-	9 000	9 000
Nigéria	20 000	-	20 000	20 000
Norvège	678 136	-	678 136	678 136
Ouganda	19 000	-	19 000	19 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9 527 943	-	9 527 943	9 527 943
Soudan	100 000	-	100 000	100 000 <sup>a/</sup>
Suède	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000 <sup>a/</sup>
Tunisie	5 000	-	5 000	5 000
Yougoslavie	100 000	-	100 000	100 000
Zaïre	100 000	-	100 000	100 000
Zambie	14 000	-	14 000	14 000
<b>Montant versé en application des résolutions 2053 A (XX) et 3049 A (XXVIII) de l'Assemblée générale (état VII)</b>	<u>26 313 224</u>	<u>16 250 000</u>	<u>42 563 224</u>	<u>42 563 224</u>

<sup>a/</sup> Représente une contribution annoncée en 1965 qui n'avait pas encore été versée au 31 décembre 1985.

## COMPTE SPECIAL "PRODUIT DE LA VENTE DES OBLIGATIONS DE L'ONU"

Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif :</u>		
Avances au Compte <u>ad hoc</u> pour l'Organisation des Nations Unies au Congo (état XII)	35 931 462	35 931 462
Avances au Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) (état IX)	<u>8 116 562</u>	<u>8 116 562</u>
Total, actif	<u><u>44 048 024</u></u>	<u><u>44 048 024</u></u>
<u>Passif :</u>		
Total des obligations vendues	<u>169 905 678</u>	<u>169 905 678</u>
<u>A déduire :</u>		
Principal remboursé au 31 décembre 1985	147 054 530	131 672 050
Gain net au change	<u>3 235 658</u>	<u>3 182 093</u>
Total	<u><u>150 290 188</u></u>	<u><u>134 854 143</u></u>
Obligations de l'ONU non remboursées	<u>19 615 490</u>	<u>35 051 535</u>
<u>Solde du Fonds :</u>		
Crédits ouverts	147 054 530	131 672 050
Gain net au change	3 235 658	3 182 093
Intérêts échus des placements jusqu'au 31 décembre 1965	<u>3 188 418</u>	<u>3 188 418</u>
	<u><u>153 478 606</u></u>	<u><u>138 042 561</u></u>

Etat VIII (suite)

1983

1981

A déduire :

Dépenses autorisées pour la période allant du 1er juillet 1962 au 30 juin 1963 pour lesquelles il n'a pas été mis de contributions en recouvrement :

Compte ad hoc pour l'opération des Nations Unies au Congo

Dépenses autorisées

110 725 800

A déduire : Recettes provenant des contributions du personnel

754 320

109 971 480

109 971 480

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956)

Dépenses autorisées

19 206 880

A déduire : Recettes provenant des contributions du personnel

132 288

19 074 592

19 074 592

Total

129 046 072

129 046 072

Excédent de l'actif sur le passif

24 432 534

8 996 489

Total, passif et solde du Fonds

44 048 024

44 048 024

## COMITE SPECIAL DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1956)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 5 novembre 1956 au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Exercice biennal 1984-1985		Total au		
	De 1956 à la fin de 1985	terminé le 31 décembre 1985	31 décembre 1985		
<b>Recettes a/ :</b>					
<b>Contributions des Etats Membres</b>					
Contributions mises en recouvrement acquittées	118 110 035	-	118 110 035		
Contributions mises en recouvrement non acquittées	<u>48 265 384</u>	<u>-</u>	<u>48 265 384</u>		
<b>Total</b>	<b>166 375 419</b>	<b>-</b>	<b>166 375 419</b>		
Contributions volontaires	28 086 176	-	28 086 176		
Produit de la vente des obligations de l'ONU	19 206 880	-	19 206 880		
Avance prélevée sur le Compte spécial de l'ONU	3 911 000	-	3 911 000		
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements	<u>3 545 672</u>	<u>-</u>	<u>3 545 672</u>		
<b>Total, recettes</b>	<b><u>221 125 147</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>221 125 147</u></b>		
	<u>De 1956 à la fin de 1983</u>				
	<u>Décaissements</u>	<u>Montant non réglé</u>			
<b>A déduire : Dépenses</b>					
Personnel	57 116 064	-	57 116 064	-	57 116 064
Matériel, approvisionnements et divers	<u>136 660 218</u>	<u>17 733 148</u>	<u>154 393 366</u>	<u>(140 661) b/</u>	<u>154 252 705</u>
<b>Total, dépenses</b>	<b><u>193 776 282</u></b>	<b><u>17 733 148</u></b>	<b><u>211 509 430</u></b>	<b><u>(140 661)</u></b>	<b><u>211 368 769</u></b>
<b>Excédent des recettes sur les dépenses a/</b>	<b><u>9 615 717</u></b>		<b><u>140 661</u></b>		<b><u>9 756 378</u></b>

## COMPTE SPECIAL DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1956)

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif :</u>	<u>1985</u>	<u>1983</u>
Contributions mises en recouvrement non acquittées Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées [résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale]	42 990 814	42 990 814
Total, contributions mises en recouvrement non acquittées (tableau 9.1)	<u>5 274 570</u>	<u>5 274 570</u>
Excédent des dépenses autorisées sur les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes :		
Pour le second semestre de 1963	105 048	
Pour 1964	<u>771 303</u>	
Sommes à recevoir c/	876 351	876 351
Total, actif	<u>31 186</u>	<u>54 074</u>
	<u>49 172 921</u>	<u>49 195 809</u>
<u>Passif :</u>		
Sommes à payer aux Etats Membres Montants portés au crédit des Etats Membres (Etats autres que les Etats-Unis d'Amérique)	17 590 942	17 733 148
Compte spécial des contributions volontaires reçues pour couvrir les dépenses autorisées pour lesquelles il n'a pas été mis de contributions en recouvrement, à rétrocéder aux Etats Membres qui ont versé des contributions volontaires :	465 138	465 138
Pour le second semestre de 1963		
Pour 1964	108 587	
Sommes mises en recouvrement auprès des pays économiquement développés en vue de constituer une réserve d/	<u>505 441</u>	614 028
Dû au Compte spécial de l'ONU (état VII)	614 028	614 028
Dû au Compte Produit de la vente des obligations de l'ONU (état VIII)	10 415 000	10 415 000
	2 214 873	2 236 216
Total, passif	<u>8 116 562</u>	<u>8 116 562</u>
	<u>39 416 543</u>	<u>39 580 092</u>
<u>Solde inutilisé :</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1984		
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (voir plus haut)	9 615 717	5 097 708
Solde disponible au 31 décembre 1985 a/	<u>140 661</u>	<u>4 518 009</u>
Total, passif et solde inutilisé	<u>9 756 378</u>	<u>9 615 717</u>
	<u>49 172 921</u>	<u>49 195 809</u>

a/ Y compris les contributions mises en recouvrement non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables.

b/ Ce montant représente un gain au change de 142 206 dollars réalisé grâce à la réévaluation de sommes à payer exprimées en monnaie locale, diminué de 1 545 dollars versés à titre gracieux.

c/ Un montant de 2 686 635 dollars représentant le total des dommages et intérêts réclamés par l'Organisation des Nations Unies à certains gouvernements pour des pertes de fourniture et de matériel subies par la Force d'urgence des Nations Unies du fait des hostilités de juin 1967 n'a pas été enregistré dans le présent état.

d/ Pour 1965, 3 550 000 dollars, en application de la partie II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale; pour 1966, 3 550 000 dollars, en application de la partie III de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale; pour 1967, 3 315 000 dollars, en application de la résolution 2194 B (XXI) de l'Assemblée générale.

## COMPTÉ SPECIAL DE LA FORCE DES NATIONS UNIES (1956)

Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1983

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Etats Membres</u>	<u>Contributions non acquittées au 1er janvier 1982</u>	<u>Montants recouvrés en 1982-1983</u>	<u>Contributions non acquittées au 31 décembre 1983</u>
<b>A. <u>Arriérés restant à acquitter</u></b>			
Afghanistan	29 499	-	29 499
Afrique du Sud	15 485	-	15 485
Algérie	8 932	-	8 932
Bénin	5 530	-	5 530
Bolivie	41 905	-	41 905
Cameroun	1 689	-	1 689
Chili	165 903	-	165 903
Congo	9 249	-	9 249
Côte d'Ivoire	1 689	-	1 689
El Salvador	7 411	-	7 411
Equateur	10 129	-	10 129
Guinée	19 410	-	19 410
Haïti	25 661	-	25 661
Iraq	100 407	-	100 407
Jamahiriya arabe libyenne	1 689	-	1 689
Kampuchea démocratique	1 689	-	1 689
Liban	19 850	-	19 850
Mali	5 469	-	5 469
Mexique	679 491	-	679 491
Niger	1 906	-	1 906
Ouganda	9 589	-	9 589
Panama	15 648	-	15 648
Paraguay	31 661	-	31 661
Pérou	77 441	-	77 441
Philippines	15 631	-	15 631
République centrafricaine	2 256	-	2 256
République dominicaine	22 898	-	22 898
Sénégal	9 814	-	9 814
Sierra Leone	2 469	-	2 469
Somalie	11 191	-	11 191
Tchad	8 386	-	8 386
Thaïlande	9 026	-	9 026
Uruguay	54 388	-	54 388
Venezuela	32 298	-	32 298
Yougoslavie	7 598	-	7 598
<b>Total partiel</b>	<b>1 463 287</b>	<b>-</b>	<b>1 463 287</b>
<b>B. <u>Membres qui n'ont fait aucun versement</u></b>			
Burkina Faso	19 936	-	19 936
Burundi	11 278	-	11 278
Egypte	351 946	-	351 946
Espagne	1 089 981	-	1 089 981
République arabe syrienne	46 654	-	46 654
Rwanda	11 278	-	11 278
Soudan	89 332	-	89 332
Togo	16 174	-	16 174
Yémen	45 299	-	45 299
<b>Total partiel</b>	<b>1 681 878</b>	<b>-</b>	<b>1 681 878</b>



Tableau 9.1 (suite)

<u>Etats Membres</u>	<u>Contributions non acquittées au 1er janvier 1982</u>	<u>Montants recouvrés en 1982-1983</u>	<u>Contributions non acquittées au 31 décembre 1983</u>
<b>C. Membres qui n'ont pas acquitté la contribution supplémentaire de 25 p. 100 qui leur a été demandée pour constituer une réserve</b>			
Afrique du Sud	65 377	-	65 377
Belgique	144 583	-	144 583
France	765 655	-	765 655
Total partiel	975 615	-	975 615
<b>D. Membres qui n'ont pas acquitté les montants correspondant à la différence entre la contribution mise en recouvrement et la contribution calculée d'après les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 1967 (résolution 2304 (XXVII) de l'Assemblée générale)</b>			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	283 299	-	283 299
Total partiel	283 299	-	283 299
<b>E. Membres qui ont indiqué qu'ils ne verseraient pas de contributions</b>			
Albanie	45 299	-	45 299
Arabie saoudite	74 890	-	74 890
Bulgarie	181 155	-	181 155
Cuba	249 811	-	249 811
Hongrie	898 298	-	898 298
Jordanie	45 299	-	45 299
Mongolie	12 387	-	12 387
Pologne	2 528 364	-	2 528 364
République socialiste soviétique de Biélorussie	911 964	-	911 964
République socialiste soviétique d'Ukraine	3 476 580	-	3 476 580
Roumanie	682 212	-	682 212
Tchécoslovaquie	1 814 845	-	1 814 845
Union des Républiques socialistes soviétiques	27 665 631	-	27 665 631
Total partiel	38 586 735	-	38 586 735
<b>F. Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)</b>			
Total partiel	5 274 570	-	5 274 570
Total général	48 265 384	-	48 265 384

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES NATIONS UNIES  
CHARGÉE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses au 31 décembre 1985  
pour la période allant du 1er décembre 1983 au 31 mai 1986

(En dollars des Etats-Unis)

Compte de liquidation	FNUOD			Total
	Pour la période allant du 1er décembre 1983 au 30 novembre 1984	Pour la période allant du 1er décembre 1984 au 30 novembre 1985	Pour la période allant du 1er décembre 1985 au 31 mai 1986	
<u>Recettes a/</u>				
Crédit ouvert par l'Assemblée générale	-	34 978 996	35 704 996	88 965 992
Revenu des placements	-	1 289 454	1 478 778	2 768 232
Recettes accessoires	1 586 893	376 349	15 360	1 978 602
<u>Total, recettes</u>	<u>1 586 893</u>	<u>36 644 799</u>	<u>37 199 134</u>	<u>93 712 826</u>
<u>A déduire</u> : Dépenses (tableaux 10.1, 10.2 et 10.3)	-	34 978 996	35 704 996	81 777 828
<u>Excédent des recettes sur les dépenses a/</u>	<u>1 586 893</u>	<u>1 665 803</u>	<u>1 494 138</u>	<u>11 934 998</u>

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	1985	1983
<u>Actif</u>		
Encaisse	16 985 957	11 752 185
Contributions mises en recouvrement non acquittées	54 196 110 b/c/	55 660 901
Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale)	35 987 110	35 987 110
Sommes à recevoir	918 224 d/	1 375 150
Sommes à recevoir du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	430 331	-
<u>Total, actif</u>	<u>108 517 729</u>	<u>104 775 346</u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer aux Etats Membres	24 444 484	20 900 584
Sommes à payer - Divers g/	1 972 965	1 141 364
Engagements non réglés pour la période allant du 1er décembre 1983 au 30 novembre 1984 (tableau 10.1)	1 093 159	-
Engagements non réglés pour la période allant du 1er décembre 1984 au 30 novembre 1985 (tableau 10.2)	7 425 486	-
Engagements non réglés pour la période allant du 1er décembre 1985 au 31 mai 1986 (tableau 10.3)	9 880 116	-
Engagements non réglés au titre d'exercices antérieurs	1 872 851	26 421 425
Dû au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	-	419 013
<u>Total, passif</u>	<u>46 689 061</u>	<u>48 882 386</u>
<u>Solde inutilisé</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1984	55 892 960	53 193 871
<u>A déduire</u> : Rétrocession de l'excédent des recettes sur les dépenses de la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1983 au 31 mai 1984; situation au 31 décembre 1983, reporté sur l'état des recettes et des dépenses ci-dessus	5 999 290	13 316 451
<u>Total partiel</u>	<u>49 893 670</u>	<u>39 877 420</u>
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses [FUNU (1973) ; compte de liquidation et FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1983 au 30 novembre 1984], inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 40/59 B de l'Assemblée générale	3 250 131	5 191 637
Montant total inscrit à un compte d'attente	53 143 801 f/	45 069 057
<u>A ajouter</u> : Excédent net des recettes sur les dépenses [FUNU (1973) ; compte de liquidation et FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1983 au 31 mai 1986; situation au 31 décembre 1985]	11 934 998	-
<u>A déduire</u> : Rétrocession de l'excédent des recettes sur les dépenses pour la période allant du 1er décembre 1983 au 30 novembre 1985, montant inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 40/59 B de l'Assemblée générale	3 250 131	8 684 867 g/
Solde disponible au 31 décembre 1985	61 828 668	55 892 960
<u>Total, passif et solde inutilisé</u>	<u>108 517 729</u>	<u>104 775 346</u>

a/ Y compris les contributions mises en recouvrement non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables.

b/ Voir les annexes II et III.

c/ Voir ST/ADM/SER.B/276 et tableau 10.4.

d/ Y compris les charges différées dont le montant s'élève à 50 912 dollars.

e/ Y compris un fonds géré pour le compte de l'Economat du FUNU (1973).

f/ Montant inscrit à un compte d'attente en application des résolutions 33/13 E, 34/7 D, 35/45 B, 36/66 B, 37/38 B, 38/35 B, 39/28 B et 40/59 B de l'Assemblée générale, jusqu'à ce que l'Assemblée prenne une nouvelle décision.

g/ Ce montant se décompose comme suit : 7 188 164 dollars pour financer les opérations de la FNUOD du 1er janvier au 31 mai 1986, 1 586 893 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour la FUNU (1973) (compte de liquidation) et 3 159 941 dollars pour la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1983 au 30 novembre 1985, déduction faite du montant de 3 250 131 dollars inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 40/59 B de l'Assemblée générale.

## FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

Dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant  
du 1er décembre 1983 au 30 novembre 1984

(En dollars des États-Unis)

	<u>Crédits alloués</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
<b>DEPENSES LOCALES ET D'APPUI</b>				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	605 342	605 342	-	605 342
Traitements et dépenses connexes de personnel	4 486 695	4 486 695	-	4 486 695
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	59 375	59 375	-	59 375
Rations	1 991 669	1 991 669	-	1 991 669
Location, entretien et construction de locaux	2 313 230	2 312 729	501	2 313 230
Location d'avions	-	-	-	-
Communications	20 458	20 458	-	20 458
<b>MATERIEL ET APPROVISIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE</b>				
Achat de matériel de transport	1 063 277	1 063 277	-	1 063 277
Achat d'autre matériel	926 265	815 418	110 847	926 265
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	2 913 901	2 504 474	409 427	2 913 901
Fournitures et services	1 852 318	1 785 213	67 105	1 852 318
Transport de marchandises, camionnage et messageries	272 535	272 535	-	272 535
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	664 170	460 411	203 759	664 170
<b>RELEVÉ DES CONTINGENTS</b>	<b>745 533</b>	<b>569 013</b>	<b>176 520</b>	<b>745 533</b>
<b>INDEMNITÉS EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ</b>	<b>125 000</b>	<b>-</b>	<b>125 000</b>	<b>125 000</b>
<b>BIEN-ÊTRE</b>	<b>259 328</b>	<b>259 328</b>	<b>-</b>	<b>259 328</b>
<b>REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS</b>				
Soldes et indemnités des membres des contingents	15 578 590	15 578 590	-	15 578 590
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	1 101 310	1 101 310	-	1 101 310
<b>TOTAL</b>	<b>34 978 996</b>	<b>33 885 837</b>	<b>1 093 159</b>	<b>34 978 996</b>

## FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

Dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant  
du 1er décembre 1984 au 30 novembre 1985

(En dollars des États-Unis)

	<u>Crédits alloués</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
<b>DEPENSES LOCALES ET D'APPUI</b>				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	613 743	613 743	-	613 743
Traitements et dépenses connexes de personnel	5 348 014	5 155 619	192 395	5 348 014
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	47 007	47 007	-	47 007
Rations	1 446 302	1 249 247	197 055	1 446 302
Location, entretien et construction de locaux	2 312 670	1 484 245	828 425	2 312 670
Location d'avions	2 600	2 600	-	2 600
Communications	19 561	12 181	7 380	19 561
<b>MATERIEL ET APPROVISIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE</b>				
Achat de matériel de transport	1 107 420	735 424	371 996	1 107 420
Achat d'autre matériel	766 086	414 380	351 706	766 086
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	2 878 402	1 977 244	901 158	2 878 402
Fournitures et services	1 770 748	1 264 969	505 779	1 770 748
Transport de marchandises, camionnage et messageries	170 452	138 461	31 991	170 452
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	947 000	264 569	682 431	947 000
RELEVÉ DES CONTINGENTS	1 014 874	414 874	600 000	1 014 874
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	125 000	-	125 000	125 000
BIEN-ETRE	271 547	251 368	20 179	271 547
<b>REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS</b>				
Soldes et indemnités des membres des contingents	15 750 150	13 193 239	2 556 911	15 750 150
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	1 113 420	1 060 340	53 080	1 113 420
<b>TOTAL</b>	<u>35 704 996</u>	<u>28 279 510</u>	<u>7 425 486</u>	<u>35 704 996</u>

FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT  
Dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant  
du 1er décembre 1984 au 30 novembre 1985

(En dollars des États-Unis)

	<u>Crédits alloués</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
<b>DEPENSES LOCALES ET D'APPUI</b>				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	311 500	40 634	-	40 634
Traitements et dépenses connexes de personnel	2 749 500	356 671	500	357 171
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	35 000	3 953	-	3 953
Rations	925 000	315 004	45 342	360 346
Location, entretien et construction de locaux	983 000	282 852	-	282 852
Communications	9 000	1 733	-	1 733
<b>MATERIEL ET APPROVISIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE</b>				
Achat de matériel de transport	315 000	-	-	-
Achat d'autre matériel	528 000	-	22 100	22 100
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	1 506 000	47 471	694 249	741 720
Fournitures et services	978 000	52 055	108 925	160 980
Transport de marchandises, camionnage et messageries	150 000	1 634	-	1 634
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	462 000	-	462 000	462 000
<b>RELEVÉ DES CONTINGENTS</b>	<b>645 500</b>	<b>111 164</b>	<b>-</b>	<b>111 164</b>
<b>INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE</b>	<b>62 500</b>	<b>-</b>	<b>62 500</b>	<b>62 500</b>
<b>BIEN-ETRE</b>	<b>137 500</b>	<b>549</b>	<b>-</b>	<b>549</b>
<b>REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS</b>				
Soldes et indemnités des membres des contingents	7 924 000	-	7 924 000	7 924 000
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	560 500	-	560 500	560 500
<b>TOTAL</b>	<b><u>18 282 000</u></b>	<b><u>1 213 720</u></b>	<b><u>9 880 116</u></b>	<b><u>11 093 836</u></b>

## FONDS D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT

Tableau des contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Etats Membres	Contributions dues au 1er janvier 1985 a/	Contributions mises en recouvrement en 1985	Contributions acquittées en 1985	Contributions non acquittées pour la période allant jusqu'à					Total
				30 novembre 1983	30 novembre 1984	30 novembre 1985	31 mai 1986	du 1er décembre 1985 au	
Afghanistan	3 703	355	-	3 181	346	352	179	4 058	
Afrique du Sud	3 073 380	150 107	-	2 859 588	141 696	144 194	78 009	3 223 487	
Albanie	21 994	711	-	20 950	692	704	359	22 705	
Algérie	60 526	9 534	-	46 966	8 984	9 148	4 962	70 060	
Allemagne, République fédérale d'	1 501 707	2 991 415	3 003 464	-	-	-	1 489 658	1 489 658	
Angola	2 117	355	-	1 595	346	352	179	2 472	
Antigua-et-Barbuda	1 184	355	-	662	346	352	179	1 539	
Arabie saoudite	59 992	64 378	29 720	-	-	60 517	34 133	94 650	
Argentine	64 584	47 746	39 592	-	-	49 963	22 775	72 738	
Australie	305 511	571 088	581 595	-	-	-	295 004	295 004	
Autriche	131 883	264 892	263 770	-	-	-	133 005	133 005	
Bahamas	352	711	704	-	-	-	359	359	
Bahreïn	352	1 010	704	-	-	-	658	658	
Bangladesh	528	916	528	-	-	528	388	916	
Barbade	698	711	1 044	-	-	6	359	365	
Belgique	225 596	439 689	450 684	-	-	-	214 601	214 601	
Belize	176	355	-	-	-	352	179	531	
Bénin	10 806	355	-	10 284	346	352	179	11 161	
Bhoutan	176	355	352	-	-	-	179	179	
Birmanie	698	711	698	-	-	352	359	711	
Bolivie	14 026	711	-	12 982	692	704	359	14 737	
Botswana	176	355	176	-	-	176	179	355	
Botsavane	306 498	99 038	257 570	-	-	97 813	50 153	147 966	
Brésil	1 267	2 430	2 322	-	-	-	1 375	1 375	
Brunéï Darussalam	132 116	12 188	65 177	48 163	12 440	12 667	5 857	79 127	
Bulgarie	3 177	355	176	2 479	346	352	179	3 356	
Burkina Faso	10 806	355	-	10 284	346	352	179	11 161	
Burundi	698	711	1 233	-	-	-	176	176	
Cameroun	541 599	1 090 974	1 083 216	-	-	-	549 357	549 357	
Canada	6 046	355	5 870	-	-	352	179	531	
Cap-Vert	2 464	4 973	4 926	-	-	-	2 511	2 511	
Chili	188 265	355 003	376 543	-	-	-	176 725	176 725	
Chine	352	1 010	704	-	-	-	658	658	
Chypre	3 872	8 413	3 872	-	-	3 869	4 544	8 413	
Colombie	7 405	355	-	6 883	346	352	179	7 760	
Comores	21 994	711	-	20 950	692	704	359	22 705	
Congo	-	1 421	352	-	-	351	718	1 069	
Costa Rica	3 128	1 833	4 961	-	-	-	-	-	
Côte d'Ivoire	21 200	6 391	-	11 811	6 220	6 333	3 227	27 591	
Cuba	131 883	261 903	263 770	-	-	-	130 016	130 016	
Danemark									

Tableau 10.4 (suite)

Etats Membres	Contributions dues au 1er janvier 1985 a/	Contributions mises en recouvrement en 1985	Contributions acquittées en 1985	Contributions non acquittées pour la période allant du 1er décembre				Total
				jusqu'au 30 novembre 1983	30 novembre 1983 au 30 novembre 1984	30 novembre 1984 au 1er décembre 1985	31 mai 1986	
Djibouti	1 861	355	-	1 339	346	352	179	2 216
Dominique	2 571	355	-	2 049	346	352	179	2 926
Egypte	2 464	4 973	4 926	-	-	-	2 511	2 511
El Salvador	7 327	711	-	6 283	692	704	359	8 038
Emirats arabes unis	22 127	11 963	-	5 435	11 060	11 259	6 336	14 090
Equateur	1 084	1 719	1 347	-	-	440	1 016	1 456
Espagne	202 652	140 089	270 529	-	-	-	72 212	72 212
Etats-Unis d'Amérique	5 424 600	11 017 329	10 841 910	-	-	7 666	5 592 353	5 600 019
Ethiopie	1 179	355	1 534	-	-	-	-	-
Fidji	352	711	352	-	-	352	359	711
Finlande	84 405	173 477	168 813	-	-	-	89 069	89 069
France	1 392 735	2 796 538	1 392 735	-	-	1 392 832	1 403 706	2 796 538
Gabon	10 674	1 719	-	8 586	1 384	1 407	1 016	12 393
Gambie	-	711	711	-	-	-	-	-
Ghana	704	1 122	1 407	-	-	-	419	419
Grèce	14 080	29 610	28 148	-	-	-	15 542	15 542
Grenade	1 020	355	-	498	346	352	179	1 375
Guatemala	2 767	1 421	-	679	1 384	1 407	718	4 188
Guinée	315	355	176	-	-	315	179	494
Guinée-Bissau	692	355	-	170	346	352	179	1 047
Guinée équatoriale	15 761	711	-	14 717	692	704	359	16 472
Guyana	699	711	-	-	346	704	359	1 409
Haiti	10 142	355	-	9 620	346	352	179	10 497
Honduras	-	711	711	-	-	-	-	-
Hongrie	143 303	16 037	60 000	59 313	15 894	16 185	7 948	99 340
Iles Salomon	2 401	355	-	1 879	346	352	179	2 756
Inde	12 672	25 274	25 333	-	-	-	12 613	12 613
Indonésie	4 576	9 534	4 576	-	-	4 572	4 962	9 534
Iran (République islamique d')	232 811	42 696	-	172 307	40 088	40 815	22 297	275 507
Iraq	112 684	8 524	-	100 166	8 294	8 444	4 304	121 208
Irlande	31 652	63 933	63 305	-	-	-	32 280	32 280
Islande	5 276	10 657	10 552	-	-	-	5 381	5 381
Israël	8 678	16 037	16 735	-	-	32	7 948	7 980
Italie	1 303 928	1 335 856	1 303 928	-	-	657 677	678 179	1 335 856
Jamaïque	233 061	18 469	-	205 939	17 970	18 296	9 325	251 530
Japon	767	1 421	1 470	-	-	-	718	718
Jordanie	3 598 006	3 743 201	3 598 006	-	-	1 814 768	1 928 433	3 743 201
Kampuchea démocratique	698	711	1 050	-	-	-	359	359
Kenya	21 994	711	-	20 950	692	704	359	22 705
Koweït	698	711	352	-	-	698	359	1 057
Lesotho	8 800	18 953	17 592	-	-	-	10 161	10 161
Liban	176	355	-	-	-	-	352	351
Libéria	21 807	1 122	21 103	-	-	1 407	179	531
Luxembourg	14 848	711	-	13 804	692	704	419	1 826
	10 551	19 815	21 102	-	-	-	359	15 559
							9 264	9 264

## Contributions non acquittées pour la période allant

Etats Membres	Contributions dues au 1er janvier 1985 a/	Contributions mises en recouvrement en 1985	Contributions acquittées en 1985	Contributions non acquittées pour la période allant				Total
				jusqu'au 30 novembre 1983	du 1er décembre 1983 au 30 novembre 1984	du 1er décembre 1984 au 30 novembre 1985	du 1er décembre 1985 au 31 mai 1986	
Madagascar	2 660	711	474	1 142	692	704	359	2 897
Malaisie	-	6 692	4 109	-	-	-	2 583	2 583
Malawi	175	355	175	-	-	176	179	355
Maldives	957	355	-	475	346	352	179	1 352
Mali	323	355	-	-	147	352	179	678
Malte	698	711	698	-	-	352	359	711
Maroc	12 123	3 552	-	6 907	3 456	3 518	1 794	15 675
Maurice	648	711	-	-	296	704	359	1 359
Mauritanie	12 261	711	-	11 217	692	704	359	12 972
Mexique	61 388	62 810	93 766	-	-	-	30 432	30 432
Mongolie	8 793	711	704	7 045	692	704	359	8 800
Mozambique	8 951	355	-	8 429	346	352	179	9 306
Népal	176	355	176	-	-	176	179	355
Nicaragua	2 038	711	-	994	692	704	359	2 749
Niger	1 480	355	-	958	346	352	179	1 835
Nigéria	20 526	13 495	-	706	13 132	13 370	6 813	34 021
Norvège	89 680	185 626	178 808	-	-	-	95 943	96 498
Nouvelle-Zélande	45 720	89 359	91 441	-	-	-	43 638	43 638
Oman	698	1 010	704	-	-	346	658	1 004
Ouganda	7 880	355	-	7 358	346	352	179	8 235
Pakistan	2 112	4 261	4 222	-	-	-	2 151	2 151
Panama	21 076	1 421	680	18 308	1 384	1 407	718	21 817
Papouasie-Nouvelle-Guinée	176	355	531	-	-	-	-	-
Paraguay	21 994	1 010	-	20 950	692	704	658	23 004
Pays-Bas	313 001	626 246	313 001	-	-	313 012	313 234	626 246
Pérou	34 378	4 973	-	27 074	4 840	4 926	2 511	39 351
Philippines	9 345	6 692	6 418	-	-	6 092	3 527	9 619
Pologne	126 608	243 776	253 220	-	-	-	117 164	117 164
Portugal	12 296	12 787	6 336	-	-	12 291	6 456	18 747
Qatar	9 560	2 430	-	6 432	2 072	2 111	1 375	11 990
République arabe syrienne	32 306	2 430	-	29 178	2 072	2 111	1 375	34 736
République centrafricaine	21 769	711	298	20 427	692	704	359	22 182
République démocratique allemande	1 879 785	484 735	729 045	425 933	480 384	488 853	240 305	1 635 475
République démocratique populaire lao	2 654	355	-	2 132	346	352	179	3 009
République dominicaine	12 664	2 131	-	9 536	2 072	2 111	1 076	14 795
République socialiste soviétique de Biélorussie	823 337	124 878	233 657	401 960	124 416	126 610	61 572	714 558
République socialiste soviétique d'Ukraine	3 061 267	462 863	856 744	1 516 216	456 192	464 237	230 741	2 667 386
République-Unie de Tanzanie	8 010	355	-	7 488	346	352	179	8 365



Tableau 10.4 (suite)

Etats Membres	Contributions dues au 1er janvier 1985 a/		Contributions mises en recouvrement en 1985		Contributions acquittées en 1985		jusqu'au 30 novembre 1983		Contributions non acquittées pour la période allant du 1er décembre 1983 au 30 novembre 1984		Contributions non acquittées pour la période allant du 1er décembre 1984 au 31 mai 1986		Total
	116 997	13 495	2 059 327	355	1 998 249	176	97 177	13 132	13 370	6 813	1 060 168	179 528	
Roumanie													
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	999 090		2 059 327	355	1 998 249	176					1 060 168	179 528	
Rwanda	349									349			
Saint-Christophe-et-Nevis	530		355		176								
Sainte-Lucie	606		355		606								
Saint-Vincent-et-Granadines	349		355										
Samoa	1 031		355		2 007								
Sao Tomé-et-Principe	1 936		355				1 414						
Sénégal			355		355								
Seychelles	522		355										
Sierra Leone	12 956		711				11 912						
Singapour	3 168		6 692		6 333								
Soudan	1 179		355				657						
Soudan	511		355										
Sri Lanka	352		711										
Suède	232 115		458 380		704								
Suriname	1 260		355		464 237								
Swaziland	21 994		711		1 260								
Tchad	10 806		355		10 806		20 950						
Tchécoslovaquie	979 733		260 972		396 298		187 137						
Thaïlande	2 816		5 981		5 630								
Togo	2 026		711				982						
Trinité-et-Tobago	1 056		2 430		1 056								
Tunisie	2 092		2 131		2 112								
Turquie	15 530		23 328		30 554								
Union des Républiques socialistes soviétiques	27 810 231		4 506 965		8 320 833		12 805 112						
Uruguay	10 038		2 842		9 048								
Vanuatu	1 011		355				489						
Venezuela	122 128		40 563		141 471								
Viet Nam	19 530		1 122										
Yémen	10 806 b/		355				17 442						
Yémen démocratique	5 886		355				10 284						
Yougoslavie	79 008		32 674		400		4 964						
Zaire	5 449		711		15 625		15 399						
Zambie			711				4 405						
Zimbabwe	1 038		710		686								
Total	56 977 014 b/		35 705 935		38 486 839		19 389 701				10 662 475	358 1 062	54 196 110

a/ Voir ST/ADM/SER.B/276 pour la situation au 31 décembre 1984.

b/ Ajustement de 400 dollars pour des montants mis en recouvrement au titre d'exercices antérieurs.

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 19 octobre 1983 au 18 avril 1986; situation au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Du 19 octobre 1983 au 18 avril 1984	Du 19 avril 1984 au 18 octobre 1984	Du 19 octobre 1984 au 18 avril 1985	Du 19 avril 1985 au 18 octobre 1985	Du 19 octobre 1985 au 18 avril 1986	Total
<b>Recettes a/</b>						
Crédits ouverts par						
l'Assemblée générale	70 446 000	70 446 000	70 446 000	70 446 000	71 745 000	353 529 000
Revenu des placements	2 827 488	3 897 609	2 457 105	2 110 135	-	11 292 337
Recettes accessoires	196 857	1 946 220	188 840	7 540	-	2 339 457
Total, recettes	<u>73 470 345</u>	<u>76 289 829</u>	<u>73 091 945</u>	<u>72 563 675</u>	<u>71 745 000</u>	<u>367 160 794</u>
<b>A déduire : Dépenses</b> (tableaux 11.1, 11.2, 11.3, 11.4 et 11.5)	70 446 000	70 446 000	70 446 000	70 446 000	52 489 621	334 273 621
<b>Excédent des recettes sur les dépenses a/</b>	<u>3 024 345</u>	<u>5 843 829</u>	<u>2 645 945</u>	<u>2 117 675</u>	<u>19 255 379</u>	<u>32 887 173</u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	1985	1983
<b>Actif</b>		
Encaisse	34 754 506	49 397 223
Contributions mises en recouvrement non acquittées	296 882 308 b/c/	235 916 610
Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale)	19 565 240	19 565 240
Sommes à recevoir	1 304 571	2 127 930
Total, actif	<u>352 506 625</u>	<u>307 007 003</u>
<b>Passif</b>		
Sommes à payer aux Etats Membres	189 489 127	104 656 894
Sommes à payer - divers	328 693	407 568
Engagements non réglés pour la période allant du 19 octobre 1983 au 18 avril 1984 (tableau 11.1)	5 382 048	
Engagements non réglés pour la période allant du 19 avril 1984 au 18 octobre 1984 (tableau 11.2)	6 716 121	
Engagements non réglés pour la période allant du 19 octobre 1984 au 18 avril 1985 (tableau 11.3)	7 418 861	
Engagements non réglés pour la période allant du 19 avril 1985 au 18 octobre 1985 (tableau 11.4)	12 017 938	
Engagements non réglés pour la période allant du 19 octobre 1985 au 18 avril 1986 (tableau 11.5)	41 791 873	
Engagements non réglés au titre d'exercices antérieurs	32 680 964	153 959 972
Dû au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	164 676	2 012 726
Total, passif	<u>295 990 301</u>	<u>261 037 160</u>
<b>Solde inutilisé</b>		
Solde disponible au 1er janvier 1984	45 969 843	89 319 651
<b>A déduire</b> : Excédent des recettes sur les dépenses pour la période allant du 19 octobre 1983 au 18 avril 1984 (situation au 31 décembre 1983); montant porté dans l'état des recettes et des dépenses ci-dessus.	22 340 692	77 325 681
Total partiel	23 629 151	11 993 970
<b>A ajouter</b> : Excédent des recettes sur les dépenses pour la période allant du 19 octobre 1983 au 18 octobre 1984 (situation au 31 décembre 1984); montant inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 40/246 B de l'Assemblée générale.	8 868 174	5 599 876
Montant total inscrit à un compte d'attente	32 497 325 e/	17 593 846
<b>A ajouter</b> : Excédent des recettes sur les dépenses pour la période allant du 19 octobre 1983 au 18 avril 1986; situation au 31 décembre 1985	32 887 173	
<b>A déduire</b> : Excédent des recettes sur les dépenses pour la période allant du 19 octobre 1983 au 18 octobre 1984 inscrit à un compte d'attente conformément à la résolution 40/246 B de l'Assemblée générale	8 868 174	24 018 999 f/
Total, passif et solde inutilisé	<u>352 506 625</u>	<u>307 007 003</u>

a/ Y compris les contributions mises en recouvrement non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables.

b/ Voir ST/ADM/SER.B/276 et tableau 11.6.

c/ Voir les annexes II et III.

d/ Y compris les charges différées, dont le montant total s'élève à 267 372 dollars.

e/ Montant inscrit à un compte d'attente en application des résolutions 34/9 E, 35/115 B, 36/138 B, 37/127 B, 38/38 B, 39/71 B et 40/246 B, en attendant une nouvelle décision de l'Assemblée générale.

f/ Ce montant se décompose comme suit : 19 255 379 dollars pour financer les opérations de la FINUL au 1er janvier au 18 avril 1986 et 13 631 794 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour la période allant du 19 octobre 1983 au 18 octobre 1985, déduction faite du montant de 8 868 174 dollars inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 40/246 B de l'Assemblée générale.

## FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du  
19 octobre 1983 au 18 avril 1984

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
<b>DEPENSES LOCALES ET D'APPUI</b>				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	1 306 730	1 306 730	-	1 306 730
Traitements et dépenses connexes de personnel	9 569 157	9 569 157	-	9 569 157
Frais de voyage et indemnité de subsistance de personnel militaire	246 368	245 368	-	246 368
Rations	3 425 398	3 330 542	94 856	3 425 398
Location, entretien et construction de locaux	3 005 748	2 731 921	273 827	3 005 748
Location d'avions	147 531	116 929	30 602	147 531
Communications	80 244	80 244	-	80 244
<b>MATERIEL ET APPROVISIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE</b>				
Achat de matériel de transport	2 098 606	1 352 245	746 361	2 098 606
Achat d'autre matériel	1 964 193	1 314 076	650 117	1 964 193
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	4 340 649	3 713 855	626 794	4 340 649
Fournitures et services	3 344 858	2 419 771	925 087	3 344 858
Transport de marchandises, camionnage et messageries	452 319	452 319	-	452 319
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	1 911 601	343 647	1 567 954	1 911 601
<b>RELEVÉ DES CONTINGENTS</b>	<b>2 699 883</b>	<b>2 699 883</b>	<b>-</b>	<b>2 699 883</b>
<b>INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE</b>	<b>500 000</b>	<b>33 580</b>	<b>466 420</b>	<b>500 000</b>
<b>BIEN-ETRE</b>	<b>635 615</b>	<b>635 585</b>	<b>30</b>	<b>635 615</b>
<b>REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS</b>				
Soldes et indemnités des membres des contingents	32 417 950	32 417 950	-	32 417 950
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	2 299 150	2 299 150	-	2 299 150
<b>TOTAL</b>	<b>70 446 000</b>	<b>65 063 952</b>	<b>5 382 048</b>	<b>70 446 000</b>

## FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du  
19 avril 1984 au 18 octobre 1984

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
<b>DEPENSES LOCALES ET D'APPUI</b>				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	1 250 000	1 250 000	-	1 250 000
Traitements et dépenses connexes de personnel	9 467 672	9 463 855	3 817	9 467 672
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	359 895	359 895	-	359 895
Rations	2 679 388	2 619 193	60 195	2 679 388
Location, entretien et construction de locaux	2 388 367	1 855 267	533 100	2 388 367
Location d'avions	885 865	44 159	841 706	885 865
Communications	28 549	28 549	-	28 549
<b>MATERIEL ET APPROVISIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE</b>				
Achat de matériel de transport	1 891 212	797 658	1 093 554	1 891 212
Achat d'autre matériel	1 623 913	1 434 542	189 371	1 623 913
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	4 988 104	3 240 506	847 598	4 088 104
Fournitures et services	2 618 163	1 981 218	636 945	2 618 163
transport de marchandises, camionnage et messageries	263 088	240 984	22 104	263 088
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	2 012 620	2 016	2 010 604	2 012 620
<b>RELEVÉ DES CONTINGENTS</b>	<b>3 348 434</b>	<b>3 346 982</b>	<b>1 452</b>	<b>3 348 434</b>
<b>INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE</b>	<b>500 000</b>	<b>24 594</b>	<b>475 406</b>	<b>500 000</b>
<b>BIEN-ETRE</b>	<b>552 970</b>	<b>552 701</b>	<b>269</b>	<b>552 970</b>
<b>REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS</b>				
Soldes et indemnités des membres des contingents	34 070 380	34 070 380	-	34 070 380
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	2 417 380	2 417 380	-	2 417 380
<b>TOTAL</b>	<b>70 446 000</b>	<b>63 729 879</b>	<b>6 716 121</b>	<b>70 446 000</b>

## FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du  
19 octobre 1984 au 18 avril 1985

(En dollars des Etats-Unis)

## DEPENSES LOCALES ET D'APPUI.

	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	1 306 004	1 306 004	-	1 306 004
Traitements et dépenses connexes de personnel	9 988 667	9 931 474	57 193	9 988 667
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	367 978	363 808	4 170	367 978
Rations	3 286 085	3 064 696	221 389	3 286 085
Location, entretien et construction de locaux	1 699 633	1 600 582	99 051	1 699 633
Location d'avions	906 480	93 906	812 574	906 480
Communications	102 123	102 123	-	102 123

## MATÉRIEL ET APPROVISIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DE

	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
LA FORCE				
Achat de matériel de transport	2 627 254	1 788 622	838 632	2 627 254
Achat d'autre matériel	1 490 449	1 018 146	472 303	1 490 449
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	4 997 269	3 346 946	1 650 323	4 997 269
Fournitures et services	2 758 383	1 768 724	989 659	2 758 383
Transport de marchandises, camionnage et messageries	335 458	296 931	38 527	335 458
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	1 689 764	1 780	1 687 984	1 689 764
RELEVÉ DES CONTINGENTS	2 992 807	2 988 787	4 020	2 992 807
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	500 000	-	500 000	500 000
BIEN-ETRE	556 166	513 130	43 036	556 166

## REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS

Soldes et indemnités des membres des contingents	32 534 140	32 534 140	-	32 534 140
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	2 307 340	2 307 340	-	2 307 340
TOTAL	70 446 000	63 027 139	7 418 861	70 446 000

## FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du  
19 avril 1985 au 18 octobre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
<b>DEPENSES LOCALES ET D'APPUI</b>				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	1 393 386	1 393 386	-	1 393 386
Traitements et dépenses connexes de personnel	9 875 347	9 704 022	171 325	9 875 347
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	294 946	282 615	12 331	294 946
Rations	3 030 011	772 969	2 257 042	3 030 011
Location, entretien et construction de locaux	1 172 829	625 558	547 271	1 172 829
Location d'avions	1 145 000	50 634	1 094 366	1 145 000
Communications	95 994	60 824	35 170	95 994
<b>MATERIEL ET APPROVISIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE</b>				
Achat de matériel de transport	1 373 852	286 695	1 087 157	1 373 852
Achat d'autre matériel	1 513 121	346 499	1 166 622	1 513 121
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	4 819 738	2 383 655	2 436 083	4 819 738
Fournitures et services	2 277 975	1 071 397	1 206 578	2 277 975
Transport de marchandises, camionnage et messageries	391 431	268 661	122 770	391 431
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	1 300 000	435	1 299 565	1 300 000
<b>RELEVÉ DES CONTINGENTS</b>	3 638 644	3 616 615	22 029	3 638 644
<b>INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE</b>	500 000	-	500 000	500 000
<b>BIEN-ETRE</b>	548 596	488 967	59 629	548 596
<b>REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS</b>				
Soldes et indemnités des membres des contingents	34 602 800	34 602 800	-	34 602 800
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	2 472 330	2 472 330	-	2 472 330
<b>TOTAL</b>	<b>70 446 000</b>	<b>58 428 062</b>	<b>12 017 938</b>	<b>70 446 000</b>

## FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Dépenses engagées au 31 décembre 1985 pour la période allant du  
19 octobre 1985 au 18 avril 1986

(En dollars des Etats-Unis)

## DEPENSES LOCALES ET D'APPUI

	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	1 372 000	412 029	-	412 029
Traitements et dépenses connexes de personnel	9 906 000	3 595 090	91 354	3 686 444
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	364 000	75 317	-	75 317
Rations	3 210 000	164 869	26 960	191 829
Location, entretien et construction de locaux	1 130 000	156 173	67 623	223 796
Location d'avions	1 380 000	338	-	338
Communications	82 000	3 980	-	3 980

## MATÉRIEL ET APPROVISIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DE

	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
LA FORCE				
Achat de matériel de transport	1 649 000	-	50 000	50 000
Achat d'autre matériel	1 226 000	10 634	69 609	80 243
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	4 600 000	260 211	3 029 472	3 289 683
Fournitures et services	2 590 000	336 295	1 183 962	1 520 257
Transport de marchandises, camionnage et messageries	350 000	51 628	66 668	118 296
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	2 089 000	-	2 089 000	2 089 000
RELEVÉ DES CONTINGENTS	3 394 000	1 214 276	1 620 629	2 834 905
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	500 000	-	500 000	500 000
BIEN-ETRE	570 000	80 408	96	80 504

## REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS

	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
Soldes et indemnités des membres des contingents	34 859 000	4 336 500	30 522 500	34 859 000
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	2 474 000	-	2 474 000	2 474 000
TOTAL	71 745 000	10 697 748	41 791 873	52 489 621

## FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU L'IPAN

## Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Etats Membres	Contributions non réglées pour la période									
	Contributions dues au 1er janvier 1985	Contributions mises en recouvrement en 1985		Montants recouvrés en 1985	du 19 mars 1978 au 18 octobre 1983		du 19 octobre 1983 au 18 octobre 1984		du 19 octobre 1984 au 18 avril 1986	
Afghanistan	8 760	1 386	-	-	6 675	1 390	-	1 375	706	10 146
Afrique du Sud	4 216 535	586 741	-	-	3 362 107	569 786	-	569 371	302 012	4 803 276
Albanie	20 235	2 797	-	-	16 066	2 780	-	2 774	1 412	23 032
Algérie	240 691	37 205	-	-	186 500	36 134	-	36 069	19 193	277 896
Allemagne, République fédérale d'	5 928 904	11 838 301	11 859 592	-	-	-	-	-	5 907 613	5 907 613
Angola	8 882	1 386	-	-	6 797	1 390	-	1 375	706	10 268
Antigua-et-Barbuda	5 322	1 386	-	-	3 237	1 390	-	1 375	706	6 708
Arabie saoudite	238 969	249 834	8 921	-	-	119 515	-	238 608	130 680	488 803
Argentine	386 039	190 950	2 260 925	-	81 161	197 338	-	196 991	92 578	568 068
Australie	1 170 623	2 236 249	1 041 533	-	-	-	-	-	1 145 947	1 145 947
Autriche	520 688	1 045 840	2 797	-	-	-	-	-	524 995	524 995
Bahamas	1 389	2 774	4 164	-	-	-	-	-	1 412	1 412
Bahreïn	2 779	3 644	4 164	-	-	-	-	-	2 259	2 259
Bangladesh	4 170	3 734	-	-	-	2 085	-	4 125	1 694	7 904
Barbade	6 072	2 797	4 164	-	-	519	-	2 774	1 412	4 705
Belgique	888 642	1 749 793	1 777 551	-	-	-	-	-	860 884	860 884
Belize	1 563	3 279	1 893	-	-	-	-	-	706	706
Bénin	9 748	1 386	-	-	7 663	1 390	-	1 375	706	11 134
Bhoutan	695	1 386	1 375	-	-	-	-	-	706	706
Birmanie	1 389	2 797	1 389	-	-	-	-	1 385	1 412	2 797
Bolivie	20 235	2 797	-	-	16 066	2 780	-	2 774	23 032	23 032
Botswana	1 390	1 386	1 375	-	-	-	-	695	706	1 401
Brsail	1 303 191	389 597	910 117	-	-	200 003	-	385 657	197 011	782 671
Brunéi Darussalam	3 671	9 236	7 827	-	-	-	-	-	5 080	5 080
Buigarie	328 356	48 650	-	-	253 322	50 032	-	49 942	23 710	377 006
Burkina Faso	9 748	1 386	695	-	6 968	1 390	-	1 375	706	10 439
Burundi	9 748	1 386	-	-	7 663	1 390	-	1 375	706	11 134
Cameroun	8 422	2 797	4 756	-	-	2 277	-	2 774	1 412	6 463
Canada	2 138 294	4 303 833	4 277 231	-	-	-	-	-	2 164 896	2 164 896
Cap-Vert	5 441	1 386	4 746	-	-	-	-	1 375	706	2 081
Chili	9 723	19 577	19 421	-	-	-	-	-	9 879	9 879
Chine	743 166	1 455 348	1 486 288	-	-	-	-	-	712 226	712 226
Cypré	1 389	3 644	2 774	-	-	-	-	-	2 259	2 259
Colombie	31 277	32 457	46 128	-	-	-	-	-	17 216	17 606
Comores	9 748	1 386	-	-	7 663	1 390	-	1 375	706	11 134
Congo	20 235	2 797	-	-	16 066	2 780	-	2 774	1 412	23 032
Costa Rica	31 902	5 594	-	-	23 566	5 558	-	5 549	2 823	37 496
Côte d'Ivoire	32 362	7 544	36 518	-	-	-	-	-	3 388	3 388
Cuba	209 101	25 171	-	-	171 586	25 014	-	24 970	12 702	234 272



## Contributions non réglées pour la période

Etats Membres	Contributions dues au		Contributions mises en		Montants recouvrés en 1985	Contributions non réglées pour la période			
	1er janvier 1985 a/		recouvrement en 1985			du			
	19 mars 1978	19 octobre 1983	19 octobre 1983	19 octobre 1984		19 octobre 1984	18 octobre 1985	18 octobre 1985	18 avril 1986
Danemark	520 688	1 037 374	1 041 533					516 529	516 529
Djibouti	7 212	1 386			5 127	1 390		706	8 598
Dominique	10 040	1 386			7 955	1 390		706	11 426
Egypte	9 723	19 577	9 723					9 879	19 577
El Salvador	19 208	2 797			15 039	2 780		1 412	22 005
Emirats arabes unis	76 392	46 442			9 696	44 472		24 273	122 834
Equateur	4 063	6 440	4 585					3 669	5 918
Espagne	567 559	548 241	834 961					280 839	280 839
Etats-Unis d'Amérique	21 410 396	43 321 189	42 795 836					21 911 901	21 935 749
Ethiopie	7 869	1 386	8 549					706	706
Fidji	1 389	2 797						1 412	4 186
Finlande	333 240	680 513	666 581					347 172	347 172
France	5 497 742	11 039 111	5 497 742					5 541 701	11 039 111
Gabon	32 899	6 440			24 563	5 558		3 669	39 339
Gambie	20 235	2 797			16 066	2 780		1 412	23 032
Ghana	2 778	4 747	5 549					1 976	1 976
Grèce	55 560	115 257	110 981					59 836	59 836
Grenade	4 433	1 386			2 348	1 390		706	5 819
Guatemala	9 548	5 594			1 212	5 558		2 823	15 142
Guinée	4 033	1 386			1 948	1 390		706	5 419
Guinée-Bissau	7 134	1 386			5 049	1 390		706	8 520
Guinée équatoriale	20 235	2 797			16 066	2 780		1 412	23 032
Guyana	1 389	2 797						2 774	4 186
Haïti	9 748	1 386			7 663	1 390		1 412	11 134
Honduras	6 158	2 797			1 989	2 780		706	8 955
Hongrie	600 401	63 478			504 526	63 928		31 611	663 879
Iles Salomon	10 039	1 386			7 954	1 390		706	11 425
Inde	50 004	99 837	99 884					49 957	49 957
Indonésie	36 124	37 206	36 124					19 194	37 206
Iran (République islamique d')	1 114 503	166 447			872 735	161 206		86 087	1 280 950
Iraq	225 115	33 562			175 095	33 352		16 935	258 667
Irlande		252 017	125 003					127 014	127 014
Islande	20 826	42 004						21 170	21 170
Israël	31 947	63 479	63 158					31 612	32 268
Italie	4 198 020	5 257 528	6 795 300					2 660 248	2 660 248
Jamaïriya arabe libyenne	454 612	72 717						36 692	527 329
Jamaïque	3 970	5 594	3 970		346 234	72 264		2 823	5 594
Japon	14 335 624	14 669 121	14 335 624					7 502 294	14 669 121
Jordanie	1 389	2 797	2 774					1 412	1 412
Kampuchea démocratique	20 235	2 797			16 066	2 780		2 774	23 032
Kenya	10 600	2 797	1 385		5 046	2 780		1 412	12 012
Koweït	34 725	73 305	69 363					38 667	38 667
Lesotho	695	1 386						706	2 081
Liban	2 400	4 747						1 976	7 147
Libéria	20 235	2 797						1 412	23 032
Luxembourg	41 655	79 773	83 023		16 066	2 780		2 774	38 105

Etats Membres	Contributions dues au 1er janvier 1985 a/	Contributions mises en recouvrement en 1985	Montants recouvrés en 1985	Contributions non réglées pour la période						Total		
				du 19 mars 1978		du 19 octobre 1983		du 19 octobre 1984			du 19 octobre 1985	
				au 18 octobre 1983	au 18 octobre 1984	au 18 octobre 1984	au 18 octobre 1985	au 18 avril 1986	au 18 avril 1986			
Madagascar	14 922	2 797	2 005	8 748	2 780	2 774	1 412	15 714				
Malaisie	12 501	26 017	24 970	-	-	-	13 548	13 548				
Malawi	695	1 386	-	-	-	-	706	2 081				
Maldives	3 614	1 386	-	1 529	1 390	1 375	706	5 000				
Mali	3 816	1 386	-	1 731	1 390	1 375	706	5 202				
Malte	1 389	2 797	1 389	-	-	-	1 412	2 797				
Maroc	68 211	13 985	-	47 368	13 898	13 885	7 058	82 196				
Maurice	3 440	2 797	-	-	2 051	2 774	1 412	6 237				
Mauritanie	20 235	2 797	-	16 066	2 780	2 774	1 412	23 032				
Mexique	366 820	246 962	488 745	-	-	-	125 037	125 037				
Mongolie	20 235	2 797	-	16 066	2 780	2 774	1 412	23 032				
Mozambique	11 813	1 386	-	9 728	1 390	1 375	706	13 199				
Népal	1 153	1 386	1 153	-	-	-	706	1 386				
Nicaragua	8 864	2 797	-	4 695	2 780	2 774	1 412	11 661				
Niger	7 641	1 386	-	5 556	1 390	1 375	706	9 027				
Nigeria	90 714	53 138	-	11 515	52 808	52 716	26 813	143 852				
Norvège	354 068	726 751	708 243	-	-	-	372 576	372 576				
Nouvelle-Zélande	180 506	355 559	361 066	-	-	-	174 999	174 999				
Oman	1 389	3 644	2 774	-	-	-	2 259	2 259				
Ouganda	8 967	1 386	-	6 882	1 390	1 375	706	10 353				
Pakistan	8 834	16 781	17 147	-	-	-	8 468	8 468				
Panama	32 980	5 594	3 563	21 081	5 558	5 549	2 823	35 011				
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 390	1 386	2 776	-	-	-	-	-				
Paraguay	20 235	3 644	-	16 066	2 780	2 774	2 259	23 879				
Pays-Bas	1 235 766	2 475 241	2 471 905	-	-	-	1 239 102	1 239 102				
Pérou	121 719	19 577	-	92 542	19 454	19 421	9 879	141 296				
Philippines	53 514	26 017	10 541	5 458	25 014	24 970	13 548	68 990				
Pologne	11 130 204	974 205	-	9 629 745	1 000 598	999 872	474 194	12 104 409				
Portugal	50 018	50 342	74 958	-	-	-	25 402	25 402				
Qatar	7 875	9 236	-	-	3 708	8 323	5 080	17 111				
République arabe syrienne	56 262	9 236	-	43 775	8 340	8 323	5 080	65 518				
République centrafricaine	16 522	2 797	-	12 353	2 780	2 774	1 412	19 319				
République démocratique allemande	13 933 267	1 920 736	-	11 036 548	1 931 710	1 930 308	955 437	15 854 003				
République démocratique populaire lac	9 748	1 386	-	7 663	1 390	1 375	706	11 134				
République dominicaine	51 940	8 390	-	39 433	8 340	8 323	4 234	60 330				
République socialiste soviétique de Biélorussie	3 889 919	495 569	-	3 139 689	500 300	499 936	245 563	4 385 488				
République socialiste soviétique d'Ukraine	14 458 268	1 831 197	-	11 707 428	1 834 430	1 833 097	914 510	16 289 465				
République-Unie de Tanzanie	9 748	1 386	-	7 663	1 390	1 375	706	11 134				
Roumanie	398 904	53 138	-	319 705	52 808	52 716	26 813	452 042				
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7 256 289	8 069 704	7 086 123	-	-	4 113 777	4 126 093	8 239 870				

Tableau 11.6 (suite)

Etats Membres	Contributions dues au 1er janvier 1985 a/	Contributions mises en recouvrement en 1985		Contributions non réglées pour la période						Total
		Montants recouverts en 1985	Contributions mises en recouvrement en 1985	du 19 mars 1978 au 18 octobre 1983		du 19 octobre 1983 au 18 octobre 1984		du 19 octobre 1984 au 18 avril 1986		
				19 mars 1978	18 octobre 1983	19 octobre 1983	18 octobre 1984	19 octobre 1985	18 avril 1986	
Rwanda	2 369	-	1 386	284	1 390	1 375	706	3 755		
Saint-Christophe-et-Nevis	1 977	-	1 386	-	-	2 657	706	3 363		
Saint-Vincent et-Grenadines	1 390	695	1 386	-	695	680	706	2 081		
Sainte-Lucie	7 614	-	1 386	5 529	1 390	1 375	706	9 000		
Samoa	5 853	6 533	1 386	-	-	-	706	706		
Sao-Tomé-et-Principe	8 281	-	1 386	6 196	1 390	1 375	706	9 667		
Sénégal	7 704	1 651	1 386	3 968	1 390	1 375	706	7 439		
Seychelles	2 235	-	1 386	150	1 390	1 375	706	3 621		
Sierra Leone	20 039	-	2 797	15 870	2 780	2 774	1 412	22 836		
Singapour	12 501	24 970	26 017	-	-	-	13 548	13 548		
Somalie	5 445	-	1 386	3 360	1 390	1 375	706	6 831		
Soudan	2 792	-	1 386	707	1 390	1 375	706	4 178		
Sri Lanka	1 389	2 774	1 818 496	-	-	-	1 412	1 412		
Suède	916 410	1 833 097	2 373	-	-	-	901 809	901 809		
Suriname	2 388	2 373	2 797	16 066	2 780	695	706	1 401		
Swaziland	20 235	-	2 797	-	-	2 774	1 412	23 032		
Tchad	9 748	9 748	1 386	-	-	680	706	1 386		
Tchécoslovaquie	8 185 740	1 038 675	1 038 675	6 601 921	1 056 188	1 055 421	510 885	9 224 415		
Thaïlande	11 112	23 222	23 222	-	-	-	12 138	12 138		
Togo	11 537	2 797	2 797	4 746	2 780	2 774	1 412	11 712		
Trinité-et-Tobago	4 167	9 236	2 622	-	-	4 156	5 080	9 236		
Tunisie	10 155	8 390	4 167	-	-	4 156	4 234	8 390		
Turquie	74 367	91 189	84 300	-	-	34 404	46 852	81 256		
Union des Républiques socialistes soviétiques	133 810 561	17 814 037	17 814 037	107 098 101	17 811 352	17 801 677	8 913 468	151 624 598		
Uruguay	32 738	11 186	11 186	16 064	11 118	11 098	5 644	43 924		
Vanuatu	5 322	1 386	1 386	3 237	1 390	1 375	706	6 708		
Venezuela	549 334	158 055	158 055	625 537	-	-	81 852	81 852		
Viet Nam	53 971	4 747	4 747	45 635	5 558	5 549	1 976	58 718		
Yémen	9 748	1 386	1 386	7 663	1 390	1 375	706	11 134		
Yémen démocratique	9 748	1 386	1 386	7 663	1 390	1 375	706	11 134		
Yougoslavie	340 287	128 651	128 651	120 664	127 852	127 852	64 917	441 061		
Zaire	25 713	2 797	2 797	21 544	2 780	2 774	1 412	28 510		
Zambie	1 308	2 797	2 797	-	-	-	-	-		
Zimbabwe	8 394	2 772	2 772	993	2 780	2 750	1 412	7 935		
TOTAL	266 529 271	140 672 191	110 319 154	156 420 943	26 168 717	43 368 349	70 924 299	296 882 308		

a/ Voir ST/ADM/SER.B/276 pour la situation au 31 décembre 1984.

## COMPTE AD HOC POUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 14 juillet 1960 au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	1960	1983	Exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985	Total au 31 décembre 1985
<u>Recettes a/</u>				
Contributions des Etats Membres :				
Contributions mises en recouvrement acquittées	159 465 986	-	-	159 465 986
Contributions mises en recouvrement non acquittées	82 083 004	-	-	82 083 004
<b>Total</b>	<b>241 548 990</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>241 548 990</b>
Contributions volontaires	36 192 702	-	-	36 192 702
Produit de la vente des obligations de l'ONU	110 725 800	-	-	110 725 800
Recettes accessoires, économie réalisée lors du règlement d'engagements et ajustements	45 263 728	-	-	45 263 728
<b>Total, recettes</b>	<b>433 731 220</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>433 731 220</b>
<u>A déduire : Dépenses</u>				
Personnel	116 990 641	-	-	116 990 641
Matériel, approvisionnements et dépenses diverses	272 520 322	9 043 346	(342 516) b/	281 221 152
<b>Total, dépenses</b>	<b>389 510 963</b>	<b>9 043 346</b>	<b>(342 516)</b>	<b>398 211 793</b>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses a/</u>	<u>35 176 911</u>	<u>-</u>	<u>342 516</u>	<u>35 519 427</u>

## II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif :</u>		
Contributions mises en recouvrement non acquittées		
Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	75 395 797	75 395 797
Total, contributions mises en recouvrement non acquittées (tableau 12.1)	<u>6 687 207</u>	<u>6 687 207</u>
	<u>82 083 004</u>	<u>82 083 004</u>
Excédent des dépenses autorisées sur les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes :		
Pour 1961	268 455	
Pour le second semestre de 1963	1 118 712	
Pour le premier semestre de 1964	<u>585 899</u>	
Total, actif	<u>1 973 066</u>	<u>1 973 066</u>
	<u>84 056 070</u>	<u>84 056 070</u>
<u>Passif :</u>		
Sommes à payer aux Etats Membres	8 700 830	9 043 346
Engagements non réglés	92 348	92 348
Montants portés au crédit des Etats Membres au titre des recettes provenant des contributions du personnel dont on estime qu'elles ne seront pas nécessaires pour faire face au remboursement des impôts sur le revenu (Etats autres que les Etats-Unis d'Amérique)	855 163	855 163
Compte spécial des contributions volontaires reçues pour couvrir les dépenses autorisées pour lesquelles il n'a pas été mis de contributions en recouvrement, à rétrocéder aux Etats Membres qui ont versé des contributions volontaires :		
Pour le second semestre de 1963	1 017 844	
Pour le premier semestre de 1964	<u>542 470</u>	
Dû au compte "Produit de la vente des obligations de l'ONU" (état VIII)	1 560 314	1 560 314
Dû au Compte spécial de l'ONU (état VII)	35 931 462	35 931 462
Total, passif	<u>1 396 526</u>	<u>1 396 526</u>
	<u>48 879 159</u>	<u>48 879 159</u>
<u>Solde inutilisé</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1984	35 176 911	34 221 243
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (voir ci-dessus)	<u>342 516</u>	<u>955 668</u>
Solde disponible au 31 décembre 1985 a/	35 519 427	35 176 911
Total, passif et solde inutilisé	<u>84 056 070</u>	<u>84 056 070</u>

a/ Y compris les contributions mises en recouvrement non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables.

b/ Ce montant représente un gain au change sur la réévaluation des sommes à payer, exprimées en monnaie locale.

## COMPTÉ AD HOC POUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Etats Membres</u>	<u>Contributions non acquittées au 1er janvier 1984</u>	<u>Montants recouvrés en 1984-1985</u>	<u>Contributions non acquittées au 31 décembre 1985</u>
<b>A. <u>Arriérés restant à acquitter</u></b>			
Afghanistan	37 603	-	37 603
Bénin	6 994	-	6 994
Bolivie	34 833	-	34 833
Brésil	248 838	-	248 838
Burkina Faso	14 145	-	14 145
Congo	9 938	-	9 938
Egypte	48 387	-	48 387
Equateur	4 120	-	4 120
Guatemala	38 209	-	38 209
Guinée	9 938	-	9 938
Iraq	22 362	-	22 362
Liban	12 108	-	12 108
Mali	24 259	-	24 259
Paraguay	24 229	-	24 229
République centrafricaine	6 589	-	6 589
Sénégal	20 418	-	20 418
Somalie	17 445	-	17 445
Soudan	5 860	-	5 860
Tchad	9 832	-	9 832
Yougoslavie	333 269	-	333 269
Total partiel	<u>929 376</u>	<u>-</u>	<u>929 376</u>
<b>B. <u>Membres qui n'ont fait aucun versement</u></b>			
Afrique du Sud	1 503 337	-	1 503 337
Arabie saoudite	69 487	-	69 487
Burundi	10 471	-	10 471
Chili	224 847	-	224 847
Espagne	985 159	-	985 159
Haïti	33 916	-	33 916
Mauritanie	17 215	-	17 215
Mexique	786 193	-	786 193
Nicaragua	33 916	-	33 916
Ouganda	10 471	-	10 471
Panama	33 916	-	33 916
Pérou	89 183	-	89 183
Portugal	201 673	-	201 673
République arabe syrienne	20 379	-	20 379
République dominicaine	54 503	-	54 503
Rwanda	10 471	-	10 471
Togo	25 324	-	25 324
Uruguay	97 662	-	97 662
Yémen	43 602	-	43 602
Total partiel	<u>4 251 725</u>	<u>-</u>	<u>4 251 725</u>

Tableau 12.1 (suite)

<u>Etats Membres</u>	<u>Contributions non acquittées au 1er janvier 1984</u>	<u>Montants recouvrés en 1984-1985</u>	<u>Contributions non acquittées au 31 décembre 1985</u>
<b>C. <u>Membres qui ont indiqué qu'ils ne verseraient pas de contributions</u></b>			
Albanie	43 602	-	43 602
Bulgarie	190 746	-	190 746
Cuba	260 259	-	260 259
France	17 031 152	-	17 031 152
Hongrie	995 024	-	995 024
Jordanie	43 602	-	43 602
Mongolie	17 215	-	17 215
Pologne	2 466 010	-	2 466 010
République socialiste soviétique de Biélorussie	1 357 881	-	1 357 881
République socialiste soviétique d'Ukraine	5 185 697	-	5 185 697
Roumanie	641 015	-	641 015
Tchécoslovaquie	2 759 408	-	2 759 408
Union des Républiques socialistes soviétiques	39 223 085	-	39 223 085
Total partiel	<u>70 214 696</u>	<u>-</u>	<u>70 214 696</u>
<b>D. <u>Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)</u></b>			
	<u>6 687 207</u>	<u>-</u>	<u>6 687 207</u>
Total partiel	<u>6 687 207</u>	<u>-</u>	<u>6 687 207</u>
Total général	<u>82 083 004</u>	<u>-</u>	<u>82 083 004</u>

## FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE DU MAINTIEN DE LA PAIX À CHYPRE

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 27 mars 1964 au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	De 1984 au 31 décembre 1983	Exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985	Total au 31 décembre 1985
<u>Recettes : a/</u>			
Contributions annoncées	319 833 576	30 626 101	350 459 677
Dons de sources privées	15 840	65	15 905
Revenu des placements	6 141 426	837 017	6 978 443
Recettes accessoires	5 707 676	874 897	6 582 573
<b>Total, recettes</b>	<b>331 698 518</b>	<b>32 338 080</b>	<b>364 036 598</b>
<u>Dépenses :</u>			
Personnel	40 154 861	8 309 224	48 464 085
Matériel et approvisionnements	65 643 319	7 714 961	73 358 280
Divers	23 432 338	3 964 909	27 397 247
Dépenses supplémentaires et extraordinaires des gouver- nements fournissant des contingents	196 698 527	12 369 242	209 067 769
<b>Total, dépenses (tableau 13.1)</b>	<b>325 929 045</b>	<b>32 358 336</b>	<b>358 287 381</b>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses a/</u>	<u>5 769 473</u>	<u>(20 256)</u>	<u>5 749 217</u>



II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif :</u>		
Encaisse	7 236 392	9 733 874
Contributions annoncées non versées (tableau 13.2)	9 965 903	5 236 608
Sommes à recevoir	<u>923 269</u>	<u>1 162 430</u>
Total, actif	<u><u>18 125 564</u></u>	<u><u>16 132 912</u></u>
<u>Passif :</u>		
Sommes à payer	8 382 513	814 579
Engagements non réglés - exercice antérieur	-	5 007 742
Engagements non réglés - exercice en cours (tableau 13.1)	3 872 363	4 356 244
Dû au Fonds général de l'ONU	<u>121 471</u>	<u>184 874</u>
Total, passif	<u><u>12 376 347</u></u>	<u><u>10 363 439</u></u>
<u>Solde inutilisé :</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1984	5 769 473	2 463 462
<u>A ajouter</u> : Excédent net des recettes sur les dépenses pour la période allant du 1er janvier 1984 au 31 décembre 1985	<u>(20 256)</u>	<u>3 306 011</u>
Solde disponible au 31 décembre 1985 a/	<u><u>5 749 217</u></u>	<u><u>5 769 473</u></u>
Total, passif et solde inutilisé	<u><u><u>18 125 564</u></u></u>	<u><u><u>16 132 912</u></u></u>

a/ Y compris les contributions annoncées, non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables.

## FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE DU MAINTIEN DE LA PAIX À CHYPRE

Etat récapitulatif des dépenses pour la période allant du  
27 mars 1964 au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Dépenses engagées pendant l'exercice  
biennal 1984-1985 terminé le  
31 décembre 1985

	<u>Allocations</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés a/</u>	<u>Total</u>	<u>Exercices antérieurs</u>	<u>Total depuis la constitution de la Force</u>
<b>Dépenses de personnel</b>						
Traitements et salaires	2 580 000	2 508 991	15 095	2 524 086	12 268 928	14 793 014
Traitements du personnel local	4 010 000	2 689 961	1 330 700	4 020 661	16 924 092	20 944 753
Dépenses communes de personnel	1 818 000	1 664 351	18 724	1 683 075	6 390 526	8 073 601
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	78 000	70 165	11 237	81 402	4 571 315	4 652 717
<b>Total, dépenses du personnel</b>	<b>8 486 000</b>	<b>6 933 468</b>	<b>1 375 756</b>	<b>8 309 224</b>	<b>40 154 861</b>	<b>48 464 085</b>
<b>Matériel et approvisionnements</b>						
Rations	2 969 000	2 143 428	801 282	2 944 710	26 496 923	29 441 633
Entretien et utilisation du matériel de transport	2 430 000	2 383 349	782 933	3 166 282	19 224 247	22 390 529
Transport de marchandises et camionnage	81 000	53 860	1 981	55 841	626 230	682 071
Fournitures et services divers	1 235 000	1 061 141	299 477	1 360 618	17 866 560	19 227 178
Papeterie et fournitures de bureau	70 000	47 231	13 074	60 305	361 893	422 198
Achat de véhicules de transport et de matériel lourd mobile	-	-	-	-	137 557	137 557
Achat de matériel opérationnel divers	144 500	91 809	35 396	127 205	929 909	1 057 114
<b>Total, matériel et approvisionnements</b>	<b>6 929 500</b>	<b>5 780 818</b>	<b>1 934 143</b>	<b>7 714 961</b>	<b>65 643 319</b>	<b>73 358 280</b>
<b>Divers</b>						
Location de locaux	3 817 000	2 521 518	518 468	3 039 986	11 548 513	14 588 499
Communications	250 000	243 434	28 030	271 464	2 771 735	3 043 199
Relève des contingents	644 000	618 714	6 102	624 816	9 003 091	9 627 907
Affranchissement du courrier personnel et autre	1 500	1 129	60	1 189	106 895	108 084
<b>A ajouter : Dépenses supplémentaires et extraordinaires des gouvernements fournissant des contingents - exercice biennal 1984-1985</b>	<b>8 427</b>	<b>17 650</b>	<b>9 804</b>	<b>27 454</b>	<b>2 104</b>	<b>29 558</b>
<b>Total, divers</b>	<b>4 720 927</b>	<b>3 402 445</b>	<b>562 464</b>	<b>3 964 909</b>	<b>23 432 338</b>	<b>27 397 247</b>
<b>Total partiel</b>	<b>20 136 427</b>	<b>16 116 731</b>	<b>3 872 363</b>	<b>19 989 094</b>	<b>129 230 518</b>	<b>149 219 612</b>
<b>A ajouter : Dépenses supplémentaires et extraordinaires des gouvernements fournissant des contingents - exercices antérieurs</b>	<b>12 369 242</b>	<b>12 369 242</b>	<b>-</b>	<b>12 369 242</b>	<b>196 698 527</b>	<b>209 067 769</b>
<b>Total, engagements (Etat XIII) a/</b>	<b>32 505 669</b>	<b>28 485 973</b>	<b>3 872 363</b>	<b>32 358 336</b>	<b>325 929 045</b>	<b>358 287 381</b>

a/ Les engagements comptabilisés au Compte spécial de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre se limitent aux fonds dont le Secrétaire général dispose grâce aux contributions volontaires annoncées ou versées audit compte pour faire face aux dépenses de la Force qui sont à la charge de l'Organisation. Pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985, le montant estimatif des dépenses relatives à l'entretien de la Force qui étaient à la charge de l'Organisation s'est chiffré à 49,9 millions de dollars, dont 30 millions de dollars n'ont pas été enregistrés dans les comptes parce que l'Organisation n'a pas les fonds correspondants. De même les engagements d'un montant d'environ 67,1 millions de dollars n'ont pas été enregistrés dans les comptes des exercices antérieurs, ce qui porte le total des engagements non comptabilisés à environ 97,1 millions de dollars au 31 décembre 1985.

## FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE DU MAINTIEN DE LA PAIX À CHYPRE

Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1985

(En dollars des États-Unis)

<u>Etats Membres</u>	<u>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1984</u>	<u>Contributions annoncées en 1984-1985</u>	<u>Montants recouvrés en 1984-1985</u>	<u>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1985</u>
Allemagne, République fédérale d'	-	1 678 881	1 678 881	-
Australie	-	200 823	200 823	-
Autriche	1 500 000	625 000	250 000	1 875 000 a/
Bahamas	-	4 000	4 000	-
Barbade	-	3 000	3 000	-
Belgique	-	182 309	182 309	-
Brunéi Darussalam	-	5 000	5 000	-
Cameroun	-	6 383	2 028	4 355
Chypre	-	950 000	950 000	-
Danemark	1 177 818	685 209	240 000	1 623 027 a/
Etats-Unis d'Amérique	-	18 000 000	13 495 310	4 504 690
Finlande	112 500	-	75 000	37 500 a/
Grèce	-	1 600 000	1 600 000	-
Inde	-	30 000	30 000	-
Iran (République islamique d')	50 000	-	-	50 000
Islande	-	20 000	20 000	-
Italie	34 517	-	-	34 517
Japon	-	800 000	800 000	-
Koweït	-	25 000	25 000	-
Liban	-	2 000	2 000	-
Libéria	1 500	-	-	1 500
Luxembourg	-	10 556	10 556	-
Malte	-	3 890	3 890	-
Népal	-	800	800	-
Nigéria	-	34 770	34 770	-
Norvège	-	915 000	915 000	-
Pakistan	-	6 000	6 000	-
Panama	-	500	500	-
Portugal	-	4 000	4 000	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	354 487	4 480 714	4 640 410	194 791 a/
Sénégal	4 000	-	-	4 000
Sri Lanka	-	4 000	4 000	-
Suède	2 000 000	-	400 000	1 600 000 a/
Suisse	-	289 608	289 608	-
Thaïlande	-	2 000	2 000	-
Togo	1 786	-	1 786	-
Venezuela	-	10 000	10 000	-
Yougoslavie	-	20 000	-	20 000
Zambie	-	6 343	6 343	-
Zimbabwe	-	20 315	3 792	-
<b>Total des contributions annoncées (Etat XIII)</b>	<b>5 236 608</b>	<b>30 626 101</b>	<b>25 896 806</b>	<b>9 965 903</b>

a/ Pour ce qui est des modalités de paiement, le montant de cette contribution sera déduit, en tout ou en partie, des sommes que le gouvernement demandera en remboursement des dépenses faites par lui pour la Force.

## ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

## I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	ONU	ONUDI	CNUCED	CNUEH	Afrique	Asie et Pacifique	Europe	Commissions régionales			Total
								Amérique latine et Caraïbes	Asie occi- dentale		
<b>Recettes :</b>											
Fonds alloués	239 610 412	147 485 488	15 967 711	26 776 091	19 751 174	19 190 040	1 775 264	8 805 232	3 961 514	483 322 926	
Contributions	54 655 310	20 897 527	2 923 954	3 908 813	4 242 505	13 222 376	-	6 844 670	702 223	107 397 378	
Revenu des placements	3 032 768	1 215 110	331 455	40 230	1 262 151	1 209 571	-	786 680	62 996	7 940 961	
Recettes accessoires	366 483	-	447	-	1 052 990	-	-	124	35 575	1 455 619	
<b>Total, recettes</b>	<b>297 664 973</b>	<b>169 598 125</b>	<b>19 223 567</b>	<b>30 725 134</b>	<b>26 308 820</b>	<b>33 621 987</b>	<b>1 775 264</b>	<b>16 436 706</b>	<b>4 762 308</b>	<b>600 116 884 a/</b>	
<b>Dépenses :</b>											
Traitements et dépenses connexes de personnel	123 128 192	71 798 005	11 618 025	18 037 075	13 034 418	15 956 285	1 184 075	10 099 285	3 396 157	268 251 517	
Frais de voyage	4 349 506	1 777 538	1 402 743	708 246	2 342 055	2 367 357	112 618	971 463	372 933	14 404 459	
Services contractuels	15 894 638	17 010 837	351 461	2 627 102	83 426	3 063 923	63 554	541 301	3 100	39 639 342	
Dépenses de fonctionnement	9 614 195	3 060 345	609 508	968 436	1 060 810	1 804 734	87 115	1 326 863	186 436	18 718 442	
Achats	67 481 814	37 207 460	837 663	2 882 693	2 195 780	1 341 274	481 190	535 001	48 214	112 578 089	
Bourses	42 215 194	15 842 545	1 756 191	2 010 355	1 969 600	5 432 591	77 749	1 542 958	377 246	71 224 429	
<b>Total, dépenses au titre des projets</b>	<b>262 683 539</b>	<b>146 696 730</b>	<b>16 575 591</b>	<b>27 233 907</b>	<b>20 686 089</b>	<b>29 966 164</b>	<b>1 573 301</b>	<b>15 016 871</b>	<b>4 384 086</b>	<b>524 816 278</b>	
Dépenses d'appui aux programmes	31 104 187	19 014 248	2 124 594	3 316 671	2 284 696	3 534 422	201 963	1 698 935	350 432	63 630 148	
<b>Total, dépenses</b>	<b>293 787 726</b>	<b>165 710 978</b>	<b>18 700 185</b>	<b>30 550 578</b>	<b>22 970 785</b>	<b>33 500 586</b>	<b>1 775 264</b>	<b>16 715 806</b>	<b>4 734 518</b>	<b>588 446 426 a/</b>	
<b>Excédent des recettes sur les dépenses</b>	<b>3 877 247</b>	<b>3 887 147</b>	<b>523 382</b>	<b>174 556</b>	<b>3 338 035</b>	<b>121 401</b>	<b>-</b>	<b>(279 100)</b>	<b>27 790</b>	<b>11 670 458</b>	

## II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Actif	ONU	ONUUDI	CNUCED	CNUEH	Afrique	Commissions régionales					Total
						Asie et Pacifique	Europe	Amérique latine et Caraïbes	Asie occi- dentale		
Encaissés	23 133 987	12 651 514	2 985 465	868 644	8 268 234	15 617 405	-	4 157 876	601 103	68 284 228	b/
Contributions annoncées non versées	242 908	-	-	370 221	3 507 820	-	-	398 515	-	4 519 464	
Sommes à recevoir du PNUD, du FNUAP et du PNUF pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds reçus	1 693 055	3 147 266	683 612	182 912	529 913	782 703	1 349	370 386	109 667	7 500 863	
Solde inutilisé des allocations	45 635 149	23 410 753	1 330 276	4 115 628	2 892 440	1 158 510	53 757	135 476	316 461	79 048 450	
Solides à recevoir (virements interfonds)	205 916 404	114 768 975	9 160 029	13 711 704	9 684 344	10 700 571	353 349	3 115 800	954 254	368 365 430	
A recevoir du Fonds général de l'ONU	2 031 755	-	45 201	-	-	236 813	7 304	-	-	2 321 073	
Charges différées et autres éléments d'actif	1 154 115	895 347	23 371	-	240 362	-	67 391	489 893	19 799	2 890 278	
Total, actif	25 969 673	20 135 015	55 607	27 251	-	405 168	18 143	-	-	46 610 857	
	305 777 046	175 008 870	14 283 561	19 276 360	25 123 113	28 901 170	501 293	8 667 946	2 001 284	579 540 643	

## Commissions régionales

	ONU	ONUDI	CNUCED	CNUESH	Afrique	Asie et Pacifique	Europe	Amérique		Total
								latine et Caraïbes	Asie occi- dentale	
<b>Passif</b>										
Sommes à payer	3 253 103	9 947 367	1 554 712	531 100	580 386	6 458 135	1 959	105 094	169 519	22 601 375
Engagements non réglés	46 690 159	24 050 733	1 682 905	3 215 575	3 829 982	3 435 588	67 066	599 205	165 279	83 736 492
Engagements non réglés - exercices futurs	23 331 548	17 140 068	-	-	-	405 168	-	-	-	40 876 784
Soldes à payer (virements interfonds)	2 031 755	-	45 201	-	-	236 813	7 304	-	-	2 321 073
Dû aux comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes	-	-	100 947	1 070 245	-	463 607	70 998	-	-	1 705 797
Dû au Fonds général de l'ONU	6 049 778	1 071 020	-	267 089	695 191	62 456	-	230 925	339 202	8 715 661
Compte de charges d'exploitation	-	-	-	-	30 761	-	617	11 494	-	42 872
Recettes comptabilisées d'avance	216 367 902	118 888 377	9 160 029	13 891 782	9 684 344	16 422 394	353 349	5 193 141	954 254	390 915 572
Total, passif	297 724 245	171 097 565	12 543 794	18 975 791	14 820 664	27 484 161	501 293	6 139 859	1 628 254	550 915 626
<b>Solde inutilisé</b>										
Solde disponible au 1er janvier 1984	4 175 554	24 158	1 216 385	126 013	6 964 414	1 295 608	-	2 807 187	345 240	16 954 559
A ajouter : excédent des recettes sur les dépenses	3 877 247	3 887 147	523 382	174 556	3 338 035	121 401	-	(279 100)	27 790	11 670 458
Solde disponible au 31 décembre 1985	8 052 801	3 911 305	1 739 767	300 569	10 302 449	1 417 009	-	2 528 087	373 030	28 625 017 S/
Total, passif et solde inutilisé	305 777 046	175 008 870	14 283 561	19 276 360	25 123 113	28 901 170	501 293	8 667 946	2 001 284	579 540 643

III. Etat comparatif des recettes et des dépenses pour  
les exercices biennaux 1984-1985 et 1982-1983

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Recettes</u>		
Fonds alloués	483 322 926	509 972 490
Contributions	107 397 378	88 744 636
Revenu des placements	7 940 961	7 517 675
Recettes accessoires	1 455 619	329 117
Total, recettes	<u>600 116 884</u>	<u>606 563 918</u>
<u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses connexes de personnel	268 251 517	294 091 636
Frais de voyage	14 404 459	14 645 264
Services contractuels	39 639 342	35 821 072
Dépenses de fonctionnement	18 718 442	20 691 157
Achats	112 578 089	102 642 308
Bourses	71 224 429	74 326 668
Total des dépenses au titre des projets	<u>524 816 278</u>	<u>542 218 105</u>
Dépenses d'appui aux programmes	<u>63 630 148</u>	<u>66 218 690</u>
Total, dépenses	<u>588 446 426</u>	<u>608 436 795</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>11 670 458</u>	<u>(1 872 877)</u>

IV. Etat comparatif de l'actif et du passif au  
31 décembre 1985 et au 31 décembre 1983

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif</u>		
Encaisse	68 284 228	55 572 978
Contributions annoncées non versées	4 519 464	5 125 421
Sommes à recevoir	7 500 863	6 185 944
Sommes à recevoir du PNUD, du FNUAP et du PNUE pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds alloués	79 048 450	60 583 887
Allocations inutilisées	368 365 430	408 378 906
Soldes à recevoir (virements interfonds)	2 321 073	3 813 683
A recevoir des comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes	-	227 626
A recevoir du Fonds général de l'ONU	2 890 278	16 678 434
Charges différées et autres éléments d'actif	46 610 857	36 110 495
<b>Total, actif</b>	<b><u>579 540 643</u></b>	<b><u>592 677 374</u></b>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	22 601 375	21 566 313
Engagements non réglés	83 736 492	79 790 886
Engagements non réglés - exercices futurs	40 876 784	33 630 705
Soldes à payer (virements interfonds)	2 321 073	3 813 683
Dû aux comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes	1 705 797	2 303 275
Dû au Fonds général de l'ONU	8 715 661	1 662 754
Compte de charges d'exploitation	42 872	2 301 968
Recettes comptabilisées d'avance	390 915 572	430 653 231
<b>Total, passif</b>	<b><u>550 915 626</u></b>	<b><u>575 722 815</u></b>
<u>Solde inutilisé</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1984	16 954 559	18 827 436
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	11 670 458	(1 872 877)
Solde disponible au 31 décembre 1985	<u>28 625 017</u>	<u>16 954 559</u>
<b>Total, passif et solde inutilisé</b>	<b><u>579 540 643</u></b>	<b><u>592 677 374</u></b>

a/ Se reporter au tableau 14.1 pour la récapitulation par année des recettes et des dépenses pour les années civiles 1984 et 1985.

b/ Représente les liquidités disponibles pour l'exécution des projets opérationnels.

c/ Se reporter au tableau 14.2 pour l'analyse par activités.



## ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

Tableau récapitulatif par année des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Recettes			Dépenses		
	1984	1985	Total	1984	1985	Total
<b>I. Organisation des Nations Unies</b>						
Budget ordinaire	7 262 360	7 820 368	15 082 728	7 262 360	7 820 368	15 082 728
Fonds d'affectation spéciale	29 249 782	37 489 985	66 739 767	27 792 071	35 070 449	62 862 520
FNUAP	13 048 312	15 650 719	28 699 031	13 048 312	15 650 719	28 699 031
PNUD	87 220 215	99 923 232	187 143 447	87 220 215	99 923 232	187 143 447
Total	136 780 669	160 884 304	297 664 973	135 322 958	158 464 768	293 787 726
<b>II. ONUDI</b>						
Budget ordinaire	3 200 238	3 541 762	6 742 000	3 200 238	3 541 762	6 742 000
Fonds d'affectation spéciale	14 716 779	13 473 135	28 189 914	13 021 393	11 281 374	24 302 767
PNUD	64 512 282	70 153 929	134 666 211	64 512 282	70 153 929	134 666 211
Total	82 429 299	87 168 826	169 598 125	80 733 913	84 977 065	165 710 978
<b>III. CNUCED</b>						
Budget ordinaire	329 237	382 707	711 944	329 237	382 707	711 944
Fonds d'affectation spéciale	1 900 156	2 464 567	4 364 723	2 006 388	1 834 953	3 841 341
PNUD	8 156 872	5 990 028	14 146 900	8 156 872	5 990 028	14 146 900
Total	10 386 265	8 837 302	19 223 567	10 492 497	8 207 688	18 700 185
<b>IV. CNUEH (Habitat)</b>						
Budget ordinaire	576 595	432 520	1 009 115	576 595	432 520	1 009 115
Fonds d'affectation spéciale	3 290 505	2 057 903	5 348 408	3 346 103	1 827 749	5 173 852
PNUD	11 917 521	12 450 090	24 367 611	11 917 521	12 450 090	24 367 611
Total	15 784 621	14 940 513	30 725 134	15 840 219	14 710 359	30 550 578
<b>V. Commission économique pour l'Afrique</b>						
Budget ordinaire	1 304 745	1 683 767	2 988 512	1 304 745	1 683 767	2 988 512
Fonds d'affectation spéciale	3 328 133	3 255 665	6 583 798	2 112 517	1 133 246	3 245 763
FNUAP	3 154 908	2 880 267	6 035 175	3 154 908	2 880 267	6 035 175
PNUD	6 654 125	4 047 210	10 701 335	6 654 125	4 047 210	10 701 335
Total	14 441 911	11 866 909	26 308 820	13 226 295	9 744 490	22 970 785
<b>VI. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</b>						
Budget ordinaire	1 095 745	1 143 741	2 239 486	1 095 745	1 143 741	2 239 486
Fonds d'affectation spéciale	7 808 062	7 639 297	15 447 359	7 997 972	7 327 986	15 325 958
FNUAP	1 603 368	1 703 337	3 306 705	1 603 368	1 703 337	3 306 705
PNUD	6 291 049	6 337 388	12 628 437	6 291 049	6 337 388	12 628 437
Total	16 798 224	16 823 763	33 621 987	16 988 134	16 512 452	33 500 586
<b>VII. Commission économique pour l'Europe</b>						
Fonds d'affectation spéciale	74 955	-	74 955	74 955	-	74 955
FNUAP	344 206	283 119	627 325	344 206	283 119	627 325
PNUD	740 688	332 296	1 072 984	740 688	332 296	1 072 984
Total	1 159 849	615 415	1 775 264	1 159 849	615 415	1 775 264
<b>VIII. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</b>						
Budget ordinaire	589 879	1 285 722	1 875 601	589 879	1 285 722	1 875 601
Fonds d'affectation spéciale	4 168 321	3 463 153	7 631 474	3 578 352	4 332 222	7 910 574
FNUAP	1 959 067	2 045 374	4 004 441	1 959 067	2 045 374	4 004 441
PNUD	1 526 553	1 398 637	2 925 190	1 526 553	1 398 637	2 925 190
Total	8 243 820	8 192 886	16 436 706	7 653 851	9 061 955	16 715 806
<b>IX. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</b>						
Budget ordinaire	790 191	930 266	1 720 457	790 191	930 266	1 720 457
Fonds d'affectation spéciale	245 854	584 601	830 455	267 114	535 551	802 665
FNUAP	474 291	546 365	1 020 656	474 291	546 365	1 020 656
PNUD	714 002	476 738	1 190 740	714 002	476 738	1 190 740
Total	2 224 338	2 537 970	4 762 308	2 245 598	2 488 920	4 734 518
<b>Total général</b>	<b>288 248 996</b>	<b>311 867 888</b>	<b>600 116 884</b>	<b>283 663 314</b>	<b>304 783 112</b>	<b>588 446 426</b>

(état XIV)

(état XIV)

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR DES FONDS  
D'AFFECTATION SPECIALE

Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et solde inutilisé  
pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoires	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<b>I. PROJETS GERES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES</b>							
<u>Projets financés par les gouvernements bénéficiaires</u>							
Arabie saoudite	34 735	(34 502)	-	-	(34 502)	233	-
Argentine	12 791	(12 534)	-	-	(12 534)	257	-
Côte d'Ivoire	(12 106)	10 845	-	-	10 845	-	(1 261) a/
Emirats arabes unis	85 951	26 012	-	27 612	(1 600)	60 456	23 895
Inde	-	577 712	-	332 996	244 716	118 599	126 117
Indonésie	(52 048)	52 048	-	-	52 048	-	-
Iran (République islamique d')	308 574	(308 574)	-	-	(308 574)	-	-
Iraq	548 298	1 067 707	-	665 590	402 117	690 354	260 061
Jamahiriya arabe libyenne	129 089	(127 267)	-	-	(127 267)	-	1 822
Malaisie	83 929	351 718	-	171 259	180 459	209 274	55 114
Mali	11 952	605 584	-	272 045	333 539	216 507	128 984
Niger	-	613 521	-	475 628	137 893	110 962	26 931
Pakistan	-	129 097	-	-	129 097	-	129 097
Pays-Bas	768	(768)	-	-	(768)	-	-
Singapour	21 588	27 120	-	-	27 120	110 289	(61 581) a/
Yémen/Yémen démocratique	-	37 739	-	-	37 739	32 133	5 606
<b>Total partiel</b>	<b>1 173 521</b>	<b>3 015 458</b>	<b>-</b>	<b>1 945 130</b>	<b>1 070 328</b>	<b>1 549 064</b>	<b>694 785</b>
<u>Experts associés</u>							
Allemagne, République fédérale d'	110 844	1 359 539	-	356 660	1 002 879	851 202	262 521
Autriche	68 693	49 272	-	110 192	(60 920)	(1 906)	9 679
Belgique	218 896	3 821 364	-	1 615 025	2 206 339	2 046 301	378 934
Danemark	78 251	1 081 339	-	822 874	258 465	219 039	117 677
Finlande	15 161	347 215	-	138 332	208 883	192 626	31 418
France	83 605	1 254 008	-	436 529	817 479	787 903	113 182
Iran (République islamique d')	30 944	(30 944)	-	-	(30 944)	-	-
Italie	204 439	2 576 751	-	1 351 215	1 225 536	1 019 291	410 684
Japon	35 304	193 869	-	62 613	131 256	132 548	34 012
Norvège	28 778	358 073	-	113 381	244 692	207 039	66 431

Tableau 14.2 (suite)

	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoiries	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
	Solde inutilisé au 1er janvier 1984					
<u>Experts associés (suite)</u>						
Pays-Bas	(57 221)	-	425 406	4 860 552	4 407 718	395 613
Suède	60 683	-	67 016	199 575	220 024	40 234
Suisse	29 982	-	58 760	355 262	376 567	8 677
Total partiel	908 360	-	5 558 003	11 419 054	10 458 352	1 869 062
<u>Autres projets financés par les gouvernements donateurs</u>						
Australie	-	-	193 949	125 578	100 238	25 340
Canada	9 277	-	-	6 734	14 669	1 342
Chili	-	-	-	25 424	-	25 424
Danemark	5 579	-	-	1 406	-	6 985
Finlande	33 804	-	-	4 365	-	38 169
Italie	5 808	-	5 160	(5 808)	-	-
Japon	279 406	-	-	4 905 666	4 542 262	642 810
Norvège	53 548	-	2 311 228	176 825	43 927	186 446
Pays-Bas	73 379	-	9 559	(73 379)	-	-
Pays-Bas/Suède	168 758	-	-	(53 204)	-	115 554
Suède	239 002	-	59 226	1 246 155	1 245 335	239 822
Suisse	14 331	-	-	1 095	10 527	4 899
Total partiel	882 892	-	2 579 122	6 360 857	5 956 958	1 286 791
<u>Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD</u>						
Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes de pays en développement	-	-	-	819 730	819 730	-
Compte de l'énergie du PNUD	-	-	-	123 208	123 208	-
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition	-	-	-	953 972	953 972	-
Fonds d'équipement des Nations Unies	-	-	-	3 236 899	3 236 899	-
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	-	-	-	211 993	211 993	-

	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoire	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<u>Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD (suite)</u>						
Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	-	-	-	567 401	567 401	-
Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie	-	-	-	790 078	790 078	-
Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral	-	-	-	102 247	102 247	-
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Lesotho	-	-	-	147 370	147 370	-
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne	-	-	-	327 645	327 645	-
Total partiel	-	-	-	7 280 543	7 280 543	-
<u>Autres fonds d'affectation spéciale</u>						
Fondation de la banque Tokai	-	-	-	14 286	12 465	1 821
Fondation Ishida	791	-	-	447	833	405
Fonds d'affectation spéciale pour les intérêts perçus sur la contribution au Compte spécial de l'ONU	-	-	44 182	569 926	369 131	200 795
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale pour le développement	-	-	-	106 793	59 190	47 603

Tableau 14.2 (suite)

	<u>Solde inutilisé au 1er janvier 1984</u>	<u>Crédits ouverts, contributions reçues, revenus des placements et recettes accessoires</u>	<u>A ajouter : contributions annoncées</u>	<u>A déduire : Recettes comptabilisées d'avance</u>	<u>Total, recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde inutilisé au 31 décembre 1985</u>
<u>Autres fonds d'affectation spéciale (suite)</u>							
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de coopération technique du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	863 958	1 394 817	-	-	1 394 817	1 215 553	1 043 222
Fonds d'affectation spéciale en vue de fournir des services consultatifs aux pays en développement dans le domaine des politiques, légalisations, réglementations et contrats concernant les sociétés transnationales	15 772	7 184	-	-	7 184	1 264	21 692
PNUE	-	309 700	-	-	309 700	309 700	-
FNUAP	-	1 094 964	-	-	1 094 964	1 094 964	-
FISE	24 318	294 115	-	60 203	233 912	150 180	108 050
Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	79 809	8 607 867	-	-	8 607 867	6 429 307	2 258 369
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	1 663	41 267	-	-	41 267	17 663	25 267
Fonds des Nations Unies pour la Namibie	40 215	568 489	-	28 632	539 857	434 321	145 751
Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme	184 255	203 797	-	-	203 797	38 864	349 188
Total partiel	1 210 781	13 257 834	-	133 017	13 124 817	10 133 435	4 202 163
Total, projets gérés par l'ONU	4 175 554	49 470 871	-	10 215 272	39 255 599	35 378 352	8 052 801

	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoires	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<b>II. PROJETS GERES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)</b>							
<u>Projets financés par les gouvernements bénéficiaires</u>							
Algérie	1 898	(1 898)	-	-	(1 898)	-	-
Arabie saoudite	3 626	(3 626)	-	-	(3 626)	-	-
Bulgarie	-	12 145	-	-	12 145	9 356	2 789
Colombie	(26 190)	26 190	-	-	26 190	-	-
Egypte	-	853 521	-	-	853 521	852 747	774
Emirats arabes unis	-	165 424	-	-	165 424	158 239	7 185
Equateur	(22 456)	22 456	-	-	22 456	-	-
Ethiopie	-	15 110	-	-	15 110	9 971	5 139
Grèce	-	12 711	-	-	12 711	3 400	9 311
Haïti	(3 097)	5 640	-	-	5 640	2 543	-
Hongrie	14 705	22 477	-	-	22 477	35 566	1 616
Iraq	238 061	907 581	-	-	907 581	57 300	1 088 342
Jamahiriya arabe libyenne	(414 325)	15 381 386	-	3 099 122	12 282 264	11 746 592	121 347
Jordanie	13 867	(13 092)	-	-	(13 092)	-	775
Koweït	(2 634)	13 426	-	-	13 426	-	10 792
Mexique	(207)	15 498	-	-	15 498	(328)	15 619
Qatar	-	600 158	-	-	600 158	360 433	126 563
Sénégal	-	20 055	-	113 162	486 996	20 024	31
Soudan	-	21 440	-	-	21 440	19 560	1 880
Suriname	128 126	18 318	-	-	18 318	-	146 444
<b>Total partiel</b>	<b>(68 626)</b>	<b>18 094 920</b>	<b>-</b>	<b>3 212 284</b>	<b>14 882 636</b>	<b>13 275 403</b>	<b>1 538 607</b>
<u>Experts associés</u>							
Allemagne, République fédérale d'	49 552	1 139 382	-	185 115	954 267	719 572	284 247
Autriche	8 280	1 180	-	-	1 180	-	9 460
Belgique	-	418 968	-	49 990	368 978	206 989	161 989
Danemark	6 222	351 722	-	62 870	288 852	130 185	164 889
Finlande	5 762	276 059	-	51 822	224 237	139 162	90 837
France	-	187 979	-	3 947	184 032	138 479	45 553
Italie	7 669	1 047 674	-	283 132	764 542	507 835	264 376
Japon	6 845	350 253	-	28 537	321 716	245 490	83 071
Pays-Bas	31 706	954 152	-	-	954 152	413 636	572 222
Suède	-	16 532	-	164 847	(148 315)	10 280	(158 595) a/
Suisse	2 196	(2 086)	-	-	(2 086)	-	110
<b>Total partiel</b>	<b>118 232</b>	<b>4 741 815</b>	<b>-</b>	<b>830 260</b>	<b>3 911 555</b>	<b>2 511 628</b>	<b>1 518 159</b>

Tableau 14.2 (suite)

	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoires	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<b>Administrateurs auxiliaires</b>							
Allemagne, République fédérale d'	-	198 829	-	-	198 829	22 293	176 536
Belgique	-	114 528	-	-	114 528	5 700	108 828
Danemark	-	23 149	-	-	23 149	8 680	14 469
Finlande	-	8 971	-	-	8 971	5 731	3 240
Italie	-	7 246	-	-	7 246	1 022	6 224
Japon	1 047	15 025	-	-	15 025	6 382	9 690
Norvège	-	5 866	-	-	5 866	2 004	3 862
Pays-Bas	-	69 566	-	-	69 566	28 495	41 071
Suède	3 322	13 284	-	-	13 284	6 718	9 888
Suisse	-	16 601	-	-	16 601	7 180	9 421
<b>Total partiel</b>	<b>4 369</b>	<b>473 065</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>473 065</b>	<b>94 205</b>	<b>383 229</b>
<b>Autres projets financés par les gouvernements donateurs</b>							
Allemagne, République fédérale d'	54 294	(53 911)	-	-	(53 911)	(163)	546
Belgique	(11 990)	-	-	-	-	-	(11 990) a/
Egypte	-	200	-	-	200	-	200
Etats-Unis d'Amérique	(126 340)	547 768	-	-	547 768	468 282	(46 854) a/
Finlande	-	1 139	-	-	1 139	918	221
Iraq	-	200	-	-	200	-	200
Italie	-	837 634	-	41 946	795 688	929 524	(133 836) a/
Japon	-	462 953	-	-	462 953	31 665	431 288
Mauritanie	-	200	-	-	200	-	200
Norvège	-	62 475	-	-	62 475	42 824	19 651
Pays-Bas	-	100 624	-	22 912	77 712	74 653	3 059
Soudan	-	1 200	-	-	1 200	1 000	200
Union des Républiques socialistes soviétiques	(8 543)	-	-	-	-	-	(8 543) a/
<b>Total partiel</b>	<b>(92 579)</b>	<b>1 960 482</b>	<b>-</b>	<b>64 858</b>	<b>1 895 624</b>	<b>1 548 703</b>	<b>254 342</b>
<b>Autres fonds d'affectation spéciale</b>							
Banque de développement des Caraïbes	(18 642)	162 859	-	-	162 859	135 850	8 367
Banque islamique de développement	3 001	47 964	-	-	47 964	2 444	48 521
Banque mondiale	-	436 097	-	12 000	424 097	487 185	(63 088) a/

	<u>Solde inutilisé au 1er janvier 1984</u>	<u>Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoires</u>	<u>A ajouter : contributions annoncées</u>	<u>A déduire : Recettes comptabilisées d'avance</u>	<u>Total, Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde inutilisé au 31 décembre 1985</u>
<u>Autres fonds d'affectation spéciale (suite)</u>							
Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	(11 081)	-	-	-	-	4 682	(15 763) a/
Conseil de coopération du Golfe	-	55 948	-	-	55 948	30 653	25 295
FAO	-	27 679	-	-	27 679	-	27 679
Fonds des Nations Unies pour les services industriels spéciaux	82 878	12 118	-	-	12 118	355	94 641
Gulf Arab Marketing and Exhibition Company	15 765	(15 765)	-	-	(15 765)	-	-
Organisation des ingénieurs-conseils des industries du Golfe	(7 844)	89 008	-	-	89 008	79 172	1 992
Organisation internationale du jute	-	32 482	-	-	32 482	14 134	16 348
Programme des Etats-Unis pour le commerce et le développement	-	52 964	-	-	52 964	2 606	50 358
Société d'investissement à l'étranger	-	60 403	-	-	60 403	38 470	21 933
Total partiel	64 077	961 757	-	12 000	949 757	795 551	218 283
<u>Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD</u>							
Fonds d'affectation spéciale pour la contribution de la Norvège au Centre angolais de formation pétrolière de Sumbe	-	3 152 100	-	-	3 152 100	3 152 000	-
Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes de pays en développement	-	256 088	-	-	256 088	256 088	-
Fonds d'équipement des Nations Unies	-	1 048 683	-	-	1 048 683	1 048 683	-



Tableau 14.2 (suite)

	<u>Solde inutilisé au 1er janvier 1984</u>	<u>Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoires</u>	<u>A ajouter : contributions annoncées</u>	<u>A déduire : Recettes comptabilisées d'avance</u>	<u>Total, recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde inutilisé au 31 décembre 1985</u>
<u>Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD (suite)</u>							
Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	-	1 425 434	-	-	1 425 434	1 425 434	-
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne	-	3 389	-	-	3 389	3 389	-
Fonds de contributions volontaires pour la décennie des Nations Unies pour la femme	-	191 583	-	-	191 583	191 583	-
Total partiel	-	6 077 277	-	-	6 077 277	6 077 277	-
<u>Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements</u>							
Mexique	(1 315)	-	-	-	-	-	(1 315) a/
Total, projets ONUDI	24 158	32 309 316	-	4 119 402	28 189 914	24 302 767	3 911 305
<b>III.</b>							
<u>PROJETS GERES PAR LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (CNUCED)</u>							
<u>Projets financés par des gouvernements donateurs</u>							
Afrique (Etats du centre)	-	64 479	-	-	64 479	25 990	38 489
Allemagne, République fédérale d'	3 070	58 866	-	-	58 866	35 630	26 306
Arabie saoudite	66 098	62 809	-	-	62 809	54 308	74 599
Arabie saoudite/Canada/Finlande/Koweït/Mexique/Norvège/Pays-Bas/Suède	29 693	3 176	-	-	3 176	32 869	-
Belgique	83 497	11 842	-	-	11 842	45 664	49 675
Brésil/Egypte/Mexique/Pakistan	-	-	-	-	-	-	-
Canada/Chine/Colombie/Norvège/Pays-Bas/Suède/Suisse	-	218 295	-	-	218 295	110 275	108 020
Côte d'Ivoire	4 076	(4 076)	-	-	(4 076)	-	-

	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoiries	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<b>Projets financés par des gouvernements donateurs (suite)</b>							
Danemark/Norvège/Pays-Bas/Suède	3 132	21 321	-	-	21 321	17 549	6 904
Etats arabes	39 155	1 875	-	-	1 875	41 030	-
Finlande	141 605	157 868	-	-	157 868	81 456	218 017
Italie	48 659	399 914	-	-	399 914	140 738	307 835
Japon 14 358	144 860	-	-	144 860	146 397	12 821	-
Mexique	12 745	376	-	-	376	13 121	-
Pays-Bas	72 236	105 176	-	-	105 176	28 432	148 980
Suède	498 744	737 870	-	-	737 870	895 891	340 723
Suisse	3 519	398 360	-	-	398 360	296 812	105 067
Tunisie	14 014	160 099	-	-	160 099	173 519	594
Zaire	-	43 270	-	-	43 270	11 300	31 970
Total partiel	1 042 087	2 594 452	-	-	2 594 452	2 152 111	1 484 428
<b>Appui de la CNUCED aux pays en développement exportateurs de textiles et de vêtements lors de négociations sur le commerce international des textiles</b>							
Chine	8 069	43 865	-	-	43 865	35 987	15 947
Inde	3 793	21 913	-	-	21 913	17 813	7 893
Macao	6 165	16 702	-	-	16 702	15 846	7 021
Pakistan	1 871	150	-	-	150	1 400	621
Pérou	1 008	81	-	-	81	755	334
République de Corée	10 274	33 238	-	-	33 238	30 151	13 361
Territoire de Hong-kong	38 716	152 646	-	-	152 646	132 604	58 758
Uruguay	800	242	-	-	242	722	320
OPEP	10 086	811	-	-	811	7 551	3 346
Dons de sources privées	5 041	405	-	-	405	3 774	1 672
Total partiel	85 823	270 053	-	-	270 053	246 603	109 273
<b>Autres fonds d'affectation spéciale</b>							
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	88 475	391 054	-	-	391 054	333 760	145 769
Dons de sources privées	-	297	-	-	297	-	297
Total partiel	88 475	391 351	-	-	391 351	333 760	146 066

Tableau 14.2 (suite)

	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoiries	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<b>Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD</b>							
Fonds d'affectation spéciale pour les conseillers sectoriels	-	290 531	-	-	290 531	290 531	-
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération économique et technique entre pays en développement	-	41 887	-	-	41 887	41 887	-
Fonds d'affectation spéciale pour la formation en Bulgarie de spécialistes de pays en développement	-	42 498	-	-	42 498	42 498	-
Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes de pays en développement	-	465 440	-	-	465 440	465 440	-
Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	-	86 460	-	-	86 460	86 460	-
	-	182 051	-	-	182 051	182 051	-
	-	1 108 867	-	-	1 108 867	1 108 867	-
	1 216 385	4 364 723	-	-	4 364 723	3 841 341	1 739 767
<b>IV. PROJETS GERES PAR LE CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT)</b>							
<b>Experts associés</b>							
Autriche	29 510	119 000	-	48 465	70 535	91 430	8 615
Belgique	-	40 110	24 409	-	64 519	61 884	2 635
Danemark	45 462	234 943	132 679	99 393	268 229	273 465	40 226
France	1 207	(1 207)	-	-	(1 207)	-	-
Italie	-	70 650	22 401	23 350	69 701	59 755	9 946
Japon	-	46 366	-	20 973	25 393	25 393	-

	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoiries	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<u>Experts associés (suite)</u>							
Norvège	-	52 353	-	25 743	26 610	3 237	23 373
Pays-Bas	-	825 220	129 031	36 382	917 869	844 600	73 269
Suède	-	83 337	61 469	-	144 806	132 432	12 374
Suisse	-	123 477	-	-	123 477	114 379	9 098
<b>Total partiel</b>	<b>76 179</b>	<b>1 594 249</b>	<b>369 989</b>	<b>254 306</b>	<b>1 709 932</b>	<b>1 606 575</b>	<b>179 536</b>
<u>Autres projets financés par des gouvernements donateurs</u>							
Belgique	-	-	185 819	-	185 819	177 059	8 760
Burkina Faso	12 566	42 118	-	-	42 118	29 181	25 503
Canada	435	(435)	-	-	(435)	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	-	1 096 426	727 269	-	1 823 695	1 798 647	25 048
Jamaïque	-	(560)	-	-	(560)	(560)	-
Mali	33 056	22 696	-	-	22 696	28 227	27 525
Pays-Bas	3 264	85	-	-	85	-	3 349
Seychelles	-	999	-	-	999	-	-
Somalie	513	132 145	32 549	-	164 694	134 359	30 848
<b>Total partiel</b>	<b>49 834</b>	<b>1 293 474</b>	<b>945 637</b>	<b>-</b>	<b>2 239 111</b>	<b>2 167 912</b>	<b>121 033</b>
<u>PNUE</u>	-	85 479	-	-	85 479	85 479	-
<u>Fonds d'affectation spéciale gérés</u>							

Tableau 14.2 (suite)

	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoires	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
	Solde inutilisé au 1er janvier 1984					
<b>V. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)</b>						
<b>Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique</b>						
Allemagne, République fédérale d'	322 674	-	-	164 195	299 725	187 144
Belgique	356 753	-	-	103 841	8 608	451 986
Chine	50 028	-	-	-	-	50 028
Etats Membres d'Afrique	3 010 256	-	-	2 339 244	444 693	4 904 807
Etats-Unis d'Amérique	322 869	-	-	550 156	276 860	596 165
Finlande	-	-	-	55 909	41 934	13 975
Inde	(41 387)	-	-	363 890	37 803	284 700
Norvège	-	-	-	52 176	21 929	30 247
Pays-Bas	604 055	-	-	135 702	113 469	626 288
Suède	604 807	-	-	931 575	665 220	871 162
Turquie	5 497	-	-	2 477	429	7 545
Banque africaine de développement	3 252	-	-	(17 927)	(9 460)	(5 215) a/
Centre de recherche pour le développement international	(23 487)	-	-	161 987	136 321	2 179
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	18 745	-	-	(8 567)	-	10 178
Comité interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel	25 160	-	-	2 727	21 434	6 453
Comité intergouvernemental pour les migrations	-	-	-	90 230	6 055	84 175
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	103 022	-	-	34 453	-	137 475
Fondation Carnegie	47 419	-	-	(36 414)	-	11 005
Fondation Ford	36 455	-	-	95 243	100 349	31 349
Fondation internationale pour le Planning familial	18 134	-	-	6 893	-	25 027
Fondation Rockefeller	6 208	-	-	1 778	-	7 986
Total partiel	5 470 460	-	-	5 029 568	2 165 369	8 334 659
<b>Décennie des transports et des communications en Afrique</b>						
Barbade	1 500	-	-	1 000	-	2 500
Chypre	500	-	-	500	-	1 000
Etats Membres d'Afrique	259 404	-	-	130 662	-	390 066
Philippines	5 000	-	-	4 000	-	9 000
Yémen	2 000	-	-	-	-	2 000
Total partiel	268 404	-	-	136 162	-	404 546

	<u>Solde inutilisé au 1er janvier 1984</u>	<u>Crédits ouverts, contributions reçues, revenus des placements et recettes accessoires</u>	<u>A ajouter : contributions annoncées</u>	<u>A déduire : Recettes comptabilisées d'avance</u>	<u>Total, recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde inutilisé au 31 décembre 1985</u>
<u>Institut africain de développement économique et de planification</u>							
Etats Membres d'Afrique	941 523	1 305 938	-	-	1 305 938	854 297	1 393 164
Suède	694	41	-	-	41	-	735
PNUE	2 757	163	-	-	163	-	2 920
<b>Total partiel</b>	<b>944 974</b>	<b>1 306 142</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 306 142</b>	<b>854 297</b>	<b>1 396 819</b>
<u>Autres fonds d'affectation spéciale</u>							
Allemagne, République fédérale d'	8 754	174	-	-	174	-	8 928
Belgique	2 116	166	-	-	166	-	2 282
Canada	(69)	-	-	-	-	-	(69) a/
Canada/Centre de recherche pour le développement international	6 151	364	-	-	364	-	6 515
Etats-Unis d'Amérique	16 288	4 552	-	-	4 552	-	20 829
Finlande	3 973	(2 474)	-	-	(2 474)	11	1 499
Nigéria	37 024	(3 567)	-	-	(3 567)	-	33 457
Pays-Bas	139 037	(97 587)	-	-	(97 587)	-	41 450
Suède	33 216	(1 626)	-	-	(1 626)	281	31 309
Suisse	16 569	(10 656)	-	-	(10 656)	-	5 913
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	3 013	193	-	-	193	-	3 206
PNUE	14 505	(3 419)	-	-	(3 419)	-	11 086
<b>Total partiel</b>	<b>280 577</b>	<b>(113 880)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(113 880)</b>	<b>292</b>	<b>166 405</b>
<u>Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD</u>							
Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes de pays en développement	-	(25 708)	-	-	(25 708)	(25 708)	-
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'éducation de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie	-	36 168	-	-	36 168	36 168	-

Tableau 14.2 (suite)

	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoires	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<u>Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD (suite)</u>							
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne	-	15 692	-	-	15 692	15 692	-
Total partiel	-	26 152	-	-	26 152	26 152	-
Total, projets gérés par la CEA	6 964 414	6 384 144	-	-	6 384 144	3 046 109	10 302 449
<b>VI. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (CESAP)</b>							
<u>Projets financés par des gouvernements donateurs</u>							
Allemagne, République fédérale d'	201 099	1 329 773	-	266 018	1 063 755	1 181 524	83 330
Australie	70 515	1 365 339	-	348 610	1 016 729	1 026 258	60 986
Australie/Bangladesh/Japon/Pays-Bas	1 915	(1 915)	-	-	(1 915)	-	-
Australie/Chine/Corée/Inde/Népal/Pakistan/Philippines/Sri Lanka/Thaïlande	17 410	364 073	-	-	237 823	242 290	12 943
Australie/Japon	50 738	1 143 007	-	126 250	824 772	732 662	142 848
Australie/Malaisie/Philippines	11 505	992 322	-	318 235	693 449	620 943	84 011
Australie/Nouvelle-Zélande	6 615	23 370	-	298 873	4 678	(283)	11 576
Australie/Pays-Bas	-	78 140	-	18 692	78 140	78 140	-
Canada	-	34 382	-	-	10 755	9 385	1 370
Chine	4 252	441 353	-	23 627	333 454	330 347	7 359
Danemark	-	318 839	-	107 899	232 186	220 078	12 108
Etats-Unis d'Amérique	-	184 912	-	86 653	17 744	157 168	10 000
Finlande	-	8 585	-	6 394	2 191	826	3 073
France	1 708	38 340	-	10 243	28 097	30 176	5 558
Inde	7 637	62 216	-	8 492	53 724	49 058	6 644
Indonésie	1 978	46 494	-	-	46 123	48 005	73
Japon	1 955	371	-	371	46 123	48 005	291 861
Norvège	238 243	3 758 990	-	1 252 122	2 506 868	2 453 250	51 409
Nouvelle-Zélande	18 689	2 045 294	-	263 839	1 781 456	1 748 736	801
Pays-Bas	1 703	6 209	-	984	5 225	6 127	519 977
Republique populaire démocratique de Corée	418 651	4 280 225	-	1 535 166	2 745 059	2 643 733	9 344
	6 638	39 936	-	2 143	37 793	35 087	

Tableau 14.2 (suite)

Projets financés par des gouvernements donateurs (suite)	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoirs	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
Royaume-Uni	695	12 216	-	5	12 211	12 720	186
Suède	15 023	78 456	-	7 491	70 965	79 459	6 529
Total partiel	1 076 969	16 650 556	-	4 699 850	11 950 706	11 705 689	1 321 986
Autres fonds d'affectation spéciale							
Fonds d'affectation spéciale de la CESAP pour le développement industriel	205 150	30 065	-	-	30 065	165 115	70 100
Contributions directes des gouvernements aux instituts régionaux	-	2 728 240	-	980 543	1 747 697	1 747 697	-
Conseil oecuménique des églises	13 489	172 570	-	41 430	131 140	119 706	24 923
PNUE	-	222 821	-	-	222 821	222 821	-
Total partiel	218 639	3 153 696	-	1 021 973	2 131 723	2 255 339	95 023
Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD							
Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes de pays en développement	-	312 321	-	-	312 321	312 321	-
Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	-	480 270	-	-	480 270	480 270	-
Total partiel	-	792 591	-	-	792 591	792 591	-
Total, projets gérés par la CESAP	1 295 608	20 596 843	-	5 721 823	14 875 020	14 753 619	1 417 009



Tableau 14.2 (suite)

	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoires	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<b>VII. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE)</b>							
PNUE - Total, projets gérés par la CEE	-	74 955	-	-	74 955	74 955	-
<b>VIII. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)</b>							
<u>Projets financés par des gouvernements donateurs</u>							
Allemagne, République fédérale d'	112 766	755 428	-	-	755 428	532 498	335 696
Argentine	4 440	1 227 385	-	204 629	1 022 756	919 732	107 464
Brésil/Costa Rica/Equateur	156 851	61 189	-	-	61 189	128 237	89 803
Canada	392 085	1 437 735	27 731	-	1 465 466	1 510 889	346 662
Chili	-	271 530	-	-	271 530	217 120	54 410
Colombie/Costa Rica/Cuba/Honduras/Mexique/Panama/Venezuela	425 440	1 459 749	-	-	1 459 749	1 151 497	733 692
Equateur	306 320	(174 486)	-	-	(174 486)	129 378	2 456
France	-	112 246	-	-	112 246	52 864	59 382
Guatemala/BID	649	12 099	-	-	12 099	12 748	-
Haiti/BID	15 306	(652)	-	-	(652)	14 654	-
Italie	13 055	1 499 017	-	984 612	514 405	460 112	67 348
Paraguay	-	34 900	-	-	34 900	26 077	8 823
Pays-Bas	888 828	1 001 282	-	521 763	479 519	1 088 474	279 873
République dominicaine	-	141 981	-	-	141 981	8 182	133 799
Suède	15 228	4 003	-	-	4 003	13 419	5 812
Venezuela	(990)	768	-	-	768	(222)	-
Total partiel	2 329 978	7 844 174	27 731	1 711 004	6 160 901	6 265 659	2 225 220
<u>Autres fonds d'affectation spéciale</u>							
Etat de Bahia (Brésil)	-	120 887	-	-	120 887	72 289	48 598
Etat de Minas Gerais (Brésil)	33 024	6 521	-	-	6 521	39 545	-
Fondation Friedrich Ebert	(1 810)	53 898	-	-	53 898	49 478	2 610
Institut pour la coopération ibéro-américaine (Espagne-ICI)	5 277	677	-	-	677	2 867	3 087
Société nationale de prospection minière (Espagne)	-	2 640	-	-	2 640	2 640	-
Total partiel	36 491	184 623	-	-	184 623	166 819	54 295

	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoire	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<u>Fonds d'affectation spéciale géré par le PNUD</u>							
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	-	6 780	-	-	6 780	6 780	-
<u>CEPALC, Mexique</u>							
Nicaragua	6 372	4 247	-	-	4 247	300	10 319
Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos	362 101	1 310 814	-	85 000	1 225 814	1 430 233	157 685
Sistema Alimentario Mexicano	72 242	17 875	-	-	17 875	9 549	80 568
Total partiel	440 718	1 332 936	-	85 000	1 247 936	1 440 082	248 572
Total, projets gérés par la CEPALC	2 807 187	9 368 513	27 731	1 796 004	7 600 240	7 879 340	2 528 087
<u>IX. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CESAO)</u>							
<u>Projets financés par des gouvernements donateurs</u>							
France	48 008	182 800	-	-	182 800	123 532	107 276
Pays-Bas	297 232	153 576	-	-	153 576	185 054	265 754
Total partiel	345 240	336 376	-	-	336 376	308 586	373 030
<u>Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD</u>							
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	-	5 650	-	-	5 650	5 650	-

Tableau 14.2 (suite)

	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Crédits ouverts, contributions reçues, revenu des placements et recettes accessoiries	A ajouter : contributions annoncées	A déduire : Recettes comptabilisées d'avance	Total, recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<b>Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD (suite)</b>							
Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	-	24 011	-	-	24 011	24 011	-
Total partiel	-	29 661	-	-	29 661	29 661	-
Total, projets gérés par la CESAO	345 240	366 037	-	-	366 037	338 247	373 030
TOTAL GENERAL	16 954 559	127 222 490	1 343 357	22 106 807	106 459 040	94 788 582	28 625 017

a/ Pour la récapitulation des soldes déficitaires des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, voir les notes relatives aux Etats financiers concernant le chapitre de la coopération technique (annexe I, note 13 ci-après).

b/ En ce qui concerne la CEA, les contributions annoncées et non versées ont été portées dans la colonne des contributions reçues.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE BUDGET ORDINAIRE  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES a/

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1984-1985, terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	ONU	ONUOI	CNUCED	CNUEH	Afrique	Commissions régionales			Total
						Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Asie occidentale	
<b>Projets nationaux</b>									
Afghanistan	-	11 022	-	5 700	-	-	-	-	16 722
Albanie	-	6 709	-	-	-	-	-	-	6 709
Angola	-	122 540	-	-	-	-	-	-	122 540
Argentine	-	9 255	-	-	-	-	-	-	9 255
Bangladesh	-	16 787	-	-	-	-	-	-	16 787
Barbade	-	9 151	-	-	-	-	-	-	9 151
Bhoutan	-	36 295	-	-	-	-	-	-	36 295
Bolivie	16 731	-	-	-	-	-	-	-	16 731
Botswana	-	8 840	-	-	-	-	-	-	8 840
Brésil	-	18 314	-	-	-	-	-	-	18 314
Burkina Faso	-	23 580	-	-	-	-	-	-	23 580
Burundi	-	67 580	-	-	-	-	-	-	67 580
Cap-Vert	-	47 426	-	-	-	-	-	-	47 426
Caraïbes	55 815	4 326	-	-	-	-	-	-	60 141
Chine	-	57 093	-	-	-	-	-	-	57 093
Colombie	-	5 909	-	-	-	-	-	-	5 909
Comores	-	86 691	-	-	-	-	-	-	86 691
Costa Rica	-	8 285	-	-	-	-	-	-	8 285
Cuba	-	4 832	-	-	-	-	-	-	4 832
Djibouti	-	16 810	-	-	-	-	-	-	16 810
Egypte	102 899	-	-	-	-	-	-	-	102 899
El Salvador	-	6 052	-	-	-	-	-	-	6 052
Espagne	-	1 197	-	-	-	-	-	-	1 197
Ethiopie	-	32 612	-	-	-	-	-	-	32 612
Fidji	-	2 610	-	-	-	-	-	-	2 610
Gambie	-	12 259	-	-	-	-	-	-	12 259
Ghana	-	7 654	-	-	-	-	-	-	7 654
Guatemala	-	5 750	-	-	-	-	-	-	5 750
Guinée	-	44 658	-	-	-	-	-	-	44 658
Haïti	-	100 232	-	-	-	-	-	-	100 232
Iles Salomon	-	-	-	21 253	-	-	-	-	21 253
Iles Turques et Caïques	-	-	-	6 387	-	-	-	-	6 387
Inde	-	78 740	-	16 525	-	-	-	-	95 265
Indonésie	-	22 203	-	-	-	-	-	-	22 203

Tableau 14.3 (suite)

	ONU	ONUDI	CNUCED	CNUEH	Commissions régionales				Total
					Afrique	Asie et Pacifique	Amérique		
							latine et Caraïbes	Asie occidentale	
<u>Projets nationaux (suite)</u>									
Iran (République islamique d')	-	276 609	-	-	-	-	-	-	276 609
Jamaïque	-	2 157	-	-	-	-	-	-	2 157
Jordanie	-	-	-	-	-	-	-	-	10 050
Lesotho	-	-	-	10 050	-	-	-	-	10 050
Madagascar	-	9 674	-	-	-	-	-	-	9 674
Malaisie	-	4 253	-	-	-	-	-	-	7 413
Malawi	-	7 413	-	-	-	-	-	-	7 413
Maldives	-	10 770	-	-	-	-	-	-	10 770
Mali	-	4 821	-	-	-	-	-	-	4 821
Malte	-	42 938	-	-	-	-	-	-	42 938
Maroc	-	10 092	-	-	-	-	-	-	10 092
Maurice	-	2 666	-	-	-	-	-	-	2 666
Mozambique	-	11 197	-	-	-	-	-	-	11 197
Népal	-	952	-	-	-	-	-	-	952
Nicaragua	-	41 562	-	-	-	-	-	-	41 562
Niger	5 151	3 190	-	-	-	-	-	-	3 190
Nigéria	-	381 180	-	-	-	-	-	-	386 331
Oman	-	12 746	-	-	-	-	-	-	12 746
Ouganda	1 372	-	-	-	-	-	-	-	1 372
Pakistan	-	7 144	-	-	-	-	-	-	7 144
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	15 609	-	-	-	-	-	-	15 609
Pérou	-	-	-	25 141	-	-	-	-	25 141
Philippines	-	8 720	-	-	-	-	-	-	8 720
Pologne	-	58 552	-	-	-	-	-	-	58 552
Portugal	-	929	-	-	-	-	-	-	929
République centrafricaine	-	13 208	-	-	-	-	-	-	13 208
République démocratique de Corée	-	6 001	-	-	-	-	-	-	6 001
République-Unie de Tanzanie	-	30 567	-	-	-	-	-	-	30 567
Roumanie	-	50 333	-	-	-	-	-	-	50 333
Rwanda	-	805	-	-	-	-	-	-	805
Samoa	-	155 408	-	-	-	-	-	-	155 408
Sao Tomé-et-Principe	-	32 648	-	-	-	-	-	-	32 648
Sénégal	15 150	94 753	-	-	-	-	-	-	94 753
Seychelles	-	5 694	-	-	-	-	-	-	5 694
Sierra Leone	-	8 358	-	-	-	-	-	-	8 358
Somalie	-	20 479	-	-	-	-	-	-	20 479
Soudan	-	265 653	-	-	-	-	-	-	265 653
Sri Lanka	-	82 111	-	-	-	-	-	-	82 111
Swaziland	550	21 013	-	-	-	-	-	-	21 013
		-	-	3 000	-	-	-	-	3 000
		-	-	7 236	-	-	-	-	7 236
		-	-	-	-	-	-	-	7 786

	ONU	ONUDI	CNUCED	CNUBH	Commissions régionales				Total
					Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Asie occidentale	
<b>Projets nationaux (suite)</b>									
Territoire de Hong Kong	-	6 055	-	-	-	-	-	-	6 055
Thaïlande	-	38 578	-	-	-	-	-	-	38 578
Togo	-	1 749	-	-	-	-	-	-	1 749
Trinité-et-Tobago	-	2 752	-	-	-	-	-	-	2 752
Turquie	-	17 812	-	-	-	-	-	-	17 812
Viet Nam	-	23 079	-	-	-	-	-	-	23 079
Yémen	-	69 275	-	-	-	-	-	-	69 275
Yémen démocratique	-	165 209	-	-	-	-	-	-	165 209
Yougoslavie	-	11 914	-	-	-	-	-	-	11 914
Zambie	-	7 616	-	-	-	-	-	-	7 616
Zimbabwe	-	6 642	-	-	-	-	-	-	6 642
Total partiel	197 668	2 926 298	-	99 175	-	-	-	-	3 223 141
<b>Projets régionaux</b>									
Afrique	-	855 425	-	-	2 988 512	-	-	-	3 843 937
Amérique latine	-	292 802	-	-	-	1 875 601	-	-	2 168 403
Asie et Pacifique	-	186 054	-	121 180	2 239 486	-	-	-	2 546 720
Etats arabes	30 859	190 875	-	-	-	-	1 720 457	-	1 942 191
Europe	176 367	-	-	-	-	-	-	-	176 367
Total partiel	207 226	1 525 156	-	121 180	2 988 512	2 239 486	1 875 601	1 720 457	10 677 618
<b>Projets interrégionaux</b>									
	14 601 628 b/	2 122 980	711 944	-	-	-	-	-	17 436 552
<b>Projets mondiaux</b>									
	76 206	167 566	-	788 760	-	-	-	-	1 032 532
Total	15 082 728	6 742 000	711 944	1 009 115	2 988 512	2 239 486	1 875 601	1 720 457	32 369 843

a/ Y compris le chapitre 24 : programme ordinaire de coopération technique. On trouvera au tableau 14.1 la ventilation des chiffres indiqués ci-dessus pour les années 1984 et 1985.

b/ Dont 14 093 621 dollars pour le Département de la coopération technique pour le développement, 421 548 dollars pour le Centre des droits de l'homme et 86 459 dollars pour le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (correspondant au pourcentage des dépenses inscrites au chapitre 24 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies gérées à Genève et à Vienne, respectivement).

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES : FONDS GENERAUX D'AFFECTION SPECIALE

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985  
terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	1985							1983 a/	
	Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité	Affaires politiques, tutelle et décolonisation	Activités économiques et sociales	Activités humanitaires	Justice internationale et droit international	Services communs d'appui et divers	Total	1985	1983 a/
<b>Recettes :</b>									
Contributions annoncées	42 086 070	1 461 196	20 159 524	46 317 332	17 736 206	102 391 102	113 113	129 863 516	94 528 051
Allocations				3 637 193				3 637 193	7 322 344
Dons de sources privées	439 130	60 806	334 585	451 902	519 442	70 000	825 470	2 715 577	4 126 226
Subventions	1 982 811	20 000	3 868 225	672 063	4 761 868		1 096 849	12 403 926	6 919 352
Revenu des placements	3 592 292	119 691	2 760 383	5 489 475	1 175 139	56 522	665 315	17 787 909	28 876 085
Recettes accessoires	382 033	68 026	1 255 645	1 200 866	787 030	10 265	2 172 713	6 423 184	4 488 890
<b>Total, recettes</b>	<b>48 482 336</b>	<b>1 729 719</b>	<b>28 378 362</b>	<b>57 768 831</b>	<b>24 979 685</b>	<b>239 178 5</b>	<b>787 460</b>	<b>172 831 305</b>	<b>146 260 948</b>
<b>Dépenses :</b>									
Traitements et dépenses connexes de personnel	1 052 051	727 053	5 907 520	18 122 800	2 468 939		1 685 516	32 872 520	31 310 911
Frais de voyage	100 589	362 451	576 584	2 031 007	758 807	2 497	303 613	293 520	3 969 224
Services contractuels	170 876	393 961	249 612	3 610 424	68 531		1 237 842	5 983 126	3 922 179
Dépenses de fonctionnement	19 569 333	45 200	875 176	2 675 437	696 865		1 177 769	757 469	13 469 203
Achats	1 034 653		423 301	8 812 839	466 244		68 268	11 137 166	10 358 813
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	22 642 933	28 219	16 821 834	3 173 557	15 433 968	76 480	349 338	633 512	52 810 431
<b>Total partiel</b>	<b>44 570 435</b>	<b>1 556 884</b>	<b>24 854 027</b>	<b>38 426 064</b>	<b>19 893 354</b>	<b>78 977 4</b>	<b>822 346</b>	<b>5 176 883</b>	<b>115 840 761</b>
Dépenses d'appui aux programmes	11 182	146 107	211 006	3 012 792	88 312	325	124 325	4 085 743 a/	3 595 368
<b>Total, dépenses</b>	<b>44 581 617</b>	<b>1 702 991</b>	<b>25 065 033</b>	<b>41 438 856</b>	<b>19 981 666</b>	<b>79 302 4</b>	<b>946 671</b>	<b>5 668 577</b>	<b>119 436 129</b>
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985	3 900 719	26 728	3 313 329	16 329 975	4 998 019	159 876	840 789	(202 843)	26 824 819
A ajouter : Ajustement au titre de l'exercice antérieur	-	(20 000)	(532 862)	(1 351 229)	-	-	17 646	(52 635)	(200 986)
<b>Excédent net des recettes sur les dépenses</b>	<b>3 900 719</b>	<b>6 728</b>	<b>2 780 467</b>	<b>14 978 746</b>	<b>4 998 019</b>	<b>159 876</b>	<b>858 435</b>	<b>(255 478)</b>	<b>26 623 833</b>

## II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Affaires politiques et du Conseil de sécurité		Affaires politiques, tutelle et décolonisation		Activités économiques et sociales		Justice internationale et droit international		Services communs d'appui et divers		Total	
	1985	1983 a/	1985	1983 a/	1985	1983 a/	1985	1983 a/	1985	1983 a/	1985	1983 a/
<b>Actif :</b>												
Encaisse	27 517 417	841 217	11 011 282	24 943 456	9 629 475	308 936	3 291 130	9 915 698	87 458 611	65 459 944	704 854	499 334
Placements												
Contributions annoncées non versées	273 982	2 591 787	1 359 740	66 150 792	572 403	1 000	-	66 481	71 016 185	57 528 777		
Sommes à recevoir	171 832	73 163	712 564	394 970	140 178	3 681	101 807	373 989	1 972 184	3 488 349		
Fonds versés aux organisations chargées de l'exécution (activités opérationnelles)	3 622 839	-	6 560 294	3 042 667	1 296 336	-	-	324 160	14 846 296	18 892 495		
Allocations inutilisées	-	-	-	1 491 849	-	-	-	-	1 491 849	2 452 643		
A recevoir du Fonds général de l'ONU	-	22 788	-	18 038	6 702	25 761	3 976	8 731	85 996	2 285 558		
Charges différées et autres éléments d'actif	398 518	17 096	310 096	139 757	-	-	3 098	44 163	912 728	530 094		
<b>Total, actif</b>	<b>31 984 588</b>	<b>3 546 051</b>	<b>19 953 976</b>	<b>96 181 529</b>	<b>11 645 094</b>	<b>339 378</b>	<b>3 400 011</b>	<b>11 438 076</b>	<b>178 488 703</b>	<b>151 137 194</b>		
<b>Passif :</b>												
Sommes à payer	8 007	17 096	1 358 174	866 104	74 944	-	1 400	-	2 325 725	1 031 825		
Engagements non réglés	12 342 875	319 742	3 109 678	3 849 378	675 238	-	301 916	695 584	21 294 411	12 985 228		
Réserve opérationnelle	-	-	-	200 000	-	-	100 000	-	300 000	100 000		
Réserve pour allocations	369 522	-	920 824	117 591	-	-	-	3 907	1 411 844	9 583 908		
Dû au Fonds général de l'ONU	628 255	123 040	665 142	2 278 069	241 308	-	93 346	248 548	4 277 708	1 577 700		
Recettes comptabilisées d'avance	182 482	279 890	284 002	51 894 838	370 003	-	1 661	-	53 012 876	50 401 695		
<b>Total, passif</b>	<b>13 531 141</b>	<b>739 768</b>	<b>6 337 820</b>	<b>59 205 980</b>	<b>1 361 493</b>	<b>-</b>	<b>498 323</b>	<b>948 039</b>	<b>82 622 564</b>	<b>75 680 356</b>		
<b>Solde inutilisé :</b>												
Solde disponible au 1er janvier 1984	14 922 250	2 799 555	9 095 311	29 267 957	6 399 588	179 502	2 043 253	10 749 422	75 456 838	90 655 430		
A ajouter : Prélèvements sur les réserves	-	-	1 792 683	150 051	-	-	-	-	1 942 734	9 854 890		
Excédent net des recettes sur les dépenses	3 900 719	6 728	2 780 467	14 978 746	4 998 019	159 876	858 435	(255 478)	27 427 512	26 623 833		
<b>Total partiel</b>	<b>18 822 969</b>	<b>2 806 283</b>	<b>13 668 461</b>	<b>44 396 754</b>	<b>11 397 607</b>	<b>339 378</b>	<b>2 901 688</b>	<b>10 493 944</b>	<b>104 827 084</b>	<b>127 134 153</b>		



## II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985 (suite)

(En dollars des Etats-Unis)

	Affaires politiques et affaires du Conseil d'urgence de sécurité	Affaires poli- tiques, tutelle et déco- lonisation	Acti- vités écono- miques et sociales	Activités humani- taires	Justice interna- tionale et droit inter- national	Services communs d'appui et divers	Total 1985	1983 a/
A déduire : Virements nets aux réserves	369 522	52 305	1 328 770	-	-	3 907	1 754 504	2 736 595
Fonds alloués aux agents d'exécution	-	-	6 070 057	1 114 006	-	-	7 184 063	48 516 744
Remboursements à des donateurs	-	-	22 378	-	-	-	22 378	423 976
Total partiel	369 522	52 305	7 421 205	1 114 006	-	3 907	8 960 945	51 677 315
Solde disponible au 31 décembre 1985	18 453 447	13 616 156	36 975 549	10 283 601	339 378	2 901 688	10 490 037	95 866 139
Total, passif et solde inutilisé	31 984 588	19 953 976	96 181 529	11 645 094	339 378	3 400 011	11 438 076	178 488 703
								151 137 194

a/ Y compris un montant de 2 811 051 dollars viré comme recettes aux comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes (état XVI) et un montant de 1 274 692 dollars viré directement aux organisations chargées de l'exécution à titre de remboursement pour les dépenses d'appui aux programmes.

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES : FONDS GENERAUX D'AFFECTATION SPECIALE

Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et solde  
inutilisé pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le  
31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Solde</u> <u>inutilisé au</u> <u>1er janvier 1984</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u> <u>inutilisé au</u> <u>31 décembre 1985</u>
<b>SECOURS D'URGENCE</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence internationale sur la question de Palestine	18 250	31 791	4 303	45 738
Bureau spécial de secours des Nations Unies au Bangladesh	4 804 029	1 004 551	4 200 983	1 607 597
Fonds pour l'assistance humanitaire au Pakistan	153 447	11 915	165 362	-
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Indochine	36 772	7 766	-	44 538
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au Liban	617 783	1 042 068	1 654 709	5 142
Compte spécial pour l'assistance au Mozambique	331 049	213 874	54 376	490 547
Compte spécial pour l'assistance au Botswana	7 667	3 264	-	10 931
Fonds d'affectation spéciale pour les programmes spéciaux d'assistance économique	444 131	179 659	82 518	541 272
Fonds pour le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la coordination des programmes humanitaires de l'ONU au Kampuchea	99 937	8 513	97 200	11 250
Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour le Kampuchea	1 286 340	37 599 999	36 926 909	1 959 430
Fonds spécial pour la République des Seychelles	6 355	101	5 750	706
Fonds spécial des Nations Unies	7 116 490	1 504 287	-	8 620 777
Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique	-	6 874 548	1 759 029	5 115 519
<b>Total partiel</b>	<b>14 922 250</b>	<b>48 482 336</b>	<b>44 951 139</b>	<b>18 453 447</b>

Tableau 15.1 (suite)

	<u>Solde inutilisé au 1er janvier 1984</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde inutilisé au 31 décembre 1985</u>
<b>AFFAIRES POLITIQUES ET AFFAIRES DU CONSEIL DE SECURITE</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour la Campagne mondiale pour le désarmement	2 727 517	569 659	808 477	2 488 699
Fonds d'affectation spéciale du Centre des Nations Unies pour le désarmement	23 219	4 238	4 669	22 788
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les projets relatifs au désarmement	186 768	24 194	222 088	(11 126)
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	(137 949)	636 464	620 990	(122 475)
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	-	127 891	10 268	117 623
Fonds d'affectation spéciale pour l'Année internationale de la paix	-	367 273	56 499	310 774
<b>Total partiel</b>	<u>2 799 555</u>	<u>1 729 719</u>	<u>1 722 991</u>	<u>2 806 283</u>
<b>AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l' <u>apartheid</u>	439 655	252 067	271 451	420 271
Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	5 141 498	7 569 450	6 435 948	6 275 000
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	706 434	4 078 624	3 840 000	945 058
Fonds des Nations Unies pour la Namibie	658 870	5 484 779	3 415 321	2 728 328
Fonds d'affectation spéciale de l'Institut pour la Namibie	516 316	8 336 878	7 890 562	962 632
Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie	1 627 538	2 655 643	2 004 235	2 278 946
Fonds d'affectation spéciale pour les projets spéciaux du Comité spécial contre l' <u>apartheid</u>	5 000	921	-	5 921
<b>Total partiel</b>	<u>9 095 311</u>	<u>28 378 362</u>	<u>23 857 517</u>	<u>13 616 156</u>

Tableau 15.1 (suite)

	<u>Solde inutilisé au 1er janvier 1984</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde inutilisé au 31 décembre 1985</u>
<b>ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIALES</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement	1 358 033	715 123	525 304	1 547 852
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	12 986 679	34 150 663	22 102 514	25 036 828
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	397 228	3 884 851	2 950 546	1 331 533
Fonds d'affectation spéciale pour le développement social	107 242	20 221	23 221	104 242
Fonds d'affectation spéciale pour les activités préparatoires à Habitat	31 643	6 734	-	38 377
Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	554 835	195 444	282 423	467 856
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population - programme de travail de l'ONU	-	3 637 193	3 637 193	-
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Année internationale de la jeunesse	16 449	303 479	157 895	162 033
Fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	103 928	545 788	400 000	249 716
Fonds d'affectation spéciale pour le programme de travail concernant les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement	128 346	30 504	5 863	152 987
Fonds d'affectation spéciale pour faciliter les activités liées à l'exécution du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables	193 113	705 228	380 249	518 092
Fonds d'affectation spéciale pour l'étude de la Commission économique pour l'Europe sur les tendances et perspectives à long terme du bois de construction en Europe	6 333	5 565	7 324	4 574
Fonds d'affectation spéciale pour les activités régionales de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	476 385	112 265	129 403	459 247

Tableau 15.1 (suite)

	<u>Solde inutilisé au 1er janvier 1984</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde inutilisé au 31 décembre 1985</u>
<b>ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIALES (suite)</b>				
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la défense sociale	1 158 415	1 381 983	1 174 139	1 366 259
Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme	5 800 250	7 544 901	13 345 151	-
Médaille de l'Assemblée mondiale de la jeunesse	4 387	935	-	5 322
Année internationale des personnes handicapées	1 542 724	435 121	694 626	1 283 219
Fonds d'affectation spéciale pour le projet de comparaison internationale	52 899	9 779	25 663	37 015
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	2 640 208	1 697 656	2 522 358	1 815 506
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages	11 939	9 494	21 433	-
Fonds d'affectation spéciale pour le développement social en Europe	28 690	1 780	28 250	2 220
Fonds d'affectation spéciale ONU/CEE sur les établissements humains	184 100	101 658	46 499	239 259
Fonds d'affectation spéciale pour le projet relatif aux statistiques des transports maritimes	544 926	367 954	370 520	542 360
Programme de mobilisation de l'épargne des ménages dans les pays en développement	170 746	41 161	83 732	128 175
Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports	7 970	1 696	-	9 666
Fonds d'affectation spéciale pour la recherche sur la coopération régionale en Asie et sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables	222 268	40 509	103 802	158 975
Fonds d'affectation spéciale pour la contribution du Gouvernement norvégien à l'Année internationale des personnes handicapées	149 869	211 254	166 108	195 015
Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'évaluation en matière d'aide alimentaire	49 893	81 765	94 239	37 419

Tableau 15.1 (suite)

	<u>Solde inutilisé au 1er janvier 1984</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde inutilisé au 31 décembre 1985</u>
<b>ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIALES (suite)</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI	-	53 608	53 608	-
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale au service du développement	201 986	555 622	209 488	548 120
Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, 1980	98 856	21 138	-	119 994
Fonds d'affectation spéciale pour les préparatifs de la Conférence mondiale de 1985 chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme	-	854 929	458 613	396 316
Fonds d'affectation spéciale pour le projet de gestion du Macrothesaurus	34 672	42 830	60 130	17 372
Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés aux réunions concernant la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée qui se tiendront à Vienne	945	-	945	-
<b>Total partiel</b>	<b>29 267 957</b>	<b>57 768 831</b>	<b>50 061 239</b>	<b>36 975 549</b>
<b>ACTIVITES HUMANITAIRES</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	5 043 031	21 945 262	18 345 528	8 642 765
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	67 070	350 232	322 459	94 843
Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	26 704	42 613	49 170	20 147
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	764 583	1 278 284	583 991	1 458 876
Fonds d'affectation spéciale pour la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique	-	1 208 196	1 169 206	38 990

Tableau 15.1 (suite)

	Solde inutilisé au <u>1er janvier 1984</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	Solde inutilisé au <u>31 décembre 1985</u>
<b>ACTIVITES HUMANITAIRES (suite)</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique	498 200	155 098	625 318	27 980
Total partiel	<u>6 399 588</u>	<u>24 979 685</u>	<u>21 095 672</u>	<u>10 283 601</u>
<b>JUSTICE ET DROIT INTERNATIONAL</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	110 967	199 584	20 000	290 551
Colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	21 467	4 421	2 822	23 066
Séminaire sur le droit international	<u>47 068</u>	<u>35 173</u>	<u>56 480</u>	<u>25 761</u>
Total partiel	<u>179 502</u>	<u>239 178</u>	<u>79 302</u>	<u>339 378</u>
<b>INFORMATION</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et sociale	117 679	4 420 798	3 846 271	692 206
Fonds d'affectation spéciale pour le projet "Histoire anecdotique" de l'Organisation des Nations Unies	129 611	30 146	56 674	103 083
Fonds d'affectation spéciale pour les activités particulières en matière d'information	209 913	413 350	496 500	126 763
Fonds d'affectation spéciale pour des colloques mondiaux de responsables des organes d'information	464 940	660 841	365 025	760 756
Fonds d'information pour la paix, le désarmement, le développement et les droits de l'homme	1 121 110	233 725	151 854	1 202 981
Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations sur la science et la technique	<u>-</u>	<u>28 600</u>	<u>12 701</u>	<u>15 899</u>
Total partiel	<u>2 043 253</u>	<u>5 787 460</u>	<u>4 929 025</u>	<u>2 901 688</u>

Tableau 15.1 (suite)

	Solde inutilisé au 1er janvier 1984	Recettes	Dépenses	Solde inutilisé au 31 décembre 1985
<b>SERVICES COMMUNS D'APPUI ET DIVERS</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour une aide à la formation de fonctionnaires des Nations Unies en français	71 110	51 972	-	123 082
Dons destinés à la salle de méditation faits par la ville de New York	2 924	623	-	3 547
Sculpture à la mémoire d'Hammar skjöld, don de la Fondation Blaustein	8 338	1 351	4 351	5 338
Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe allemand de traduction	187 769	987 761	1 078 184	97 346
Fonds de dotation de la Bibliothèque	683 571	345 507	45 034	984 044
Biens personnels et biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	1 989 935	637 936	388 250	2 239 621
Fonds pour la bourse Hamish Brown	13 913	4 903	-	18 816
Compte spécial Ralph Bunche pour le Secrétaire général à des fins liées à la paix et à la sécurité	308 311	63 900	17 500	354 711
Musée philatélique des Nations Unies	600 585	79 352	71 819	608 118
Fonds de l'Ecole internationale	28 348	3 429	-	31 777
Conférence à la mémoire de Gilberto Amado	1 438	3 737	2 008	3 167
Fonds d'affectation spéciale pour les intérêts perçus sur la contribution au Compte spécial de l'ONU	6 819 327	3 281 377	4 091 630	6 009 074
Fonds d'affectation spéciale pour la restauration et l'entretien de la "Cloche de la paix"	6 105	1 299	-	7 404
Contributions du Gouvernement mexicain à la location de bureaux de l'ONU à Mexico	25 211	-	25 211	-
Fonds d'affectation spéciale pour la promotion de la santé du personnel	2 537	2 587	1 132	3 992
<b>Total partiel</b>	<b>10 749 422</b>	<b>5 465 734</b>	<b>5 725 119</b>	<b>10 490 037</b>
<b>Total</b>	<b>75 456 838</b>	<b>172 831 305</b>	<b>152 422 004 a/</b>	<b>95 866 139</b>

## a/ Y compris :

Dépenses	143 464 713
Virements aux réserves/ prélèvements sur les réserves	(188 230)
Fonds alloués aux agents d'exécution	7 184 063
Sommes remboursées aux donateurs	22 378
Ajustements au titre de l'exercice antérieur	1 939 080
<b>Total</b>	<b>152 422 004</b>



## COMPTES SPECIAUX POUR LES DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES

## I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	ONU, ONUDI, CNUCED, CNUDZ et commissions régionales - Fonds extra-budgétaires provenant de remboursements au titre de la coopération technique		ONU		ONU		Total
	New York	Genève	Appui aux structures administratives extra-budgétaires	Appui aux activités financées au moyen de fonds extra-budgétaires	1985	1983	
<b>Recettes</b>							
FNUD	47 022 545		4 007 455	-	-	51 030 000	54 447 216
FNUP	5 254 885		-	-	-	5 254 885	5 951 600
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	8 804 519		-	-	-	8 804 519	8 993 367
Fonds de développement industriel des Nations Unies	3 212 659		-	-	-	3 212 659	2 972 261
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	103 306		-	-	-	103 306	72 801
Projets des organisations associées	1 059 158		-	-	-	1 059 158	984 949
Fonds généraux d'affectation spéciale	1 030 646		131 000	-	1 649 405	2 811 051	2 590 409
CCI	-		-	401 736	-	401 736	350 565
CNUCED	-		-	244 397	-	244 397	294 282
PNUE	-		156 525	220 929	-	377 454	276 816
HCR	7 057		-	865 660	-	872 717	651 796
PISE	-		1 841 239	227 583	-	2 068 822	1 645 470
PAM	-		1 457 043	-	-	1 457 043	1 483 122
Service du logement commun	-		-	117 708	-	117 708	121 328
Institutions spécialisées	-		533 719	-	-	533 719	528 237
Société d'assurance mutuelle du personnel	-		-	235 416	-	235 416	212 656
Revenu des placements	3 334 072		1 017 865	58 526	422 664	4 833 127	4 640 484
Recettes accessoires	1 981 097		185 693	361 666	8 402	2 536 858	2 333 288
<b>Total, recettes</b>	<b>71 809 944</b>		<b>9 330 539</b>	<b>2 733 621</b>	<b>2 080 471</b>	<b>85 954 575</b>	<b>88 550 647</b>
<b>Dépenses</b>							
Traitements et dépenses connexes de personnel	61 453 268		7 075 874	2 159 741	1 440 062	72 128 945	79 908 118
Frais de voyage	1 305 225		148 247	-	61 343	1 514 815	2 048 361
Services contractuels	240 584		-	-	312 861	553 445	294 643
Dépenses de fonctionnement	2 625 005		42 920	-	109 192	2 777 117	3 002 685
Achats	294 861		32 265	-	208 816	535 942	285 649
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	613 285		611 599	-	18 180	1 243 064	2 936 929
<b>Total, dépenses</b>	<b>66 532 228</b>		<b>7 910 905</b>	<b>2 159 741</b>	<b>2 150 454</b>	<b>78 753 328</b>	<b>88 476 385</b>
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice 1984-1985	5 277 716		1 419 634	573 880	(69 983)	7 201 247	74 262
A déduire : Ajustement au titre de l'exercice antérieur	(84 890)		-	-	-	(84 890)	(669 115)
<b>Excédent net des recettes sur les dépenses</b>	<b>5 192 826</b>		<b>1 419 634</b>	<b>573 880</b>	<b>(69 983)</b>	<b>7 116 357</b>	<b>(594 853)</b>

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985  
(En dollars des Etats-Unis)

	ONU, ONUDI, CNUCED, CNUEH et commissions régionales - Fonds extra-budgétaires provenant de remboursements au titre de la coopération technique		ONU		ONU		Total	
	1985	1983	New York	Genève	Appui aux structures administratives extra-budgétaires	Appui aux activités financées au moyen de fonds extra-budgétaires	1985	1983
<b>Actif</b>								
Encaisse	18 216 731		6 343 391	1 150 683	2 583 850		28 294 655	19 921 226
Sommes à recevoir	1 633 461		525 005	10 290	106 116		2 274 872	3 681 016
A recevoir des activités de coopération technique (état XIV)	1 705 797		-	-	-		1 705 797	2 303 275
A recevoir du Fonds général de l'ONU	1 752 974		-	119 374	-		1 872 348	3 022 005
Charges différées et autres éléments d'actif	836 215		16 738	-	4 097		857 050	209 701
<b>Total, actif</b>	<b>24 145 178</b>		<b>6 885 134</b>	<b>1 280 347</b>	<b>2 694 063</b>		<b>35 004 722</b>	<b>29 137 223</b>
<b>Passif</b>								
Sommes à payer	1 031 982		2 772	40 972	-		1 075 726	434 319
Engagements non réglés	1 477 957		342 503	-	246 271		2 066 731	1 946 129
Réserve opérationnelle	5 382 765		-	-	-		5 382 765	4 593 773
Dû aux activités de coopération technique (état XIV)	-		-	-	-		-	227 626
Dû au Fonds général de l'ONU	2 587 227		229 835	-	525 523		3 342 585	5 125 826
<b>Total, passif</b>	<b>10 479 931</b>		<b>575 110</b>	<b>40 972</b>	<b>771 794</b>		<b>11 867 807</b>	<b>12 327 673</b>
<b>Solde inutilisé</b>								
Solde disponible au 1er janvier 1984	9 261 413		4 890 390	665 495	1 992 252		16 809 550	17 506 676
A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses	5 192 826		1 419 634	573 880	(69 983)		7 116 357	(594 853)
A déduire : Virements aux réserves	(788 992)		-	-	-		(788 992)	(102 273)
<b>Solde disponible au 31 décembre 1985</b>	<b>13 665 247</b>		<b>6 310 024</b>	<b>1 239 375</b>	<b>1 922 269</b>		<b>23 136 915</b>	<b>16 809 550</b>
<b>Total, passif et solde inutilisé</b>	<b>24 145 178</b>		<b>6 885 134</b>	<b>1 280 347</b>	<b>2 694 063</b>		<b>35 004 722</b>	<b>29 137 223</b>

(tableau 16.1)

## COMPTES SPECIAUX POUR LES DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES, VENTILES PAR BUREAU

## I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	ONU	ONUDI	CNUCED	CNUEH	Commissions régionales	Total
<u>Recettes</u>						
PNUD	22 543 186	16 441 709	1 723 191	2 831 725	3 482 734	47 022 545
FNUAP	3 496 866	-	-	-	1 758 019	5 254 885
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	2 709 566	2 572 539	401 403	433 940	2 687 071	8 804 519
Fonds des Nations Unies pour le développement	-	3 179 659	-	33 000	-	3 212 659
Fonds des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	-	-	-	103 306	-	103 306
HCR	-	-	-	7 057	-	7 057
Projets des organisations associées	320 885	511 567	59 622	4 775	162 309	1 059 158
Fonds généraux d'affectation spéciale	799 816	131 270	-	-	99 560	1 030 646
Revenu des placements	2 305	2 142 106	322 711	165 237	701 713	3 334 072
Recettes accessoires	475 619	367 421	275 259	55 375	807 423	1 981 097
Total, recettes	30 348 243	25 346 271	2 782 186	3 634 415	9 698 829	71 809 944
<u>Dépenses</u>						
Traitements et dépenses connexes de personnel	26 886 421	20 429 043	2 830 351	2 884 820	8 422 633	61 453 268
Frais de voyage	222 137	446 579	35 510	68 346	532 653	1 305 225
Services contractuels	132 057	-	-	27 398	81 129	240 584
Dépenses de fonctionnement	1 309 175	705 412	-	429 943	180 475	2 625 005
Achats	189 119	-	-	53 906	51 836	294 861
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	417 117	-	165 812	26 356	4 000	613 285
Total, dépenses	29 156 026	21 581 034	3 031 673	3 490 769	9 272 726	66 532 228
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985	1 192 217	3 765 237	(249 487)	143 646	426 103	5 277 716
A déduire : Ajustements au titre de l'exercice antérieur	(84 890)	-	-	-	-	(84 890)
Excédent net des recettes sur les dépenses	1 107 327	3 765 237	(249 487)	143 646	426 103	5 192 826

## II. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>ONU</u>	<u>ONU/DI</u>	<u>CNUCED</u>	<u>CNUEH</u>	<u>Commissions régionales</u>	<u>Total</u>
<u>Actif</u>						
Encaisse	4 237	14 112 734	1 334 096	1 116 319	1 649 345	18 216 731
Sommes à recevoir	1 334 192	218 339	26 353	44 628	9 949	1 633 461
A recevoir des activités de coopération technique (état XIV)	-	-	100 947	1 070 245	534 605	1 705 797
A recevoir du Fonds général de l'ONU	-	-	-	-	1 752 974	1 752 974
Charges différées et autres éléments d'actif	826 559	-	-	9 656	-	836 215
Total, actif	<u>2 164 988</u>	<u>14 331 073</u>	<u>1 461 396</u>	<u>2 240 848</u>	<u>3 946 873</u>	<u>24 145 178</u>
<u>Passif</u>						
Sommes à payer	814 841	25 610	-	1 167	190 364	1 031 982
Engagements non réglés	166 722	963 741	118 825	51 979	176 690	1 477 957
Réserve opérationnelle	-	2 278 397	189 475	397 460	2 517 433	5 382 765
Dû au Fonds général de l'ONU	1 419 412	1 111 059	-	56 756	-	2 587 227
Total, passif	<u>2 400 975</u>	<u>4 378 807</u>	<u>308 300</u>	<u>507 362</u>	<u>2 884 487</u>	<u>10 479 931</u>
<u>Solde inutilisé</u>						
Solde disponible au 1er janvier 1985	(1 343 314)	6 273 430	1 197 392	1 589 840	1 544 065	9 261 413
A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses	1 107 327	3 765 237	(249 487)	143 646	426 103	5 192 826
A déduire : Virements aux réserves	-	(86 401)	205 191	-	(907 782)	(788 992)
Solde disponible au 31 décembre 1985	<u>(235 987)</u>	<u>9 952 266</u>	<u>1 153 096</u>	<u>1 733 486</u>	<u>1 062 386</u>	<u>13 665 247</u>
Total, passif et solde inutilisé	<u>2 164 988</u>	<u>14 331 073</u>	<u>1 461 396</u>	<u>2 240 848</u>	<u>3 946 873</u>	<u>24 145 178</u>

(tableau 16.1.1) (état XVI)

Tableau 16.1.1

## COMPTES SPECIAUX POUR LES DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES - COMMISSIONS REGIONALES

## I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Commissions régionales					Total
	Afrique	Asie et Pacifique	Europe	Amérique latine et Caraïbes	Asie occidentale	
<b>Recettes</b>						
PNUD	1 314 199	1 539 984	131 549	360 014	136 988	3 482 734
FNUAP	694 312	380 418	70 414	491 773	121 102	1 758 019
Fonds-d'affectation spéciale pour la coopération technique	256 429	1 548 174	-	843 555	38 913	2 687 071
Projets des organisations associées	-	20 106	-	112 323	29 880	162 309
Fonds généraux d'affectation spéciale	14 147	60 123	-	5 293	19 997	99 560
Revenu des placements	317 266	290 444	-	94 003	-	701 713
Recettes accessoires	217 893	484 589	429	60 134	44 378	807 423
<b>Total, recettes</b>	<b>2 814 246</b>	<b>4 323 838</b>	<b>202 392</b>	<b>1 967 095</b>	<b>391 258</b>	<b>9 698 829</b>
<b>Dépenses</b>						
Traitements et dépenses connexes de personnel	2 538 968	4 039 084	178 380	1 585 415	80 786	8 422 633
Frais de voyage	352 996	15 846	779	34 460	128 572	532 653
Services contractuels	-	79 532	-	1 597	-	81 129
Dépenses de fonctionnement	115 866	2 365	1 094	3 060	58 090	180 475
Achats	43 997	-	233	7 606	-	51 836
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	-	4 000	-	-	-	4 000
<b>Total, dépenses</b>	<b>3 051 827</b>	<b>4 140 827</b>	<b>180 486</b>	<b>1 632 138</b>	<b>267 448</b>	<b>9 272 726</b>
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985	(237 581)	183 011	21 906	334 957	123 810	426 103
Excédent net des recettes sur les dépenses	(237 581)	183 011	21 906	334 957	123 810	426 103

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Commissions régionales						<u>Total</u>
	<u>Afrique</u>	<u>Asie et Pacifique</u>	<u>Europe</u>	<u>Amérique</u>		<u>Asie occidentale</u>	
				<u>Caraïbes</u>	<u>latine et</u>		
<u>Actif</u>							
Encaisse	1 624 345	-	-	25 000	-	-	1 649 345
Sommes à recevoir	-	-	-	9 949	-	-	9 949
A recevoir des activités de coopération technique (état XIV)	-	463 607	70 998	-	-	-	534 605
A recevoir du Fonds général de l'ONU	173 952	-	-	1 105 477	473 545	-	1 752 974
<u>Total, actif</u>	<u>1 798 297</u>	<u>463 607</u>	<u>70 998</u>	<u>1 140 426</u>	<u>473 545</u>	<u>473 545</u>	<u>3 946 873</u>
<u>Passif</u>							
Sommes à payer	-	-	-	182 303	8 061	-	190 364
Engagements non réglés	71 613	75 036	40	10 046	19 955	-	176 690
Réserve opérationnelle	1 614 198	388 571	14 632	348 400	151 632	-	2 517 433
<u>Total, passif</u>	<u>1 685 811</u>	<u>463 607</u>	<u>14 672</u>	<u>540 749</u>	<u>179 648</u>	<u>179 648</u>	<u>2 884 487</u>
<u>Solde inutilisé</u>							
Solde disponible au 1er janvier 1984	912 916	-	20 688	364 311	246 150	-	1 544 065
A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses	(237 581)	183 011	21 906	334 957	123 810	-	426 103
A déduire : Virements aux réserves	(562 849)	(183 011)	13 732	(99 591)	(76 063)	-	(907 782)
<u>Solde disponible au 31 décembre 1985</u>	<u>112 486</u>	<u>-</u>	<u>56 326</u>	<u>599 677</u>	<u>293 897</u>	<u>293 897</u>	<u>1 062 386</u>
<u>Total, passif et solde inutilisé</u>	<u>1 798 297</u>	<u>463 607</u>	<u>70 998</u>	<u>1 140 426</u>	<u>473 545</u>	<u>473 545</u>	<u>3 946 873</u>

(tableau 16.1)

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES : FONDS FIDUCIAIRES

I. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985  
terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

											Total		
											1985	1983	
<b>Recettes</b>													
Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies pour le paiement d'indemnités et l'assurance-maladie après la cessation de service													
	913 223	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	913 223	1 016 488
Cotisations du personnel ou de l'Organisation	-	3 385 041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 385 041	1 195 162
Remboursement de primes d'assurance	130 197	804 502	344 963	170 684	39 009	1 242 672	-	-	-	-	-	2 732 027	2 539 474
Revenu des placements	-	-	-	233 646	-	-	-	-	-	-	-	233 646	361 627
Subventions d'organismes des Nations Unies	-	-	14 060 949	181	-	-	-	-	-	-	-	14 061 130	13 481 982
Autres recettes	-	-	14 405 912	404 511	39 009	1 242 672	-	-	-	-	-	21 325 067	18 594 733
<b>Total, recettes</b>	<b>1 043 420</b>	<b>4 189 543</b>	<b>14 405 912</b>	<b>404 511</b>	<b>39 009</b>	<b>1 242 672</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21 325 067</b>	<b>18 594 733</b>
<b>Dépenses</b>													
Traitements et dépenses de personnel	-	-	466 857	1 032 834	-	31 000	-	-	-	-	-	1 530 691	706 090
Dépenses de fonctionnement et autres dépenses	-	-	14 051 705	-	-	-	-	-	-	-	-	14 051 705	12 610 866
Paiement d'indemnités	84 645	-	-	-	4 723	-	-	-	-	-	-	89 368	64 044
Primes d'assurance	-	-	-	-	-	2 608 756	-	-	-	-	-	2 608 756	1 924 428
<b>Total, dépenses</b>	<b>84 645</b>	<b>-</b>	<b>14 518 562</b>	<b>1 032 834</b>	<b>4 723</b>	<b>2 639 756</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 280 520</b>	<b>15 305 428</b>
<b>Excédent des recettes sur les dépenses</b>	<b>958 775</b>	<b>4 189 543</b>	<b>(112 650)</b>	<b>(628 323)</b>	<b>34 286</b>	<b>(1 397 084)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 044 547</b>	<b>3 289 305</b>

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES : FONDS FIDUCIAIRES

## II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies pour le paiement d'indemnités et l'assurance-maladie après la cessation de service							Total	
	Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies pour le paiement d'indemnités et l'assurance-maladie après la cessation de service	Réserve de péréquation, Van Breda	Mutuelle d'assurance-maladie accidents du personnel des Nations Unies	Caisse de prévoyance du Corps commun d'inspection	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le paiement d'indemnités	Réserve au titre de l'assurance-vie du personnel des Nations Unies	Réserves de péréquation, Aetna/HIP/GHI	1985	1983
<b>Actif</b>									
Encaisse	3 430 306	5 411 576	172 584	817 164	22 516	5 341 515	15 195 661	9 716 537	
Placements	-	-	3 061 269	-	-	-	3 061 269	2 285 688	
Sommes à recevoir	20 571	71 995	176 566	41 739	384	82 786	7 766 075 a/	8 160 116	
A recevoir d'autres fonds	205 327	-	117 831	-	-	-	323 158	4 339 063	
<b>Total, actif</b>	<b>3 656 204</b>	<b>5 483 571</b>	<b>3 528 250</b>	<b>858 903</b>	<b>22 900</b>	<b>5 424 301</b>	<b>7 766 075</b>	<b>16 617 539</b>	
<b>Passif</b>									
Sommes à payer	-	-	547 329	554 379	-	-	-	1 101 708	
Dû à d'autres fonds	-	-	-	169 581	1 265	120 719	-	291 565	
Autres éléments de passif	-	-	21 563	-	-	-	-	21 563	
<b>Total, passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>568 892</b>	<b>723 960</b>	<b>1 265</b>	<b>120 719</b>	<b>-</b>	<b>1 414 836</b>	
<b>Solde inutilisé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>674 053</b>	
Solde disponible au 1er janvier 1984	2 451 135	1 294 028	2 989 582	787 711	233 643	6 700 666	1 486 721	15 943 486	
A ajouter :									
Excédent net des recettes sur les dépenses	958 775	4 189 543	(112 650)	(628 323)	34 286	(1 397 084)	-	3 044 547	
Virements nets aux réserves	246 294	-	82 426	(24 445)	(246 294)	-	6 279 354	6 337 335	
<b>Solde disponible au 31 décembre 1985</b>	<b>3 656 204</b>	<b>5 483 571</b>	<b>2 959 358</b>	<b>134 943</b>	<b>21 635</b>	<b>5 303 582</b>	<b>7 766 075</b>	<b>15 943 486</b>	
<b>Total, passif et solde inutilisé</b>	<b>3 656 204</b>	<b>5 483 571</b>	<b>3 528 250</b>	<b>858 903</b>	<b>22 900</b>	<b>5 424 301</b>	<b>7 766 075</b>	<b>16 617 539</b>	

a/ Représente un actif à recevoir du Fonds général de l'ONU.



Notes relatives aux états financiersNote 1. Récapitulation de principes comptables importants

Les principes comptables importants de l'Organisation des Nations Unies sont exposés ci-après :

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, ou par le Contrôleur, et conformément aux principes généralement acceptés en matière de comptabilité nationale. L'Organisation des Nations Unies applique la norme comptable internationale 1 relative à la divulgation des principes comptables, qui a été modifiée et adoptée par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa cinquante-quatrième session et qui s'énonce comme suit :

- i) La continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et la spécialisation des exercices sont les notions comptables fondamentales. Lorsque lesdites notions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Si une notion comptable fondamentale n'est pas appliquée, il faut le préciser en indiquant les raisons pour lesquelles elle n'est pas appliquée.
- ii) La prudence, l'importance prédominante du fond par rapport à la forme et l'importance relative des renseignements déterminent le choix et l'application des principes comptables.
- iii) Les états financiers comprennent l'indication claire et concise de tous les principes comptables importants qui ont été utilisés.
- iv) L'indication des principes comptables importants qui ont été utilisés fait partie intégrante des états financiers. Les principes comptables sont normalement indiqués en un seul endroit.
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent.
- vi) Toute modification d'un principe comptable qui a un effet important sur l'exercice en cours ou peut avoir un effet important sur des exercices ultérieurs doit être indiquée et dûment motivée. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié.

b) Les états financiers de l'Organisation des Nations Unies sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

c) Comptabilisation par fonds. Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus sur la base de la "comptabilisation par fonds". Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Les comptes de chaque fonds sont tenus comme ceux d'une entité comptable et financière distincte, ayant

une comptabilité propre à partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

d) L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

e) Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les recettes et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Conversion des monnaies. Les comptes sont libellés en dollars des Etats-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des Etats-Unis à la date de l'opération aux taux de change fixés par le Contrôleur. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers établis aux intervalles que le Contrôleur peut prescrire en vertu des pouvoirs que lui délègue le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion indiquent les disponibilités, les placements, les contributions annoncées non versées et les sommes à recevoir et à payer dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, reconverties en dollars aux taux de change applicables par l'ONU à la date de l'établissement des états.

g) Contributions mises en recouvrement. Conformément à l'article 5.6 du Règlement financier, les versements faits par un Etat Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement.

h) Contributions annoncées. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes sur la base d'un engagement écrit comme quoi un donateur éventuel versera une contribution monétaire à une date ou à des dates spécifiées. Les contributions annoncées pour des années à venir sont inscrites comme recettes comptabilisées d'avance.

i) Placements. Ils comprennent les valeurs, actions et obligations achetées par l'Organisation pour obtenir des recettes. Les fonds déposés à des comptes bancaires porteurs d'intérêts, les certificats de dépôt, les dépôts à terme et les dépôts à vue sont comptabilisés dans les états de l'actif et du passif comme disponibilités. A l'exception des modifications de leur valeur découlant de la reconversion des monnaies prévue à l'alinéa f) ci-dessus, tous les placements sont comptabilisés au prix coûtant. Il n'y a pas de provision pour l'amortissement des primes ou des déports, qui sont comptabilisés comme des gains ou des pertes au moment de la vente des valeurs.

j) Charges différées.

i) Les charges différées comprennent des dépenses qui ne peuvent constituer une charge pendant l'exercice en cours et qui seront comptabilisées comme dépenses pendant l'exercice suivant. Ces dépenses comprennent les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir lorsque l'intérêt de l'Organisation l'exige, conformément à la règle de gestion financière 110.6; en règle générale, ces engagements prévisionnels sont limités aux besoins administratifs de caractère continu et aux contrats et obligations dont l'exécution exige un délai plus long que l'exercice en cours.

ii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la part de l'avance versée aux fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est considérée comme se rapportant à l'année scolaire terminée à la date de l'établissement de l'état financier est comptabilisée comme charge différée. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci aient produit les pièces requises prouvant qu'ils ont droit à l'indemnité pour frais d'études, date à laquelle le montant total est imputé sur le compte budgétaire approprié et l'avance est recouvrée.

k) Capital fixe. Le mobilier, le matériel, les autres biens non consommables et les améliorations apportées aux propriétés mises à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Organisation. Les achats sont imputés sur le compte budgétaire de l'année où ils sont effectués.

l) Immobilisations. Le coût des terrains et bâtiments est comptabilisé au prix d'achat. Il n'y a pas de provision pour amortissement dans le cas des bâtiments. Le coût des gros travaux d'amélioration et d'agrandissement des bâtiments est indiqué dans le compte "Travaux de construction en cours", et le total est inclus dans les immobilisations lorsque les projets sont terminés. Le coût de l'entretien et des réparations est imputé sur les comptes budgétaires appropriés. Les versements à effectuer pendant l'exercice en cours au titre de prêts à long terme sont inscrits comme exigibilités à court terme.

m) Compte "Travaux de construction". Les crédits ouverts pour de nouveaux travaux de construction ou d'amélioration, et les dépenses qui en découlent, sont comptabilisés dans des comptes "Travaux de construction". Les montants des fonds inutilisés sont reportés, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, sur les exercices biennaux suivants jusqu'à l'achèvement des projets. Les intérêts perçus sur les comptes "Travaux de construction" sont portés au crédit des comptes "Travaux de construction".

n) Le Fonds général ne comprend pas de provision pour les paiements à effectuer au titre de la prime de rapatriement ni pour faire face aux dépenses imprévues visées à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, des crédits étant ouverts à ces fins au budget. Toutefois, la provision destinée à faire face aux dépenses imprévues au titre des indemnités à verser, en vertu de l'appendice D, au personnel rémunéré par des fonds d'affectation spéciale de coopération technique et des fonds généraux d'affectation spéciale représente 1 p. 100 du traitement de base net.

o) Compte d'excédents budgétaires. Le compte d'excédents budgétaires du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies comprend les fonds à porter au crédit des Etats Membres correspondant aux soldes non engagés des allocations, aux économies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs, aux contributions versées par de nouveaux Etats Membres et à des recettes accessoires. Conformément aux dispositions de l'article d) de l'article 5.2 du Règlement financier, le solde du compte d'excédents budgétaires vient en déduction des contributions mises en recouvrement pour les exercices suivants, à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement.

p) Recettes accessoires.

i) Les recettes nettes provenant des activités productrices sont comptabilisées comme recettes accessoires.

- ii) Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires.
- iii) Les sommes acceptées à des fins non spécifiées sont comptabilisées comme recettes accessoires.
- iv) Lors de la clôture des comptes de l'exercice, le solde du compte "pertes ou gains au change" est porté au débit du compte budgétaire, s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur.
- v) Le produit des ventes de biens excédentaires est porté au crédit du compte des recettes accessoires du fonds correspondant.
- vi) Les sommes remboursées au titre des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (7 p. 100 de la rémunération considérée aux fins de la pension) dans le cas de participants admis à la Caisse le 1er janvier 1967 ou après cette date mais qui y sont restés affiliés moins de cinq ans sont comptabilisées comme recettes accessoires, lorsque les fonctionnaires ont cessé le service avant le 31 décembre 1982. Dans le cas des fonctionnaires qui ont cessé le service après cette date, la Caisse des pensions gardera les sommes dues à ce titre; toutefois, l'Organisation continuera de recevoir des remboursements de cotisations jusqu'à ce que le secrétariat de la Caisse ait liquidé l'arriéré des cotisations de tous les fonctionnaires qui ont cessé le service avant le 31 décembre 1982.
- q) Activités productrices de recettes.
  - i) Les recettes provenant de ventes à crédit dans le cadre des ventes de publications et des activités de la Division de la radio et des moyens visuels sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 111.8.
  - ii) En ce qui concerne les activités confiées à des concessionnaires, telles que le magasin de souvenirs, le comptoir d'articles pour cadeaux et les restaurants et services annexes, seuls les éléments d'actif dont l'Organisation a la propriété, c'est-à-dire les bénéfices à recevoir des concessionnaires et les avances qui leur sont consenties par prélèvement sur le Fonds de roulement sont inscrits au bilan du Fonds général.
  - iii) Les gains ou pertes au change sont portés au débit ou au crédit de l'activité au titre de laquelle le gain ou la perte a été enregistré.
  - iv) Les recettes effectives (recettes nettes diminuées des frais de supervision et d'exploitation) provenant de l'ensemble des activités productrices de recettes sont comptabilisées comme recettes accessoires du Fonds général.
  - v) Les économies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs sont portées directement au crédit du compte d'excédents du budget ordinaire.

r) Comptes de la FUNU et de la FNUOD. Les comptes relatifs aux opérations de la FUNU et de la FNUOD ont été tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

i) Article 2.1 du Règlement financier :

L'Assemblée générale ayant adopté pour la FNUOD un "exercice spécial" allant du 1er décembre au 30 novembre (inclus) de l'année suivante, cet exercice est utilisé tant pour la présentation des données que pour la comptabilité.

ii) Articles 5.2 b), 5.2 d), 4.3 et 4.4 du Règlement financier :

L'Assemblée générale a décidé de suspendre temporairement l'application des dispositions des articles susmentionnés en ce qui concerne des montants qui devraient sinon être annulés en vertu desdites dispositions; ces montants devront être inscrits à un compte d'attente jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne une nouvelle décision.

iii) Article IV du Règlement financier :

Le 14 décembre 1978, l'Assemblée générale a adopté la résolution 33/13 F, dont le paragraphe 2 du dispositif se lit comme suit :

"2. Approuve pour la Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, en ce qui concerne l'application de l'article IV du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les arrangements spéciaux suivants en vertu desquels les crédits nécessaires pour régler les engagements contractés envers les gouvernements qui fournissent des contingents et/ou un appui logistique aux Forces resteront utilisables au-delà de la période prévue par les articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier :

a) A l'expiration de la période de douze mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements pour lesquels une demande de remboursement a été présentée ou un taux de remboursement a été établi est comptabilisé comme somme à payer; ces sommes à payer demeurent comptabilisées comme telles au Compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;

b) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question qui concernent des marchandises livrées et des services fournis et qui ont été contractés envers des gouvernements, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises, demeurent valables pour une période supplémentaire de quatre ans à la fin de la période de douze mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier; les montants correspondants aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans sont comptabilisés, selon qu'il convient, comme prévu à l'alinéa a) ci-dessus; à l'expiration de la période

supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé est annulé et le solde de tous crédits reportés est en conséquence annulé."

iv) Articles 11.1 et 11.4 du Règlement financier :

Les comptes de la FUNU et de la FNUOD sont tenus par exercices financiers spéciaux comme mentionné ci-dessus; ils sont officiellement présentés et vérifiés selon un cycle biennal, conformément aux articles 11.1 et 11.4 du Règlement financier.

s) Comptes de la FINUL. Les comptes relatifs aux opérations de la FINUL ont été tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

i) Article 2.1 du Règlement financier :

Tant pour la présentation des données que pour la comptabilité, les comptes de la FINUL sont tenus par périodes correspondant aux mandats successifs de la Force.

ii) Articles 5.2 b), 5.2 d), 4.3 et 4.4 du Règlement financier :

L'Assemblée générale a décidé de suspendre temporairement les dispositions des articles susmentionnés en ce qui concerne des montants qui devraient sinon être annulés en vertu desdites dispositions; ces montants devront être inscrits à un compte d'attente jusqu'à ce que l'Assemblée prenne une nouvelle décision.

iii) Article IV du Règlement financier :

Le 17 décembre 1979, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/9 C, dont le dispositif se lit comme suit :

"Approuve pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, en ce qui concerne l'application de l'article IV du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les arrangements spéciaux suivants en vertu desquels les crédits nécessaires pour régler les engagements contractés envers les gouvernements qui fournissent des contingents ou un appui logistique à la Force resteront utilisables au-delà de la période prévue par les articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier :

a) A l'expiration de la période de douze mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements et pour lesquels une demande de remboursement aura été présentée ou un taux de remboursement aura été établi sera comptabilisé comme somme à payer, ces sommes à payer demeurant comptabilisées comme telles au Compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;

- b) i) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question qui concernent des marchandises livrées et des services fournis et qui ont été contractés envers des gouvernements, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises demeureront valables pour une période supplémentaire de quatre ans à la fin de la période de douze mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier;
- ii) Les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans seront comptabilisés, selon qu'il conviendra, comme prévu à l'alinéa a) ci-dessus;
- iii) A l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé sera annulé et le solde de tous crédits conservés à cette fin sera annulé."

iv) Articles 11.1 et 11.4 du Règlement financier :

Les comptes de la FINUL sont tenus par périodes correspondant à ses mandats successifs, comme il a été mentionné plus haut, et sont officiellement présentés et vérifiés selon un cycle biennal conformément aux articles 11.1 et 11.4 du Règlement financier.

t) Comptes de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Le Secrétaire général n'est pas habilité à utiliser d'autres fonds que les contributions volontaires annoncées par les gouvernements pour le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Conformément à la règle de gestion financière 106.1, des fonds ne sont alloués à la Force qu'une fois que des contributions suffisantes pour faire face aux engagements financiers prévus ont été reçues. Par conséquent, les fonds alloués à la Force et les engagements comptabilisés ne peuvent à aucun moment dépasser le montant total des contributions annoncées. Ainsi, le montant global des engagements à régler au titre de la Force n'a pas été comptabilisé, en particulier les sommes correspondant au remboursement des dépenses supplémentaires au titre de la solde et des indemnités versées aux contingents et du matériel appartenant aux contingents. Le montant de ces engagements non comptabilisés est indiqué dans une note au bas des états financiers correspondants.

u) Comptes relatifs à la coopération technique.

- i) Les états financiers relatifs à la coopération technique rendent compte des activités financées par le PNUD, le FNUAP et les fonds d'affectation spéciale. En outre, le montant total des dépenses relatives aux projets exécutés au titre du chapitre 24 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et le montant total des dépenses de coopération technique imputées sur les fonds généraux d'affectation spéciale, ainsi que les montants correspondants des recettes provenant respectivement des allocations et des contributions, figurent également dans les états financiers relatifs à la coopération technique, afin de donner une idée d'ensemble des activités de coopération technique.

- ii) Les crédits ouverts au budget ordinaire pour les programmes de coopération technique sont gérés conformément au Règlement financier de l'ONU, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y a lieu d'appliquer les procédures indiquées dans la résolution de la session en cours de l'Assemblée générale concernant le budget-programme de l'exercice biennal en question. Les engagements au titre du programme ordinaire de coopération technique qui ne sont pas réglés à la fin d'un exercice sont transférés des comptes du Fonds général de l'ONU aux comptes relatifs à la coopération technique pour l'exercice suivant.
- iii) Recettes provenant des allocations - PNUD, FNUAP et PNUE. Les chiffres correspondant aux recettes provenant des allocations du PNUD, du FNUAP et du PNUE sont les mêmes que ceux qui sont indiqués pour le montant total des dépenses, conformément aux procédures adoptées par le PNUD, le FNUAP et le PNUE qui exigent que le montant des allocations soit ajusté de façon à correspondre à celui des dépenses engagées.
- iv) Recettes provenant des contributions - fonds d'affectation spéciale. Les contributions des gouvernements ou d'autres donateurs sont comptabilisées à la date où la contribution est reçue ou annoncée par écrit.
- v) Intérêts et recettes accessoires. Les intérêts et recettes accessoires provenant des activités inscrites au budget ordinaire sont comptabilisés comme recettes accessoires du Fonds général. Les intérêts et recettes accessoires provenant des activités du PNUD, du FNUAP et du PNUE sont portés au crédit des comptes des fonds d'exploitation établis avec ces organismes. Les intérêts et recettes accessoires au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont portés au crédit du fonds d'affectation spéciale correspondant.
- vi) Allocations non utilisées - recettes comptabilisées d'avance : PNUD, FNUAP, PNUE. Le solde non utilisé des allocations versées pour l'exercice en cours ainsi que pour les exercices à venir est comptabilisé comme élément d'actif et comme recettes comptabilisées d'avance. Le montant des allocations non utilisées au titre des projets financés par le PNUD et des fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD est calculé sur la base des budgets des projets. Le montant des allocations non utilisées au titre des projets financés par le FNUAP et le PNUE est calculé sur la base des avis d'allocation délivrés par ces organisations.
- vii) Les recettes comptabilisées d'avance provenant d'autres fonds d'affectation spéciale comprennent les contributions reçues au titre des budgets des projets pour une période plus longue que l'exercice en cours, ainsi que les recettes au titre de l'appui aux programmes correspondant à ces budgets de projets.
- viii) Les engagements non réglés de l'exercice en cours pour toutes les activités de coopération technique qui ne sont pas inscrites au budget ordinaire demeurent valides pendant les douze mois suivant la fin de l'année, et non la fin de l'exercice biennal, auquel ils se rapportent. Toutefois, conformément aux normes fixées par le PNUD et le FNUAP en matière d'établissement des rapports, les agents d'exécution peuvent garder en écriture les engagements non réglés au-delà de douze mois lorsqu'il existe encore un engagement ferme de payer; ces exigibilités



sont comptabilisées dans les états financiers comme sommes à payer. Les économies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit des divers projets et viennent en déduction des dépenses de l'exercice en cours, conformément aux normes fixées par le PNUD et le FNUAP en matière d'établissement des rapports.

- ix) Conformément aux normes fixées par le PNUD et le FNUAP en matière d'établissement des rapports, les engagements non réglés sont comptabilisés en fin d'exercice, mais n'apparaissent pas dans les dépenses pour les périodes intérimaires. Ce n'est qu'à la fin de l'année qu'ils sont comptabilisés en tant que dépenses. Pour les périodes intérimaires, les engagements non réglés de l'année en cours au titre de projets financés par le PNUD, le FNUAP ou des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont comptabilisés comme charges différées et comme élément du passif.
  - x) Les engagements non réglés pour des années à venir sont comptabilisés comme charges différées et comme élément distinct du passif.
  - xi) Un système de coûts moyens est utilisé pour les projets du PNUD et du FNUAP. Selon ce système, les éléments du coût effectif des services d'experts qui sont propres à un expert donné sont imputés sur les budgets des projets du PNUD et du FNUAP sur la base des coûts moyens, calculés en répartissant ces coûts entre tous les projets du PNUD ou du FNUAP pour lesquels des services d'experts ont été assurés pendant l'exercice en cours.
  - xii) La provision pour prime de rapatriement est calculée à raison de 8 p. 100 du traitement de base net pour tous les agents engagés au titre de projets, à l'exception du personnel pour lequel les dépenses sont calculées selon la méthode des coûts moyens.
- v) Fonds d'affectation spéciale. La circulaire ST/SGB/188 du Secrétaire général, datée du 1er mars 1982, énonce les principes révisés applicables à la constitution et à la gestion des fonds d'affectation spéciale, avec effet au 1er janvier 1982. Selon ces principes révisés, les fonds d'affectation spéciale sont classés en deux grandes catégories : les fonds généraux d'affectation spéciale et les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique. Les dispositions de la circulaire ST/SGB/188 ne s'appliquent pas aux fonds extra-budgétaires versés à l'Organisation à titre de remboursement pour l'utilisation de ses installations. Le solde non utilisé de ces fonds est comptabilisé comme somme à recevoir dans l'état III du fonds général.
- w) Comptes relatifs aux fonds généraux d'affectation spéciale.
  - i) Les états relatifs aux fonds d'affectation spéciale sont établis selon la théorie de l'excédent net, les ajustements étant opérés dans les comptes des recettes et des dépenses courantes. Les ajustements pour des exercices antérieurs sont toutefois indiqués dans les états financiers en-dessous des résultats de l'exercice en cours de manière à ne pas les fausser.
  - ii) Une provision pour prime de rapatriement est constituée par le Contrôleur chaque fois qu'il le juge nécessaire.

- iii) Les engagements non réglés imputés sur des fonds généraux d'affectation spéciale sont comptabilisés de la même façon que les engagements non réglés imputés sur le budget-programme, à une exception près : pour les dépenses de coopération technique imputées sur des fonds généraux d'affectation spéciale et pour le fonds d'affectation spéciale intitulé "Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population - programme de travail de l'Organisation des Nations Unies", les engagements non réglés sont comptabilisés de la même façon que les engagements non réglés imputés sur les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique.
- iv) Dans le cas du "Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population - programme de travail de l'Organisation des Nations Unies", les procédures comptables appliquées aux recettes provenant des allocations, aux allocations non utilisées et aux recettes comptabilisées d'avance sont les mêmes que celles qui sont exposées ci-dessus pour les activités de coopération technique.
- x) Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes.
  - i) Le remboursement des dépenses d'appui aux programmes est prévu pour les activités de coopération technique, les activités administratives et les activités de fond financées par des fonds extra-budgétaires. Le remboursement est calculé de façon à représenter un certain pourcentage des ressources dépensées pour les programmes.
  - ii) Dans les états financiers intérimaires et biennaux de l'Organisation, les comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes (état XVI) sont présentés séparément des fonds extra-budgétaires (états XIV et XV) d'où proviennent leurs recettes.
  - iii) Les engagements non réglés imputés sur des comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes sont comptabilisés de la même façon que les engagements non réglés imputés sur le budget-programme.

#### Fonds général

#### Note 2. Traitements et dépenses communes de personnel (tableaux 1.3 et 1.4)

On trouvera ci-après le détail des traitements et des dépenses communes de personnel imputés sur le budget ordinaire (en millions de dollars des Etats-Unis) pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985. Les tableaux 1.3 et 1.4 des états financiers indiquent le montant total des traitements et des dépenses communes de personnel, ventilé par chapitre du budget et par programme. Les traitements et les dépenses communes de personnel représentent 78,9 p. 100 du montant total des dépenses pour 1984-1985 imputées sur le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies.

1984-1985

1982-1983

	Traitements (montants nets)	Contri- butions du personnel	Traitements (montants bruts)	Pourcentage	Traitements (montants bruts)	Pourcentage
Postes permanents	624,1	215,5	839,6	66,4	752,5	65,9
Personnel supplémentaire, personnel temporaire et consultants	122,0	19,5	141,5	11,2	137,7	12,1
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	14,9	4,1	19,0	1,5	16,8	1,5
Total, traitements	761,0	239,1	1 000,1	79,1	907,0	79,5
Dépenses communes de personnel	257,4	6,6	264,0	20,9	233,7	20,5
Total, traitements et dépenses communes de personnel	1 018,4	245,7	1 264,1	100,0	1 140,7	100,0
Pourcentage	80,6	19,4	100,0			

(En dollars des Etats-Unis)

Note 3. Activités productrices de recettes (tableau 2.2)

Le tableau 2.2 offre un état récapitulatif des recettes et des dépenses relatives aux activités productrices de recettes. Des états financiers détaillés relatifs aux activités productrices de recettes sont publiés à des fins de gestion. Ils indiquent l'actif et le passif ainsi que les recettes et les dépenses relatifs à ces activités. En outre, on trouvera à l'annexe V ci-après des états financiers se rapportant aux économats et autres activités commerciales amortissables dans les bureaux hors siège.

Le contrat relatif à l'exploitation des services de restauration du magasin de souvenirs et du comptoir d'articles cadeaux de l'Organisation des Nations Unies a expiré le 31 mars 1986. Dans le cadre des accords financiers actuels, le concessionnaire exploite les services de restauration pour son propre compte et le magasin de souvenirs, le comptoir d'articles pour cadeaux et le comptoir de journaux sur la base d'un forfait au titre de la gestion. A compter du 1er avril 1986, un nouveau concessionnaire sera nommé pour l'exploitation des services de restauration de l'ONU dans les mêmes conditions qu'avec le concessionnaire actuel, c'est-à-dire que les pertes seront supportées et les bénéfices retenus par le concessionnaire. Les services de restauration de l'ONU seront donc gérés sur la base de la rentabilité. L'exploitation du magasin de souvenirs et du comptoir d'articles pour cadeaux sera directement contrôlée par le Service de gestion commerciale dûment assisté par des agents spécialisés engagés à cette fin.

Les renseignements ci-après sont tirés des états financiers au 31 décembre 1985 établis par le concessionnaire en ce qui concerne les opérations du magasin de souvenirs et du comptoir d'articles pour cadeaux :

a) Les sommes à recevoir au 31 décembre 1985, au titre des activités des services de restauration antérieures au 31 mars 1985, correspondent essentiellement à des montants non réglés au restaurant des délégués, à des réceptions offertes par les délégations et au remboursement de la taxe de la ville et de l'Etat de New York sur les cigarettes et l'alcool dû à l'Organisation des Nations Unies. On trouvera ci-après un état détaillé de ces sommes à recevoir (soit 93 171 dollars).

	1985	
	<u>Montant</u>	<u>Pourcentage</u>
	(En dollars E.-U.)	
<u>Echéance passée depuis</u>		
Moins d'un an	6 143	6,6
Plus d'un an	87 028	93,4
Total	<u>93 171</u>	<u>100,0</u>

b) Les résultats d'exploitation nets (profit ou perte) des services de restauration, tels qu'ils ressortent du rapport financier révisé établi par le concessionnaire pour la période de 15 mois terminée le 31 mars 1985 et pour 1983 sont les suivants :

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
	(En dollars E.-U.)	
Restauration :		
Cafétéria du personnel	(63 172)	(915 659)
Restaurant des délégués	(418 492)	(410 890)
Réceptions	326 123	293 630
Buffet des visiteurs	(19 515)	5 625
Bars des salons Nord et Sud	38 162	52 568
Total	<u>(136 894)</u>	<u>(974 726)</u>

Note 4. Contributions mises en recouvrement (état III)

Conformément aux résolutions 38/236 et 39/237 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 20 décembre 1983 et du 18 décembre 1984, les crédits ouverts au budget pour l'exercice biennal 1984-1985 sont financés de la façon suivante :

	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>Total</u> <u>1984-1985</u>
(En dollars des Etats-Unis)			
Crédits ouverts au budget (résolution 38/236)	793 579 900	793 579 900	1 587 159 800
<u>A déduire :</u>			
Diminution des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1982-1983 (résolution 38/236)	(2 322 200)	-	(2 322 200)
<u>A ajouter :</u>			
Crédits additionnels pour l'exercice biennal 1984-1985 (résolution 39/237)	-	24 391 400	24 391 400
Total	<u>791 257 700</u>	<u>817 971 300</u>	<u>1 609 229 000</u>
<u>A déduire :</u>			
Montant estimatif révisé des recettes autres que les contributions du personnel pour l'exercice biennal (résolutions 38/236 et 39/237)	28 570 700	25 972 100	54 542 800
Excédent transféré corres- pondant à l'augmentation par rapport aux prévisions initiales, du montant des recettes autres que les contributions du personnel pour l'exercice biennal 1982-1983 (résolution 38/236)	604 500	-	604 500
Contributions de nouveaux Etats Membres (résolution 39/237)	-	93 162	93 162
Total	<u>29 175 200</u>	<u>26 065 262</u>	<u>55 240 462</u>
Montant brut des contri- butions mises en recouvrement auprès des Etats Membres pour l'exercice biennal 1984-1985	<u>762 082 500</u>	<u>791 906 038</u>	<u>1 553 988 538</u>

Il est fait référence à la circulaire ST/ADM/SER.B/283 intitulée "Etat des contributions au 31 décembre 1985" en date du 20 janvier 1986, qui contient l'état des contributions au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1985. La différence entre le montant de 242 297 778 dollars qui figure à l'état III et le solde des contributions non acquittées indiqué dans l'état des contributions au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (242 431 180 dollars) correspond à une contribution d'un montant de 65 814 dollars reçue du Gouvernement samoan le 12 décembre 1985 et à une contribution d'un montant de 67 591 dollars reçue du Gouvernement de la République dominicaine le 5 septembre 1985, moins la différence due à l'arrondissement des chiffres par l'ordinateur. Ces contributions, dont il n'est pas fait état dans la circulaire susmentionnée portent le montant total des contributions reçues en 1985, qui figure dans ladite circulaire, à 615 821 549 dollars et ramènent le montant total des contributions non acquittées au 31 décembre 1985 à 242 297 778 dollars.

Note 5. Sommes à recevoir

On trouvera ci-après le détail des sommes à recevoir (en millions de dollars des Etats-Unis) figurant dans l'état III, selon qu'elles sont dues depuis plus ou moins d'un an, au 31 décembre 1985 et au 31 décembre 1983.

	<u>Depuis moins d'un an</u>	<u>Depuis plus d'un an</u>	<u>Total</u>	
			<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>A recevoir :</u>				
De gouvernements	4,5	1,1	5,6	5,2
De fonctionnaires	8,8	0,5	9,3	9,1
D'institutions spécialisées	8,6	0,4	9,0	8,1
Facturation interservices	1,8	-	1,8	-
Divers	<u>8,2</u>	<u>1,2</u>	<u>9,4</u>	<u>10,4</u>
 Total des sommes à recevoir	 <u>31,9</u>	 <u>3,2</u>	 <u>35,1</u>	 <u>32,8</u>

Note 6. Virements interfonds

On trouvera ci-après le détail des virements interfonds (en millions de dollars des Etats-Unis) figurant à l'état III, au 31 décembre 1985 et au 31 décembre 1983. Ces virements interfonds correspondent à des transactions entre l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions et organismes qui se règlent normalement dans le mois qui suit.

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>A recevoir d'autres fonds des Nations Unies :</u>		
FUNU (1973) et FNUOD (état X)	-	0,4
FINUL (état XI)	0,2	2,0
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (état XIII)	0,1	0,2
Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (état XIV)	8,7	1,7
Fonds généraux d'affectation spéciale et fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées (état XV)	4,3	1,6
Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes (état XVI)	3,3	5,1
FISE	3,4	-
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	2,2	-
PNUD	0,7	0,3
PNUE	-	0,7
UNITAR	0,7 a/	0,4
FNUAP	-	0,1
Centre du commerce international	1,0	0,6
Fonds conservés en dépôt (état XVII)	0,3	0,1
Total	<u>24,9</u>	<u>13,2</u>

Dû à d'autres fonds des Nations Unies :

Compte "Travaux de construction en cours" (état V) :		
New York	-	2,1
Nairobi et autres bureaux hors siège	8,2	10,2
FUNU (1973) et FNUOD (état X)	0,4	-
Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (état XIV)	2,9	16,7
Fonds généraux d'affectation spéciale et fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées (état XV)	0,1	2,3
Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes (état XVI)	1,9	3,0
PNUE	0,9	-
Université des Nations Unies	0,2	-
Fonds des Nations Unies pour le développement industriel	0,3	0,2
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	0,2	-
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	-	3,5
FISE	-	0,2
Fonds conservés en dépôt (état XVII)	0,3	0,2
Total	<u>15,4</u>	<u>38,4</u>

a/ Non compris un prêt de 886 000 dollars consenti à l'UNITAR, conformément à la résolution 38/177 de l'Assemblée générale, qui figure parmi les sommes à recevoir et les éléments de recettes comptabilisées d'avance inscrit à l'état III.



### Note 7. Charges différées

On trouvera ci-après le détail du montant (en millions de dollars des Etats-Unis) figurant à l'état III à la rubrique "Charges différées", au 31 décembre 1985 et au 31 décembre 1983 :

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	3,3	2,5
Dépenses de bureaux extérieurs non encore imputées (bordereaux interservices)	2,6	3,0
Engagements imputables sur les crédits d'exercices à venir	17,4 <u>a/</u>	4,3
Divers	<u>1,2</u>	<u>1,7</u>
 Total	 <u>24,5</u>	 <u>11,5</u>

a/ Dont des engagements d'un montant de 13,2 millions de dollars pour la location, en dehors des locaux du Secrétariat à New York, de bureaux et de lieux d'entreposage dont le bail se prolonge au-delà de l'exercice biennal 1984-1985.

### Note 8. Sommes à payer

On trouvera ci-après le détail des sommes à payer (en millions de dollars des Etats-Unis) figurant à l'état III, au 31 décembre 1985 et au 31 décembre 1983 :

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
Dues à des gouvernements	3,4	4,8
Dues à des fonctionnaires	6,1	5,7
Dues au titre de l'exploitation des distributeurs automatiques	0,8	1,4
Dues à des institutions spécialisées	3,6	11,1
Fonds conservés en dépôt (au titre de divers régimes d'assurance)	7,8 <u>a/</u>	1,4
Provision pour primes de rapatriement	1,3	1,0
Autres provisions	0,2	2,7
Divers	<u>6,8</u>	<u>6,1</u>
 Total des sommes à payer	 <u>30,0</u>	 <u>34,2</u>

a/ Ce montant est comptabilisé à l'état XVII comme sommes à recevoir au fonds de la réserve de péréquatation Aetna/HIP/GHI.

## Note 9. Recettes comptabilisées d'avance

On trouvera ci-après le détail du montant (en millions de dollars des Etats-Unis) figurant à l'état III à la rubrique "Recettes comptabilisées d'avance", au 31 décembre 1985 et au 31 décembre 1983 :

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
Dépôts correspondant aux abonnements des clients de l'administration postale de l'Organisation des Nations Unies	2,2	2,0
Divers	<u>1,2</u> a/	<u>-</u>
Total	<u>3,4</u>	<u>2,0</u>

a/ Le montant de 1,2 million de dollars se compose d'un prêt de 0,9 million de dollar qui a été consenti à l'UNITAR conformément à la résolution 38/177 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1983, et que l'Institut devrait commencer à rembourser en 1986, ainsi que d'une avance de 0,3 million de dollars sur la vente de médailles de l'Organisation des Nations Unies.

## Note 10. Excédent

L'excédent de 45,5 millions de dollars reporté d'exercices antérieurs conformément à la résolution 36/116 B se décompose comme suit :

Economies réalisées lors du règlement d'engagement d'exercices antérieurs :

(En millions de dollars E.-U.)

1980-1981	14,7	
1982-1983	<u>19,7</u>	34,4
Solde non engagé de crédits ouverts :		
1980-1981	5,4	
1982-1983	<u>5,7</u>	11,1
Total		<u>45,5</u>

Le montant de 45,5 millions de dollars reporté d'exercices antérieurs, dont il est question ci-dessus, représente 1,6 p. 100 des crédits ouverts pour les deux exercices biennaux 1980-1981 et 1982-1983 (2 811 300 000 dollars). Au 31 décembre 1985, il n'y a pas d'excédent à porter au crédit des Etats Membres, en raison de l'application des résolutions 36/116 B et 40/241 B de l'Assemblée générale. Le montant net de 4,4 millions de dollars (soit une diminution de 8 millions de dollars de recettes accessoires prévues, déduction faite de la diminution de 2,6 millions de dollars des crédits ouverts en 1984-1985, et du remboursement d'un million de dollars sur le montant ayant fait l'objet d'une autorisation de dépenses pour 1984) sera mis en recouvrement auprès des Etats Membres en 1986.

## Fonds des immobilisations

### Note 11. Terrains et bâtiments (état IV)

Les immobilisations de l'Organisation (en millions de dollars des Etats-Unis) comprennent des terrains et des bâtiments, comptabilisés au prix coûtant, dont on trouvera le détail ci-après :

Bâtiments du Siège, New York (coût initial)	67,1	
<u>A déduire</u> : coût du bâtiment de la bibliothèque démoli en 1960	<u>1,7</u>	65,4
Bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjold, New York		6,7
Terrain du Siège permanent, New York		9,6
Agrandissement des salles de réunion de la pelouse nord, du restaurant des délégués et de la cafétéria du personnel, New York		56,2
Bâtiment du Secrétariat et Salle des assemblées, Bâtiment de la bibliothèque et villas, Genève	12,3	
Modernisation du Palais des Nations, Genève	2,1	
Gros travaux d'entretien, Genève	6,7	
Agrandissement des salles et installations de conférence, Genève	<u>47,7</u>	68,8
Terrains et bâtiments à Addis-Abeba, Mogadiscio et Pusan		0,3
Siège de la Commission régionale, Addis-Abeba		7,5
Bâtiment de l'ONU, Santiago		5,4
Centre de documentation et de recherche, Santiago		1,0
Nouveau bâtiment offert par les Pays-Bas, Bangkok		0,2
Siège de la commission régionale, Bangkok		<u>8,5</u>
Total		<u>229,6</u>

### Note 12. Matériel non consommable

On trouvera au tableau ci-après une liste, établie d'après la comptabilité "matières" de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1985, indiquant la valeur, au prix coûtant (en millions de dollars des Etats-Unis) du matériel non consommable utilisé au Siège et ailleurs. Conformément aux principes comptables de l'ONU, le matériel non consommable n'est pas inclus dans le capital fixe de l'Organisation, mais sa valeur est imputée sur les crédits ouverts au moment de l'achat.

	<u>1985</u>
Siège, New York	21,3
CEA	3,5
CEPALC, Santiago	1,9
CEPALC, Mexico	0,2
CESAO	0,8
CESAP	3,9
Cour internationale de Justice	0,8
Office des Nations Unies à Genève	18,2
CNUEH	0,5
Centres/bureaux d'information des Nations Unies	2,0
ONUDI	8,0
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	1,9
Dépôt de l'ONU à Pise	1,3
ONUST	6,2
PNUE	2,5
HCR	<u>13,4</u>
Total	<u><u>86,4</u></u>

Note 13. Activités de coopération technique (état XIV, tableaux 14.1 à 14.3)

L'état des allocations non utilisées versées par le PNUD et le FNUAP pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1985 est indiqué ci-après dans les tableaux 1, 2 et 3.

Dans certains cas, les fonds reçus à l'avance étaient insuffisants pour faire face aux dépenses engagées au titre de fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique. En conséquence, on a enregistré des déficits représentant un total de 0,5 million de dollars qui figurent au tableau 14.2. Des démarches ont été effectuées auprès des contributeurs pour leur demander de fournir les fonds supplémentaires requis.

(En dollars E.-U.)

Agents d'exécution :

Organisation des Nations Unies	62 842
ONUDI	439 984
CEA	5 284
Total	<u><u>508 110</u></u>

Etat des allocations non utilisées par l'Organisation des Nations Unies,  
l'ONUDI, la CNUCED et le CNUDEH, versées par le PNUD pour l'exercice  
terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Organisation des Nations Unies</u>	<u>ONUDI</u>	<u>CNUCED</u>	<u>CNUDEH</u>
Allocations non utilisées au 1er janvier 1985	164 061 002	118 943 583	9 342 478	16 295 426
<u>A ajouter</u> : Montant net des allocations versées en 1985 :				
Dépenses des projets	90 014 166	57 427 769	5 080 400	8 097 488
Dépenses d'appui aux programmes	12 032 065	8 551 552	727 179	1 422 606
Total partiel	266 107 233	184 922 904	15 150 057	25 815 520
<u>A déduire</u> : Allocations versées pour les exercices à venir	136 910 573	94 003 928	6 528 095	-
Allocations versées pour l'exercice en cours	129 196 660	90 918 976	8 621 862	25 815 520
<u>A déduire</u> : Allocations utilisées en 1985 :				
Dépenses des projets	87 891 167	61 602 377	5 262 849	11 027 484
Dépenses d'appui aux programmes	12 032 065	8 551 552	727 179	1 422 606
Total	99 923 232	70 153 929	5 990 028	12 450 090
Allocations versées pour l'exercice en cours et non utilisées	29 273 428	20 765 047	2 631 934	13 365 430
<u>A ajouter</u> : Allocations versées pour les exercices à venir	136 910 573	94 003 928	6 528 095	-
Allocations non utilisées au 31 décembre 1985	166 184 001	114 768 975	9 160 029	13 365 430

Etat des allocations non utilisées par les commissions régionales, versées par le PNUD pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etat-Unis)

	<u>Afrique</u>	<u>Asie et Pacifique</u>	<u>Europe</u>	<u>Amérique latine et Caraïbes</u>	<u>Asie occidentale</u>
Allocations non utilisées au 1er janvier 1985	8 745 484	8 727 822	524 201	1 993 784	432 080
<u>A ajouter</u> : Montant net des allocations versées en 1985 :					
Dépenses des projets	935 071	5 264 801	120 857	1 021 143	90 779
Dépenses d'appui aux programmes	497 026	736 133	40 587	171 763	54 846
<b>Total partiel</b>	<b>10 177 581</b>	<b>14 728 756</b>	<b>685 645</b>	<b>3 186 690</b>	<b>577 705</b>
<u>A déduire</u> : Allocations versées pour les exercices à venir	-	6 817 497	232 350	668 680	-
<b>Allocations versées pour l'exercice en cours</b>	<b>10 177 581</b>	<b>7 911 259</b>	<b>453 295</b>	<b>2 518 010</b>	<b>577 705</b>
<u>A déduire</u> : Allocations utilisées en 1985 :					
Dépenses des projets	3 550 184	5 601 255	291 709	1 226 874	421 892
Dépenses d'appui aux programmes	497 026	736 133	40 587	171 763	54 846
<b>Total</b>	<b>4 047 210</b>	<b>6 337 388</b>	<b>332 296</b>	<b>1 398 637</b>	<b>476 738</b>
<b>Allocations versées pour l'exercice en cours et non utilisées</b>	<b>6 130 371</b>	<b>1 573 871</b>	<b>120 999</b>	<b>1 119 373</b>	<b>100 967</b>
<u>A ajouter</u> : Allocations versées pour les exercices à venir	-	6 817 497	232 350	668 680	-
<b>Allocations non utilisées au 31 décembre 1985</b>	<b>6 130 371</b>	<b>8 391 368</b>	<b>353 349</b>	<b>1 788 053</b>	<b>100 967</b>

Etat des allocations non utilisées versées par le FNUAP pour  
l'exercice terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Organisation des Nations Unies	Commissions régionales				
		Afrique	Asie et Pacifique	Europe	Amérique latine et Caraïbes Occidentale	
Allocations non utilisées au 1er janvier 1985	28 291 947	3 589 859	2 635 587	333 866	1 714 376	356 635
<u>A ajouter</u> : Montants nets des allocations versées en 1985 :						
Dépenses des projets	8 703 157	2 227 218	1 084 501	(83 318)	1 407 559	978 630
Dépenses d'appui aux programmes	1 901 120	331 358	195 959	32 571	251 186	62 856
Total partiel	38 896 224	6 148 435	3 916 047	283 119	3 373 121	1 398 121
<u>A déduire</u> : Allocations versées pour les exercices à venir	21 224 551	2 520 051	2 015 217	-	1 321 935	821 650
Allocations versées pour l'exercice en cours	17 671 673	3 628 384	1 900 830	283 119	2 051 186	576 471
<u>A déduire</u> : Allocations utilisées en 1985 :						
Dépenses des projets	13 749 599	2 548 909	1 507 378	250 548	1 794 188	483 509
Dépenses d'appui aux programmes	1 901 120	331 358	195 959	32 571	251 186	62 856
Total	15 650 719	2 880 267	1 703 337	283 119	2 045 374	546 365
Allocations versées pour l'exercice en cours et non utilisées	2 020 954	748 117	197 493	-	5 812	30 106
<u>A ajouter</u> : Allocations versées pour les exercices à venir	21 224 551	2 520 051	2 015 217	-	1 321 935	821 650
Allocations non utilisées au 31 décembre 1985	23 245 505	3 268 168	2 212 710	-	1 327 747	851 756

Note 14. Fonds généraux d'affectation spéciale (état XV)

Les huit fonds d'affectation spéciale suivants ont été créés au cours de l'exercice biennal 1984-1985 qui s'est terminé le 31 décembre 1985 :

Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays en développement les moins avancés à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI

Fonds d'affectation spéciale pour les préparatifs de la Conférence mondiale de 1985 chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme

Fonds d'affectation spéciale pour le programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Fonds d'affectation spéciale pour l'Année internationale de la paix

Fonds d'affectation spéciale pour la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique

Fonds d'urgence pour l'Afrique

Fonds d'affectation spéciale pour les conférences Myrdal

Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations scientifiques et techniques

Les cinq fonds d'affectation spéciale suivants ont été clos au cours de la même période, ce qui laisse un total de 86 fonds généraux d'affectation spéciale au 31 décembre 1985 :

Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays en développement les moins avancés aux réunions qui se tiendront à Vienne au sujet de la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée

Contributions du Gouvernement mexicain au titre de la location des bureaux de l'Organisation des Nations Unies à Mexico

Fonds pour l'assistance humanitaire au Pakistan

Fonds d'affectation spéciale pour le programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages

Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (viré le 1er juillet 1985 au Programme des Nations Unies pour le développement, conformément à la résolution 39/125 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1984).



## ANNEXE II

Analyse du déficit à court terme de l'Organisation des Nations Unies  
au 31 décembre 1985 et au 31 décembre 1983

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<b>1. <u>Budget ordinaire et Fonds de roulement</u></b>		
a) Montants retenus par les Etats Membres qui, en raison de leurs positions de principe, ne participent pas au financement de certaines dépenses inscrites au budget ordinaire	104,2	89,7
b) Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées [résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale]	<u>16,6</u>	<u>16,6</u>
Total partiel	<u>120,8</u>	<u>106,3</u>
<b>2. <u>FUNU (1973) et FNUOD</u></b>		
a) Montants retenus par les Etats Membres qui, en raison de leurs positions de principe, ne participent pas au financement	30,5 a/	28,0
b) Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées [résolution 36/116 A de l'Assemblée générale]	<u>36,0</u>	<u>35,9</u>
	<u>66,5</u>	<u>63,9</u>
<b>3. <u>FINUL</u></b>		
a) Montants retenus par les Etats Membres qui, en raison de leurs positions de principe, ne participent pas au financement	218,1 b/	166,9
b) Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées [résolution 36/116 A de l'Assemblée générale]	<u>19,6</u>	<u>19,6</u>
	<u>237,7</u>	<u>186,5</u>
<b>4. <u>FUNU (1956)</u></b>		
Contributions volontaires conditionnelles reçues, remboursables aux gouvernements	0,6	0,6
Dépenses engagées en sus du montant des contributions mises en recouvrement, des contributions volontaires et des recettes accessoires disponibles	31,8 c/ d/	32,0

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
4. <u>FUNU (1956) (suite)</u>		
<u>A déduire</u> : Dépenses couvertes à l'aide des obligations émises par l'ONU (voir état VIII)	(8,1)	(8,1)
Dépenses couvertes par prélèvements sur le Compte spécial de l'ONU [résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale]	<u>(3,9)</u>	<u>(3,9)</u>
Montant net des dépenses engagées en sus des fonds disponibles	<u>20,4</u>	<u>20,6</u>
5. <u>ONUC</u>		
Contributions volontaires conditionnelles reçues, remboursables aux gouvernements	1,6	1,6
Dépenses engagées en sus du montant des contributions mises en recouvrement, des contributions volontaires et des recettes accessoires disponibles	46,1 <u>c/ e/</u>	46,5
<u>A déduire</u> : Dépenses couvertes à l'aide des obligations émises par l'ONU (voir état VIII)	<u>(35,9)</u>	<u>(35,9)</u>
Montant net des dépenses engagées en sus des fonds disponibles	<u>11,8</u>	<u>12,2</u>
6. <u>Total brut du déficit</u>	457,2	389,5
7. <u>A déduire</u> : Contributions volontaires (reçues ou annoncées) au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies	<u>(76,8)</u> <u>f/ g/</u> <u>(69,8)</u>	
8. <u>Montant net du déficit "A"</u>	380,4	319,7
9. <u>A ajouter</u> : Montants à rembourser aux Etats Membres ou à porter à leur crédit, par prélèvement sur les excédents, pour leurs contributions :		
A la FUNU (1956)	6,9	6,8
A l'ONUC	<u>16,7</u>	<u>16,6</u>
10. <u>Montant net du déficit "B"</u>	<u>404,0</u>	<u>343,1</u>
(Voir notes page suivante)		

---

(Notes de l'annexe II)

a/ Total estimatif des montants retenus depuis la création de la FUNU (1973) jusqu'à la fin de l'opération de liquidation et depuis la constitution de la FNUOD (1974) jusqu'au 31 mai 1986.

b/ Total estimatif des montants retenus depuis la création de la FINUL le 19 mars 1978 jusqu'au 18 avril 1986.

c/ Les montants indiqués comprennent un abattement de 6,5 millions de dollars résultant des opérations de change.

d/ Les montants indiqués pour la FUNU (1956) ont été calculés compte tenu des demandes de remboursement présentées par les gouvernements mais non encore acceptées par l'ONU, ainsi que du montant estimatif à prévoir au titre des dépenses remboursables pour lesquelles les gouvernements n'ont pas encore présenté de demandes de remboursement.

e/ Il a été tenu compte dans le présent tableau des dépenses remboursables pour lesquelles les demandes de remboursement ont été reçues mais non encore acceptées, ainsi que du montant estimatif des demandes de remboursement à recevoir pour des services fournis par des gouvernements de l'ONUC.

f/ Non compris une somme de 10 millions de dollars reçue aux fins de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale et qui représente une contribution versée dans l'espoir d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour permettre de résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation.

g/ Y compris une somme de 0,1 million de dollars représentant une contribution annoncée par un Etat Membre mais non encore versée.

### ANNEXE III

#### Notes explicatives sur les contributions mises en recouvrement qui demeurent à recevoir

1. Les contributions mises en recouvrement qui demeurent à recevoir, et qui sont indiquées dans les comptes de l'exercice biennal 1984-1985, ont été comptabilisées conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les montants indiqués comme non acquittés, certains Etats Membres ont fait savoir qu'ils ont l'intention de ne verser qu'une partie des contributions mises en recouvrement auprès d'eux, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. A ce propos, un certain nombre d'Etats Membres ont demandé que soit signalée la position qu'ils ont adoptée (et qui a été exposée par leurs délégations lors de sessions successives de l'Assemblée générale), en particulier ce qui suit :

a) Dans la mesure où les montants en question ont trait à des dépenses imputées sur le Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) ou sur le compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo, dépenses qu'ils considèrent comme illégales, ils ne s'estiment pas tenus d'y contribuer en vertu des dispositions de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies;

b) Certains Etats ont adopté une position analogue pour les années 1963 à 1985 en ce qui concerne leur part estimative de certaines dépenses qui ont été inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, à savoir : les dépenses relatives aux obligations émises par l'ONU et, avant 1975, les dépenses relatives à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et au Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée, ainsi que, avant 1968, les dépenses relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et au Service mobile de l'ONU;

c) Certains Etats Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973), de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL); d'autres Etats ont déclaré qu'ils ont déduit de leurs contributions à la FUNU leur part des dépenses qu'ils attribuent aux fonctions supplémentaires résultant de l'accord conclu entre l'Egypte et Israël le 4 septembre 1975;

d) Certains Etats Membres ont également déclaré qu'ils ne se considéraient pas comme tenus de financer certains postes de dépenses inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, tels que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le Groupe spécial des droits des Palestiniens; la Conférence internationale sur la question de Palestine; la Conférence sur l'alliance entre Israël et l'Afrique du Sud; la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer; l'Ecole internationale des Nations Unies; les subventions destinées à couvrir le déficit de l'UNITAR; la Conférence sur la situation au Kampuchea et les dépenses afférentes à l'inscription au budget ordinaire de postes précédemment financés par des fonds extra-budgétaires;

e) Dans la mesure où les montants mis en recouvrement au titre du budget ordinaire ont trait à leur part en dollars des crédits ouverts pour le programme ordinaire de coopération technique (au titre V du budget pour les années 1963 à 1973, au chapitre 19 du budget de 1974-1975, au chapitre 15 du budget

de 1976-1979 et au chapitre 24 par la suite), la Bulgarie, la Hongrie, la République démocratique allemande, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont expressément offert d'en verser l'équivalent dans leur propre monnaie, de la manière indiquée ci-après :

<u>Pays</u>	<u>Soldes bancaires au 31 décembre 1985 (équivalent en dollars)</u>	<u>Montant accepté jusqu'au 31 décembre 1985 (équivalent en dollars)</u>
Bulgarie	282 924	36 988
République démocratique allemande	1 982 650 <u>a/</u>	-
République socialiste soviétique de Biélorussie		159 966
République socialiste soviétique d'Ukraine	16 946 697 <u>b/</u>	1 627 048
Union des Républiques socialistes soviétiques		<u>16 577 986</u>
Total	<u><u>19 212 271</u></u>	<u><u>18 401 988</u></u>

a/ Equivalent en dollars d'un solde de 4 956 624 mark.

b/ Equivalent en dollars d'un solde de 12 977 276 roubles inscrit sur un compte commun créé par les Gouvernements de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

2. Du fait de la position adoptée par certains Etats Membres, exposée plus haut, on estime à un total cumulatif de 104,2 millions de dollars (comprenant un montant de 19,2 millions de dollars versé en monnaies nationales non convertibles) les sommes que 18 Etats Membres avaient retenues sur leurs contributions au budget ordinaire au 31 décembre 1985. Ce total se décompose en 4,4 millions de dollars pour l'année civile 1985 et 99,8 millions de dollars pour les années antérieures. Il convient de noter à cet égard que le montant estimatif de 104,2 millions de dollars est inclus dans le montant total de 242,3 millions de dollars des contributions non acquittées au 31 décembre 1985 figurant dans l'état III.

3. Les contributions mises en recouvrement et non acquittées ne comprennent pas un montant de 16,6 millions de dollars correspondant aux contributions au budget ordinaire mises en recouvrement auprès de la Chine pour la période précédant le 24 octobre 1971 [on se rappellera que le 25 octobre 1971, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2758 (XXVI) relative au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies], montant qui a été inscrit à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1972.

4. De même, certains Etats Membres n'ont pas acquitté leur part des dépenses relatives au financement de la FUNU (1973), jusqu'à sa dissolution en 1979, et de la FNUOD, dont le maintien était prévu jusqu'au 31 mai 1986, soit un montant estimatif de 30,5 millions de dollars. Ce montant ne tient pas compte d'une somme de 35,9 millions de dollars correspondant aux contributions mises en recouvrement auprès de la Chine et non acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, montant qui a été inscrit à un compte spécial en application de la résolution 36/116 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981.

5. La part des montants retenus par certains Etats Membres au titre du financement de la FINUL représente un montant estimatif de 218,1 millions de dollars. Ce montant estimatif a été calculé sur la base de la part revenant à chacun des Etats Membres en question depuis la création de la FINUL le 19 mars 1978 jusqu'au 18 avril 1986. Ce montant ne tient pas compte d'une somme de 19,6 millions de dollars correspondant aux contributions mises en recouvrement auprès de la Chine et non acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, montant qui a été inscrit à un compte spécial en application de la résolution 36/116 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981.

## ANNEXE IV

FONDS GENERAL, FONDS DE ROULEMENT ET COMPTES SPECIAUX DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIESEtat récapitulatif des changements intervenus dans la situation  
financière pendant l'exercice biennal 1984-1985 terminé le  
31 décembre 1985

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983</u> a/
Encaisse et placements au 1er janvier 1984 (états III, VI et VII) b/	<u>96,5</u>	<u>43,8</u>
Origine des fonds :		
Contributions mises en recouvrement acquittées	1 297,5	1 222,5
Recettes accessoires (tableau 2.1)	<u>46,0</u>	<u>45,0</u>
Total partiel	1 343,5	1 267,5
Augmentation (diminution) nette des sommes empruntées et utilisées :		
Comptes intérieurs (état III)	(13,6)	10,0
Fonds de roulement (état VI)	-	60,0
Compte spécial de l'ONU (état VII)	7,0	15,1
Autres sommes à payer (état III)	<u>(2,8)</u>	<u>(15,4)</u>
Total, fonds reçus	<u>1 334,1</u>	<u>1 337,2</u>
Utilisation des fonds :		
Décaissements pour l'année en cours et les années précédentes c/	1 406,7	1 281,6
Augmentation (diminution) nette des autres éléments d'actif	<u>15,2</u>	<u>2,9</u>
Total, fonds utilisés	<u>1 421,9</u>	<u>1 284,5</u>
Augmentation nette des fonds	<u>(87,8)</u>	<u>52,7</u>
Encaisse et placements au 31 décembre 1985 (états III, VI et VII) b/	<u>8,7</u>	<u>96,5</u>

a/ Les montants indiqués aux fins de la comparaison ont été ajustés en fonction de la présentation actuelle.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'annexe IV)

b/ Y compris une somme de 10 millions de dollars reçue aux fins de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale, qui représente une contribution versée dans l'espoir d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour permettre de résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation.

	<u>1985</u>	<u>1983</u> a/
<u>c/ Décaissements (état I)</u>	1 552,2	1 405,8
<u>A déduire</u> : 75 p. 100 du montant des contributions du personnel (chap. 31)	(184,2)	(155,2)
<u>A ajouter</u> : Dépenses de l'année précédente	38,7	31,0
	<u>1 406,7</u>	<u>1 281,6</u>



## ANNEXE V

## ECONOMATS ET AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES AMORTISSABLES

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 terminé le 31 décembre 1985 a/ b/

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Genève</u> Fonds d'amortissement de la cafétéria	<u>ONU</u> Restoration et parking	<u>ONUST</u> Economat
<u>Recettes :</u>			
Chiffre d'affaires brut	-	4 873 530	3 219 413
<u>A déduire</u> : Coût des marchandises vendues	-	2 133 842	2 909 085
Chiffre d'affaires net	-	2 739 688	310 328
Recettes diverses	165 427	41 627	79 213
Total, recettes	165 427	2 781 315	389 541
<u>Dépenses :</u>			
Personnel	-	2 419 400	279 483
Divers	135 761	352 770	67 692
Total, dépenses	135 761	2 772 170	347 175
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	29 666	9 145	42 166

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u>			
Encaisse	386 031	15 774	324 209
Sommes à recevoir	-	114 887	5 079
Intérêts à recevoir	4 079	3 266	-
Stocks	-	92 311	194 008
Matériel	-	-	40 197
A recevoir du Fonds général de l'ONU	-	187 268	14 736
Total, actif	390 110	413 506	578 229
<u>Passif</u>			
Sommes à payer	-	103 556	37 935
Engagements non réglés	12 069	-	-
Réserve (pour le bien-être du personnel et fonds pour imprévus)	-	-	398 092
Réserve opérationnelle	162 218	50 000	127 896
A verser au Fonds général	29 340	-	-
Total, passif	203 627	153 556	563 923
<u>Solde des fonds inutilisés :</u>			
Solde au 1er janvier 1984	85 432	250 805	33 781
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	29 666	9 145	42 366
Prélèvement sur la réserve opérationnelle	71 385	-	-
Total partiel	186 483	259 950	76 147
<u>A déduire</u> : Virement des bénéficiaires non distribués à la réserve pour le bien-être du personnel et les imprévus	-	-	61 841
Solde au 31 décembre 1985	186 483	259 950	14 306
Total, passif et solde des fonds inutilisés	390 110	413 506	578 229

a/ Compte non tenu des services d'économat de l'UNMOGIP.

b/ Les services d'économat de la FINUL sont directement assurés par la boutique franche.

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---